

# EVALUATION SCoT BUCOPA – INDICATEURS DE SUIVI

## Contexte législatif de l'évaluation du SCoT

La procédure d'évaluation des SCOT est intégralement régie par l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme, aucun article de la partie réglementaire ne venant compléter ses dispositions.

### **Article L143-28**

#### **Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 203**

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

L'évaluation du SCoT apparaît comme une procédure normée dont le respect est essentiel au maintien en vigueur du document :

- Elle doit se produire au plus tard 6 ans après son élaboration, révision ou dernière évaluation.
- Elle sert de base à une délibération de l'établissement public portant le SCoT afin de décider de son maintien en vigueur ou de sa mise en révision.
- A défaut d'évaluation, et de délibération en découlant, le SCoT devient caduc.

Lorsque le périmètre du SCoT correspond à celui d'un seul EPCI, l'évaluation comprend également un « examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma ». Ce qui apparaît cohérent avec la volonté

du législateur de favoriser les PLU et schéma de programmation intercommunaux. Cette disposition n'est cependant pas pertinente dans le cas du SCoT BUCOPA, son périmètre s'étendant sur 4 EPCI.

L'évaluation du SCoT prend la forme d'une « analyse des résultats de l'application du schéma ». Son périmètre dépend donc du champ d'application du SCoT, soit les différents plans et programmes sur lesquels s'exercent ses prescriptions, listés notamment à l'article L.142-1 (même si dans les faits il ne s'applique pas au SCoT BUCOPA approuvé en 2017). Il s'agit principalement des PLH et PDM élaborés par les intercommunalités, les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, les opérations d'aménagement définies par décret en conseil d'état ainsi que les autorisations d'exploitation commerciale et permis de construire associés pour les projets structurants en la matière, les équipements de cinéma structurants (plus de 300 places). Il faut y ajouter les PLU, cartes communales et documents en tenant lieu comme mentionné dans l'article L.131-4, ainsi que des actions ponctuelles annoncées par le schéma et portées par l'établissement public en ayant la charge.

#### **Article L142-1**

**Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1**

**Modifié par LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 16 (V)**

Sont compatibles avec le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale :

1° Les programmes locaux de l'habitat prévus par le chapitre II du titre préliminaire du livre III du code de la construction et de l'habitation ;

2° Les plans de mobilité prévus par le chapitre IV du titre premier du livre II de la première partie du code des transports ;

3° La délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L. 113-16 ;

4° Les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat ;

5° Les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce ;

6° Les autorisations prévues par l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée ;

7° Les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale prévus à l'article L. 425-4.

*Conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020, ces dispositions sont applicables aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme, aux documents en tenant lieu et aux cartes communales dont l'élaboration ou la révision est engagée à compter du 1er avril 2021.*

En outre, l'article L.143-28 liste également les thématiques prioritaires sur lesquelles se concentre l'évaluation :

- **L'environnement**
- **Les transports et déplacements**
- **La maîtrise de la consommation de l'espace**
- **La réduction du rythme de l'artificialisation des sols**
- **Les implantations commerciales**

- **La réhabilitation de l'immobiliser de loisir**
  - **Les UTN**
- } En zone de montagne

Ce panel, non exhaustif, apparaît limité en regard des thématiques que le SCoT a à traiter dans son diagnostic, son PAS (anciennement PADD) et son DOO qui sont présentées des articles L.141-1 à l'article L.141-19.

**Article L141-4**

**Modifié par Ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 - art. 3**

**Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1**

Le document d'orientation et d'objectifs détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique. Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces, urbains et ruraux, qui le composent. Il repose sur la complémentarité entre :

1° Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;

2° Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;

3° Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le document d'orientation et d'objectifs peut décliner toute autre orientation nécessaire à la traduction du projet d'aménagement stratégique, relevant des objectifs énoncés à l'article L. 101-2 et de la compétence des collectivités publiques en matière d'urbanisme.

Les thèmes principaux visés par l'évaluation ne concernent pas explicitement l'énergie, les risques, les paysages, l'offre de logements, l'implantation des services et équipements publics. Cependant, leur liste n'est pas limitative et l'évaluation peut les aborder s'ils apparaissent pertinents au vu du contenu des documents du SCoT.

## La constitution des indicateurs

Les indicateurs de suivi de l'évaluation se déclinent en fonction de la partie du DOO et de la thématique intégrant les prescriptions dont la mise en œuvre est évaluée, mais aussi du type d'indicateur, qualitatif ou quantitatif, en fonction de la nature de la prescription. L'objectif est d'aboutir à une batterie d'indicateurs étant, dans la mesure du possible, objectifs et reproductibles, limitant au maximum la part d'interprétation des résultats.

Les indicateurs proposés relèvent de 3 types mobilisant chacun une approche quantitative ou qualitative à différentes échelles en fonction du type de prescriptions dont ils assurent le suivi.

- Les indicateurs de **type A** doivent pouvoir être cartographiables et quantifiables avec des données pertinentes sur l'ensemble des communes du SCoT. Ils reposent sur des données littérales et données cartographiques homogènes à son échelle (SITADEL, INSEE, MAJIC...). La mobilisation d'informations qualitatives n'est pas pertinente.
- Les indicateurs de **type B** concernent la prise en compte des orientations du SCoT dans les PLU sur lesquels elles s'exercent dans un rapport de compatibilité. Donc les PLU des communes révisés ou élaborés après que le SCoT soit entré en vigueur (liste à vérifier dans le tableau ci-après).
- Les indicateurs de **type C** concernent la mise en œuvre et l'avancée des « grands projets » mis en avant par le SCoT. Ils reposent sur de l'information qualitative (bulletins municipaux, entretiens avec les communes ou EPCI concernés)

Ce classement implique de définir pour chaque indicateur un périmètre d'application, un point de départ de l'évaluation, des données à mobiliser ainsi que des variables.

**Le périmètre d'application** désigne l'élément étudié pour l'évaluation de l'indicateur. Il apparaît dépendant du type d'indicateur proposé :

- Pour les indicateurs de type A il s'agira principalement d'une variable chiffrée précise (évolution du nombre de logements et de leurs densité, respect de seuils de surfaces de vente...)
- Pour les indicateurs de type B il s'agira principalement des pièces des documents ciblés par les prescriptions évaluées (zonage, règlement ou OAP des PLU élaborés ou révisés, programmes d'actions des PLH...)
- Pour les indicateurs de type C il s'agira plus largement de l'ensemble des politiques mises en place par les territoires pouvant venir répondre à la prescription évaluée (politiques de mobilité, politiques agricoles...)

**Le point de départ** désigne l'état initial pris comme référence dans l'évaluation de l'indicateur. Il concerne principalement les indicateurs de type A. Les indicateurs des types B et C évaluant principalement la mise en place d'actions ciblées et l'intégration aux documents d'urbanisme d'éléments de règles et de zonages, le point de départ correspond à une absence.

**Les données à mobiliser** désignent les sources utilisées pour l'évaluation de l'indicateur.

- Pour les indicateurs de type A il s'agira de bases de données en libre accès (INSEE, SITADEL, fichiers fonciers...)
- Pour les indicateurs de type B il s'agira des éléments, notamment cartographiques, associés aux prescriptions (couche SIG des enveloppes urbaines, des fronts urbains, de la trame verte et bleue...)



- Pour les indicateurs de type C il s'agira d'éléments qualitatifs (entretiens, publications...)

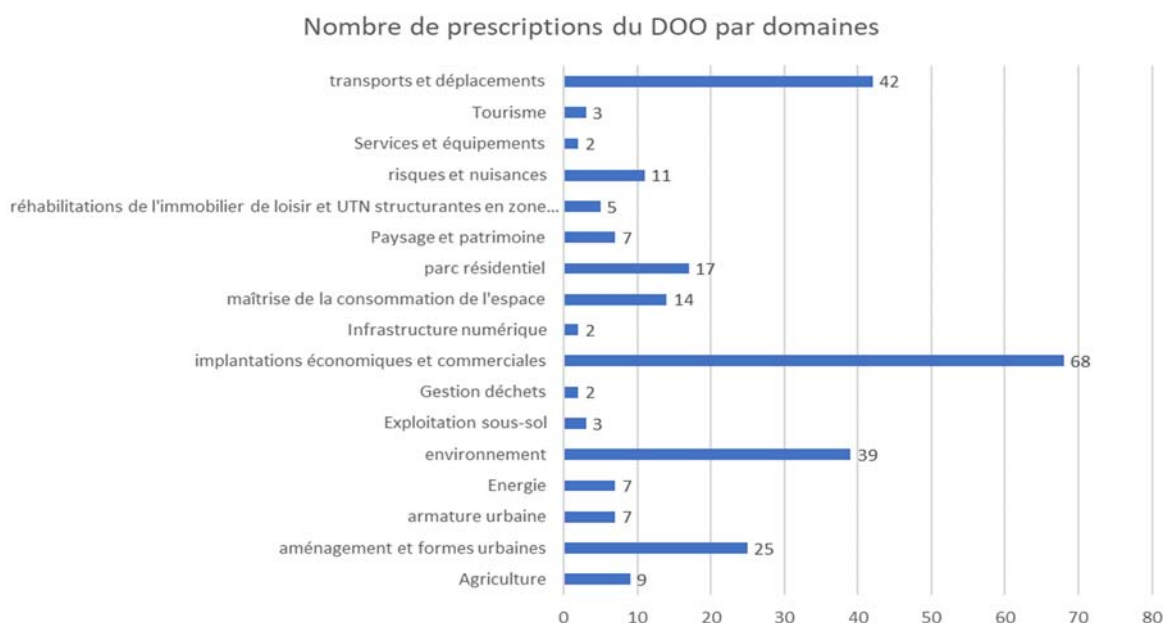
**Les variables** désignent le mode de renseignement de l'indicateur.

- Pour les indicateurs de type A il s'agira de la part de l'objectif chiffrée atteinte au moment de l'évaluation.
- Pour les indicateurs de type B il s'agira d'une codification binaire (la prescription a été respectée **OUI** ou **NON** ou **PARTIELLEMENT**).
- Pour les indicateurs de type C il s'agira d'une présentation qualitative décrivant l'état d'avancement de la mise en œuvre de la prescription.

## Présentation des prescriptions évaluées

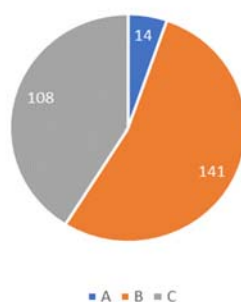
Le DOO du SCoT BUCOPA se décline en 3 parties, elles-mêmes déclinées en objectifs, actions puis prescriptions voire recommandations. Au total, 263 prescriptions principales impliquant la mise en place d'actions ou l'intégration de dispositions spécifiques dans les PLU ont été retenues. La structure thématique du DOO implique nécessairement la présence de doublons dans les prescriptions.

Les prescriptions balayent 17 domaines différents allant de l'agriculture aux communications numériques ou à l'aménagement et aux formes urbaines. Elles ménagent une large part aux implantations économiques et commerciales, trouvant un fort levier d'action avec le DOO, aux transports et déplacements ainsi qu'à l'environnement, qui totalisent 149 prescriptions soit plus de la moitié du DOO. A l'inverse les communications numériques, le tourisme (traité de manière conjointe avec le paysage), la gestion des déchets, les services ou l'exploitation du sous-sol ne présentent qu'un nombre marginal de prescriptions.



Plus de la moitié des prescriptions du DOO relèvent d'éléments à intégrer dans les PLU des communes (notamment leurs zonages et règlements) et appellent une évaluation par des indicateurs de type B. Une large part concerne également la réalisation de projets ciblés et appellent une évaluation par des indicateurs C, plus qualitatifs. Les prescriptions visant un objectif chiffré, évaluées par des indicateurs de type A, sont par contre beaucoup moins nombreuses.

Nombre de prescriptions du DOO par types



## Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire

### Partie 1 : Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire

- 1.1. La trame verte et bleue : Valoriser la biodiversité et l'accès aux ressources naturelles
- 1.2. La trame agricole : Affirmer une économie primaire dynamique et diversifiée
- 1.3. La trame urbaine : Développer de nouvelles fonctions dans des cadres de vie différenciés au service des usagers du territoire

Cette partie intègre 63 prescriptions. Elle a un champ très large couvrant aussi bien la préservation des qualités écologiques que des ressources naturelles, foncières ou agricoles. Elle se décline en 3 objectifs thématiques.

La trame verte et bleue : valoriser la biodiversité et l'accès aux ressources naturelles  
Cet objectif traite directement de la préservation de la trame verte et bleue, de ses éléments principaux (boisements et milieux humides) ainsi que de la préservation de la ressource en eau. Il contient 37 prescriptions qui pour la plupart imposent des mesures d'identification et de protection aux PLU, et une prescription chiffrée concernant les prélèvements dans la nappe phréatique de l'Ain.

*Exemple : objectifs chiffrés de prélèvements dans les nappes phréatiques*

#### Les volumes prélevables dans la nappe alluviale de l'Ain (source : SBVA)

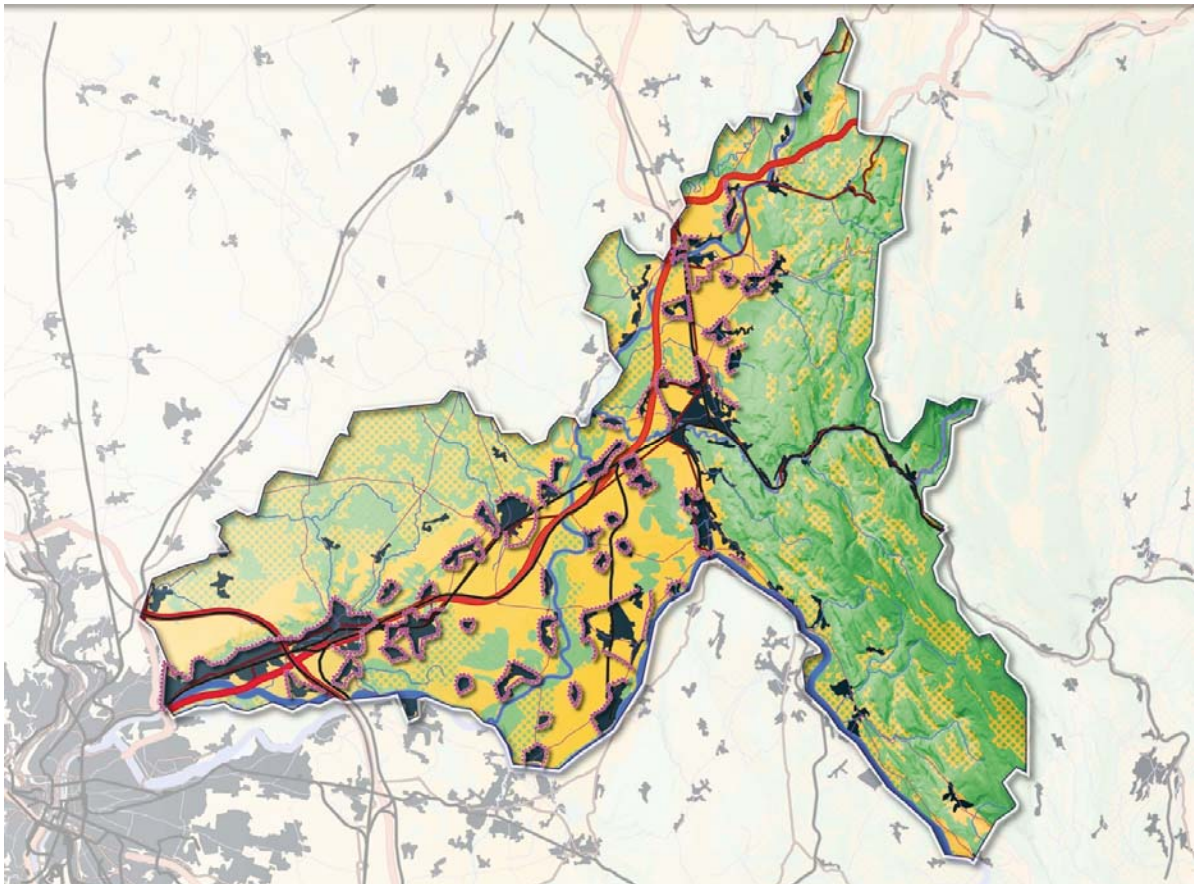
	Zone sensible	Hors zone sensible
Volume annuel prélevable	14 500 000 m <sup>3</sup>	40 000 000 m <sup>3</sup>
<i>Dont volume estival prélevable</i>	<i>8 600 000 m<sup>3</sup></i>	<i>21 600 000 m<sup>3</sup></i>

Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire - La trame verte et bleue			Domaine
Actions	Prescriptions	Périmètre	
Promouvoir la fonctionnalité des espaces naturels du BUCOPA	Compléter et affiner le tracé des corridors écologiques repérés par le SCOT	corridors écologiques	environnement
	Conditionner la constructibilité des bâtiments agricoles	espaces à forte perméabilité écologique	environnement
	Conditionner le défrichement des haies et parcelles agricoles enfrichées	espaces à forte perméabilité écologique	environnement
	Conditionner les extensions urbaines	espaces à forte perméabilité écologique	maîtrise de la consommation de l'espace
	Délimiter dans le zonage des corridors ayant un règlement spécifique	corridors écologiques	environnement
	Développer l'urbanisation en continuité des bourgs et hameaux	espaces à forte perméabilité écologique	maîtrise de la consommation de l'espace
	Interconnecter des corridors trames vertes et trames bleues	corridors écologiques	environnement
	Restaurer la fonctionnalité des corridors coupés par de grandes infrastructures	corridors écologiques	environnement
	Assurer une gestion valorisant le rôle d'atténuation des aléas	boisements côtiers / plaine de l'Ain	environnement
	Définir une « zone tampon » aux abords des boisements dans laquelle l'urbanisation est interdite	boisements côtiers / plaine de l'Ain	environnement
Protéger et gérer les boisements en tenant compte de la diversité des enjeux	Lutter contre l'envahissement des espaces agricoles	zone de montagne	environnement
	Mettre en œuvre une gestion différenciée	zone de montagne	environnement
	Permettre le développement des activités sylvoles	boisements	environnement
	Protéger les boisements	boisements	environnement
	Protéger voire restaurer les boisements alluviaux	ripsylves	environnement
	Calibrer les PLU en fonction des capacités des infrastructures AEP et assainissement	territoire SCOT	maîtrise de la consommation de l'espace
	Encadrer l'urbanisation pouvant impacter la ressource souterraine	secteurs stratégiques AEP 3	environnement
	Encourager des pratiques agricoles sobres en consommation d'eau	nappes alluviales	environnement
	Favoriser la mise en place de dispositifs de récupération pluviale	nappes alluviales	environnement
	Intégrer les zonages et règlements des DUP (ou rapport hydrogéologique)	points de captages	environnement
Protéger la ressource en eau	Interconnecter les réseaux AEP	territoire SCOT	environnement
	Interdire strictement l'urbanisation et les activités polluantes	secteurs stratégiques AEP 2	environnement
	Ne pas dépasser le volume annuel prélevable dans la nappe alluviale	nappe alluviale de l'Ain	environnement
	Renforcer la performance des réseaux assainissement	territoire SCOT	environnement
	Renforcer la performance des STEP	territoire SCOT	environnement
	Compléter et affiner le tracé des zones humides repérées par le SCOT	zones humides	environnement
	Définir des zones tampons d'au moins 5m autour des cours d'eau	cours d'eau et abords	environnement
	Interdire la construction d'obstacles aux fonctionnalités écologiques des cours d'eau	cours d'eau et abords	environnement
	Maintenir les haies connectées aux ripsylves	cours d'eau de l'Albarine	environnement
	Maîtriser l'urbanisation dans les espaces de mobilité des cours d'eau	cours d'eau et abords	environnement
Protéger les milieux humides, les cours d'eau et leurs abords	Pour les projets utilité publique - mener une démarche ERC sur les zones humides détruites	zones humides	environnement
	Préserver la fonctionnalité du bras secondaire de l'Albarine	cours d'eau de l'Albarine	environnement
	Privilégier les schémas de voirie ralentissant l'écoulement des eaux	cours d'eau de l'Albarine	environnement
	Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités	zones humides	environnement
	Maintenir des continuités avec des éléments de nature ordinaire	abords des réservoirs de biodiversité	environnement
	Privilégier le maintien ou la création de zones de transition	réservoirs de biodiversité	environnement
	Protéger strictement les réservoirs de biodiversité de l'urbanisation	réservoirs de biodiversité	environnement

La trame agricole : affirmer une économie primaire dynamique et diversifiée

Cet objectif traite principalement de la préservation de l'outil foncier agricole et, en négatif du développement de l'urbanisation, Le SCoT intégrant par ailleurs dans sa partie 3 un autre objectif dédié à l'agriculture abordée sous un angle plus économique. Il contient 9 prescriptions mobilisant des notions clés du SCoT, notamment l'enveloppe urbaine et les fronts urbains, ainsi que plusieurs prescriptions chiffrées concernant la consommation foncière et les densités bâties des espaces urbanisés.

*Exemple : illustration des fronts urbains*



Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire - La trame agricole			
Actions	Prescriptions	Domaine	
Définir les fronts urbains intangibles dans la plaine de l'Ain	Maintenir l'urbanisation à l'intérieur des fronts urbains	espaces urbains	
Privilégier l'enveloppe urbaine	Aménager les ZAE pour favoriser la réhabilitation et limiter la consommation d'espace	ZAE	maîtrise de la consommation de l'espace
	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
	Définir les zones à urbaniser en fonction de leur impact sur les exploitations agricoles	espaces agricoles	maîtrise de la consommation de l'espace
	Développer prioritairement le "bourg centre" des communes	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
	Limiter la consommation foncière en extension à 768 ha soit 54,9 ha/an entre 2016 et 2030	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
	Localiser les nouvelles extensions urbaines en continuité de l'urbanisation existante	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace
	Mettre en place des démarques type ZAP / PAEN	espaces agricoles	maîtrise de la consommation de l'espace
Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine	espaces urbains	maîtrise de la consommation de l'espace	

La trame urbaine : développer de nouvelles fonctions dans des cadres de vie différenciés au service des usagers du territoire

Cette objectif présente l'armature urbaine du SCoT. Il contient 18 prescriptions dont 2 chiffrées, très importantes, qui ventilent les objectifs de croissance démographique et résidentielle du territoire, mais aussi de nombreuses prescriptions de nature qualitative liées aux enjeux de chaque niveau d'armature urbaine et au renforcement du pôle d'Ambérieu-en-Bugey.

Exemple : ventilation des objectifs de production de logement entre niveaux d'armature urbaine

Niveaux de polarités	PARC DE LOGEMENTS			Répartition de l'effort constructif du BUCOPA		Poids dans le parc du BUCOPA	
	Nombre de logements en 1999	Nombre de logements en 2012	Logements à construire sur la période 2016-2030	1999-2012	2016-2030	en 2012	en 2030
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	15 222	19 095	6 867				
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	8 298	10 635	3 996	34,4%	42,1%	31,4%	33,4%
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	6 924	8 460	2 871				
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	10 291	12 437	3 359				
Montluel / Dagneux / La Boisse	4 905	5 950	1 786				
Meximieux	2 735	3 287	780	19,1%	20,6%	20,5%	20,4%
Lagnieu	2 651	3 201	792				
<b>BOURG CENTRE</b>	3 309	3 934	1 452				
Pont-d'Ain	1 048	1 282	610				
Saint-Rambert-en-B.	1 199	1 283	272	5,5%	8,9%	6,5%	7,0%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	1 062	1 369	570				
<b>BOURG RELAIS</b>	2 133	2 415	827				
Jujurieux	952	1 138	547				
Tenay	744	756	153	2,5%	5,1%	4,0%	4,1%
Lhuis	437	521	128				
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	18 510	22 850	3 798				
CC Plaine de l'Ain *	9 311	11 885	1 580				
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	3 962	4 790	823				
CC de la Côtière à Montluel	2 503	3 170	1 007				
CC Vallée de l'Albarine	1 239	1 348	137				
CC Miribel et Plateau	835	948	204	38,5%	23,3%	37,6%	35,0%
CC Rhône - Chartreuse de Portes	660	708	46				
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	1 303	1 499	221				
Balan	509	586	159				
Niévroz	453	528	36				
Thil	341	385	26				
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>49 465</b>	<b>60 731</b>	<b>16 302</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire - La trame urbaine		
Actions	Prescriptions	Périmètre
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs de production résidentielle chiffrés du SCOT Atteindre et respecter la ventilation des objectifs démographiques chiffrés du SCOT Dans le pôle de Pont d'Ain définir les conditions de développement résidentiel nécessaire renforçant l'offre de services et de l'offre de transports collectifs notamment depuis et vers la gare TER. Dans le pôle réseau de la Côteire veiller à la diversification et au développement d'un parc résidentiel de qualité, une proximité accrue des populations aux équipements et à l'emploi, ainsi qu'au confortement des fonctions et équipements m Dans le pôle structurant de rayonnement régional veiller à la diversification et au développement d'un parc résidentiel de qualité, une proximité accrue des populations aux équipements et à l'emploi, ainsi qu'au confortement des fonctions et équipements métropolitains Dans les autres communes veiller à créer les conditions de renouvellement de la population en favorisant la diversité du parc résidentiel, améliorer l'accès à pied et en modes doux des services et d'organiser des capacités d'accueil nouvelles pour accompagner l'offre existante. Dans les bourgs centres définir les conditions de développement résidentiel diversifié pour renforcer leur poids démographique et développer le tissu local commercial, de services et d'équipements destinés à répondre aux besoins actuels et futurs des populations. Dans les bourgs relais assurer l'équilibre entre les différentes fonctions en veillant à maintenir le tissu local commercial, de services et d'équipements attractifs pour compléter l'offre et renforcer l'accessibilité aux services pour les populations du bassin de vie.	territoire SCOT territoire SCOT strate armature urbaine strate armature urbaine strate armature urbaine strate armature urbaine strate armature urbaine strate armature urbaine strate armature urbaine
Affirmer l'armature urbaine territoriale dans la programmation du développement		maîtrise de la consommation de l'espace maîtrise de la consommation de l'espace armature urbaine armature urbaine armature urbaine armature urbaine armature urbaine armature urbaine armature urbaine
Asseoir le rayonnement d'Ambérieu-en-Bugey	Concentrer le développement urbain sur le quartier gare, le centre-ville et le secteur du triangle Créer un quartier d'affaire mixte privilégiant l'accessibilité modes doux et TC autour de la gare Créer une nouvelle ZAE dont le traitement paysager permettra de constituer une façade de qualité à l'ouest de la RD1075 Recomposer le secteur du triangle Veiller à la diversification et au développement de l'offre résidentielle Améliorer les connexions train et TC vers la plaine de l'Ain	Ambérieu en Bugey Ambérieu en Bugey Ambérieu en Bugey Ambérieu en Bugey montagne et vallées de l'Albarine montagne et vallées de l'Albarine montagne et vallées de l'Albarine montagne et vallées de l'Albarine
Renouveler l'attractivité de la montagne et de la Vallée de l'Albarine	Dans les pôles secondaires définir les conditions nécessaires à la pérennisation de leur rôle dans la hiérarchie urbaine du BUCOPA, en privilégiant en particulier l'accueil de fonctions (économiques, commerciales, de services) et d'équipements rayonnants sur tout l'espace de leur bassin de vie. Concentrer le développement urbain sur le quartier gare, le centre-ville et le secteur du triangle Créer un quartier d'affaire mixte privilégiant l'accessibilité modes doux et TC autour de la gare Créer une nouvelle ZAE dont le traitement paysager permettra de constituer une façade de qualité à l'ouest de la RD1075 Recomposer le secteur du triangle Veiller à la diversification et au développement de l'offre résidentielle Améliorer les connexions train et TC vers la plaine de l'Ain Développer les pôles économiques ciblés par le SCOT Développer les services et le parc résidentiel dans les espaces ciblés par le SCOT Valoriser les identités architecturales et paysagères	aménagement et formes urbaines implantations économiques et commerciales implantations économiques et commerciales aménagement et formes urbaines parc résidentiel transports et déplacements implantations économiques et commerciales aménagement et formes urbaines Paysage et patrimoine



## Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle

### Partie 2 : Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle

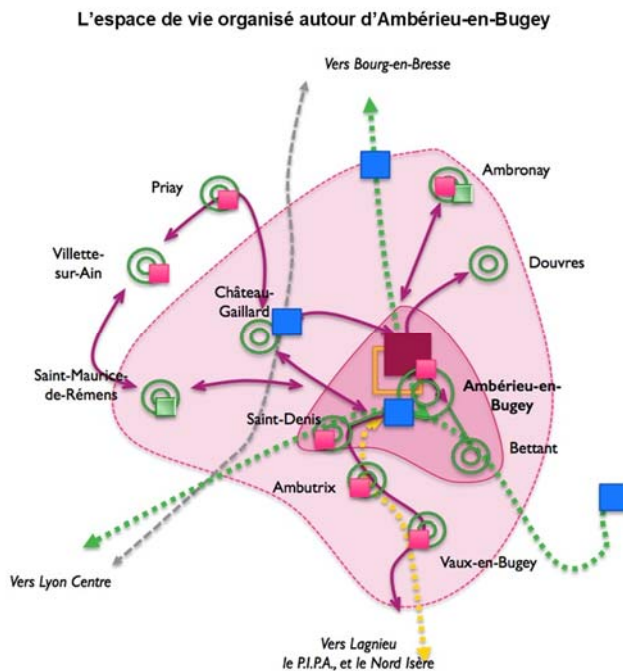
- 2.1. La politique des transports : Renforcer l'armature urbaine et répondre aux besoins de mobilités différenciés
- 2.2. Les territoires et le changement climatique : Produire un aménagement et un urbanisme durable
- 2.3. La politique de l'habitat : Produire des logements de qualité, diversifiés et accessibles pour valoriser les ambiances et les modes de vie pluriels

Cette partie contient 91 prescriptions. Elle est orientée vers les modes d'aménager, avec des prescriptions portant sur la mobilité, le développement qualitatif comme quantitatif du parc de logement ainsi que l'énergie et les risques et nuisances. Les prescriptions sont souvent chiffrées, notamment celles relevant d'éléments de programmation, mais prennent également la forme d'éléments qualitatifs pour les thématiques mobilité, risques et nuisances.

La politique des transports : renforcer l'armature urbaine et répondre aux besoins de mobilités différenciés

Cet objectif contient 32 prescriptions, aucune n'étant chiffrée. Il traite principalement de l'offre de mobilité sur le territoire, thématique sur laquelle les PLU n'ont que des leviers d'actions réduits, notamment au niveau du développement de l'offre de transports collectifs. Cependant, il aborde également la réalisation de grandes infrastructures de transport avec un accent mis sur la préservation des emprises foncières dans les PLU, les mobilités douces ainsi que l'offre de services des « espaces de vie » des communes.

*Exemple – espace de vie*

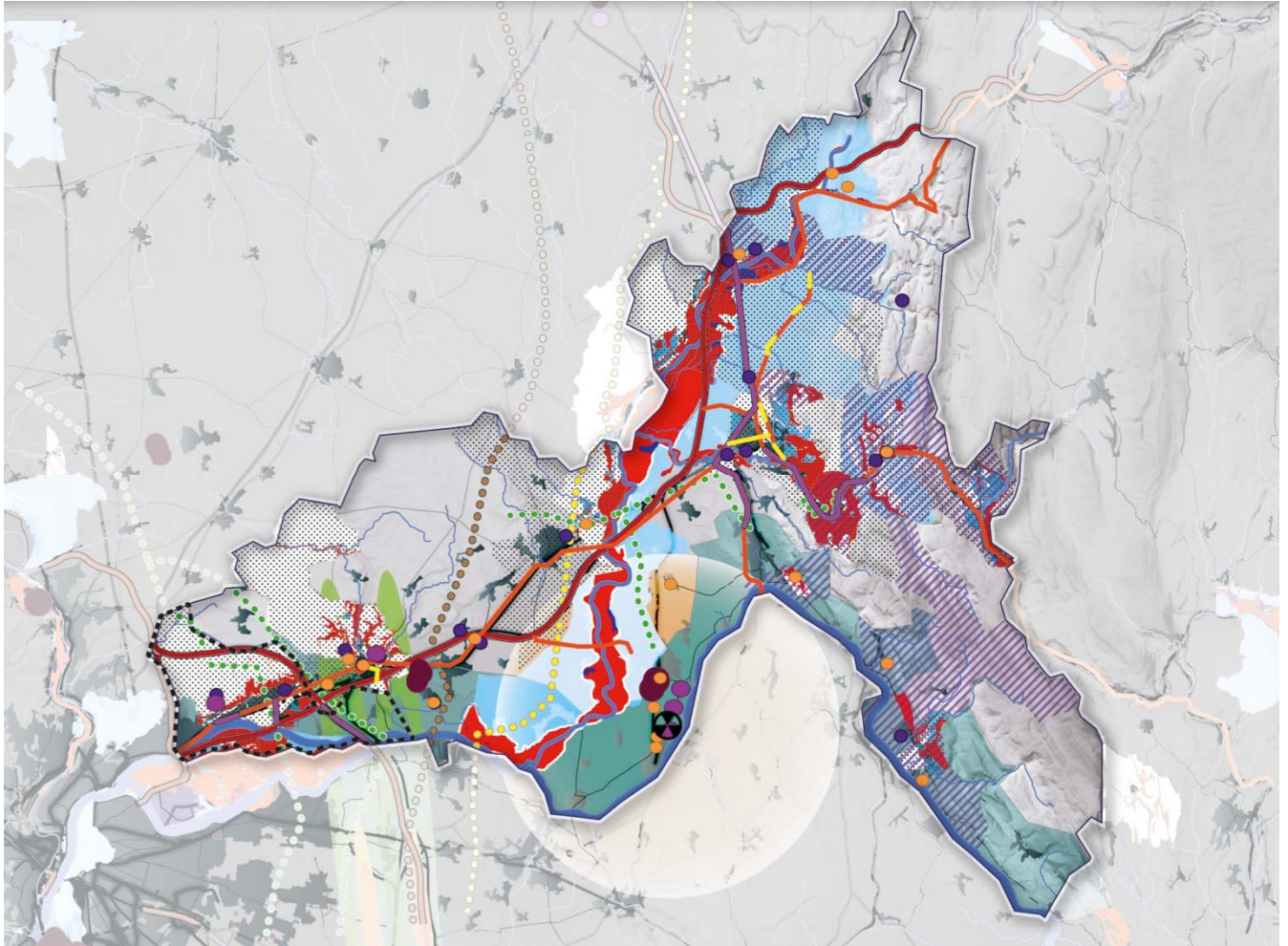


Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI <sup>e</sup> siècle - La politique des transports			
Actions	Prescriptions	Périmètre	
Domaine			
Étendre le réseau d'infrastructures numériques	Anticiper la connexion THD des ZAE au stade de la création Prioriser la desserte des établissements scolaires	territoire SCOT territoire SCOT	Infrastructure numérique Infrastructure numérique
Hiérarchiser les gares	Compléter et pérenniser l'offre TC autour des gares TER de Miribel, de Beynost, de Saint-Maurice-de-Beynost, de Montluel et de La Valbonne.	gares TER	transports et déplacements
	Délimiter les périmètres à l'intérieur desquels les conditions de desserte TC permettent de réduire ou de supprimer les obligations imposées en matière de réalisation d'aires de stationnement	espaces urbains	transports et déplacements
	Diversifier les fonctions urbaines (résidentielles, activités, commerces) et veiller à l'intensification urbaine autour des gares TER	gares TER	transports et déplacements
	Favoriser l'élaboration de PDE / PDIE	espaces urbains	transports et déplacements
	Limiter les possibilités de mutation des infrastructures ferrées, exploitées ou non, afin de préserver, sur le long terme, le potentiel d'utilisation de ces infrastructures	gares TER	transports et déplacements
	Mettre en œuvre des études portant sur la faisabilité d'un transport collectif routier desservant mieux le Parc industriel de la Plaine de l'Ain	Parc industriel plaine de l'Ain	transports et déplacements
	Réserver les emprises foncières nécessaires à l'amélioration des conditions de desserte infra-urbaine, de report modal autour des gares et favoriser un meilleur partage de la voirie	gares TER	transports et déplacements
	Réserver les emprises foncières nécessaires à l'amélioration des conditions de report modal autour des gares	gares TER	transports et déplacements
	Sécuriser les traversées et les cheminements piétons aux abords des gares TER	gares TER	transports et déplacements
	Aménager des aires de covoiturage de proximité autour des gares et arrêts TC structurants	gares TER	transports et déplacements
Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture	Créer un réseau cyclable qui établit des liaisons structurantes et plus diffuses entre et autour des différents générateurs de flux du territoire (enseignement 3km / gare 5 km)	espaces urbains	transports et déplacements
	Développer une offre d'autopartage publique dans les aires de covoiturage	espaces urbains	transports et déplacements
	Prévoir l'aménagement d'aires de covoiturage au niveau des sorties d'autoroute, ainsi qu'à hauteur des nœuds du réseau routier départemental	territoire SCOT	transports et déplacements
	Prévoir l'équipement des espaces de stationnement des ensembles d'habitation et des équipements accueillant du public en points de charge véhicules électriques	espaces urbains	transports et déplacements
Réaffirmer le rôle clé des infrastructures dans le projet de développement	Classer en A ou N (voir ER) les terrains prévus pour la réalisation des infrastructures ciblées par le SCOT	territoire SCOT	transports et déplacements
	Conservier la possibilité foncière de réaliser un TCSP sur l'ancienne voie ferrée entre Ambérieu et Lagnieu	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Conservier la possibilité foncière de renforcer la voie ferrée desservant le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA)	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Conservier la possibilité foncière du projet de Contournement Est Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL)	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Conservier la possibilité foncière d'un élargissement de la voie ferrée Lyon-Bourg-Ambérieu	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Permettre les conditions de réalisation de l'aménagement d'un itinéraire bis contournant le village de Loyettes	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Préserver de toute urbanisation le secteur prévu pour une sortie A42 sur la commune de Leyment	emprise projet ciblé	transports et déplacements
	Développer le TAD dans les zones de montagne	zone de montagne	transports et déplacements
	Prévoir des espaces de stationnement suffisamment dimensionnés et attractifs, à destination des deux-roues et des voitures à proximité immédiate des gares	gares TER	transports et déplacements
	Veiller à faciliter l'accès aux gares du territoire en transport collectif dans les zones les plus denses	gares TER	transports et déplacements
Renforcer le rôle des gares du BUCOPA	Améliorer le rabattement TC sur les gares depuis les espaces de vie	lieux de vie SCOT	transports et déplacements
	Améliorer les dessertes TC entre les bourgs et vers les pôles d'emplois depuis les espaces de vie	lieux de vie SCOT	transports et déplacements
	Faciliter l'implantation des maisons médicales et paramédicales dans les espaces de vie	lieux de vie SCOT	Services et équipements
	Favoriser le développement d'un panel complet de services de proximité dans les lieux de vie ciblés par le SCOT	lieux de vie SCOT	Services et équipements
Structurer le territoire en espaces de vie optimisant les mobilités à leur échelle	Permettre l'implantation résidentielle des personnes âgées et/ou modestes dans les espaces centraux et les mieux desservis des communes.	lieux de vie SCOT	parc résidentiel
	Veiller au maillage de l'espace de vie par un réseau d'infrastructures spécifique aux modes doux et la définition d'itinéraires cyclables intercommunaux	lieux de vie SCOT	transports et déplacements

Les territoires et le changement climatique : produire un aménagement et un urbanisme durable

Cet objectif contient 23 prescriptions traitant de l'efficacité énergétique du bâti et de la prise en compte des risques et nuisances, mais intègre aussi plusieurs prescriptions articulant le développement de l'urbanisation avec l'offre de mobilité. Aucune prescription n'est chiffrée une grande partie rappellent aux documents d'urbanisme des obligations issues du Code de l'Urbanisme.

*Exemple – carte des risques et nuisances*



Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI <sup>e</sup> siècle - Les territoires et le changement climatique			
Actions	Prescriptions	Périmètre	
		Domaine	Domaine
Accroître la place de la nature en ville	Créer des liaisons écologiques urbaines dans les espaces TVB en milieu urbain	espaces urbains	environnement
	Favoriser la mise en place d'une gestion des espaces verts durable dans les nouvelles opérations d'aménagement	espaces urbains	environnement
Améliorer la performance énergétique des bâtiments	Préciser le tracé et préserver (zonage / règlement) les espaces TVB en milieu urbain	espaces urbains	environnement
	Mettre en œuvre de démarches améliorant la conception des bâtiments et des espaces publics, partagés ou privés, dans la recherche d'une consommation moindre en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage.	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
Concevoir des opérations d'aménagement vertueuses en matière de gestion des ressources	Mettre en œuvre les actions et les outils financiers pour mener à bien les objectifs de rénovation énergétique des bâtiments, notamment dans les secteurs présentant les potentiels de rénovation les plus importants	espaces urbains	parc résidentiel
	Privilégier l'approche bioclimatique de la conception des bâtiments, notamment pour les opérations de renouvellement urbain de la vallée de l'Albarine	vallée de l'Albarine	réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN structurantes en zone montagne
Articuler l'offre de transport aux solutions de déplacements doux dans les espaces du quotidien	Aménager un maillage de cheminements doux et sécurisés pour les piétons et les vélos, vers et depuis les équipements publics, les centres anciens	espaces urbains	transports et déplacements
	Définir les nouvelles zones urbaines à destination de logements dans les espaces desservis, ou amenés à être desservis, par les transports collectifs	proximité desserte TC	transports et déplacements
Concevoir des opérations d'aménagement vertueuses en matière de gestion des ressources	Permettre et favoriser la mixité fonctionnelle des espaces urbains	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Privilégier des densités bâties et parts de logement social plus élevées dans les secteurs desservis par les TC	proximité desserte TC	transports et déplacements
Privilégier des essences végétales peu consommatrices d'eau et peu exigeantes en intrants phytosanitaires	Valoriser les solutions innovantes en matière de construction et en matière de gestion de la ressource en eau	espaces urbains	environnement
	Dans les zones rouges risque gonflement de terrain interdire les travaux de remblaiement, d'excavation et d'affouillement d'une hauteur supérieure à 3 mètres et/ou de pente de talus de plus de 30°	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
Prévenir l'exposition aux risques et aux nuisances	Dans les zones rouges risque gonflement de terrain interdire tous travaux nécessitant des mouvements de terrain (déblai-remblai) ou induisant une surcharge de plus de 4t/m <sup>2</sup> .	secteurs soumis à aléa retrait gonflement argileux	risques et nuisances
	Dans un rayon de 2km autour de la centrale du Bugey limiter l'urbanisation et interdire la construction d'équipements publics	secteurs soumis à aléa retrait gonflement argileux	risques et nuisances
	Implanter les sites SEVESO et ICPE dans des zones dédiées et à distance des zones urbanisées existantes ou futures, ainsi que des réservoirs de biodiversité	secteurs soumis à aléa technologique	risques et nuisances
	Interdire les immeubles collectifs dans la zone C du PEB	secteurs soumis à aléa technologique	risques et nuisances
	Mettre en place des dispositifs d'isolation dans la zone D du PEB	secteurs concernés par zonage PEB	risques et nuisances
	Prendre en compte le classement sonore préfectoral des infrastructures de transport dans la localisation des nouvelles opérations	secteurs concernés par zonage PEB	risques et nuisances
	Prendre en compte le risque TMD	abords voiries génératrices nuisances sonores	risques et nuisances
	Prendre en compte les risques d'inondation par crues lentes et rapides (liés au Rhône, à l'Ain et à l'Albarine) et limiter l'augmentation de la population en zone d'aléa fort	secteurs soumis à aléa technologique	risques et nuisances
	Rechercher la résilience de l'urbanisation existante en zone inondable	secteurs soumis à aléa inondation	risques et nuisances
	Veilleront à la préservation des zones d'expansion des crues identifiées sur le territoire sur le cours amont du fleuve Rhône, et sur le cours de l'Albarine	secteurs soumis à aléa inondation	risques et nuisances

La politique de l'habitat : produire des logements de qualité, diversifiés et accessibles pour valoriser les ambiances et les modes de vie pluriels

Cet objectif traite spécifiquement de la thématique logement avec une approche tant quantitative que qualitative. Certaines prescriptions sont chiffrées, notamment celles détaillant les objectifs de production de logement (en doublon avec la partie 1) et de production de logement à caractère social. Mais une majorité de prescriptions ont un caractère qualitatif et leur évaluation implique une interprétation subjective de leur transcription dans les PLU.

*Exemple : objectifs de densité résidentielle*

**Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension**

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)			
	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	24%	1 630	25	65
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	1 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
<b>BOURG CENTRE</b>	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
<b>BOURG RELAIS</b>	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côte à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>6 000</b>	<b>18</b>	<b>326</b>

\* à l'exception de certaines communes.

Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI <sup>e</sup> siècle - La politique de l'habitat			
Actions	Prescriptions	Périmètre	
Encadrer la qualité des logements	Désenclaver les quartiers sociaux Courbes de l'Albarine et la Malaudière, améliorer la qualité de leurs espaces publics, diversifier et revaloriser leur parc immobilier	emprise projet ciblé	aménagement et formes urbaines
	Fixer des objectifs d'amélioration qualitative de l'habitat via l'élaboration de PLH	territoire SCOT	parc résidentiel
Favoriser le développement et l'accessibilité aux services et aux équipements	Mettre en œuvre des OPAH dans de nouveaux secteurs du territoire	territoire SCOT	parc résidentiel
	Accompagner les grands projets de développement économique par la mise en place d'une politique de l'habitat suffisamment dimensionnée pour permettre aux futurs salariés de résider à proximité de leur lieu de travail	espaces urbains	implantations économiques et commerciales
Mettre en œuvre des morphologies économiques en espace et adaptées au contexte urbain et paysager	Réaliser les opérations de nouveaux logements à proximité de l'offre de services, de commerces et d'équipements, et de l'offre TC	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Définir des règlements spécifiques encadrant l'évolution du bâti et des espaces urbanisés pour concilier maintien de leur identité et nécessaire adaptation aux nouveaux besoins	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Diversifier les formes urbaines à l'échelle des communes comme des opérations	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Favoriser la cohérence de la lisière urbaine	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Gérer les interfaces avec les milieux écologiques en évitant leur fragmentation ou l'augmentation des pressions à leur proximité	espaces urbains	environnement
	Interdire la réalisation de nouveaux lotissements "classiques" en R ou R+1	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Organiser l'évolution urbaine des centres villistés sur des trames parcellaires cohérentes avec leur organisation historique	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Promouvoir des formes urbaines innovantes, plus compactes et répondant aux aspirations des habitants	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Prescrire les développements linéaires	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Proscrire les développements qui participent à l'enclavement de l'espace agricole	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Réaliser une charte de qualité architecturale et paysagère à l'échelle du SCOT BUCOPA, en partenariat notamment avec le CAUE de l'Ain	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Rechercher un maillage viaire avec le tissu urbain existant et les centres villes, bourgs ou villages, et éviter l'organisation en impasse	territoire SCOT	aménagement et formes urbaines
		espaces urbains	aménagement et formes urbaines
Organiser la mixité sociale et générationnelle	Dans les bourgs relais et bourgs centres de moins de 2000 habitants atteindre 10% de LLS	strate armature urbaine	parc résidentiel
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de plus de 2000 habitants atteindre 15% de LLS	strate armature urbaine	parc résidentiel
	Dans les communes de plus de 3500 habitants de l'U de Lyon ou de la CC de la plaine de l'Ain atteindre 25% de LLS	communes 3500 habitants +	parc résidentiel
	Dans les communes non pôles de moins de 1000 habitants maintenir le niveau actuel de LLS	strate armature urbaine	parc résidentiel
	Dans les communes non pôles de plus de 1000 habitants atteindre 10% de LLS	strate armature urbaine	parc résidentiel
	Elaborer des PLH précisant les parts de logements à rénover, réhabiliter et remettre sur le marché	territoire SCOT	parc résidentiel
	Limiter les grandes opérations de lotissements mais plutôt diversifier et densifier les opérations	espaces urbains	parc résidentiel
	Mettre en œuvre des stratégies foncières avec l'EPF Plaine de l'Ain	territoire SCOT	parc résidentiel
	Offrir plus de petits logements (T1 à T3), et de logements spécifiques en milieu urbain ou dans les petits bourgs	espaces urbains	parc résidentiel
	Permettre le maintien à domicile des personnes âgées, en développant les services à la personne et de santé adaptés	espaces urbains	parc résidentiel
Organiser le renouvellement en montagne	Réaliser environ 1165 logements par an à horizon 2030	territoire SCOT	parc résidentiel
	Respecter les obligations d'aires d'accueil découlant du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	territoire SCOT	parc résidentiel
	Mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les centres anciens en difficulté des fonds de vallée	montagne et vallée de l'Albarine	réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN structurantes en zone montagne
	Composer des entrées de ville amonçant le passage de la route à la rue, au travers d'un traitement différencié	entrées de villes	aménagement et formes urbaines
Qualifier les entrées de ville et les lisières urbaines	Concevoir des aménagements de chaussée et d'espaces publics simples et soignés qui intègrent les modes doux (vélos et piétons) en privilégiant les aménagements végétalisés et naturels	espaces urbains	transports et déplacements
	Ne pas prévoir de développement linéaire de l'urbanisation le long des axes de circulation	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Qualifier les abords des routes à grande circulation	abords voies à grande circulation	aménagement et formes urbaines
	Réduire les règles de recul visées à l'article L.111-6 du CU de 100 m pour les autoroutes et 75 m pour les routes à grande circulation	abords voies à grande circulation	aménagement et formes urbaines
	S'appuyer sur les éléments naturels / agricoles de paysage pour définir les lisières urbaines	espaces urbains	aménagement et formes urbaines
	Traiter les nouveaux fronts urbains pour les insérer dans leur environnement paysager, au travers d'un paysage et d'une végétalisation en lien avec le milieu naturel environnant	espaces urbains	aménagement et formes urbaines



Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA

**Partie 3 : Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA**

- 3.1. Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité
- 3.2. Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée
- 3.3. Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles
- 3.4. Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale
- 3.5. Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA

Cette partie renvoie directement à l'aménagement économique et commercial du territoire avec une approche très large. Elle mobilise 106 prescriptions, notamment qualitatives, dédiées à la réalisation de nouveaux espaces d'activité sur le territoire, mais aussi de nouvelles unités touristiques, de paysage, d'exploitation des ressources naturelles et d'agriculture.

Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité

Cet objectif traite spécifiquement des zones d'activités. Il liste l'ensemble des projets de ZAE structurantes à réaliser sur les communes au travers de prescriptions qualitatives, mais aussi des éléments de qualité urbaine à transcrire dans les PLU.

*Exemple : illustration d'emprise de ZAE à retranscrire dans le PLU de la commune*



Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA - Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité				
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine	
Améliorer la qualité des parcs d'activités économiques	Adopter un parti d'aménagement qui définit l'urbanité développée dans les ZAE en tenant compte des typologies ZAE	ZAE	transports et déplacements	
	Favoriser la mise en place de dispositifs de production d'énergie renouvelable	ZAE	transports et déplacements	
	limiter les espaces de stationnement en surface des ZAE à leurs besoins incompressibles	ZAE	transports et déplacements	
	Minimiser les bandes inconstructibles dans une perspective d'évolution à terme du tissu bâti des ZAE	ZAE	transports et déplacements	
	Organiser et aménager les transitions en continuité avec les espaces urbains existants auxquels les ZAE s'accrochent,	espaces urbains		transports et déplacements
	Permettre une intégration paysagère de qualité des ZAE définissant (sans consommation d'espace excessive) une nouvelle lisière urbaine	ZAE		transports et déplacements
	Prévoir des possibilités d'élévation en hauteur des bâtiments des ZAE	ZAE		transports et déplacements
	Prévoir une gestion intégrée des eaux pluviales dans les ZAE	ZAE		transports et déplacements
	Promouvoir dans les ZAE des formes urbaines denses, une taille des parcelles et des gabarits de voiries adaptés à la typologie des entreprises	ZAE		transports et déplacements
	Rechercher la perméabilité des surfaces de stationnement ou de circulation des ZAE	ZAE		transports et déplacements
Développer les parcs spécialisés en lien avec des projets ou atouts spécifiques identifiés	Anticiper les besoins en termes d'aménagement des ZAE afin d'affirmer la qualité et la vocation des activités pouvant s'y installer.	ZAE	implantations économiques et commerciales	
	Installer les activités industrielles liées au pôle de déconstruction ferroviaire et aux activités industrielles complexes et interdire les surfaces commerciales sur le site de l'ESCAT	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Permettre l'implantation de nouvelles installations éventuelles visant à développer de nouveaux services innovants autour de la centrale du Bugey	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Permettre le développement cluster éco-aménagement du pôle d'Ambrérieu	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Préserver la capacité de développement dans le périmètre de la ZAC du PIPA	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Prévoir les conditions réglementaires de la réalisation du projet Transpolis	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Affirmer la vocation tertiaire et améliorer la qualité de l'aménagement de la ZAE Parc des Viaducs	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Développer une offre commerciale en façade autour de la RD 1075 à Ambrérieu en Bugey	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Engager la requalification de la zone commerciale de Beynost dite « des Batterses »	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Mieux qualifier et donner de la lisibilité à l'entrée de ville à l'occasion de la création d'une nouvelle voirie desservant l'échangeur de Montluel	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
Développer, requalifier, réorganiser, optimiser les parcs grands flux	Permettre la réalisation de la ZAC des Goucherons et l'extension des Cèdres Bleus	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales	
	Permettre la réalisation de la ZAC du Pont Rompu	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales	
	Permettre le développement de la ZAE Parc de Neyron à vocation mixte artisanat et tertiaire à destination des PME / PMI et qualifier l'entrée de ville	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Permettre les extensions de la ZAC des 3B	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Permettre les extensions des ZAE Granges et de la Bassette	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Prolonger le secteur d'activité « Terres Ligues » par la création d'une nouvelle voirie	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Développer de petites ZAE pour TPE / TPI dans les pôles relais et bourgs centres	strate armature urbaine		implantations économiques et commerciales
	Pérenniser les entreprises isolées enclavées dans le tissu urbain mixte et résidentiel	espaces urbains		implantations économiques et commerciales
	Permettre la mobilisation d'environ 10 ha pour création d'une ZAE à vocation mixte industriel artisanal services et/ou Pôle Bois à Torcieu	Torcieu		implantations économiques et commerciales
	Permettre la mobilisation d'environ 5 ha pour conforter le pôle d'activités de Briord	Briord		implantations économiques et commerciales
Organiser l'irrigation artisanale et le confortement des entreprises existantes	Permettre la mobilisation d'environ 5 ha pour création d'une ZAE à vocation mixte industrielle, artisanale et de services (le Bachas) à Lagnieu	Lagnieu	implantations économiques et commerciales	
	Permettre l'accueil des activités tertiaires et artisanales non nuisantes dans le tissu urbain mixte et résidentiel	espaces urbains		implantations économiques et commerciales
	Créer des structures économiques répondant au parcours des entreprises (pépinières...) dans les pôles urbains	strate armature urbaine		implantations économiques et commerciales
	Favoriser la création de bureaux dans les pôles urbains	strate armature urbaine		implantations économiques et commerciales
	Favoriser les espaces de coworking et de télétravail	espaces urbains		implantations économiques et commerciales
	Réaliser et respecter les éléments de programmation du Business Village de la gare de Montluel	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Réaliser et respecter les éléments de programmation du quartier d'affaires du pôle gare d'Ambrérieu-en-Bugey	emprise projet ciblé		implantations économiques et commerciales
	Valoriser et développer les activités tertiaires productives dans le tissu urbain	Permettre la réalisation de la ZAE Parc de Neyron à vocation mixte artisanat et tertiaire à destination des PME / PMI et qualifier l'entrée de ville	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
		Permettre les extensions de la ZAC des 3B	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
		Permettre les extensions des ZAE Granges et de la Bassette	emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales
Prolonger le secteur d'activité « Terres Ligues » par la création d'une nouvelle voirie		emprise projet ciblé	implantations économiques et commerciales	
Développer de petites ZAE pour TPE / TPI dans les pôles relais et bourgs centres		strate armature urbaine		implantations économiques et commerciales
Pérenniser les entreprises isolées enclavées dans le tissu urbain mixte et résidentiel		espaces urbains		implantations économiques et commerciales
Permettre la mobilisation d'environ 10 ha pour création d'une ZAE à vocation mixte industriel artisanal services et/ou Pôle Bois à Torcieu		Torcieu		implantations économiques et commerciales
Permettre la mobilisation d'environ 5 ha pour conforter le pôle d'activités de Briord		Briord		implantations économiques et commerciales
Permettre la mobilisation d'environ 5 ha pour création d'une ZAE à vocation mixte industrielle, artisanale et de services (le Bachas) à Lagnieu		Lagnieu		implantations économiques et commerciales
Permettre l'accueil des activités tertiaires et artisanales non nuisantes dans le tissu urbain mixte et résidentiel		espaces urbains		implantations économiques et commerciales



### Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée

Cet objectif comptant 9 prescriptions aborde la pérennité et le développement des exploitations du territoire ainsi que leurs capacités de diversification. Ses prescriptions se concentrent sur l'intégration aux règlements des PLU de dispositions permettant la création de nouveaux bâtiments agricoles, notamment de points de vente directe.

### Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles

Cet objectif contient 12 prescriptions. Il traite à la fois des enjeux liés à la gestion des déchets, au développement des énergies renouvelables dans le bâti (en complément de l'objectif de la partie 2 abordant sa performance énergétique) ainsi qu'à l'exploitation des ressources du sous-sol. La plupart des prescriptions sont de nature qualitative et aucune n'est chiffrée.

Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA - Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée de qualité		
Actions	Prescriptions	Périmètre
	Accompagner les possibilités de développement des exploitations d'élevage et gérer par anticipation les distances de recul et des servitudes de réciprocité	espaces agricoles
Anticiper et alléger les contraintes d'exploitation en fonction des filières	Anticiper sur les besoins soit de maintien de sièges dans l'espace urbain, soit au contraire de besoins de transfert des dits sièges Limiter le morcellement des exploitations et prendre en compte la localisation des sièges d'exploitation	espaces urbains espaces agricoles
	Maintenir ou réorganiser l'accessibilité aux exploitations en prenant en compte les besoins et gabarits liés à la circulation des engins agricoles	espaces agricoles
Développer les circuits courts	Protéger sur le long terme des espaces à forte qualité agronomique et les espaces d'AOC particulièrement l'AOC viticole	espaces agricoles
	Donner la possibilité de création de points de vente mutualisés ou non pour les producteurs locaux	espaces agricoles
Faciliter les activités accessoires complémentaires de revenus	Donner hors des zones agricoles des possibilités de construire des bâtiments liés à la diversification des activités agricoles Prévoir dans les zones agricoles les besoins immobiliers liés aux activités de vente, préparation, transformation, création de valeur sur place des produits de l'exploitation Prévoir dans les zones agricoles les besoins immobiliers liés aux activités touristiques et de loisirs accessoires à l'activité agricole	ZAE espaces agricoles espaces agricoles

Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA - Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles		
Actions	Prescriptions	Périmètre
Rationaliser la production des déchets et améliorer leur traitement	Développer des sites pour recevoir des plates-formes de préparation et de transfert des déchets pour favoriser territoire SCOT Imposer à la construction neuve de logements collectifs, ou de logements réalisés dans le cadre d'une opération d'ensemble, la réalisation de locaux de collectes des déchets intégrés	territoire SCOT espaces urbains
	Conforter et poursuivre les démarches pour des projets de méthanisation des déchets organiques	espaces agricoles
Relever le défi du changement climatique en matière de gestion énergétique et de production d'énergies renouvelables	Encourager l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles Étudier la faisabilité des implantations dans les deux perspectives alternatives de création de réseaux de chaleur ou de production d'énergie Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) pour la production à l'échelle du bâti ou de fllot (opération) Intégrer les fermes photovoltaïques sur les espaces agricoles productifs Mettre en œuvre une démarche de coopération de valorisation des ENR&R avec les territoires voisins (SCOT du Bugey) en prenant appui sur le Pôle Bois de Cormaranche-en-Bugey Prévoir l'implantation d'équipements (plateforme de séchage, transformation conditionnement etc.) sur le futur parc de Torcieu et pour des installations importantes dans le PIPA.	Energie Energie Energie Energie Energie Energie Energie
Valoriser durablement les ressources du sous sol	Interdire la création de nouvelles carrières en eau Rechercher des mobilités alternatives au transport par camion des productions des carrières Valoriser et privilégier l'extension des carrières existantes, sous réserve des impacts hydrologiques et sur la nappe	territoire SCOT emprise projet ciblé cours d'eaux et abords territoire SCOT carrières
		Energie Exploitation sous-sol Exploitation sous-sol Exploitation sous-sol

Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale

Cet objectif traite de la valorisation du paysage, du patrimoine bâti ainsi que des unités touristiques nouvelles destinées à le valoriser. Il contient 12 prescriptions qualitatives détaillant notamment la programmation des UTN

*Exemple : illustration des orientations liées à une UTN*



Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA - Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale			
Actions	Prescriptions	Périmètre	Domaine
Développer de nouveaux attracteurs touristiques	Réaliser et respecter les éléments de programmation de l'UTN base de loisirs à Saint-Rambert-en-Bugey Réaliser et respecter les éléments de programmation de l'UTN Domaine des grottes de Cerdon à Labalme Réaliser et respecter les éléments de programmation de l'UTN site archéologique de Marchamp Réaliser et respecter les éléments de programmation du projet touristique "le manoir du petit prince".	emprise projet ciblé emprise projet ciblé emprise projet ciblé emprise projet ciblé	réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN structurantes en zone montagne réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN structurantes en zone montagne réhabilitations de l'immobilier de loisir et UTN structurantes en zone montagne Tourisme
Favoriser le développement de l'hébergement et des activités sportives, culturelles et de loisirs associées aux sites et parcours	Identifier et favoriser aux abords des sites ayant un potentiel touristiques des activités de loisir, hébergement et restauration Réserver dans le secteur Sud de Lagnieu au niveau du Pont du Rhône pour l'implantation d'un équipement d'accueil et d'information touristique	sites patrimoniaux et paysagers Lagnieu	Tourisme Tourisme Tourisme
Valoriser la perception des différents motifs paysagers du territoire point d'appui des « parcours » touristiques et culturels	Définir des coupures d'urbanisation et périmètres de protection autour des silhouettes villageoises et bâtiments isolés emblématiques du grand paysage Identifier et valoriser les cônes de vue qui permettent de percevoir les motifs viticoles et transitions avec l'espace montagnard dans le grand paysage Identifier, préserver les qualités paysagères et aménager l'accès des points de vue sur les espaces d'eau depuis les routes, mais aussi depuis les parcours de randonnée ou les chemins de découverte. Favoriser les mobilités douces aux abords des principaux sites patrimoniaux	sites patrimoniaux et paysagers points de vue points de vue sites patrimoniaux et paysagers	Paysage et patrimoine Paysage et patrimoine Paysage et patrimoine Paysage et patrimoine
Valoriser les éléments de patrimoine et gérer leurs abords	Favoriser un aménagement des espaces publics convivial autour des principaux sites patrimoniaux Identifier et mettre en place une politique de mise en valeur du patrimoine bâti	sites patrimoniaux et paysagers sites patrimoniaux et paysagers	Paysage et patrimoine Paysage et patrimoine

## Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA

Cet objectif apparaît comme un des plus développés du DOO avec 37 prescriptions. Il vise à encadrer le développement commercial de manière large, autant dans la structuration d'une armature communale délimitant le type de commerces pouvant s'installer sur les communes en fonction de leur niveau de population et des surfaces mobilisables que dans les orientations associées à la réalisation des nouvelles zones commerciales. Les prescriptions sont de natures diverses mais une grande majorité apparaît qualitative, le seul élément chiffré concernant la consommation foncière maximale des projets.

*Exemple : plafonds de surfaces de vente selon la typologie de l'armature commerciale*

Niveaux de fonction commerciales		communale et de quartier	relais	bassin de vie	majeure (secteurs périphériques identifiés dans le DAAC)
surfaces de vente minimale des commerces	tous achats				300 m <sup>2</sup> (hors surface de vente liée à l'activité artisanale de production)
surface de vente couverte maximale des commerces	achats quotidiens	Pas de plafond de surface			
	achats hebdomadaires	300 m <sup>2</sup>	2 000 m <sup>2</sup>	2 500 m <sup>2</sup>	pas de création nouvelle, seulement extension limitée ou transfert
	achats occasionnels légers et achats occasionnels lourds		1 500 m <sup>2</sup>	2 000 m <sup>2</sup>	pas de plafond de surface
	achats exceptionnels			500 m <sup>2</sup>	pas de plafond de surface
Emprise foncière maximale des extensions de polarités (à horizon 2030)					17 ha à Ambérieu 22 ha à Beynost (zone des Batterses)



## Le choix des indicateurs

Le choix des indicateurs vise à synthétiser les 263 prescriptions au sein d'un panel restreint. Il repose sur plusieurs objectifs :

- Avoir une approche de l'ensemble des objectifs du DOO.
- Avoir une approche de l'ensemble des thématiques listées par le Code de l'Urbanisme pour l'évaluation du SCoT.
- Privilégier les indicateurs ayant un point de référence lisible (couche SIG SCoT existante ou disposition clairement rédigée à intégrer aux PLU) ou reposant sur des éléments chiffrés.
- Proposer une vision de l'avancée des opérations ciblées mentionnées par le DOO
- Mobiliser les concepts clés du DOO

### Avoir une approche de l'ensemble des objectifs du DOO et des thèmes listés par le Code de l'Urbanisme

Les prescriptions du DOO sont structurées au sein de 11 objectifs thématiques pouvant se rapprocher des domaines listés par le Code de l'urbanisme pour l'évaluation du SCoT, notamment pour les transports et déplacements, l'environnement et les implantations commerciales. Cependant, des indicateurs concernant spécifiquement la consommation foncière et l'artificialisation des sols ainsi que la réhabilitation de l'immobilier de loisir et la réalisation des UTN en zone de montagne devront également être déployés.

Parties	Objectifs
Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI <sup>e</sup> siècle	La politique de l'habitat
	La politique des transports
	Les territoires et le changement climatique
Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA	Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles
	Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA
	Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité
	Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée
Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire	Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale
	La trame agricole
	La trame urbaine
	La trame verte et bleue

Il est donc possible de regrouper les indicateurs au sein de 8 thématiques :

Environnement et ressources naturelles
Agriculture
Consommation foncière
Aménagement et formes urbaines
Habitat et démographie
Transports et mobilités
Développement économique et commercial
Unités touristiques nouvelles

### Les notions clés du SCoT

Le SCoT introduit et mobilise plusieurs notions clés qui devront pouvoir être associées à des indicateurs, notamment :

- L'enveloppe urbaine
- Les espace de vie
- Le renforcement du rôle des gares
- La préservation des ressources naturelles (eau, sous, sol, foncier...)

- L'armature urbaine.

### Les indicateurs chiffrés

Les 14 prescriptions chiffrées concernent notamment les densités résidentielles, l'atteinte des objectifs chiffrés en matière de démographie, production de logement et logement social, densité résidentielle, implantations commerciales et prélèvements en eau dans la nappe phréatique de l'Ain.

Domaine	Prescriptions
<b>aménagement et formes urbaines</b>	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles
<b>environnement</b>	Ne pas dépasser le volume annuel prélevable dans la nappe alluviale
<b>implantations économiques et commerciales</b>	Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de la population
<b>maîtrise de la consommation de l'espace</b>	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs de production résidentielle chiffrés du SCOT
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs démographiques chiffrés du SCOT
	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles
	Limitier la consommation foncière en extension à 768 ha soit 54,9 ha/an entre 2016 et 2030
<b>parc résidentiel</b>	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de moins de 2000 habitants atteindre 10% de LLS
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de plus de 2000 habitants atteindre 15% de LLS
	Dans les communes de plus de 3500 habitants de l'UU de Lyon ou de la CC de la plaine de l'Ain atteindre 25% de LLS
	Dans les communes non pôles de moins de 1000 habitants maintenir le niveau actuel de LLS
	Dans les communes non pôles de plus de 1000 habitants atteindre 10% de LLS
	Réaliser environ 1165 logements par an à horizon 2030

Il est possible de les synthétiser au sein de 8 indicateurs dont un qui vient mobiliser la notion clé d'enveloppe urbaine.

<b>habitat et démographie</b>	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle
	Atteindre les parts fixées de logement social au sein des nouvelles opérations
<b>aménagement et formes urbaines</b>	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations
	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine
<b>consommation foncière</b>	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière
<b>environnement et ressources naturelles</b>	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain
<b>implantations commerciales</b>	Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de la population

### Les prescriptions relatives aux opérations ciblées

Les 108 prescriptions relatives à des opérations ciblées se déclinent sur l'ensemble des parties du DOO, mais apparaissent particulièrement nombreuses dans plusieurs objectifs :

- La réalisation de zones d'activités et commerciales ciblées
- La réalisation de projets touristiques ciblés
- La préservation des emprises nécessaires à la réalisation des infrastructures de transport.
- Le renforcement des espaces de vie (notion clé du SCOT) à l'échelle intercommunale

D'autres prescriptions ciblées apparaissent avoir une importance particulière, principalement parce que leur mise en œuvre est portée par le syndicat mixte BUCOPA. C'est notamment le cas de la charte architecturale et paysagère.



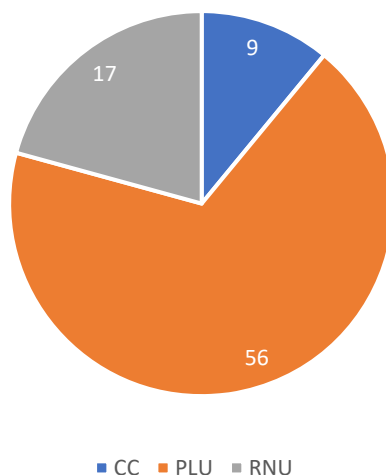
## La couverture en documents d'urbanisme et de programmation

### Les documents d'urbanisme communaux

Le territoire du BUCOPA bénéficie d'une forte couverture en documents d'urbanisme. Sur les 83 communes du SCOT :

- 56 ont un PLU
- 9 ont une carte communale
- 17 sont au RNU

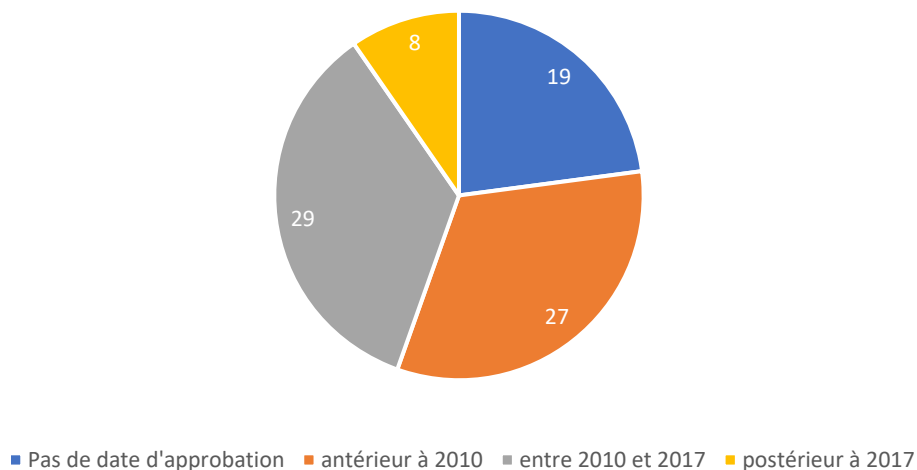
### Couverture en documents d'urbanisme



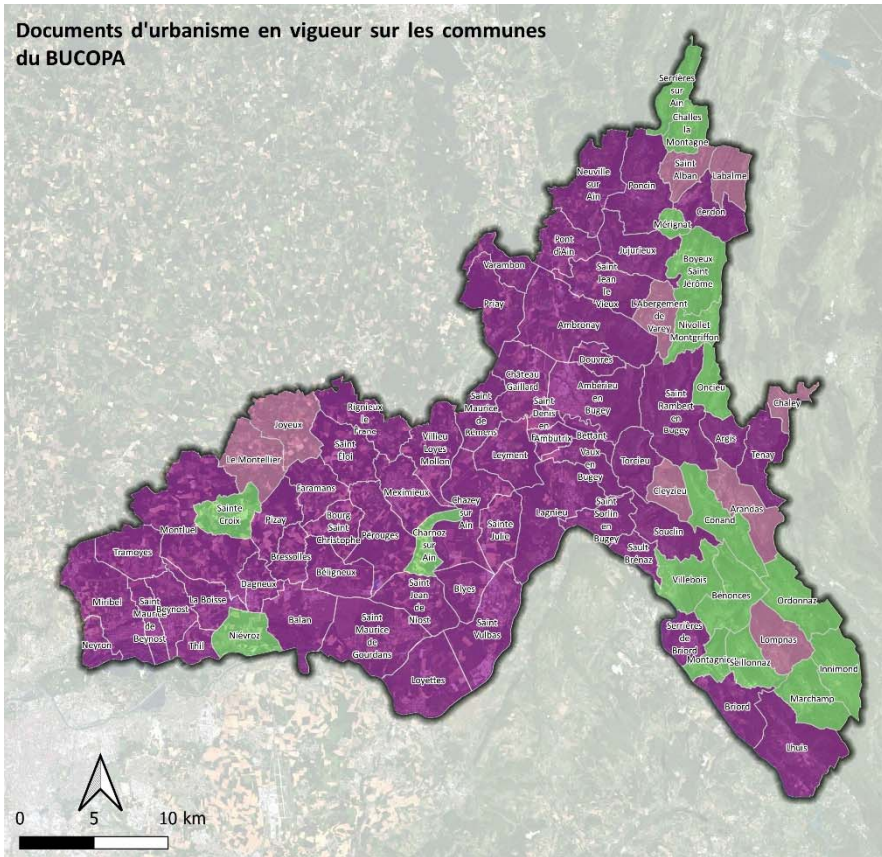
Les communes en RNU et en carte communale apparaissent concentrées à l'Est du territoire, notamment au Sud-Est dans les secteurs de montagne.

Les documents sont relativement anciens. Selon les données transmises par le SCoT BUCOPA, 26 sont antérieurs à 2010 et ne sont donc pas grennellisés, et seuls 8 ont été approuvés après 2017, sous le régime de la loi ALUR et avec des obligations de compatibilité avec le SCoT du BUCOPA approuvé en 2017. Le BUCOPA considère que les 2 PLU approuvés en 2015 avaient fait l'objet d'anticipation de leurs contenus sur leur mise en compatibilité avec le SCoT. 10 PLU **seraient compatibles (20% des PLU)**. Les dates de téléversement au GPU apparaissent plus récentes

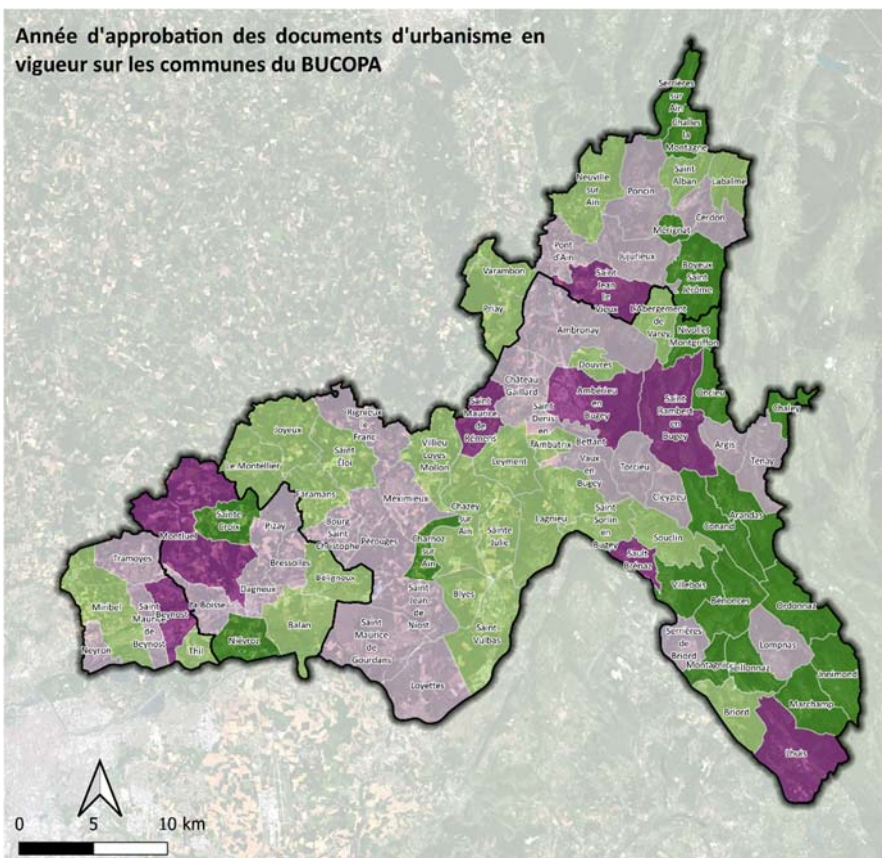
### Années d'approbation des documents d'urbanisme



**Documents d'urbanisme en vigueur sur les communes du BUCOPA**



**Année d'approbation des documents d'urbanisme en vigueur sur les communes du BUCOPA**



DEPCOM	LIBCOM	TYPEDOC	ANNEE_APPRO
01002	L'ABERGEMENT-DE-VAREY	CC	2007
<b>01004</b>	<b>AMBERIEU-EN-BUGEY</b>	<b>PLU</b>	<b>2020</b>
01007	AMBRONAY	PLU	2013
01008	AMBUTRIX	PLU	2003
01013	ARANDAS	CC	
01017	ARGIS	PLU	2012
01027	BALAN	PLU	2005
01032	BELIGNEUX	PLU	2005
01037	BENONCES	RNU	
<b>01041</b>	<b>BETTANT</b>	<b>PLU</b>	<b>2017</b>
<b>01043</b>	<b>BEYNOST</b>	<b>PLU</b>	<b>2019</b>
01047	BLYES	PLU	2008
01049	LA BOISSE	PLU	2014
01054	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	PLU	2013
01056	BOYEUX SAINT JEROME	RNU	
01062	BRESSOLLES	PLU	2014
01064	BRIORD	PLU	2007
01068	CERDON	PLU	2013
01076	CHALEY	CC	
01077	CHALLES LA MONTAGNE	RNU	
01088	CHARNOZ SUR AIN	RNU	
01089	CHATEAU-GAILLARD	PLU	2011
01099	CHAZEY SUR AIN	PLU	2007
01107	CLEYZIEU	CC	2011
01111	CONAND	RNU	
01142	DAGNEUX	PLU	2014
01149	DOUVRES	PLU	2009
01156	FARAMANS	PLU	2005
01190	INNIMOND	RNU	
01198	JOYEUX	CC	2003
01199	JUJURIEUX	PLU	2013
01200	LABALME	CC	2004
01202	LAGNIEU	PLU	2007
01213	LEYMENT	PLU	2007
<b>01216</b>	<b>LHUIS</b>	<b>PLU</b>	<b>2020</b>
01219	LOMPNAS	CC	2011
01224	LOYETTES	PLU	2015
01233	MARCHAMP	RNU	
01242	MERIGNAT	RNU	
01244	MEXIMIEUX	PLU	2013
01249	MIRIBEL	PLU	2007
01260	LE MONTELLIER	CC	2004
01255	MONTAGNIEU	RNU	
<b>01262</b>	<b>MONTLUEL</b>	<b>PLU</b>	<b>2020</b>
01273	NEUVILLE-SUR-AIN	PLU	2006
<b>01275</b>	<b>NEYRON</b>	<b>PLU</b>	<b>2017</b>
01276	NIEVROZ	RNU	
01277	NIVOLLET MONTGRIFFON	RNU	
01279	ONCIEU	RNU	
01280	ORDONNAZ	RNU	
01290	PEROUGES	PLU	2013
01297	PIZAY	PLU	2012
01303	PONCIN	PLU	2013
01304	PONT-D'AIN	PLU	2011
01314	PRIAY	PLU	2007
01325	RIGNIEUX-LE-FRANC	PLU	2012
01331	SAINT-ALBAN	CC	2001
01342	SAINTE CROIX	RNU	
01345	SAINT-DENIS-EN-BUGEY	PLU	2010
01349	SAINT-ELOI	PLU	2007
01361	SAINT-JEAN-DE-NIOST	PLU	2012
<b>01363</b>	<b>SAINT-JEAN-LE-VIEUX</b>	<b>PLU</b>	<b>2018</b>
01366	SAINTE-JULIE	PLU	2008
01376	SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	PLU	2014
01378	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	PLU	2013
<b>01379</b>	<b>ST MAURICE DE REMENS</b>	<b>PLU</b>	<b>2019</b>
<b>01384</b>	<b>SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY</b>	<b>PLU</b>	<b>2020</b>
01386	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	PLU	2009
01390	SAINT VULBAS	PLU	2007
<b>01396</b>	<b>SAULT BRENAZ</b>	<b>PLU</b>	<b>2022</b>
01400	SEILLONAZ	RNU	
<b>01403</b>	<b>SERRIERE DE BRIORD</b>	<b>PLU</b>	<b>2017</b>
01404	SERRIERES SUR AIN	RNU	
01411	SOUCLIN	PLU	2001
01416	TENAY	PLU	2015
01418	THIL	PLU	2002
01421	TORCIEU	PLU	2011
01424	TRAMOYES	PLU	2014
01430	VARAMBON	PLU	2008
01431	VAUX-EN-BUGEY	PLU	2014
01444	VILLEBOIS	RNU	
01450	VILLIEU-LOYES-MOLLON	PLU	2004

## Les Programmes Locaux de l'Habitat

A ce jour 2 EPCI disposent d'un PLH opposable :

- 1 PLH sur CC de la plaine de l'Ain, approuvé en octobre 2019 sur les 53 communes membres. A noter l'existence d'une OPAH en cours sur cette EPCI
- 1 PLH sur CC Miribel et Plateau soit 6 communes pour la période 2020-2026 qui a été approuvé le 10 juillet 2019. C'est le 2<sup>ème</sup> PLH de cet EPCI

## Présentation des indicateurs

	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
<b>Habitat et démographie</b>	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
<b>Aménagement et formes urbaines</b>	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
<b>Consommation foncière</b>	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		
<b>Environnement et ressources naturelles</b>	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
<b>Agriculture</b>	Evolution des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP...)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux

<b>Transports et mobilités</b>	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées...) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact...)
<b>Développement économique</b>	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		
<b>Implantations commerciales</b>	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m <sup>2</sup> de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		
<b>Unités touristiques nouvelles</b>			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT



## Indicateurs habitat et démographie

Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique  
Le SCoT précise que, plus qu'un objectif en soit, la démographie représente avant tout un cadre de définition des objectifs de production de logement ainsi que des densités cibles. Il prévoit cependant un rythme d'évolution ainsi qu'une répartition du poids démographique entre les différentes strates de l'armature urbaine à l'horizon 2030 :

- Atteindre 169 619 habitants en 2030, soit 55 930 de plus qu'en 2012.
- Des taux de croissance annuels moyens (TCAM) par strates d'armature urbaine sur la période 2016-2030.
- Une répartition des poids démographiques de chaque strate d'armature urbaine au sein du périmètre du SCoT en 2030.

### Renforcer l'armature urbaine par des objectifs de population fléchés

Niveaux de polarités	POPULATION					Poids dans le population du BUCOPA	
	Population en 1999	Population en 2012	TCAM Population 1999-2012	Population en 2030	TCAM Population 2016-2030	en 2012	en 2030
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	37 057	43 225	1,19%	56 890	1,79%		
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	18 811	23 200	1,63%	31 984	2,04%	32,1%	33,5%
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron	18 246	20 025	0,72%	24 905	1,49%		
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	25 642	28 277	0,76%	35 420	1,53%		
Montluel / Dagneux / La Boisse	12 920	14 184	0,72%	17 673	1,46%	21,0%	20,9%
Meximieux	6 840	7 304	0,51%	9 198	1,61%		
Lagnieu	5 882	6 789	1,11%	8 549	1,61%		
<b>BOURG CENTRE</b>	6 393	7 642	1,38%	10 792	2,06%		
Pont-d'Ain	2 307	2 668	1,12%	3 823	2,43%	5,7%	6,4%
Saint-Rambert-en-B.	2 065	2 216	0,54%	2 802	1,43%		
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	2 021	2 758	2,42%	4 167	2,17%		
<b>BOURG RELAIS</b>	3 510	4 106	1,21%	5 396	1,87%		
Jurieux	1 700	2 148	1,82%	3 006	2,17%		
Tenay	1 086	1 085	-0,01%	1 262	1,43%	3,0%	3,2%
Lhuis	724	873	1,45%	1 128	1,61%		
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	41 087	51 390	1,74%	61 122	0,92%		
CC Plaine de l'Ain	21 772	27 439	1,80%	32 189	0,81%	38,2%	36,0%
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	7 193	8 874	1,63%	10 528	1,00%		
CC de la Côtière à Montluel	7 183	9 529	2,20%	12 238	1,22%		
CC Vallée de l'Albarine	1 627	1 899	1,20%	2 105	0,62%		
CC Miribel et Plateau	2 476	2 678	0,61%	2 918	0,88%		
CC Rhône - Chartreuse de Portes	836	971	1,16%	1 143	0,75%		
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	3 843	5 317	2,53%	6 453	1,12%		
Balan	1 534	2 785	4,69%	3 769	1,58%		
Niévroz	1 360	1 502	0,77%	1 584	0,28%		
Thil	949	1 030	0,63%	1 099	0,88%		
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>113 689</b>	<b>134 640</b>	<b>1,31%</b>	<b>169 619</b>	<b>1,43%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

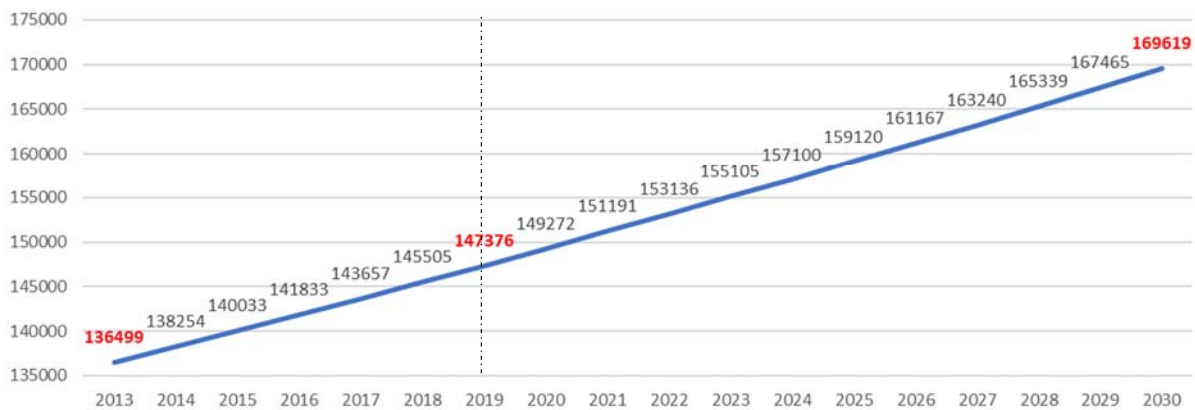
Cet indicateur repose sur l'observation de la démographie. Il a donc un caractère chiffré et objectif qui tend à la classer dans les indicateurs de type A. Son périmètre d'application reposant à la fois sur le rythme et la répartition de la population, il conduit à observer de manière distincte :

- Le TCAM à l'échelle du SCoT
- Le TCAM à l'échelle de chaque strate d'armature urbaine du SCoT
- La répartition de la population au sein de chaque strate d'armature urbaine

La disponibilité de la donnée utilisée pour l'observer apparaît cependant problématique. Le dernier recensement de l'INSEE, paru en Juillet 2022, fournit des chiffres pour l'année 2019. Un suivi annuel apparaît impossible au regard des méthodes de recensement de l'INSEE, les données doivent être appréhendées avec un pas de temps de 5 ans (le recensement 2019 est directement comparé à celui de 2013 dans les fichiers publiés).

Il est possible de simuler les objectifs démographiques du SCoT pour l'année 2019 en partant de l'hypothèse d'une croissance linéaire entre la population recensée en 2013 et l'objectif à atteindre en 2030. Cette méthode modifie cependant le TCAM amenant le territoire à l'objectif 2030. Par exemple : pour atteindre l'objectif de 169 619 habitants à horizon 2030, le SCoT fixe un TCAM de 1,43% entre 2016 et 2030. La population 2019 n'étant comparable qu'à celle de 2013 au maximum, il est nécessaire de repartir au moins de cette année pour l'évaluation et atteindre 169 619 habitants en 2030 suppose un TCAM de 1,29% entre 2013 et 2030.

Hypothèse de croissance linéaire entre la population recensée en 2013 et l'objectif démographique 2030



INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique	A	rythme croissance démographique SCOT	Population 2013	INSEE RP 2019	% d'écart avec l'objectif 2019 simulé
		rythme croissance démographique strates armatures SCOT			% d'écart avec l'objectif 2019 simulé
		Poids population strates armatures SCOT			% d'écart avec l'objectif 2019 simulé



Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle  
Le SCoT prescrit des objectifs de production résidentielle par strates d'armature urbaine exprimés de 3 manières distinctes :

- La production de 1 302 logements à l'échelle du territoire du SCoT entre 2016 et 2030
- La part de la strate dans la production totale du territoire du SCoT entre 2016 et 2030
- L'évolution de la part de chaque strate dans le parc de logement total du territoire du SCoT entre 2016 et 2020

La rédaction du DOO met particulièrement l'accent sur l'objectif de 75% de la production résidentielle concentrée sur les communes pôles, mais laisse également de la souplesse aux territoires : l'objectif peut être dépassé à condition de ne pas entraîner de consommation d'espace supplémentaire.

Niveaux de polarités	PARC DE LOGEMENTS			Répartition de l'effort constructif du BUCOPA		Poids dans le parc du BUCOPA	
	Nombre de logements en 1999	Nombre de logements en 2012	Logements à construire sur la période 2016-2030	1999-2012	2016-2030	en 2012	en 2030
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	15 222	19 095	6 867				
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	8 298	10 635	3 996	34,4%	42,1%	31,4%	33,4%
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	6 924	8 460	2 871				
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	10 291	12 437	3 359				
Montluel / Dagneux / La Boisse	4 905	5 950	1 786				
Meximieux	2 735	3 287	780	19,1%	20,6%	20,5%	20,4%
Lagnieu	2 651	3 201	792				
<b>BOURG CENTRE</b>	3 309	3 934	1 452				
Pont-d'Ain	1 048	1 282	610				
Saint-Rambert-en-B.	1 199	1 283	272	5,5%	8,9%	6,5%	7,0%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	1 062	1 369	570				
<b>BOURG RELAIS</b>	2 133	2 415	827				
Jujurieux	952	1 138	547				
Tenay	744	756	153	2,5%	5,1%	4,0%	4,1%
Lhuis	437	521	128				
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	18 510	22 850	3 798				
CC Plaine de l'Ain *	9 311	11 885	1 580				
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	3 962	4 790	823				
CC de la Côtière à Montluel	2 503	3 170	1 007	38,5%	23,3%	37,6%	35,0%
CC Vallée de l'Albarine	1 239	1 348	137				
CC Miribel et Plateau	835	948	204				
CC Rhône - Chartreuse de Portes	660	708	46				
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	1 303	1 499	221				
Balan	509	586	159				
Niévroz	453	528	36				
Thil	341	385	26				
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	49 465	60 731	16 302	100%	100%	100%	100%

L'indicateur est chiffré, mesurable objectivement grâce à des bases de données et rentre donc dans le type A. Son périmètre d'application recouvre l'observation de la production (logique de flux) mais aussi du parc de logements (logique de stock) et distingue :

- Le nombre de logements réalisés à l'échelle du SCoT
- La part de logements réalisés sur chaque strate d'armature urbaine

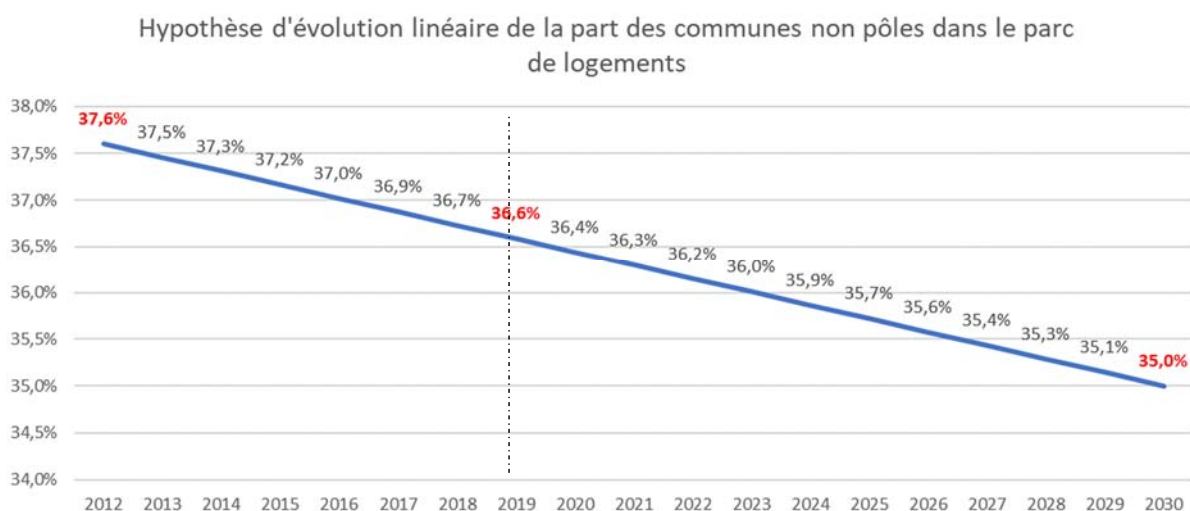
- La part de chaque strate d'armature urbaine dans le total du parc de logements du territoire du SCOT.

En raison de la double nature de l'indicateur, plusieurs sources de données peuvent être mobilisées :

- Les fichiers SITADEL (permis de construire) ou MAJIC III (taxes foncières) pouvant être mis à disposition par l'Etat permettent directement de mesurer la production résidentielle.
- Les recensements de l'INSEE sont mobilisables pour l'observation de l'ensemble du parc de logements, avec les contraintes exposées pour le premier indicateur.

La mise en œuvre de l'indicateur sera donc formalisée de plusieurs manières :

- Pour l'observation de la production résidentielle, l'objectif 2016-2030 du SCOT tout comme les chiffres de production 2016-2019 seront ramenés à une moyenne annuelle avec un résultat exprimé en nombre de logements d'écart.
- Pour la répartition de la production résidentielle entre les strates d'armature urbaine, les chiffres de production 2016-2019 seront utilisés avec un résultat exprimé en points de différence avec la part cible.
- Pour l'évolution de la répartition du parc de logements entre les strates d'armature urbaine, il est fait l'hypothèse d'une progression linéaire des parts entre 2012 et 2030.



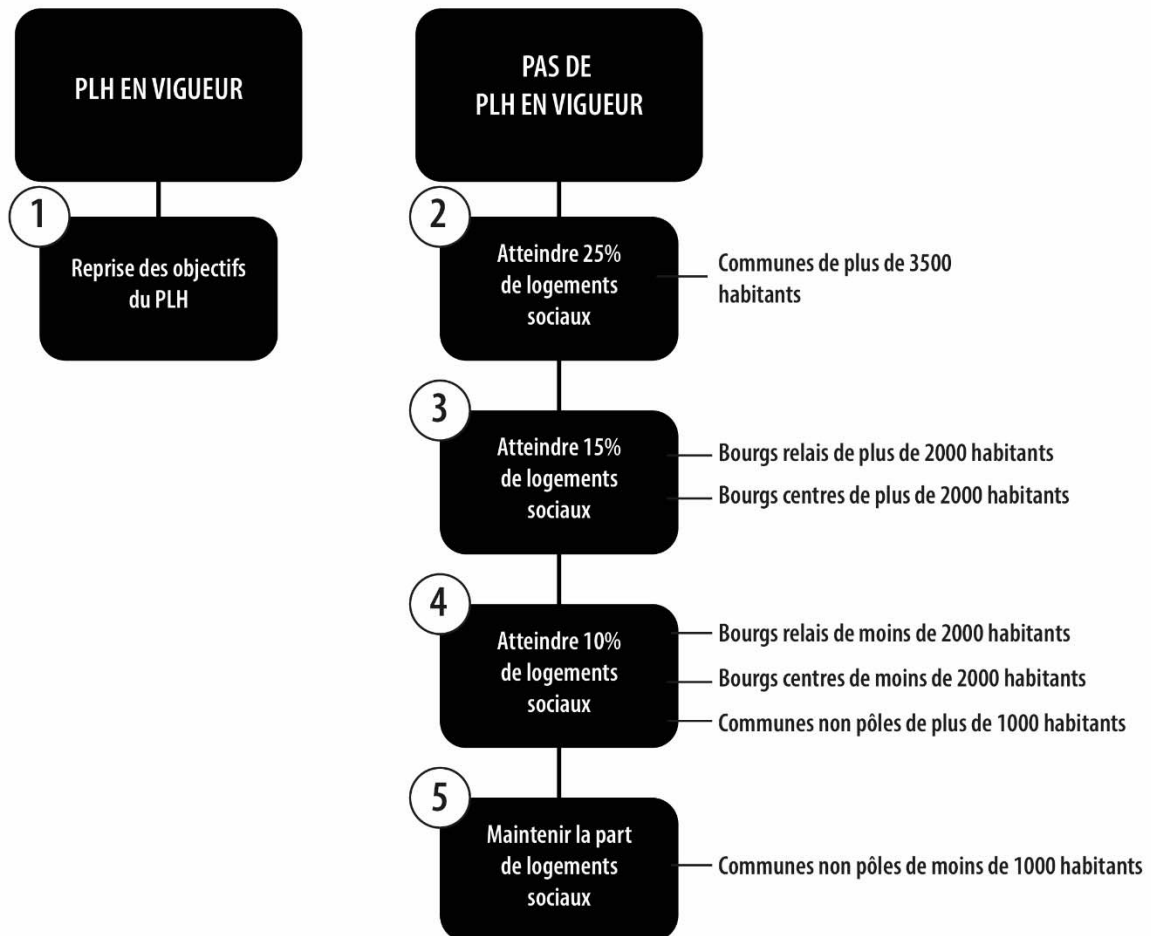
INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle	A	nombre de logements terminés SCOT	/	SITADEL (2016-2019)	nombre de logements annuels moyens d'écart avec moyenne annuelle de l'objectif
		nombre de logements terminés strates armature SCOT			
		part des logements terminés strates armature SCOT			
		part du parc résidentiel strates armature SCOT	nombre de logements 2012	INSEE RP 2019	% d'écart avec l'objectif 2019 simulé

Atteindre les parts fixées de logement social au sein des nouvelles opérations

Le SCoT prescrit l'atteinte de parts de logements sociaux différenciées selon :

- La présence ou non d'un PLH
- La strate d'armature urbaine
- Le niveau de population

L'ensemble des communes du SCoT peuvent être classées selon 5 catégories ayant chacune un objectif d'atteinte de logement social :



Classe logement social	Commune	strate d'armature	PLH en vigueur	Population 2017
<b>1 : objectif PLH</b>	Ambérieu-en-Bugey	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	752
	Ambronay	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	144
	Ambutrix	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	442
	Arandas	autres communes	PLH	2684
	Argis	autres communes	PLH	3333
	Bénonces	autres communes	PLH	4613
	Bettant	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	1007
	Beynost	pôle réseau	PLH	3229
	Blyes	autres communes	PLH	1366
	Bourg-Saint-Christophe	autres communes	PLH	911
	Briord	bourg centre	PLH	130
	Chaley	autres communes	PLH	913
	Charnoz-sur-Ain	autres communes	PLH	1514
	Château-Gaillard	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	136
	Chazey-sur-Ain	autres communes	PLH	124
	Cleyzieu	autres communes	PLH	248
	Conand	autres communes	PLH	14035
	Douvres	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	1041
	Faramans	autres communes	PLH	806
	Innimond	autres communes	PLH	89
	Joyeux	autres communes	PLH	271
	L'Abergement-de-Varey	autres communes	PLH	2726
	Lagnieu	pôle secondaire	PLH	7143
	Le Montellier	autres communes	PLH	297
	Leyment	autres communes	PLH	1303
	Lhuis	bourg relais	PLH	889
	Lompnas	autres communes	PLH	168
	Loyettes	autres communes	PLH	3146
	Marchamp	autres communes	PLH	131
	Meximieux	pôle secondaire	PLH	7743
	Miribel	pôle réseau	PLH	9963
	Montagnieu	bourg centre	PLH	622
	Neyron	pôle réseau	PLH	2527
	Nivollet-Montgriffon	autres communes	PLH	119
	Oncieu	autres communes	PLH	89
	Ordonnaz	autres communes	PLH	141
	Pérouges	autres communes	PLH	1201
	Rignieux-le-Franc	autres communes	PLH	971
	Saint-Denis-en-Bugey	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	2309
	Sainte-Julie	autres communes	PLH	1017
	Saint-Éloi	autres communes	PLH	456
	Saint-Jean-de-Niost	autres communes	PLH	1477
	Saint-Maurice-de-Beynost	pôle réseau	PLH	3967
	Saint-Maurice-de-Gourdans	autres communes	PLH	2572
	Saint-Maurice-de-Rémens	autres communes	PLH	756
	Saint-Rambert-en-Bugey	bourg centre	PLH	2269
	Saint-Sorlin-en-Bugey	autres communes	PLH	1157
Saint-Vulbas	autres communes	PLH	1286	
Sault-Brénaz	autres communes	PLH	953	
Seillonaz	autres communes	PLH	137	
Serrières-de-Briord	bourg centre	PLH	1264	
Souclin	autres communes	PLH	273	
Tenay	bourg relais	PLH	1035	
Thil	autres communes (DTA)	PLH	1088	
Torcieu	autres communes	PLH	726	
Tramoyes	autres communes	PLH	1681	
Vaux-en-Bugey	autres communes	PLH	1224	
Villebois	autres communes	PLH	1173	
Villieu-Loyes-Mollon	autres communes	PLH	3653	
<b>2 : 25% logements sociaux</b>	Dagneux	pôle secondaire	NO PLH	4717
	Montluel	pôle secondaire	NO PLH	6964
<b>3 : 15% logements sociaux</b>	Jujurieux	bourg relais	NO PLH	2156
	Pont-d'Ain	bourg centre	NO PLH	2964
<b>4 : 10% logements sociaux</b>	Boyeux-Saint-Jérôme	autres communes	NO PLH	1016
	Challes-la-Montagne	autres communes	NO PLH	2138
	Neuville-sur-Ain	autres communes	NO PLH	1756
	Niévroz	autres communes (DTA)	NO PLH	1619
	Poncin	autres communes	NO PLH	1703
	Priay	autres communes	NO PLH	1729
	Saint-Jean-le-Vieux	autres communes	NO PLH	1723
<b>5 : maintenir la part de logements sociaux</b>	Balan	autres communes (DTA)	NO PLH	298
	Béligneux	autres communes	NO PLH	748
	Bressolles	autres communes	NO PLH	783
	Cerdon	autres communes	NO PLH	194
	La Boisse	pôle secondaire	NO PLH	346
	Labalme	autres communes	NO PLH	210
	Mérignat	autres communes	NO PLH	130
	Pizay	autres communes	NO PLH	820
	Saint-Alban	autres communes	NO PLH	178
	Sainte-Croix	autres communes	NO PLH	570
Serrières-sur-Ain	autres communes	NO PLH	134	
Varambon	autres communes	NO PLH	584	

L'indicateur est chiffré, mesurable objectivement grâce à des bases de données et rentre donc dans le type A. Cependant il distingue plusieurs types de situations :

- Les communes ayant une part de logements sociaux supérieure à l'objectif fixé pour leur catégorie
- Les communes ayant une part de logements sociaux inférieure à l'objectif fixé pour leur catégorie ont

### Quid des communes changeant de catégorie durant la période ?

La mise en œuvre de l'indicateur mobilise 2 sources de données :

- Le fichier RPLS mis à disposition par les services de l'Etat fournit, pour les dernières données disponibles, l'évolution du nombre de logements sociaux par communes et par année entre 2013 et 2020
- Les recensements de l'INSEE sont mobilisables pour l'observation de l'ensemble du parc de logements, avec les contraintes exposées pour le premier indicateur.

## Aménagement et formes urbaines

Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine

Le SCoT prescrit la réalisation d'au moins 63% des objectifs de logement au sein des limites de l'enveloppe urbaine, donc selon la définition du SCoT en densification ou renouvellement des espaces urbanisés. Cet objectif est cependant ventilé selon les strates de l'armature urbaine :

Niveaux de polarités	Part des logements à construire entre 2016 et 2030 dans l'enveloppe urbaine	
	%	nombre de logements (arrondis)
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	<b>76%</b>	<b>5 240</b>
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	70%	2 800
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	85%	2 440
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	<b>72%</b>	<b>2 420</b>
Montluel / Dagneux / La Boisse	80%	1 430
Meximieux	65%	510
Lagnieu	60%	480
<b>BOURG CENTRE</b>	<b>35%</b>	<b>520</b>
Pont-d'Ain	29%	180
Saint-Rambert-en-B.	40%	110
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	40%	230
<b>BOURG RELAIS</b>	<b>45%</b>	<b>370</b>
Jujurieux	40%	220
Tenay	65%	100
Lhuis	40%	50
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	<b>46%</b>	<b>1 760</b>
CC Plaine de l'Ain *	45%	710
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	40%	330
CC de la Côtière à Montluel	50%	500
CC Vallée de l'Albarine	55%	80
CC Miribel et Plateau	60%	120
CC Rhône - Chartreuse de Portes	35%	20
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>63%</b>	<b>10 310</b>

L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond à la part des logements réalisées au sein des limites de l'enveloppe urbaine. Il nécessite donc de géolocaliser les opérations résidentielles, ce qui nécessite l'utilisation des données des fichiers fonciers MAJIC III ainsi que la couche SIG de l'enveloppe urbaine. Il sera exprimé sous forme de points d'écart entre la part des opérations localisées au sein de l'enveloppe urbaine et la part cible du SCoT.

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine	A	localisation des logements produits par rapport au tracé de l'enveloppe urbaine	/	MAJIC III	% d'écart avec l'objectif

## Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations

Le SCoT prescrit des densités résidentielles moyennes brutes cibles à atteindre dans le cadre de la réalisation des nouvelles opérations d'habitat en extension. Ces objectifs sont déclinés selon les différentes strates de l'armature urbaine :

- 25 logements/ha pour les communes des pôles structurants et pôles réseaux
- Entre 18 et 21 logements/ha pour les pôles secondaires
- Entre 12 et 25 logements/ha pour les bourgs centres
- Entre 12 et 16 logements/ha pour les bourgs relais
- Entre 10 et 18 logements/ha pour les communes non pôles

### Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)			
	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgr/ha	nombre d'hectares nécessaires
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	24%	1 630	25	65
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	1 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
<b>BOURG CENTRE</b>	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
<b>BOURG RELAIS</b>	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côteière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>6 000</b>	<b>18</b>	<b>326</b>

\* à l'exception de certaines communes.

L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond à la moyenne des densités des nouvelles opérations réalisées en extension sur la commune. Il nécessite donc de distinguer les opérations réalisées en extension, définies par le SCoT comme celles réalisées en dehors des limites de l'enveloppe urbaine qui a été tracée dans le cadre de son élaboration.

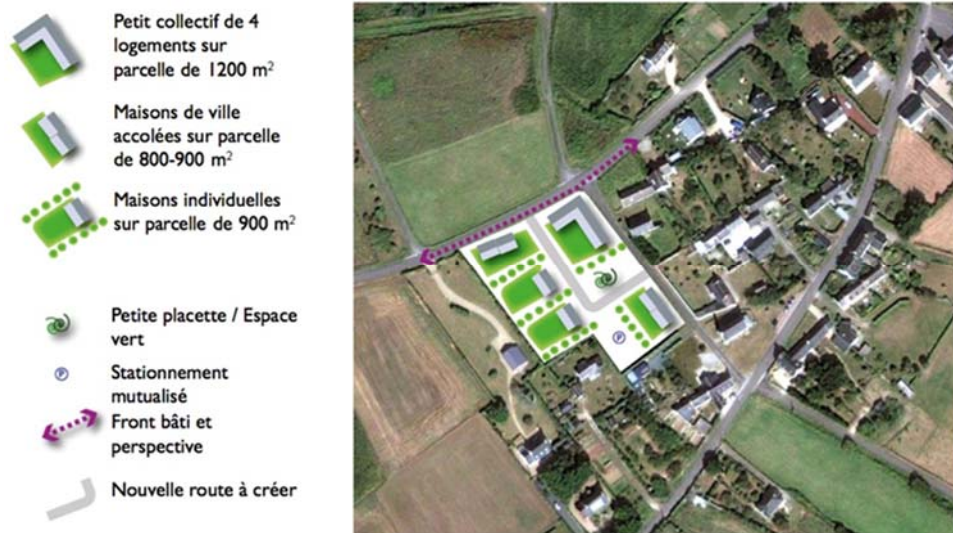
La mise en œuvre de l'indicateur peut s'effectuer en mobilisant les fichiers SITADEL (à condition d'avoir une version de la base permettant de géolocaliser les opérations) ou les fichiers fonciers MAJIC III. Elle sera exprimée sous forme de différence entre la densité moyenne observée sur la commune et la densité cible prescrite par le SCoT.

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations	A	densités moyennes opérations résidentielles en extension	/	MAJIC III	écart à l'objectif de densité



Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations en extension

Le SCoT prévoit la diversification des formes urbaines à l'échelle des opérations d'aménagement réalisées par les communes, ce qui découle de la volonté d'éviter la construction de lotissements pavillonnaires uniformes ayant caractérisées la production urbaine depuis les années 1970.



Cet indicateur s'appréhende par l'analyse des OAP des PLU entrés en vigueur depuis 2017, il a une dimension qualitative tendant à le rattacher aux indicateurs de type B. Son périmètre d'application relève de la diversité des formes urbaines présentées dans chaque OAP. Chaque OAP fera l'objet d'une variable diversifié/non diversifié et l'indicateur sera exprimé en part des OAP présentant une diversité pour chaque PLU.

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations en extension	B	Diversité des formes urbaines dans les OAP	/	OAP des PLU en vigueur	% d'OAP ayant des formes urbaines diversifiées

## Consommation foncière

Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière

Le SCoT prescrit une limitation de la consommation foncière en extension à 768 ha soit 54,9 ha/an entre 2016 et 2030. Cet objectif est ventilé selon les fonctions des espaces urbains produits ainsi que par strates d'armature urbaine :

- 326 ha, soit 23,3 ha/an pour les extensions résidentielles et mixtes, ventilés en fonction des strates de l'armature urbaine

### Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)			
	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	24%	1 630	25	65
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	1 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
<b>BOURG CENTRE</b>	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
<b>BOURG RELAIS</b>	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>6 000</b>	<b>18</b>	<b>326</b>

\* à l'exception de certaines communes.

- 442 ha, soit 32,8 ha/an pour les extensions d'activités, ventilés directement par projets

programmation du SCoT <b>Action 4</b>	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	projet en extension de l'enveloppe urbaine à échéance SCoT	consommation foncière comptabilisée pour le SCoT
Secteurs de projet			
Torcieu	0	10	10
Lagnieu	6	6	6
enveloppe pour les parcs artisanaux complémentaires	0	15	15
enveloppe pour le confortement des entreprises isolées	0	8	8
développement de l'artisanat dans les enveloppes urbaines	15	4	4
Briord	0	5	5
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>48</b>	<b>48</b>

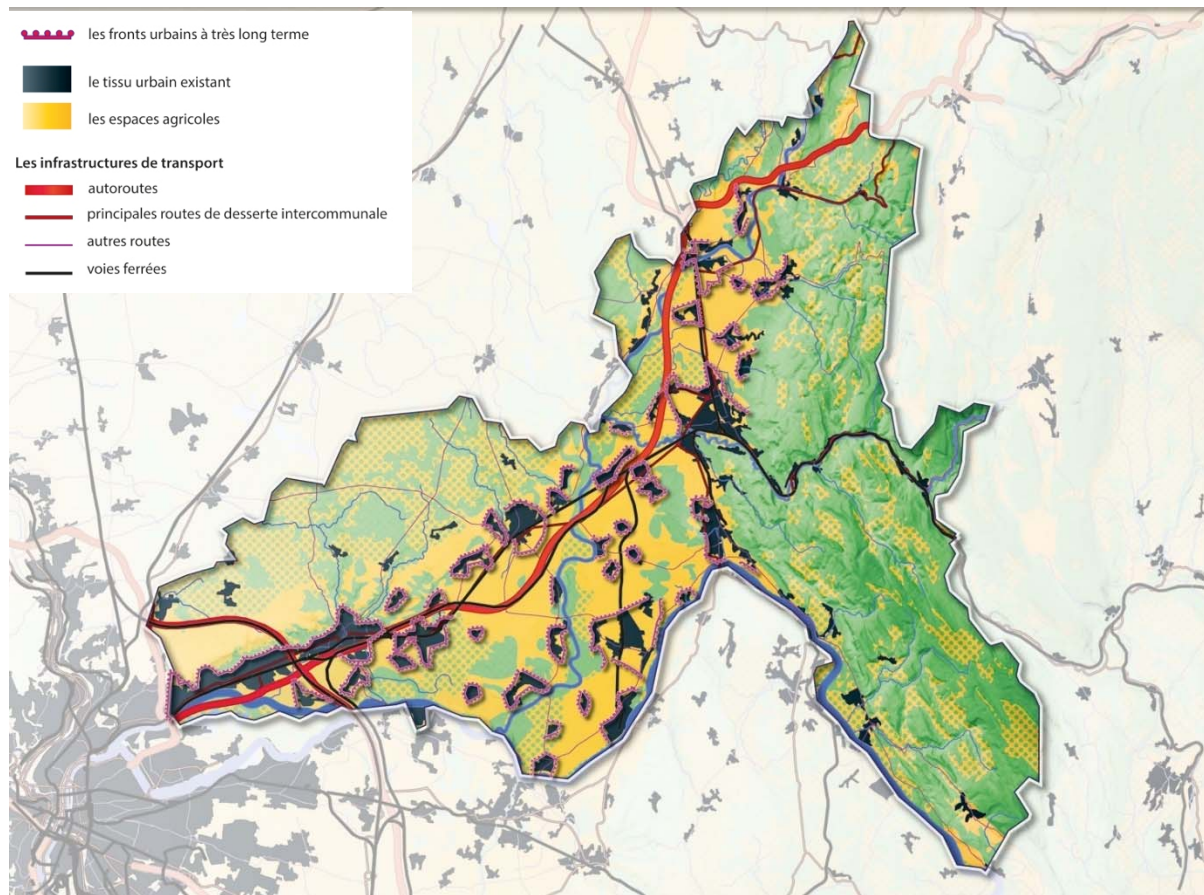
L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond aux surfaces consommées hors de l'enveloppe urbaine, définies comme étant en extension urbaine par le SCoT.

La mise en œuvre de l'indicateur nécessite de géolocaliser les nouvelles opérations par rapport aux limites de l'enveloppe urbaine, et peut donc s'effectuer en mobilisant les fichiers fonciers MAJIC III. Elle sera exprimée sous forme de différence entre la consommation annuelle observée et l'objectif du SCoT ramené en moyenne annuelle.

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière	A	Surfaces consommées en dehors des limites de l'enveloppe urbaine	/	MAJIC III	écart à l'objectif plafond en moyenne annuelle

## Maintenir l'urbanisation au sein des fronts urbains

Le SCoT prescrit une consolidation à long terme des éléments paysagers et infrastructures pouvant constituer des limites à l'extension de l'urbanisation et valoriser les lisières. Ces « fronts urbains » sont donc à maintenir et constituent une limite pour les extensions urbaines des PLU des communes



L'indicateur repose sur l'analyse des zonages des PLU entrés en vigueur depuis l'approbation du SCoT et relève donc des indicateurs de type A.

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Maintenir l'urbanisation au sein des fronts urbains	B	Zones AU des PLU	/	zonage des PLU en vigueur	Part des surfaces de zones AU situées au-delà des fronts urbains

## Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain

**Rappel du SCoT**

*De nombreux espaces naturels contribuent à la richesse de la biodiversité dans le BUCOPA ainsi qu'à la qualité et à la diversité des espaces de vie. Cette richesse naturelle est un atout pour le territoire. Ces espaces naturels doivent ainsi être pris en compte dans les projets de territoire, chaque décision d'urbanisme et d'aménagement devant contribuer à leur mise en valeur.*

*Afin d'assurer le maintien et/ou la remise en bon état des continuités écologiques (corridors et réservoirs de biodiversité, cours d'eau et zones humides), **le SCoT définit la trame verte et bleue du BUCOPA.***

*Celle-ci est tout autant porteuse de la stratégie globale de préservation des sites naturels remarquables pour la faune et la flore, que de la préservation des espaces naturels « communs » qui favorisent les connexions entre ces sites remarquables.*

*Le SCoT reconnaît l'intérêt joué par ces espaces pour l'équilibre du territoire, en cohérence avec les territoires voisins. La trame verte et bleue du BUCOPA est donc à appréhender comme l'ensemble des préconisations nécessaires à la préservation, à la protection et à la mise en valeur de ces espaces et de leur biodiversité*

Le SCOT contient 37 prescriptions qui pour la plupart imposent des mesures d'identification et de protection aux PLU, et 1 prescription chiffrée concernant les prélèvements dans la nappe

**Les volumes prélevables dans la nappe alluviale de l'Ain (source : SBVA)**

	Zone sensible	Hors zone sensible
Volume annuel prélevable	14 500 000 m <sup>3</sup>	40 000 000 m <sup>3</sup>
Dont volume estival prélevable	8 600 000 m <sup>3</sup>	21 600 000 m <sup>3</sup>

phréatique de l'Ain :

**Méthodologie de l'indicateur**

L'indicateur repose sur l'état des volumes prélevés dans la nappe alluviale de la plaine de l'Ain, fournis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

**Résultats de l'indicateur**

Près de 13,5 millions de mètres cubes ont été prélevés dans la nappe en 2021, sur le territoire du SCoT, on est donc en deçà des volumes annuels prélevables.

C'est 9 % de plus qu'en 2016 : on observe une augmentation croissante. L'enjeu reste donc entier.

➔ **L'évolution des prélèvements est de 9 % par rapport à 2016 (ou 11 % en m<sup>3</sup>/hab.).**

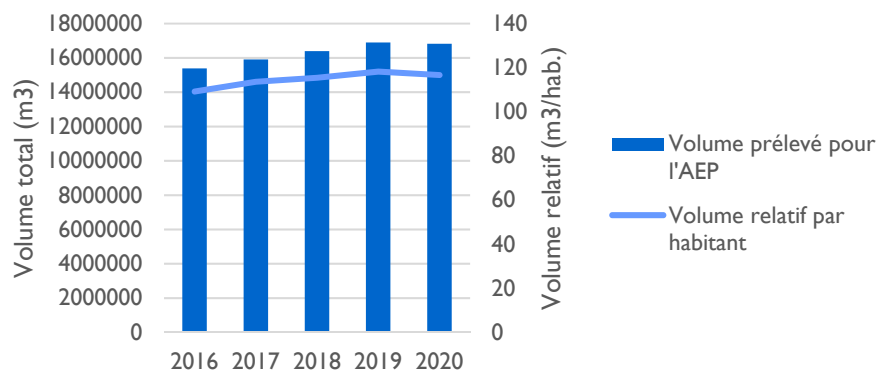


Figure 1 : évolution des volumes prélevés pour l'eau potable (source : BNPE, AE RM)

### Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires

Le P.A.D.D. inscrit la valorisation des ressources naturelles renouvelables ou non au cœur de sa stratégie économique.

Les ressources du territoire lui confèrent une capacité économique durable dès lors que cette gestion des ressources est associée à une démarche globale visant à renforcer l'économie circulaire.

Par économie circulaire on entend ici le renforcement d'un écosystème où les productions locales sont utilisées par d'autres acteurs économiques du territoire dans une logique de valorisation ou de revalorisation.

Ainsi, la gestion durable des ressources du sous-sol implique à la fois une gestion écologique et environnementale dynamique et un développement des filières de valorisation associées à celles de revalorisation des matériaux constructifs.

L'énergie constitue un enjeu économique majeur pour le territoire en lui conférant un niveau d'autonomie plus important permis par le développement des « réseaux de distribution intelligents » du futur (smart grid, boucles de consommation locales).

### Méthodologie de l'indicateur

Dans le cadre de cette évaluation, l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) Auvergne-Rhône-Alpes a été sollicité pour faire un état des lieux de l'extraction de granulat sur le territoire de BUCOPA et les évolutions constatées dans cette filière au cours des 6 dernières années écoulées

### Résultats de l'indicateur

Les carrières du territoire sont exclusivement destinées à la production de granulats. Le territoire du SCoT compte 16 carrières dont 7 carrières hors d'eau, 2 de roches massives et 7 en eau. Sur la totalité des capacités autorisées, 64 % sont autorisées pour des carrières alluvionnaires en eau, 31 % à des alluvionnaires hors d'eau et environ 5 % de roches massives. Les carrières alluvionnaires en eau correspondent à 3 115 kt de capacités maximales autorisées en 2022.



Le territoire du SCoT est le premier producteur de granulats alluvionnaires dans l'Ain, et alimente une grande partie de l'aire urbaine Lyon-Vienne ainsi que les zones déficitaires du Pays de Gex et de Haute-Savoie. Les roches alluvionnaires représentent 94 % de la production de 2021.

La production est sensiblement la même entre 2017 et 2019, et baisse légèrement entre 2019 et 2021. Cette production pourrait continuer à baisser à l'avenir, car 6 carrières sur 16 arrivent en fin d'autorisation avant 2030. On pourrait donc faire face à un enjeu relativement important.

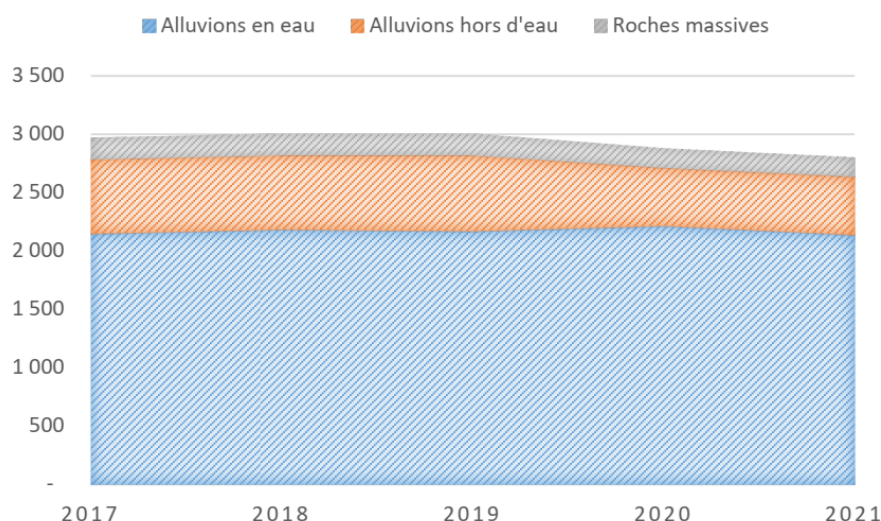


Figure 2 : évolution de la production moyenne annuelle (source : UNICEM)

### Les carrières du territoire du BUCOPA et leurs usages

Etablissement	Commune	Qté aut* maxi	Qté aut* moyenne	Matériaux	Echéance	Date acte
DANNENMULLER TP	Ambronay	249 kt	240 kt	Silico calcaire	2050	2020
ARG	Balan	400 kt	240 kt	Siliceux	2047	2019
CARRIERES GATEAU GAILLARD	Château - Gaillard	120 kt	80 kt	Silico calcaire	2024	2004
ARG	Château - Gaillard	200 kt	100 kt	Silico calcaire	2028	2019
BERTRAND TP	Lagnieu	22 kt	18 kt	Silico calcaire	2024	2009
GRANULATS VICAT	Lagnieu	200 kt	100 kt	Sables, graviers alluvionnaires	2026	2015
MOREL ENTREPRISE	Lhuis	50 kt	25 kt	Calcaires	2045	2015
CMSE	Loyette	450 kt	350 kt	Silico calcaire	2033	2021
VERDOLINI CARRIERE	Loyette	102 kt	90 kt	Siliceux	2045	2020
GRANULATS VICAT	Nievroz	249 kt	210 kt	Silico calcaire	2029	2020
GRANULATS VICAT	Perouges	60 kt	30 kt	Silico calcaire	2032	2012
GRANULATS VICAT	Perouges	750 kt	500 kt	Silico calcaire	2051	2021
GRANULATS VICAT	Perouges	800 kt	500 kt	Silico calcaire	2047	2017
GRANULATS VICAT	Pizay	50 kt	30 kt	Sables, graviers alluvionnaires	2024	2018
GRANULATS VICAT	St Jean le Vieux	765 kt	/	Silico calcaire	2050	2013
CARRIERES DE ST LAURENT	Sainte - Julie	400 kt	200 kt	Siliceux	2026	2019

Fig 3 : See contribution UNICEM – cf. annexe Bilan



## Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau

**Rappel du SCoT**

Le DOO prescrit (1.1) :

- Protéger les milieux humides, les cours d'eau et leurs abords
- Protéger la ressource en eau (captages d'eau potable)
- Permettre l'infiltration des eaux pluviales

*La capacité de développement du territoire dans un contexte d'adaptation au changement climatique est liée à la disponibilité de la ressource en eau pour ses différents usages résidentiels, agricoles, économiques.*

*La préservation des nappes phréatiques est un objectif prioritaire. La nappe alluviale de la Plaine de l'Ain a été identifiée par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme une ressource majeure pour l'alimentation en eau potable du territoire, aujourd'hui et dans le futur.*

*Dans le prolongement de la préservation et de la gestion de la trame bleue, le DOO mobilise les conditions et les moyens nécessaires à une maîtrise de la ressource à travers :*

- la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau souterraine,
- la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, pour rendre compatible le projet de développement urbain et la capacité d'accueil,
- l'anticipation des besoins sur les infrastructures de réseau pour assurer les rendements nécessaires au projet développement,

la sensibilisation aux problématiques de gestion quantitative de l'eau.

*La gestion des usages, notamment en périodes de sécheresse avec des étiages plus marqués, et de plus faibles précipitations constitueront également un enjeu devant associer action publique et sensibilisation des acteurs.*

La protection et la préservation des puits de captage en eau potable constituent un enjeu majeur pour le territoire du BUCOPA.

**Méthodologie de l'indicateur**

Il s'agit d'une part de compter le nombre de captages concerné par une déclaration d'utilité publique (DUP) sur le territoire (source : Agence régionale de Santé), et d'autre part d'observer la protection de captages et les règles visant l'infiltration des eaux pluviales au sein des documents d'urbanisme locaux. Les sous-indicateurs sont donc renseignés au fur et à mesure de l'élaboration ou de la révision des DUL depuis l'approbation du SCoT.

Résultats de l'indicateur

Résultats mesurés	Source	Suivi temporel à partir de données produites par organismes tiers	Valeur	
			2018	2023
Nombre de puits de captages protégés par une DUP	ARS	Nombre de puits de captages protégés par une DUP	89	89
Résultats mesurés	Document à évaluer	Si révision ou élaboration du PLU(i) depuis 2016	Valeur	
Les règles protégeant les périmètres de protection des captages,	Règlement et zonage des PLU(i)	Règles	3	
Leur classement en zone A ou N et l'interdiction d'y construire (et surface protégée dans le zonage) (comparaison aux données de l'ARS)		Surface des périmètres de protection de captage classée inconstructible	0,00 ha	
Les règles concernant l'infiltration des eaux pluviales accompagnant les nouvelles urbanisations/aménagements	Règlement et zonage des PLU(i)	Règles	0	

Parmi les 103 captages présents sur le territoire, 89 sont protégés par une DUP depuis 2019. Aucune évolution n'a eu lieu depuis selon l'ARS.

Parmi les DUL ayant été élaborés ou révisés depuis l'approbation du SCoT, 2 ont intégré des DUP existantes et un n'était pas concerné par un captage.

Aucun en revanche n'a mis en place de règles concernant les eaux pluviales.

L'enjeu de la prise en compte de ces problématiques reste donc entier.

## Suivi de la mise aux normes et création des STEP

**Rappel du SCoT**

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous-capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes.

*Source : Synthèse des retours des questionnaires des EPCI ci-dessous*

**Sur la CC Miribel et Plateau**, le projet de renforcement de la STEP de Beynost est en phase de travaux. Les travaux démarrés à l'été 2022 sont en cours. L'autorisation réglementaire a imposé un dossier complexe et une instruction assez longue. Mise en service de la nouvelle station d'épuration attendue fin 2023. Avec la publication de l'arrêté préfectoral autorisant sa construction, le dossier de la nouvelle station d'épuration (STEP) au chemin du Pilon a connu une avancée majeure. Prévue pour 19 000 équivalents-habitants, elle desservira les communes de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost ainsi que la zone Actinove. Un projet chiffré à près de 6,8 millions d'euros hors taxes.

La CC Miribel et Plateau n'a pas d'autres actions sur les performances des STEP depuis l'entrée en vigueur du SCoT.

**Sur la CC de la Côtère à Montluel**, le renforcement de la capacité de la STEP de Montluel a été réalisé. De plus, trois stations d'épuration non conformes ont été reconstruites :

- La STEP des îles située à Niévroz et collectant les effluents de Balan, Béliigneux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Niévroz et Thil, a été mise en service en 2016. Les effluents de Thil y ont été raccordés en 2021, et ceux de Bressolles entre 2021 et 2023. Sa capacité est de 30 000 Equivalent-Habitants.
- La STEP du Bois Mayet à Cordieux a été renouvelée en 2019. Elle collecte uniquement les effluents de Cordieux. Sa capacité est de 800 Equivalent-Habitants.
- La STEP des marais à Sainte-Croix a été reconstruite en 2018. Elle collecte les effluents du village de Sainte-Croix. Sa capacité est de 900 Equivalent-Habitants.

**Sur la CC des rives de l'Ain pays de Cerdon :**

- La mise en conformité de la STEP de Jujurieux est réalisée depuis 2014.
- La mise en conformité de la STEP de Labalme est en phase d'étude. Il n'y a pas de station d'épuration, mais un lagunage qui n'est pas au maximum de sa capacité. Les freins au projet identifiés sont au niveau des coûts et des aides insuffisantes au regard de l'enjeu.
- La STEP de Neuville-sur-Ain chef-lieu est en phase d'étude. La STEP actuelle va être détruite et une nouvelle est prévue en remplacement. La consultation des entreprises est en cours. Le projet, validé par l'État est de 4 millions d'euros. Les freins sont la présence d'une espèce de grillon qui requiert une étude et retarde le projet et le chiffrage de tous les coûts pour débloquer des prêts.

Sur la **CC de la Plaine de l'Ain**, sont concernées par un besoin de renforcement les STEP de Faramans, Ambronay chef-lieu, Loyettes, Saint-Jean-de-Niost. Les STEP de Blyes, Charnoz-sur-Ain, Ambérieu-en-Bugey, Vaux-en-Bugey ont besoin d'une mise en conformité.

Concernant les renforcements de capacité :

- Pour la STEP de Faramans, c'est en phase d'étude. Le contrôle obligatoire décennal du système d'assainissement a mis en évidence le besoin de redimensionner la STEP devenue trop petite et celui d'une remise en état d'une partie du réseau qui comporte des entrées d'eaux claires parasites. Une étude de cout est en prévu prochainement.
- Pour la STEP d'Ambronay chef-lieu. Il a été créé et mis en service une STEP de type filtre vertical planté de roseaux d'une capacité de 100 EH.
- Le projet est en cours d'étude pour la STEP de la Loyettes. Les difficultés d'avancement concernent le financement de l'équipement qui est proche de son niveau de saturation.
- Pas d'avancement pour la STEP de Saint-Jean-de-Niost

La mise en conformité :

- de la STEP de Blyes est réalisé depuis octobre 2018 pour un cout global supérieur à 1 million d'euros.
- de la STEP de Charnoz-sur-Ain est en phase d'étude,
- La STEP des Blanchettes à Château-Gaillard traite 7 communes (Ambérieu, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey et Torcieu). La STEP de 1993 est en surcharge et fait l'objet d'étude.
- Concernant la STEP d'Ambérieu-en-Bugey, les offres sont en cours d'étude pour la réalisation de la future STEP.

**La mise en conformité des systèmes d'assainissement est donc très bien engagée sur le territoire BUCOPA.**

## Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque

### Rappel du SCoT

Le DOO prescrit (3.3.2) :

- Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération,
- Encadrer le développement des ENR & R

### Méthodologie de l'indicateur

La base de données de l'observatoire régional (OREGES) est mise à jour annuellement et produit les données nécessaires à cet indicateur, à savoir la production et le nombre d'installations par commune. Afin de synthétiser et d'alléger la présentation, ils sont groupés par EPCI.

### Résultats de l'indicateur

Le nombre d'installations a régulièrement augmenté (+43 % entre 2016 et 2020) tandis que la production stagne globalement. Dans le détail, la production reposant sur l'hydroélectricité (53 % de la production en 2020), elle est soumise aux variations de débit des cours d'eau, eux-mêmes sensibles aux évolutions climatiques.

Ainsi, on peut estimer que cette production pourrait être très fluctuante à l'avenir, peut-être même diminuer. À l'inverse, les PAC et le solaire photovoltaïque sont très dynamiques (respectivement +60 % et +301 % de production entre 2016 et 2020) et pourraient continuer d'augmenter.

**L'enjeu pour la future révision du SCoT et dans le prolongement des dispositions intégrées dans la modification du SCoT approuvée le 6 février 2023 sera ainsi de continuer d'accompagner et permettre le développement des EnR, tout en veillant à limiter les incidences négatives potentielles sur les milieux, les ressources — comme l'eau — et les paysages.**

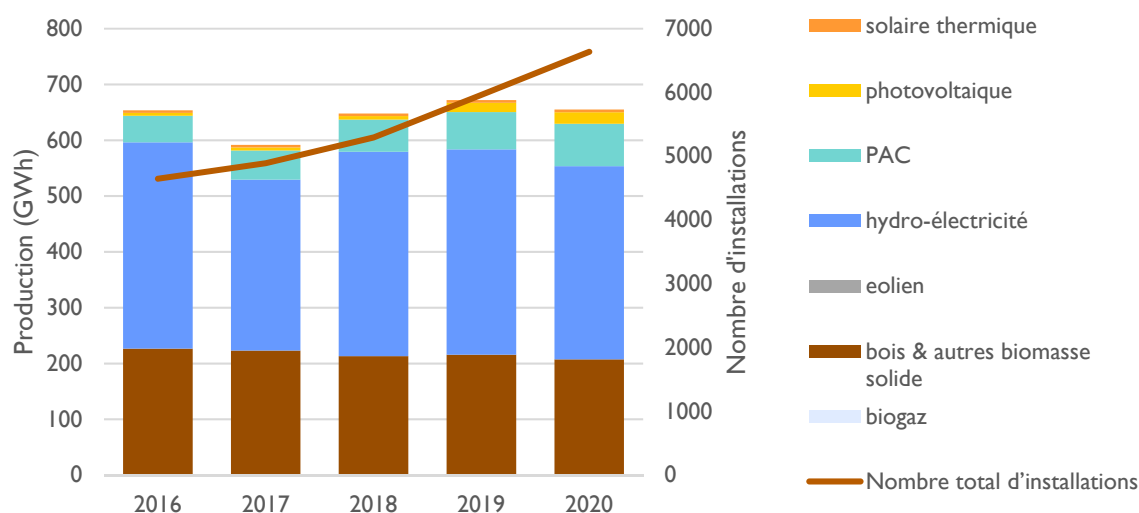


Figure 3 : évolution de la production d'EnR (source : OREGES AuRA)

Tableau 1 : évolution de la production d'énergie (source : OREGES AuRA)

Source d'énergie	2016	2017	2018	2019	2020
<b>CC de la Côtière à Montluel</b>	<b>46 973</b>	<b>45 911</b>	<b>38 013</b>	<b>48 668</b>	<b>48 292</b>
bois & autre biomasse solide	29 119	29 354	28 120	28 272	26 922
éolien	0	0	0		
hydroélectricité	9 677	7 519	0	9 054	8 575
PAC	6 810	7 588	8 323	9 665	10 999
photovoltaïque	589	667	806	890	1 006
solaire thermique	777	783	764	787	791
<b>CC de la Plaine de l'Ain</b>	<b>393 189</b>	<b>375 602</b>	<b>419 270</b>	<b>416 569</b>	<b>426 072</b>
bois & autre biomasse solide	138 910	135 655	128 889	130 505	125 618
éolien	0	0	0		
hydroélectricité	220 062	203 015	249 663	229 588	234 510
PAC	28 016	30 545	33 802	39 254	44 672
photovoltaïque	3 595	3 785	4 325	14 555	18 592
solaire thermique	2 606	2 602	2 590	2 668	2 679
<b>CC de Miribel et du Plateau</b>	<b>32 694</b>	<b>33 495</b>	<b>32 959</b>	<b>35 134</b>	<b>35 499</b>
biogaz	0	0	0		
bois & autre biomasse solide	25 138	25 202	23 979	24 873	24 049
éolien	0	0	0		
hydroélectricité	0	0	0		
PAC	6 302	7 000	7 631	8 861	10 085
photovoltaïque	472	497	564	591	552
solaire thermique	782	797	785	809	812
<b>CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon</b>	<b>180 801</b>	<b>136 634</b>	<b>157 643</b>	<b>171 525</b>	<b>144 997</b>
biogaz (production brute)		132	984	1 011	1 122
bois & autre biomasse solide	33 329	32 760	31 107	31 013	29 686
éolien	0	0	0		
hydroélectricité	140 015	95 697	116 594	129 218	102 873
PAC	6 465	7 044	7 812	9 072	10 324
photovoltaïque	483	496	644	694	471
solaire thermique	509	505	502	517	519
<b>Production totale (GWh)</b>	<b>654</b>	<b>592</b>	<b>648</b>	<b>672</b>	<b>655</b>
<b>Nombre total d'installations</b>	<b>4 647</b>	<b>4 891</b>	<b>5 294</b>	<b>5 963</b>	<b>6 637</b>

**Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant****Rappel du SCoT**

Le DOO prescrit (1.1) :

- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Protéger et gérer les boisements en tenant compte de la diversité des enjeux
- Gérer et assurer la perméabilité écologique des espaces relais
- Assurer les continuités écologiques
- Protéger les milieux humides, les cours d'eau et leurs abords

**Méthodologie de l'indicateur**

Il s'agit d'observer l'intégration de la trame verte et bleue du SCoT au sein des documents d'urbanisme locaux. Les sous-indicateurs sont donc renseignés au fur et à mesure de l'élaboration ou de la révision des DUL depuis l'approbation du SCoT.

Depuis l'approbation du SCoT, 10 communes ont approuvé leur PLU, et sept d'entre eux sont disponibles sur le Géoportail de l'urbanisme : Beynost, Montluel, Saint-Jean-le-Vieux, Ambérieu-en-Bugey, Bettant, Saint-Rambert-en-Bugey et Lhuis.

**Résultats de l'indicateur**

L'analyse des DUL approuvés après le SCoT montre que les surfaces naturelles ont été bien classées en N, avec plus de 8 000 ha au total, dont 2500 ha de périmètres identifiés par l'INPN, à savoir les réserves naturelles, APPPB, sites Natura 2000 et sites gérés par le Conservatoire. En revanche, on constate que peu de prescriptions surfaciques, linéaires ou ponctuelles sont utilisées pour protéger la trame verte et bleue puisque peu de protections ont été réalisées pour les corridors (8 ha de haies, 102 ha et 4 600 m identifiés au titre du L151-23). Tout de même, 82 hectares de zones tampons ont été identifiés dans les PLU, mais aucune bande végétalisée n'a été classée inconstructible directement, bien que .79 ha situés à moins de 10 m des cours d'eau soient classés A ou N.

Aussi, l'indicateur met en évidence que des progrès pourront être réalisés à l'avenir afin d'assurer une protection plus stricte des éléments constitutifs de la trame verte et bleue du BUCOPA.



Résultats mesurés	Document à évaluer	Si révision ou élaboration du PLU(i) depuis 2016	Valeur
Part des surfaces naturelles protégées (APPB, CEN, N2000, RNN) inscrites en zone N	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface totale classée en N	8447 ha
		Surface totale des milieux naturels identifiés par des périmètres spécifiques sur le périmètre communal ou intercommunal	2551 ha
		dont surface protégée par le PLU(i)	2522 ha
Surface et part des boisements, des haies et bocages en EBC et zone N dans les PLU(i)	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface totale des boisements sur le périmètre communal ou intercommunal	6322 ha
		dont surface protégée par le PLU(i)	6002 ha
L'identification des coupures du bâti, des corridors (linéaires et surfaces dans le zonage, part des surfaces inconstructibles), de leurs points de rupture et des éléments paysagers dans le zonage existence de règles spécifiques prescrivant la remise en bon état de fonctionnement des corridors Le classement en zones N inconstructibles des corridors	Règlement et zonage des PLU(i)	Nombre de coupures ou de corridors identifiés	0
		surfaces ou longueur (quand c'est possible)	8 ha de haies+46 ha de continuités "prairies sèches", 58 arbres à protéger, 68 ha et 3580 m au L151-23, 1203 m au 151-19
Identification et/ou protection des zones tampons aux abords des cours d'eau, surfaces classées inconstructibles dans le zonage/règlement L'identification des zones humides (oui/non) et les règles permettant de prévenir leur destruction et de maintenir leur caractère hydromorphe	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface des zones tampons identifiées et protégées par le PLU(i)	99 ha en zone N ou A et 82 ha spécifiques
Classement des bandes végétalisées le long des cours d'eau en zone inconstructible	Règlement et zonage des PLU(i)	Surface et longueur des bandes végétalisées inconstructible dans le PLU(i)	72 ha

## Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée

### Rappel du SCoT

*La préservation de conditions d'exploitation économiquement viables constitue la priorité pour accompagner les mutations et la capacité pour les différentes filières agricoles à développer un projet économique local.*

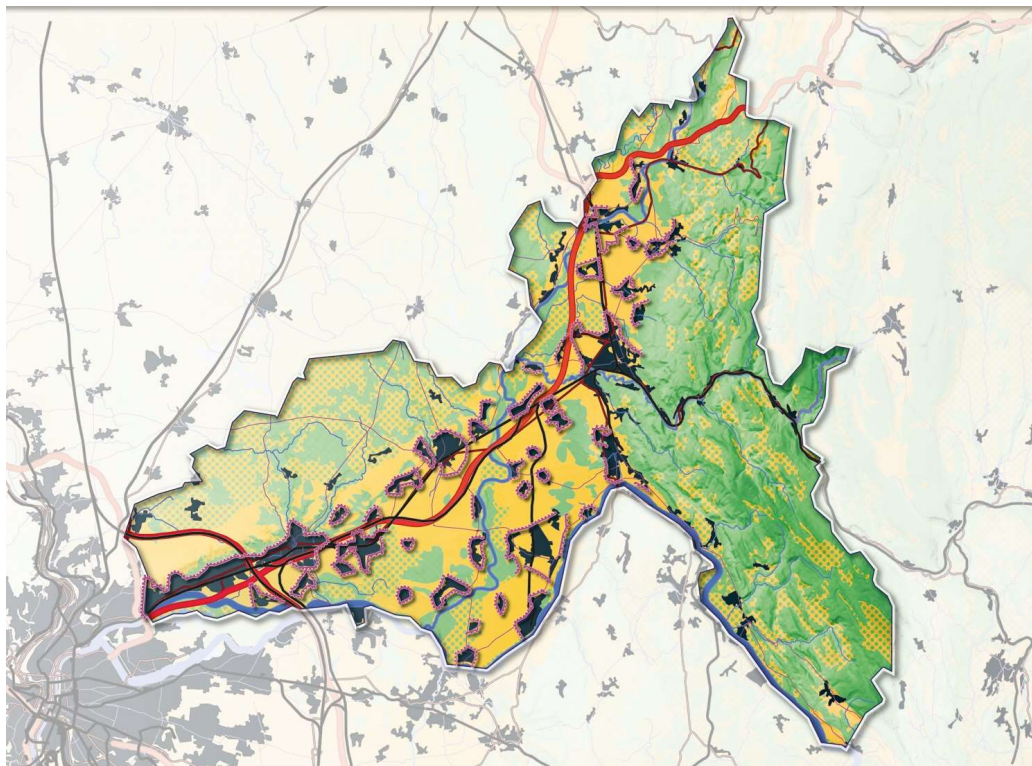
*Permettre la valorisation des filières agricoles et les produits du terroir grâce au développement des circuits courts et à la diversification de l'agriculture.*

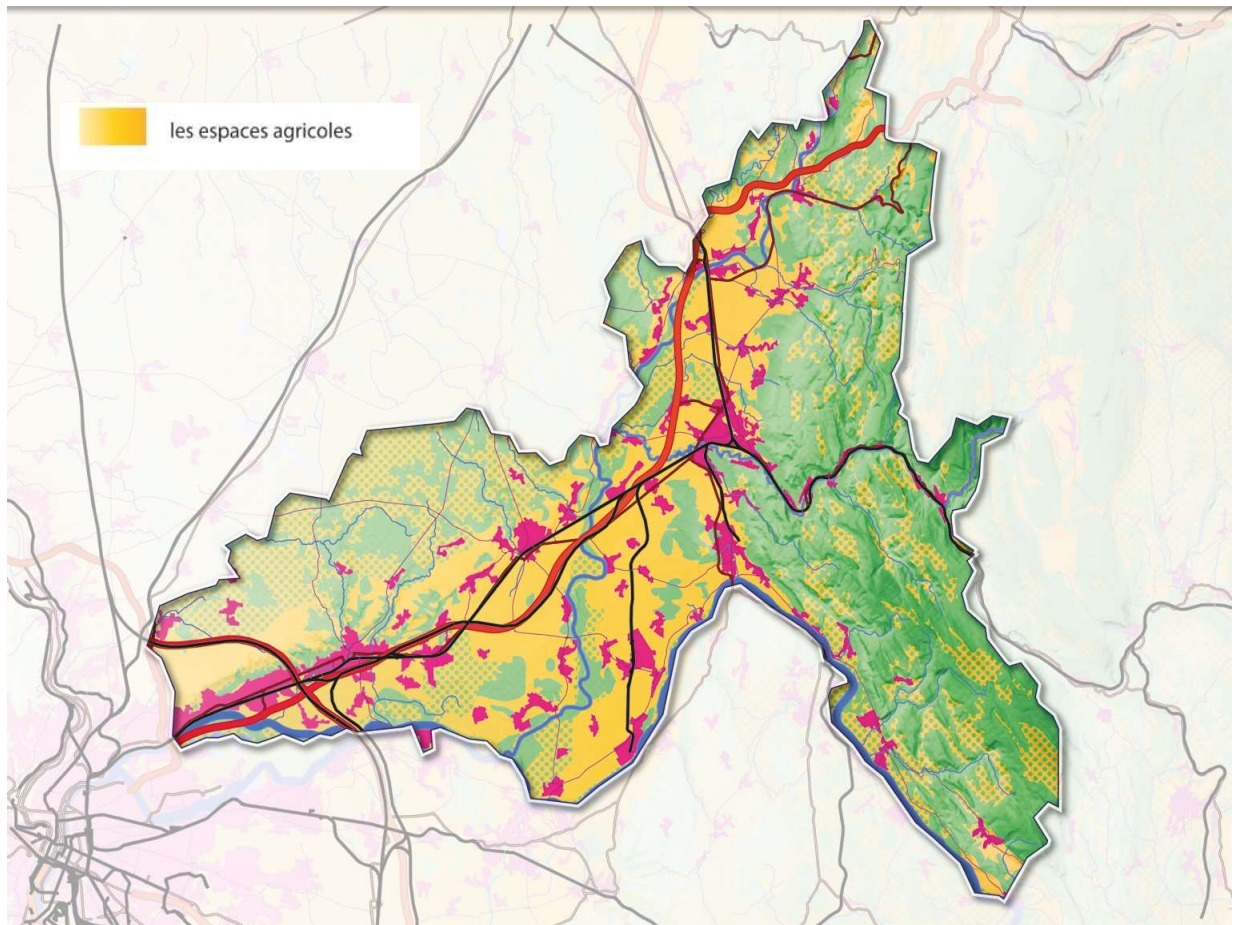
*Ces objectifs se rattachent à la stratégie économique de valorisation des savoir-faire mais aussi à la stratégie touristique et à l'attractivité globale par la promotion de la qualité des productions, la fraîcheur, la traçabilité, la réduction des GES qui sont autant d'intérêts pour le développement des circuits courts.*

*Les espaces agricoles et naturels participent aux grands équilibres écologiques et paysagers du territoire, mais sont aussi le support d'activités économiques pour lesquelles le territoire du BUCOPA est reconnu (filière bois, grandes cultures, maraîchage) et qu'il convient de pérenniser. Leur préservation est donc une orientation majeure du présent D.O.O., via la réduction drastique de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles*

*Il est prévu, dans le cadre de la programmation foncière, une forte diminution des prélèvements fonciers agricoles et naturels par rapport à la période précédente, au travers d'une optimisation accrue des espaces qui sont déjà imperméabilisés ou enclavés.*

### Fronts urbains intangibles dans la Plaine de l'Ain





## Evolution des espaces agricoles au regard de la consommation foncière

### Méthodologie de l'indicateur

#### → L'évolution de la consommation d'espace depuis l'année 2016

Est considérée comme consommation d'espace les extensions urbaines.

*NDLR : cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.*

A partir de la BD Ortho (millésime 2012) ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes qui ont servies de référence à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions constatées à ces enveloppes urbaines sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN).

De ceci l'on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 comparé au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines faites. Ont été distingués deux types : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) ont été couplées à ces extensions pour déterminer les catégories suivantes des différentes occupations :

- Résidentiel mixte
- Activité économique
- Equipement (STEP, City Stade...)
- Infrastructure (routes et parkings...)
- Equipement de production d'énergie
- Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III)

## Résultats d'analyse de la consommation d'espace sur la période 2017-2022

La consommation totale est de 333,52 ha. Soit un **rythme de 66,7 ha/an**.

**Le bilan des 6 premières années est une consommation annuelle moyenne supérieure aux 54,9 ha/an d'objectif plafond** fixée par le DOO sur toute la période du SCoT.

57,5% de cette consommation soit (191,7 ha) sont prélevés des espaces agricoles et 42,5% (141,8 ha) des espaces naturels et forestiers. Ils sont répartis comme suit dans le tableau suivant.

CONSO ESPACE TOTALE ET PAR TYPES A ou NF années 2017 à 2022 incluses	Conso totale (ha)	dont A (ha)	part agricole (%)	dont NF (ha)	part NF (%)
CC de la Plaine de l'Ain *	235,1	129,9	55,3%	105,2	44,7%
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	54,0	37,0	68,6%	17,0	31,4%
CC de la Côtière à Montluel	33,8	19,9	59,0%	13,9	41,0%
CC de Miribel et du Plateau	10,6	4,8	45,2%	5,8	54,8%
<b>TOTAL SCOT BUCOPA</b>	<b>333,5</b>	<b>191,7</b>	<b>57,5%</b>	<b>141,8</b>	<b>42,5%</b>
<small>*CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)</small>					



Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire

Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux

#### Rappel du SCoT :

Les circuits courts ne se résument pas à la vente directe mais concernent la mise en place de réseaux de distribution locaux permettant tant aux professionnels qu'aux consommateurs d'accéder aux productions locales. Leur développement dépend donc d'actions publiques de sensibilisation, de soutien qui relèvent de recommandations car elles ne rentrent pas dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.

En revanche, les documents d'urbanisme locaux prévoient :

→ La possibilité de création de points de vente mutualisés ou non (locaux « vitrine »),

*En les localisant dans une perspective de complémentarité et de soutien aux commerces de centre-ville, qui peuvent être partenaires de la vente.*

→ Les possibilités d'aménagement d'espaces pour des manifestations ou des marchés,

→ Les possibilités d'accueil dans les parcs d'activités d'implantation d'activités de logistiques et/ou de transformation/conditionnement, connexes à l'agriculture.

## Résultats

Concernant les points de vente collectifs :

Sur le territoire de la CC Plaine de l'Ain, 2 points de vente collectif « Le Bocal » à Saint-Sorlin-en-Bugey et « Patur Ain » à Château-Gaillard.

Lala CC Rives l'Ain Pays Cerdon accueille une fromagerie à Comté qui fabrique et vend ce fromage avec le lait produit aux alentours sur le périmètre et selon le cahier des charges de l'AOC Comté.

La CC Côtière à Montluel en possède deux : un point de vente collectif à Balan « Ferme là » vendant les produits de producteurs locaux, ainsi un point de vente géré par un agriculteur sous forme de casiers qui vend également la production d'autres agriculteurs.

La CC de Miribel et du Plateau accueille un point de vente de ce type à Miribel : « La Ferme de Miribel »

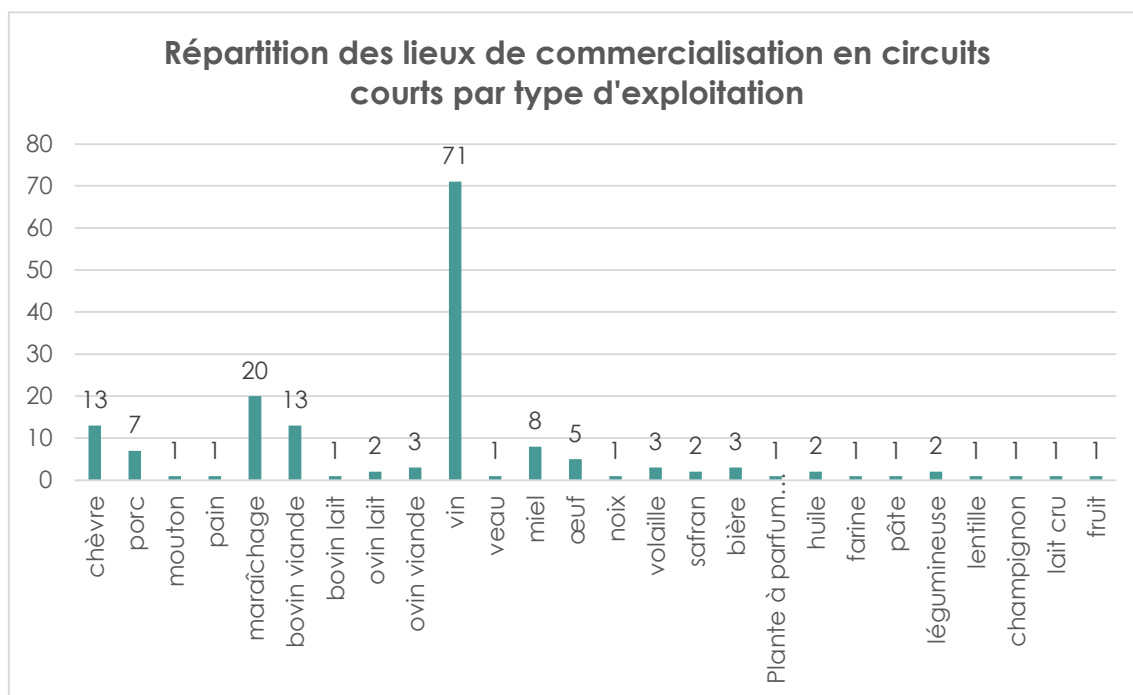
Les difficultés rencontrées selon l'intercommunalité de Côtière-Montluel sont la disponibilité de locaux pour la création d'un point de vente (ou l'investissement pour en créer), sans oublier la main-d'œuvre puisque cela nécessite un temps supplémentaire pour tenir le point de vente.

Concernant les points de vente directe à la ferme, le SCoT comptabilise 4 nouveaux points de vente, dont 1 en cours de finalisation sur le territoire. La CC de la Côtière à Montluel en compte 2 supplémentaire (situés sur la Boisse et Pizay, et un troisième et actuellement en cours de finalisation sur Pizay.

Concernant les points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs

	Point de vente direct à la ferme	Point de vente directe mutualisés/collectifs
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	/63	/1
CC de la Côtière à Montluel	14	2
CC de Miribel et du Plateau	/7	/1
CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)	66	2
<b>Total SCoT BUCOPA</b>	<b>150</b>	<b>7</b>

Au total le SCoT BUCOPA comptabilise 150 exploitations en vente directe ainsi que 7 PVC – magasins producteurs. La majorité des exploitations pratiquant la vente directe ou PVC – magasin producteur sont des domaines viticoles avec 71 exploitations soit près de 45 % des exploitations inscrites dans une démarche de circuits courts. Le maraîchage, les élevages de chèvre et de bovin viande, arrive ensuite avec respectivement 20 exploitations, pour le maraîchage, et 13 élevages, de chèvre et de bovin viande inscrite en circuits courts. À noter que la commune de Cerdon concentre 16 des 71 exploitations viticoles soit 23 % du territoire de BUCOPA. Les communes de Boyeux-Saint-Jérôme et Mérignat concentrent une forte part des exploitations viticoles avec 11 exploitations chacune soit respectivement près de 15 % de la totalité des exploitations viticoles du SCoT.



# AGRICULTURE



Etat des lieux des formes de commercialisation en circuits courts sur la zone du syndicat mixte BUCOPA

insee	Communes BUCOPA	PVC-magasin producteur	Exploitation en vente directe	chèvre	porc	mouton	pain	maraichage	bovin viande	bovin lait	ovin lait	ovin viande	vin	veau	miel	œuf	noix	volaille	safran	bière	Plante à parfum aromatique et médicinal	huile	farine	pâte	légumineuse	lentille	champignon	lait cru	fruit
01002	L'Abergement-de-Varey		2																										
01004	Ambérieu-en-Bugey																												
01007	Ambronay		4																										
01008	Ambutrix																												
01013	Arandas		4	1					2	1																			
01017	Argis		1																										
01027	Balan	2																											
01032	Béligneux																												
01037	Bénonces		4																										
01041	Bettant		1																										
01043	Beynost																												
01047	Blyes																												
01049	La Boisse		2																										
01054	Bourg-Saint-Christophe																												
01056	Boyeux-Saint-Jérôme		14					1					11		2						1								
01062	Bressolles																												
01064	Briord		2																										
01068	Cerdon		16										16																
01076	Chaley																												
01077	Challes-la-Montagne																												
01088	Chamois-sur-Ain																												
01089	Château-Gaillard	1	1																										
01099	Chazey-sur-Ain		1																										
01107	Cleyzieu																												
01111	Conand																												
01142	Dagneux		2																										
01149	Douvres																												
01156	Faramans		2																										
01190	Innimond		1																										
01198	Joyeux																												
01199	Ijurieux		7	1									5								1								
01200	Labalme		1																										
01202	Lagnieu		2																										
01213	Leyment																												
01216	Lhuis		3																										
01219	Lompnas		1																										
01224	Loyettes		1																										
01233	Marchamp																												
01242	Mérignat		11										11																
01244	Meximieux		1																		1								
01249	Miribel	1	4					2					1									1							
01255	Montagnieu		3									1	2																
01260	Le Montellier																												
01262	Montluel		4					2																					
01273	Neuville-sur-Ain		1																										
01275	Neyron		1																										
01276	Niévroz																												
01277	Nivollet-Montgriffon		1																										
01279	Oncieu		1																										
01280	Ordonnaz																												
01290	Pérouges																												
01297	Pizay		1																										
01303	Pondin	1	10	1									9																
01304	Pont-d'Ain																												
01314	Priay																												
01325	Rignieux-le-Franc		1																										
01331	Saint-Alban		3										3																
01342	Sainte-Croix		4																										
01345	Saint-Denis-en-Bugey																												
01349	Saint-Eloi		3																										
01361	Saint-Jean-de-Niost																												
01363	Saint-Jean-le-Vieux																												
01366	Sainte-Julie		2																										
01376	Saint-Maurice-de-Beynost																												
01378	Saint-Maurice-de-Gourdans		2																										
01379	Saint-Maurice-de-Rémens		1																										
01384	Saint-Rambert-en-Bugey		3																										
01386	Saint-Sorlin-en-Bugey	1	4					2					1								1								
01390	Saint-Vulbas																												
01396	Sault-Brénaz																												
01400	Seillonnaz		5										5																
01403	Serrières-de-Briord																												
01404	Serrières-sur-Ain																												
01411	Soudin		1																										
01416	Tenay		1																										
01418	Thil		2																										
01421	Torcieu		1																										
01424	Tramoyes		4																										
01430	Varambon		2																										
01431	Vaux-en-Bugey		4						1				3																
01444	Villebois		1																										
01450	Villieu-Loyes-Mollon		3																										



## Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique

### Rappel du SCoT

Le SCOT précise que, plus qu'un objectif en soit, la démographie représente avant tout un cadre de définition des objectifs de production de logements ainsi que des densités cibles et in fine des objectifs de consommation d'espace. Il prévoit cependant un rythme d'évolution ainsi qu'une répartition du poids démographique entre les différentes strates de l'armature urbaine à l'horizon 2030 :

- Atteindre 169 619 habitants en 2030, soit 34 979 de plus qu'en 2012.
- Des taux de croissance annuels moyens (TCAM) par strates d'armature urbaine sur la période 2016-2030.
- Une répartition des poids démographiques de chaque strate d'armature urbaine au sein du périmètre du SCOT en 2030.

### Renforcer l'armature urbaine par des objectifs de population fléchés

Niveaux de polarités	POPULATION					Poids dans le population du BUCOPA	
	Population en 1999	Population en 2012	TCAM Population 1999-2012	Population en 2030	TCAM Population 2016-2030	en 2012	en 2030
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	37 057	43 225	1,19%	56 890	1,79%		
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	18 811	23 200	1,63%	31 984	2,04%	32,1%	33,5%
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron	18 246	20 025	0,72%	24 905	1,49%		
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	25 642	28 277	0,76%	35 420	1,53%		
Montluel / Dagneux / La Boisse	12 920	14 184	0,72%	17 673	1,46%	21,0%	20,9%
Meximieux	6 840	7 304	0,51%	9 198	1,61%		
Lagnieu	5 882	6 789	1,11%	8 549	1,61%		
<b>BOURG CENTRE</b>	6 393	7 642	1,38%	10 792	2,06%		
Pont-d'Ain	2 307	2 668	1,12%	3 823	2,43%	5,7%	6,4%
Saint-Rambert-en-B.	2 065	2 216	0,54%	2 802	1,43%		
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	2 021	2 758	2,42%	4 167	2,17%		
<b>BOURG RELAIS</b>	3 510	4 106	1,21%	5 396	1,87%		
Jujurieux	1 700	2 148	1,82%	3 006	2,17%	3,0%	3,2%
Tenay	1 086	1 085	-0,01%	1 262	1,43%		
Lhuis	724	873	1,45%	1 128	1,61%		
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	41 087	51 390	1,74%	61 122	0,92%		
CC Plaine de l'Ain	21 772	27 439	1,80%	32 189	0,81%	38,2%	36,0%
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	7 193	8 874	1,63%	10 528	1,00%		
CC de la Côtère à Montluel	7 183	9 529	2,20%	12 238	1,22%		
CC Vallée de l'Albarine	1 627	1 899	1,20%	2 105	0,62%		
CC Miribel et Plateau	2 476	2 678	0,61%	2 918	0,88%		
CC Rhône - Chartreuse de Portes	836	971	1,16%	1 143	0,75%		
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	3 843	5 317	2,53%	6 453	1,12%		
Balan	1 534	2 785	4,69%	3 769	1,58%		
Niévroz	1 360	1 502	0,77%	1 584	0,28%		
Thil	949	1 030	0,63%	1 099	0,88%		
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>113 689</b>	<b>134 640</b>	<b>1,31%</b>	<b>169 619</b>	<b>1,43%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Méthodologie de l'indicateur

L'indicateur repose sur l'observation de la démographie. Son périmètre d'application est basé à la fois sur le rythme et la répartition de la population, il conduit à observer de manière distincte :

- Le TCAM à l'échelle du SCOT
- Le TCAM à l'échelle de chaque strate d'armature urbaine du SCOT
- La répartition de la population au sein de chaque strate d'armature urbaine

Les derniers chiffres de population de l'INSEE, parus en décembre 2022, fournissent des chiffres pour l'année 2020. Les bases INSEE permettent d'obtenir la population principale année par année de 2006 à 2019. Cependant, un suivi annuel n'est pas vraiment envisageable au regard des méthodes de recensement de l'INSEE, les données doivent être appréhendées avec un pas de temps de 5 ans au minimum. Il a été choisi de baser les résultats sur la période 2015-2020.

## Résultats de l'indicateur

### → L'évolution de la population à l'échelle du SCOT

Le SCOT vise l'atteinte de 169 619 habitants en 2030 soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 1,43% entre 2016 et 2030. La population totale du SCOT s'établit à 144 146 habitants en 2020, soit 5095 de plus qu'en 2015. Cependant, si la population a augmenté, le TCAM est de 0,72%, environ la moitié de celui ciblé.

### → L'évolution de la population par strates d'armature urbaine

Le SCOT fixe des TCAM cibles par niveaux d'armature urbaine et par EPCI pour la période 2016-2030. Aucun des niveaux d'armature urbaine n'atteint entre 2015 et 2020 le rythme d'évolution qui lui est attribué. Les écarts varient de -0,02 points pour les « autres communes par intercommunalité » à -2,34 points pour les bourgs relais qui ont progressé beaucoup moins vite que prévu.

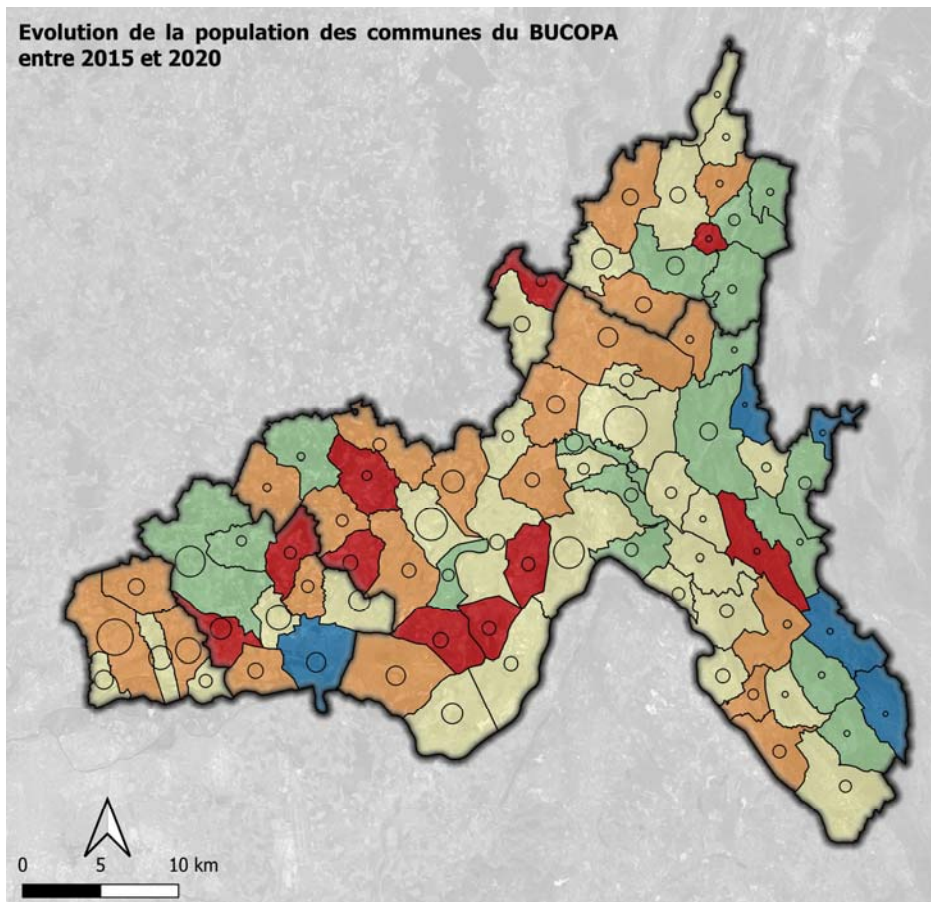
### → L'évolution du poids démographique par strates d'armature urbaine

Le SCOT fixe des parts démographiques par strates d'armature urbaine pour 2030. Sur la période 2015-2020, il apparaît que le poids des polarités a diminué et est resté stable alors que le SCOT prescrivait une progression, alors que le poids des communes non pôles a légèrement augmenté alors que le SCOT prévoyait une forte diminution.

# FICHE DEMOGRAPHIE - LOGEMENT

	OBJECTIFS SCOT			RESULTATS 2015-2020				
	Population 2030	TCAM 2016-2030	Evolution du poids dans la population du BUCOPA 2016-2030	Population 2015	Population 2020	TCAM 2015-2020	Ecart TCAM	Evolution du poids dans la population du BUCOPA 2015-2020
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	56890	1,79%	<b>1,40%</b>	44199	45917	0,77%	-1,02	<b>0,07%</b>
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	31984	2,04%		23646	24224	0,48%	-1,56	
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	24905	1,49%		20553	21693	1,09%	-0,40	
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	35420	1,53%	<b>-0,10%</b>	29219	30176	0,65%	-0,88	<b>-0,08%</b>
Montluel / Dagneux / La Boisse	17673	1,46%		14542	14964	0,57%	-0,89	
Meximieux	9198	1,61%		7655	7998	0,88%	-0,73	
Lagnieu	8549	1,61%		7022	7214	0,54%	-1,07	
<b>BOURG CENTRE</b>	10792	2,06%	<b>0,70%</b>	8054	8132	0,19%	-1,87	<b>-0,15%</b>
Pont-d'Ain	3823	2,43%		2867	2904	0,26%	-2,17	
Saint-Rambert-en-B.	2802	1,43%		2311	2172	-1,23%	-2,66	
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	4167	2,17%		2876	3056	1,22%	-0,95	
<b>BOURG RELAIS</b>	5396	1,87%	<b>0,20%</b>	4131	4034	-0,47%	-2,34	<b>0,07%</b>
Jujurieux	3006	2,17%		2191	2129	-0,57%	-2,74	
Tenay	1262	1,43%		1053	1012	-0,79%	-2,22	
Lhuis	1128	1,61%		887	893	0,13%	-1,48	
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	61121	0,92%	<b>-2,20%</b>	53448	55887	0,90%	-0,02	<b>0,33%</b>
CC de la Plaine de l'Ain	32189	0,81%		28518	30388	1,28%	0,47	
CC Rives de l'Ain - Pays du Cordon	10528	1,00%		9232	9631	0,85%	-0,15	
CC de la Côtière à Montluel	12238	1,22%		10056	10075	0,04%	-1,18	
CC Vallée de l'Albarine	2105	0,62%		1930	1905	-0,26%	-0,88	
CC de Miribel et du Plateau	2918	0,88%		2731	2926	1,39%	0,51	
CC Rhône Chartreuse de Portes	1143	0,75%		981	962	-0,39%	-1,14	
<b>dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA</b>	6453	1,12%		5589	5377	-0,77%	-1,89	
Balan	3769	1,58%		2997	2647	-2,45%	-4,03	
Niévroz	1584	0,28%		1535	1627	1,17%	0,89	
Thil	1099	0,88%	1057	1103	0,86%	-0,02		
<b>TOTAL SCOT DU BUCOPA</b>	<b>169619</b>	<b>1,43%</b>	<b>139051</b>	<b>144146</b>	<b>0,72%</b>	<b>-0,71</b>		

Evolution de la population des communes du BUCOPA entre 2015 et 2020



- Périmètre des EPCI
- Périmètre SCOT BUCOPA

**Taux de croissance annuel moyen de la population 2015-2020**

- inférieur à -2%
- entre -2% et 0%
- entre 0% et 1%
- entre 1% et 2%
- supérieur à 2%

**Nombre d'habitants en 2020**

- 50000
- 10000
- 2000
- 100

## Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle

### Rappel du SCoT

Le SCOT prescrit des objectifs de production résidentielle ventilés par strates de l'armature urbaine exprimés de 3 manières distinctes :

- Une production annuelle moyenne dont le global représente 1 165 logements par an
- Un poids relatif de chacune des strates sur l'ensemble des communes à terme du SCoT
- Un effort de production de logements

75% de la production résidentielle doit être concentrée sur les communes identifiées comme polarités dans l'armature urbaine, mais l'objectif peut être dépassé à condition de ne pas entraîner de consommation d'espace supplémentaire.

Niveaux de polarités	PARC DE LOGEMENTS			Répartition de l'effort constructif du BUCOPA		Poids dans le parc du BUCOPA	
	Nombre de logements en 1999	Nombre de logements en 2012	Logements à construire sur la période 2016-2030	1999-2012	2016-2030	en 2012	en 2030
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	15 222	19 095	6 867				
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	8 298	10 635	3 996	34,4%	42,1%	31,4%	33,4%
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	6 924	8 460	2 871				
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	10 291	12 437	3 359				
Montluel / Dagneux / La Boisse	4 905	5 950	1 786				
Meximieux	2 735	3 287	780	19,1%	20,6%	20,5%	20,4%
Lagnieu	2 651	3 201	792				
<b>BOURG CENTRE</b>	3 309	3 934	1 452				
Pont-d'Ain	1 048	1 282	610				
Saint-Rambert-en-B.	1 199	1 283	272	5,5%	8,9%	6,5%	7,0%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	1 062	1 369	570				
<b>BOURG RELAIS</b>	2 133	2 415	827				
Jujurieux	952	1 138	547				
Tenay	744	756	153	2,5%	5,1%	4,0%	4,1%
Lhuis	437	521	128				
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	18 510	22 850	3 798				
CC Plaine de l'Ain *	9 311	11 885	1 580				
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	3 962	4 790	823				
CC de la Côtière à Montluel	2 503	3 170	1 007	38,5%	23,3%	37,6%	35,0%
CC Vallée de l'Albarine	1 239	1 348	137				
CC Miribel et Plateau	835	948	204				
CC Rhône - Chartreuse de Portes	660	708	46				
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	1 303	1 499	221				
Balan	509	586	159				
Niévroz	453	528	36				
Thil	341	385	26				
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>49 465</b>	<b>60 731</b>	<b>16 302</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Méthodologie de l'indicateur

L'indicateur repose sur l'observation de l'évolution du parc résidentiel. Son périmètre d'application repose à la fois sur le rythme et la répartition de la production de logements, il conduit à observer de manière distincte :

- L'observation de la production résidentielle. L'objectif 2016-2030 du SCOT tout comme les chiffres de production 2016-2019 seront ramenés à une moyenne annuelle avec un résultat exprimé en nombre de logements d'écart.
- La répartition de la production résidentielle entre les strates d'armature urbaine. Les chiffres de production 2016-2019 seront utilisés avec un résultat exprimé en points de différence avec la part cible.

Le dernier recensement de l'INSEE, paru en juillet 2022, fournit des chiffres pour l'année 2019. Un suivi annuel apparaît impossible au regard des méthodes de recensement de l'INSEE, les données doivent être appréhendées avec un pas de temps de 5 ans minimum et il a été choisi de baser les résultats sur la période 2013-2019.

## Résultats de l'indicateur

### ➔ **L'évolution du parc de logements à l'échelle du SCOT**

Le SCOT vise l'atteinte d'une production de 16 310 logements entre 2016 et 2030 soit une évolution annuelle moyenne de +1 165 logements. Entre 2017 et 2022, la croissance du parc a été de + 3 784 logements soit +630 logements chaque année. L'écart avec l'objectif moyen annuel du SCOT est quasiment du double soit 535 logements par an. En raisonnant en flux de production, alors le rythme n'est pas atteint.

### ➔ **L'évolution du parc de logements par strates d'armature urbaine**

56 % du nombre de nouveaux logements produits (soit 2 129) s'est faite dans les polarités, et par différence, 44% dans les communes les plus petites (soit 1 655). Les petites communes ont donc connu une croissance annuelle moyenne de la production de logements de 276 lgts/an, ce qui est dans l'objectif du DOO (271 lgts/an) contre 355 lgts/an dans les polarités. Les polarités sont en dessous des quantités de logements qu'elles doivent produire.



Niveaux de polarités-	Production TOTALE de logements					
	Période du Bilan (2017 - 2022)				Période du SCoT (2016-2030)	
	En Enveloppe Urbaine	En extension	Total	soit par an	obj. DOO	moy/an (14 ans)
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>1113</b>	<b>222</b>	<b>1335</b>	<b>222,5</b>	<b>6867</b>	<b>491</b>
<b>Pôle structurant d'équilibre régional</b> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	<b>552</b>	<b>198</b>	<b>750</b>	<b>125</b>	<b>3996</b>	<b>285</b>
<b>Pôles réseau</b> Miribel/St-Maurice-de- Beynost/Beynost/Neyron	<b>561</b>	<b>24</b>	<b>585</b>	<b>98</b>	<b>2871</b>	<b>205</b>
<b>Pôles secondaires</b>	<b>470</b>	<b>109</b>	<b>579</b>	<b>97</b>	<b>3362</b>	<b>240</b>
Montluel/Dagneux/La Boisse	249	10	259	43	1790	128
Meximieux	73	92	165	28	780	56
Lagnieu	148	7	155	26	792	57
<b>Bourgs centres</b>	<b>130</b>	<b>38</b>	<b>168</b>	<b>28</b>	<b>1452</b>	<b>104</b>
Pont-d'Ain	34	15	49	8	610	44
Saint-Rambert-en-Bugey	14	0	14	2	272	19
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	82	23	105	17,5	570	41
<b>Bourgs relais</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>8</b>	<b>828</b>	<b>59</b>
Jujurieux	32	4	36	6	547	39
Tenay	2	2	4	1	153	11
Lhuis	4	3	7	1	128	9
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>1170</b>	<b>485</b>	<b>1655</b>	<b>276</b>	<b>3801</b>	<b>272</b>
CC de la Plaine de l'Ain*	796	385	1181	197	1765	126
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	156	59	215	36	824	59
CC de la Côtière à Montluel	171	10	181	30	1007	72
CC de Miribel et du Plateau	47	31	78	13	205	15
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>2 921</b>	<b>863</b>	<b>3 784</b>	<b>631</b>	<b>16 310</b>	<b>1165</b>

→ **L'évolution du poids du parc de logements par strates d'armature urbaine**

Les efforts de productions ciblés par strate pour rééquilibrer les poids démographiques des niveaux de l'armature ne sont pas atteints. La croissance du nombre de logements profite encore aux petites communes et les polarités peinent à s'étoffer.

Niveaux de polarités	Répartition de l'effort constructif			Différences entre efforts demandés et bilan
	1999-2012	DOO 2016-2030	Bilan <b>2017-2022</b>	
Pôle structurant et pôle Réseau	34.4%	42.1 %	<b>35.2%</b>	<b>-6.9%</b>
Pôles secondaires	19.1%	20.6%	<b>15%</b>	<b>-5.6%</b>
Bourgs centre	5.5%	8.9%	<b>4.4 %</b>	<b>-4.5%</b>
Bourg Relais	2.5%	5.1%	<b>1.24 %</b>	<b>-3.86%</b>
Autres communes	38.5%	23.3%	<b>43.7%</b>	<b>+20.4%</b>

	OBJECTIFS SCOT				RESULTATS 2013-2019					
	Evolution du parc de logement 2016-2030	Evolution annuelle moyenne 2016-2030	Poids dans l'évolution 2016-2030 du BUCOPA	Poids dans les logements 2030 du BUCOPA	Logements 2013	Logements 2019	Evolution annuelle moyenne 2013-2019	Ecart à l'objectif évolution annuelle moyenne BUCOPA	Poids dans l'évolution 2013-2019 du BUCOPA	Poids dans les logements 2019 du BUCOPA
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	<b>6867</b>	<b>491</b>			<b>19375</b>	<b>21391</b>	<b>336</b>	<b>-154</b>		
<b>Pôle structurant/d'équilibre régional</b> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	3996	285	42,10%	33,40%	10889	11969	180	-105	34,49%	31,60%
<b>Pôle Réseau</b> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost / Beynost / Neyron	2871	205			8486	9422	156	-49		
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	<b>3359</b>	<b>240</b>			<b>12657</b>	<b>13792</b>	<b>189</b>	<b>-51</b>		
Montluel / Dagneux / La Boisse	1786	128	20,60%	20,40%	6021	6553	89	-39	19,41%	20,37%
Meximieux	780	56			3368	3679	52	-4		
Lagnieu	792	57			3268	3560	49	-8		
<b>BOURG CENTRE</b>	<b>1452</b>	<b>104</b>			<b>4067</b>	<b>4374</b>	<b>51</b>	<b>-53</b>		
Pont-d'Ain	610	44	8,90%	7,00%	1300	1491	32	-12	5,25%	6,46%
Saint-Rambert-en-B.	272	19			1340	1340	0	-19		
Sermières-de-B. / Montagnieu / Briord	570	41			1427	1543	19	-21		
<b>BOURG RELAIS</b>	<b>827</b>	<b>59</b>			<b>2408</b>	<b>2467</b>	<b>10</b>	<b>-49</b>		
Jujurieux	547	39	5,10%	4,10%	1130	1176	8	-31	1,02%	3,64%
Tenay	153	11			752	747	-1	-12		
Lhuis	128	9			526	545	3	-6		
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	<b>3798</b>	<b>271</b>			<b>23351</b>	<b>25680</b>	<b>388</b>	<b>117</b>		
CC de la Plaine de l'Ain	1580	113			12168	13639	245	132		
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	823	59			4868	5206	56	-2		
CC de la Côtière à Montluel	1007	72	23,30%	35,00%	3259	3621	60	-12	39,84%	37,93%
CC Vallée de l'Albarine	137	10			1356	1358	0	-9		
CC de Miribel et du Plateau	204	15			992	1132	23	9		
CC Rhône Chartreuse de Portes	46	3			708	724	3	-1		
<b>dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA</b>	<b>221</b>	<b>16</b>			<b>1552</b>	<b>1772</b>	<b>37</b>	<b>21</b>		
Balan	156	11			632	755	21	9		
Niévroz	36	3			550	594	7	5		
Thil	26	2			370	423	9	7		
<b>TOTAL SCOT DU BUCOPA</b>	<b>16302</b>	<b>1164</b>			<b>61859</b>	<b>67705</b>	<b>974</b>	<b>-190</b>		

## Conclusion intermédiaire

Les indicateurs de croissance démographique et de production de logements nous montrent qu'après 6 ans de mise en œuvre du SCoT, le territoire se développe bien moins rapidement qu'initialement envisagé et la spatialisation de cette croissance ne répond pas aux objectifs fixés dans le cadre de l'armature urbaine du SCoT. Un certain nombre d'explications peuvent aujourd'hui être avancées pour analyser ce constat :

- Depuis 2017, le nombre de documents d'urbanisme mis en compatibilité avec le SCoT reste limité et par ailleurs, les effets de leur mise en œuvre s'inscrivent sur le temps long.
- Des orientations du SCoT précédent continuent de produire leurs effets sur les documents d'urbanisme opposables qui peuvent être en contradiction avec le SCoT actuel.
- De nombreuses communes du territoire souhaitent ou doivent temporiser leur développement pour diverses raisons : capacités d'assainissement insuffisantes, adéquation de la ressource en eau, équipements et services publics sous-dimensionnés, ...
- Des enjeux financiers liés à la requalification du bâti ancien et à la résorption de la vacance des logements limitent les capacités d'accueil de certaines communes.
- Les communes rurales en proximité immédiate des centres urbains conservent une très forte attractivité résidentielle qui s'est par ailleurs amplifiée à la suite de la crise sanitaire sur les biens immobiliers avec terrains.



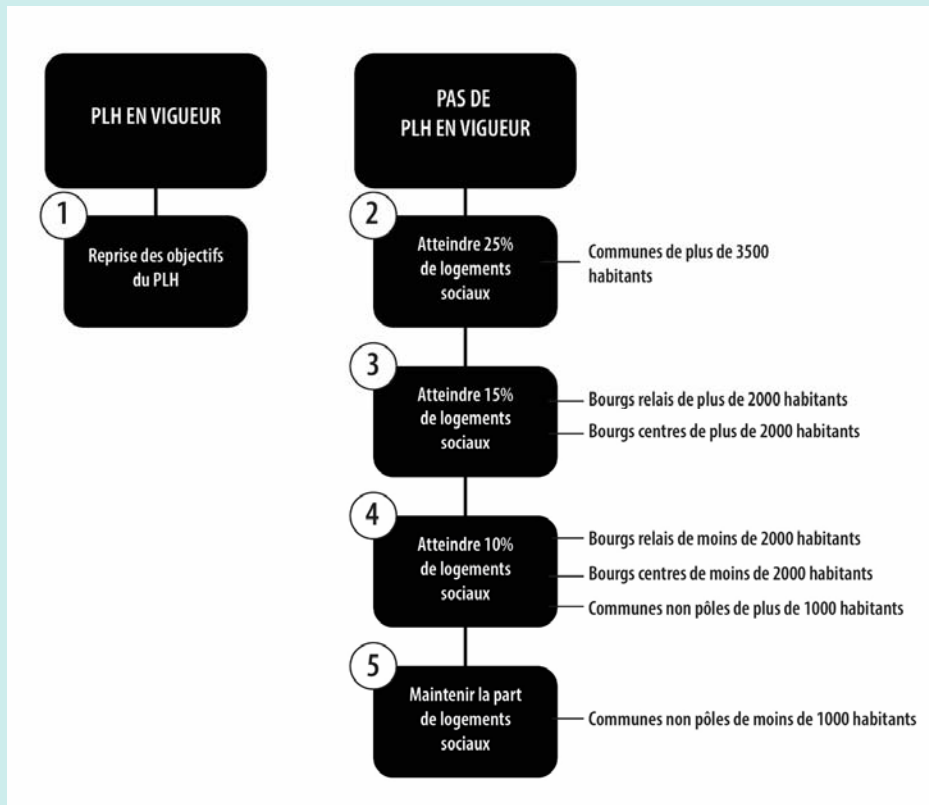
- Les polarités urbaines identifiées dans le SCoT qui ont vocation à intensifier leur développement résidentiel ont vu un certain nombre de leurs programmes de nouveaux logements retardés à la suite de la crise sanitaire et de la hausse des coûts de construction.
- Les stratégies foncières sont encore trop peu développées, les communes ont des difficultés par manque de moyens techniques et financiers à anticiper et maîtriser les projets de logements.
- Le contexte conjoncturel tel que la crise sanitaire de ces deux dernières années a pu influencer les dynamiques à l'œuvre notamment sur le marché foncier et immobilier.

Dans les prochaines années, on peut penser cependant que les polarités urbaines soient en capacité d'intensifier leur développement d'une part parce que les disponibilités foncières dans les communes rurales vont diminuer et que les projets urbains des polarités identifiées qui mettent plus de temps à émerger, vont commencer à produire leurs effets en termes de production de logements.

## Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social

### Rappel du SCoT

Le SCOT prescrit des objectifs pour les communes selon leurs niveaux dans l'armature territoriale du SCOT.



Légendes Tableau suivant :

- CCPA : CC Plaine de l'Ain
- 3CM : CC de la Côtière à Montluel
- CCMP : CC de Miribel et du Plateau
- CCRAPC : CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

Pôle structurant d'équilibre régional
Pôle réseau
Pôle secondaire
Bourg centre
Bourg relais
Autres communes

# FICHE DEMOGRAPHIE - LOGEMENT

Communes	Niveaux de l'armature territoriale	EPCI	Population 2019	PLH ou Pas	Nbre LLS 2019	Tx LLS/RP 2019	Objectifs DOO
Ambérieu-en-Bugey	Pôle structurant d'équilibre régional	CCPA	14 134	PLH	1934	29,3%	Objectifs du PLH
Ambronay	Pôle structurant d'équilibre régional	CCPA	2 800	PLH	112	9,6%	Objectifs du PLH
Ambutrix	Pôle structurant d'équilibre régional	CCPA	762	PLH	17	5,2%	Objectifs du PLH
Arandas	Autres communes	CCPA	143	PLH	2	3,2%	Objectifs du PLH
Argis	Autres communes	CCPA	457	PLH	5	2,5%	Objectifs du PLH
Montluel	Pôle secondaire	3CM	6 886	Pas de PLH	645	21,8%	25% LLS
Dagneux	Pôle secondaire	3CM	4 777	Pas de PLH	232	12,5%	25% LLS
Bénonces	Autres communes	CCPA	308	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Bettant	Pôle structurant d'équilibre régional	CCPA	748	PLH	22	6,6%	Objectifs du PLH
Beynost	Pôle réseau	CCMP	4 754	PLH	139	7,3%	Objectifs du PLH
Blyes	Autres communes	CCPA	1 182	PLH	23	5,1%	Objectifs du PLH
Bourg-Saint-Christophe	Autres communes	CCPA	1 457	PLH	7	1,3%	Objectifs du PLH
Béligneux	Autres communes	3CM	3 376	Pas de PLH	335	27,4%	25% LS
La Boisse	Pôle secondaire	3CM	3 283	Pas de PLH	111	8,8%	25% LLS
Briord	Bourg centre	CCPA	1 070	PLH	66	14,4%	Objectifs du PLH
Pont-d'Ain	Bourg centre	CCRAPC	2 924	Pas de PLH	130	10,5%	25% LLS
Chaley	Autres communes	CCPA	125	PLH	8	12,2%	Objectifs du PLH
Balan	Autres communes (DTA)	3CM	2 563	Pas de PLH	81	11,4%	25% LLS
Charnoz-sur-Ain	Autres communes	CCPA	903	PLH	16	4,4%	Objectifs du PLH
Château-Gaillard	Pôle structurant d'équilibre régional	CCPA	2 253	PLH	80	9,3%	Objectifs du PLH
Chazey-sur-Ain	Autres communes	CCPA	1 566	PLH	30	4,3%	Objectifs du PLH
Cleyzieu	Autres communes	CCPA	133	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Conand	Autres communes	CCPA	132	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Jujurieux	Bourg relais	CCRAPC	2 137	Pas de PLH	135	14,5%	15% LLS
Douvres	Pôle structurant d'équilibre régional	CCPA	1 076	PLH	23	5,1%	Objectifs du PLH
Faramans	Autres communes	CCPA	815	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Innimond	Autres communes	CCPA	87	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Joyeux	Autres communes	CCPA	268	PLH	9	8,8%	Objectifs du PLH
Neuville-sur-Ain	Autres communes	CCRAPC	1 800	Pas de PLH	44	6,1%	10% LLS
Saint-Jean-le-Vieux	Autres communes	CCRA-PC	1 772	Pas de PLH	67	8,4%	10% LLS
Priay	Autres communes	CCRAPC	1 729	Pas de PLH	37	5,1%	10% LLS
L'Abergement-de-Varey	Autres communes	CCPA	256	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Lagnieu	Pôle secondaire	CCPA	7 161	PLH	622	19,2%	Objectifs du PLH
Le Montellier	Autres communes	CCPA	302	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Leyment	Autres communes	CCPA	1 341	PLH	33	6,3%	Objectifs du PLH
Lhuis	Bourg relais	CCPA	894	PLH	22	6,0%	Objectifs du PLH
Lompnas	Autres communes	CCPA	164	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH

# FICHE DEMOGRAPHIE - LOGEMENT

Loyettes	Autres communes	CCPA	3 225	PLH	99	7,9%	Objectifs du PLH
Marchamp	Autres communes	CCPA	130	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Poncin	Autres communes	CCRA-PC	1 699	Pas de PLH	101	13,1%	10% LLS
Meximieux	Pôle secondaire	CCPA	7 923	PLH	787	23,5%	Objectifs du PLH
Miribel	Pôle réseau	CCMP	10 122	PLH	716	17,3%	Objectifs du PLH
Montagnieu	Bourg centre	CCPA	647	PLH	11	4,1%	Objectifs du PLH
Niévroz	Autres communes (DTA)	3CM	1 624	Pas de PLH	0	0,0%	10% LLS
Varambon	Autres communes	CCRA-PC	1 227	Pas de PLH	28	10,5%	10% LLS
Neyron	Pôle réseau	CCMP	2 569	PLH	114	11,1%	Objectifs du PLH
Bressolles	Autres communes	3CM	934	Pas de PLH	8	2,2%	Maintien taux LLS
Nivollet-Montgriffon	Autres communes	CCPA	117	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Oncieu	Autres communes	CCPA	80	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Ordonnaz	Autres communes	CCPA	138	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Pérouges	Autres communes	CCPA	1 273	PLH	36	6,4%	Objectifs du PLH
Pizay	Autres communes	CCCM	867	Pas de PLH	22	6,9%	Maintien taux LLS
Cerdon	Autres communes	CCRA-PC	775	Pas de PLH	17	5,1%	Maintien taux LLS
Sainte-Croix	Autres communes	3CM	554	Pas de PLH	4	2,0%	Maintien taux LLS
Boyeux-Saint-Jérôme	Autres communes	CCRA-PC	349	Pas de PLH	0	0,0%	Maintien taux LLS
Rignieux-le-Franc	Autres communes	CCPA	1 032	PLH	40	9,8%	Objectifs du PLH
Serrières-sur-Ain	Autres communes	CCRA-PC	273	Pas de PLH	0	0,0%	Maintien taux LLS
Saint-Denis-en-Bugey	Pôle structurant d'équilibre régional	CCPA	2 266	PLH	103	10,3%	Objectifs du PLH
Labalme	Autres communes	CCRA-PC	214	Pas de PLH	4	4,4%	Maintien taux LLS
Sainte-Julie	Autres communes	CCPA	1 082	PLH	14	3,5%	Objectifs du PLH
Saint-Éloi	Autres communes	CCPA	503	PLH	4	2,0%	Objectifs du PLH
Saint-Jean-de-Niost	Autres communes	CCPA	1 577	PLH	14	2,3%	Objectifs du PLH
Challes-la-Montagne	Autres communes	CCRA-PC	196	Pas de PLH	4	4,1%	Maintien taux LLS
Saint-Maurice-de-Beynost	Pôle réseau	CCMP	3 962	PLH	354	22,1%	Objectifs du PLH
Saint-Maurice-de-Gourdans	Autres communes	CCPA	2 645	PLH	8	0,8%	Objectifs du PLH
Saint-Maurice-de-Rémens	Autres communes	CCPA	760	PLH	23	7,5%	Objectifs du PLH
Saint-Rambert-en-Bugey	Bourg centre	CCPA	2 188	PLH	148	15,0%	Objectifs du PLH
Saint-Sorlin-en-Bugey	Autres communes	CCPA	1 127	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Saint-Vulbas	Autres communes	CCPA	1 246	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Sault-Brénaz	Autres communes	CCPA	977	PLH	89	19,5%	Objectifs du PLH
Seillonaz	Autres communes	CCPA	1 295	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Serrières-de-Briord	Bourg centre	CCPA	135	PLH	72	12,2%	Objectifs du PLH
Saint-Alban	Autres communes	CCRA-PC	187	Pas de PLH	0	0,0%	Maintien taux LLS
Souclin	Autres communes	CCPA	1 014	PLH	0	0,0%	Objectifs du PLH
Tenay	Bourg relais	CCPA	1 087	PLH	47	10,5%	Objectifs du PLH
Thil	Autres communes (DTA)	CCMP	729	PLH	13	3,3%	Objectifs du PLH
Torcieu	Autres communes	CCPA	1 776	PLH	12	3,7%	Objectifs du PLH
Tramoyes	Autres communes	MP	619	PLH	27	4,0%	Objectifs du PLH
Mérignat	Autres communes	CCRA-PC	135	Pas de PLH	5	8,2%	Maintien taux LLS

# FICHE DEMOGRAPHIE - LOGEMENT

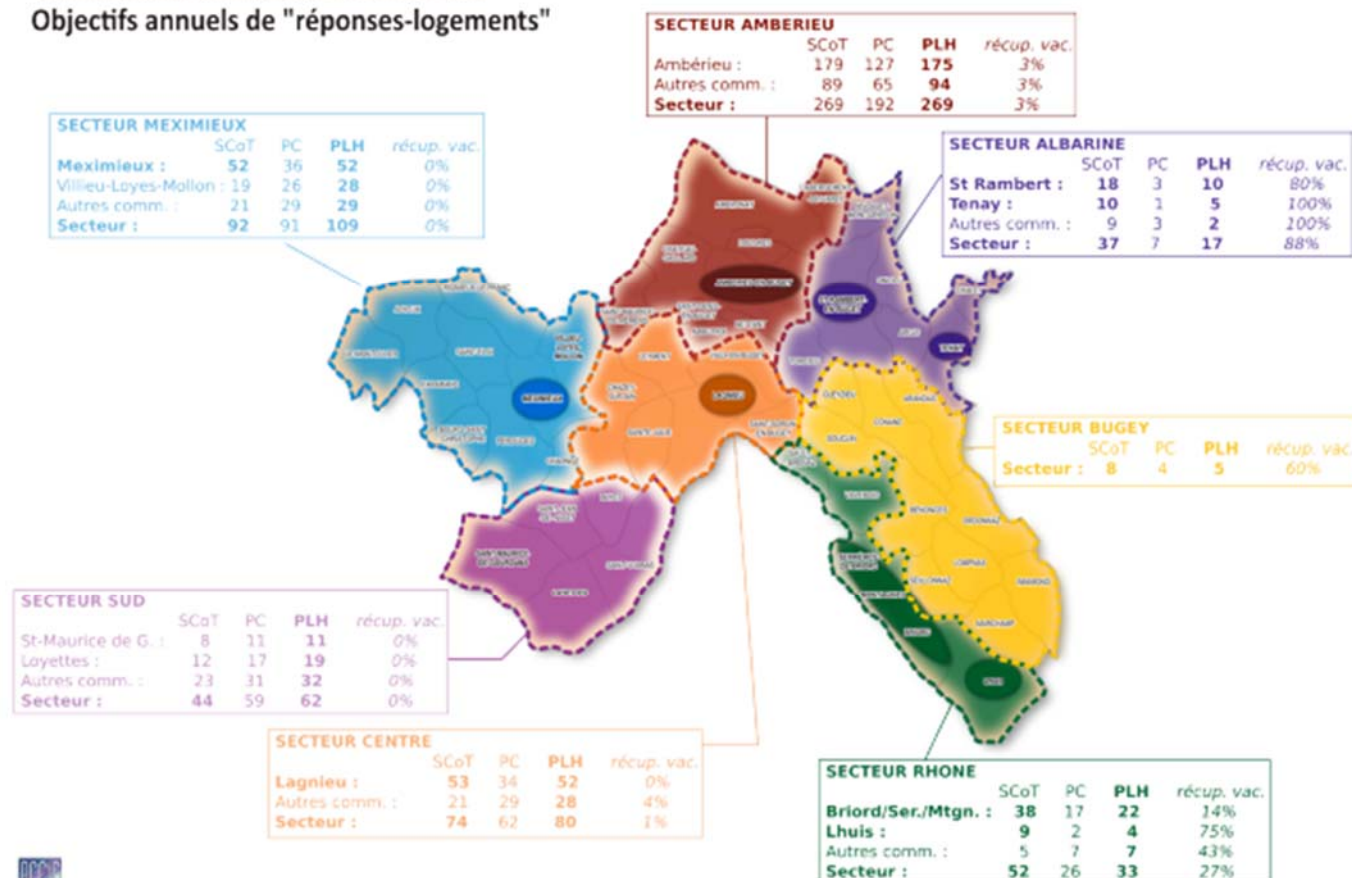
Vaux-en-Bugey	Autres communes	CCPA	1 196	PLH	24	4,4%	Objectifs du PLH
Villebois	Autres communes	CCPA	3 717	PLH	43	8,3%	Objectifs du PLH
Villieu-Loyes-Mollon	Autres communes	CCPA	139	PLH	58	4,0%	Objectifs du PLH
SCOT BUCOPA			142 868		8 036	13,5%	

Le tableau précédent se base sur le nombre de résidences principales issu du recensement de l'INSEE 2019 ainsi que du nombre de logements locatifs sociaux fourni par le Répertoire du Parc Local Social (RPLS) 2019 de l'INSEE.

Les objectifs du DOO sont transcrits dans 2 PLH en vigueur depuis l'approbation qui déclinent et affinent les objectifs du DOO.

Sur la CCPA, le PLH a été adopté en octobre 2019 dont les objectifs de productions de logements annuels sont déclinés dans la carte ci-dessous.

## Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain Objectifs annuels de "réponses-logements"



Septembre 2018

Le programme d'action du 2<sup>ème</sup> PLH de la CC Miribel-Plateau (6 communes) adopté le 10 juillet 2019 prévoit la production de 1 260 logements en 6 ans, soit en moyenne 210 logements/an, dont a minima 34% seront des logements sociaux (locatifs et accession sociale) et 19% des logements locatifs privés.

Les objectifs de production de logements se répartissent comme suit :

	Objectifs de production global en nombre de logements	<i>Dont nombre minimal de logements sociaux<sup>2</sup></i>	<i>Dont nombre de logements locatifs privés</i>	<i>Dont autres « non fléchés »</i>
Miribel	540	109	130	301
Beynost	370	250	40	80
St-Maurice-de-Beynost	180	34	35	111
Neyron	100	17	20	63
Thil	50	22	4	24
Tramoyes	20	-	8	12
<b>CCMP</b>	<b>1 260</b>	<b>432</b>	<b>237</b>	<b>591</b>

## Conclusions et perspectives

Le bilan est basé sur les dernières données INSEE disponibles sur l'intégralité du territoire. Ces données de l'année 2019 permettent de rapporter les logements locatifs sociaux produits sur les résidences principales. Ces données sont réalisées seulement 2 ans après l'approbation du SCoT, ce qui est très court pour la mise en œuvre de documents type PLH ou la réalisation d'opérations d'aménagement qui produisent les LS objectivés. Les 2 PLH qui ont été approuvés après l'approbation du SCoT l'ont été en 2019, ils donneront leurs résultats d'ici 2025.

Un bilan de SCoT 6 ans après son approbation est un délai très/trop court pour en tirer des conclusions sur sa mise en œuvre. En effet, les délais d'élaboration des documents infra SCoT sont de manière optimiste de 2 à 3 ans pour un PLU, et de 1 à 2 ans pour un PLH. La production effective de Logements Sociaux dans le cadre de ces documents porte rarement ses fruits dans les 6 ans post approbation du SCoT.

Les communes des EPCI non soumis à la réalisation d'un PLH peuvent fixer des objectifs de production au travers de leur OAP. Dans les faits 10 communes seulement ont approuvés leurs PLU depuis l'approbation du SCoT. Parmi ces 10, seulement 2 (Montluel et St-Jean-le-Vieux) ont un PLU compatibles avec le SCoT et un taux de LS proches des objectifs du SCoT.

## Annexe : Croissance annuelle moyenne de la population par commune entre 2015 et 2020

Sce INSEE	POP 2015	POP 2020	Cce annuelle moy	
			Tx (%)	hab.
<b>CC de la Côtière à Montluel</b>	<b>24 598</b>	<b>25 039</b>	<b>0,36%</b>	<b>88</b>
Balan	2 997	2 647	-2,34%	- 70
Béligneux	3 300	3 414	0,69%	23
Bressolles	871	951	1,84%	16
Dagneux	4 573	4 765	0,84%	38
La Boisse	2 937	3 335	2,71%	80
Montluel	7 032	6 864	-0,48%	- 34
Niévroz	1 535	1 627	1,20%	18
Pizay	794	890	2,42%	19
Sainte-Croix	559	546	-0,47%	- 3
<b>CC de la Plaine de l'Ain</b>	<b>76 879</b>	<b>79 824</b>	<b>0,77%</b>	<b>589</b>
Ambérieu-en-Bugey	14 127	14 288	0,23%	32
Ambronay	2 615	2 827	1,62%	42
Ambutrix	747	768	0,56%	4
Arandas	153	143	-1,31%	- 2
Argis	433	445	0,55%	2
Bénonces	288	309	1,46%	4
Bettant	753	748	-0,13%	- 1
Blyes	1 000	1 269	5,38%	54
Bourg-Saint-Christophe	1 284	1 482	3,08%	40
Briord	1 000	1 095	1,90%	19
Chaley	144	122	-3,06%	- 4
Charnoz-sur-Ain	932	902	-0,64%	- 6
Château-Gaillard	2 053	2 254	1,96%	40
Chazey-sur-Ain	1 516	1 590	0,98%	15
Cleyzieu	135	136	0,15%	0
Conand	118	133	2,54%	3
Douvres	1 058	1 094	0,68%	7
Faramans	797	843	1,15%	9
Innimond	106	86	-3,77%	- 4
Joyeux	278	266	-0,86%	- 2
L'Abergement-de-Varey	241	262	1,74%	4
Lagnieu	7 022	7 214	0,55%	38
Le Montellier	287	304	1,18%	3
Leyment	1 267	1 332	1,03%	13
Lhuis	887	893	0,14%	1
Lompnas	167	162	-0,60%	- 1
Loyettes	3 145	3 296	0,96%	30
Marchamp	130	130	0,00%	-
Meximieux	7 655	7 998	0,90%	69
Montagnieu	598	651	1,77%	11
Nivollet-Montgriffon	118	115	-0,51%	- 1
Oncieu	99	77	-4,44%	- 4
Ordonnaz	152	136	-2,11%	- 3
Péruges	1 205	1 309	1,73%	21
Rignieux-le-Franc	972	1 065	1,91%	19
Saint-Denis-en-Bugey	2 293	2 245	-0,42%	- 10
Sainte-Julie	980	1 088	2,20%	22
Saint-Éloi	451	523	3,19%	14



# FICHE DEMOGRAPHIE - LOGEMENT

Saint-Jean-de-Niost	1 418	1 600	2,57%	36
Saint-Maurice-de-Gourdans	2 509	2 699	1,51%	38
Saint-Maurice-de-Rémens	754	762	0,21%	2
Saint-Rambert-en-Bugey	2 311	2 172	-1,20%	- 28
Saint-Sorlin-en-Bugey	1 131	1 117	-0,25%	- 3
Saint-Vulbas	1 194	1 247	0,89%	11
Sault-Brénaz	985	987	0,04%	0
Seillonnaz	138	139	0,14%	0
Serrières-de-Briord	1 278	1 310	0,50%	6
Souclin	267	271	0,30%	1
Tenay	1 053	1 012	-0,78%	- 8
Torcieu	730	734	0,11%	1
Vaux-en-Bugey	1 231	1 224	-0,11%	- 1
Villebois	1 167	1 195	0,48%	6
Villieu-Loyes-Mollon	3 507	3 755	1,41%	50
<b>CC de Miribel et du Plateau</b>	<b>23 284</b>	<b>24 619</b>	<b>1,15%</b>	<b>267</b>
Beynost	4 529	4 829	1,32%	60
Miribel	9 574	10 202	1,31%	126
Neyron	2 487	2 596	0,88%	22
Saint-Maurice-de-Beynost	3 963	4 066	0,52%	21
Thil	1 057	1 103	0,87%	9
Tramoyes	1 674	1 823	1,78%	30
<b>CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon</b>	<b>14 290</b>	<b>14 664</b>	<b>0,52%</b>	<b>75</b>
Boyeux-Saint-Jérôme	362	351	-0,61%	- 2
Cerdon	779	771	-0,21%	- 2
Challes-la-Montagne	189	192	0,32%	1
Jujurieux	2 191	2 129	-0,57%	- 12
Labalme	214	213	-0,09%	- 0
Mérignat	121	136	2,48%	3
Neuville-sur-Ain	1 693	1 799	1,25%	21
Poncin	1 688	1 696	0,09%	2
Pont-d'Ain	2 867	2 904	0,26%	7
Priay	1 685	1 725	0,47%	8
Saint-Alban	175	192	1,94%	3
Saint-Jean-le-Vieux	1 663	1 786	1,48%	25
Serrières-sur-Ain	128	134	0,94%	1
Varambon	535	636	3,78%	20
<b>Total général</b>	<b>139 051</b>	<b>144 146</b>	<b>0,73%</b>	<b>1 019</b>



## Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière

**Rappel du SCoT**

Le SCoT fixe des objectifs ambitieux de limitation de **consommation foncière en extension à 768 ha** soit **54,9 ha/an entre 2016 et 2030**. Il correspond à une division par deux du rythme de consommation observé sur la période 2001-2011. Cet objectif est ventilé selon les fonctions des espaces urbains produits ainsi que par strates d'armature urbaine :

- **326 ha, soit 23,3 ha/an pour les extensions résidentielles et mixtes, ventilés en fonction des strates de l'armature urbaine**
- **442 ha, soit 32,8 ha/an pour les extensions d'activités, ventilés directement par projets**

Méthodologie de l'indicateur➔ **L'évolution de la consommation d'espace à partir de l'année 2017 incluse**

Les extensions urbaines sont considérées comme la consommation d'espace.

*NDLR : cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.*

A partir de la BD Ortho (2012), corrigée pour l'année 2017 ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes. Ces enveloppes urbaines ont servi de références à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions urbaines constatées à ces enveloppes sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN), recoupée avec les données de connaissance terrain produites par le SM SCoT sur la période 2020-2022.

De ceci l'on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 et les comparer au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines constatées. Ont été distingués deux types d'espaces ayant été consommés : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) prises à l'échelle communale, ont été couplées aux analyses présentées ci-dessus pour associer les types de bâtis produits en extensions.

Les types de productions qui ont été distinguées sur MAJIC III sont :

- o Résidentiel mixte (ici sont distingués les appartements des maisons individuelles)

- Activité économique
- Equipement (STEP, City Stade...)
- Infrastructure (routes et parkings...)
- Equipement de production d'énergie
- Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III) créé par analyse carto

Résultats l'analyse de la consommation d'espace sur la période 2017-2022

La consommation totale est de 333,52 ha. Soit un **rythme de 66,7 ha/an**.

**Le bilan des 6 premières années est une consommation annuelle moyenne supérieure aux 54,9 ha/an d'objectif plafond** fixée par le DOO sur toute la période du SCoT.

57,5% de cette consommation soit (191,7 ha) sont prélevés des espaces agricoles et 42,5% (141,8 ha) des espaces naturels et forestiers. Ils sont répartis comme suit dans le tableau suivant.

CONSO ESPACE TOTALE ET PAR TYPES A ou NF années 2017 à 2022 inclus	Conso totale (ha)	dont A (ha)	part agricole (%)	dont NF (ha)	part NF (%)
CC de la Plaine de l'Ain *	235,1	129,9	55,3%	105,2	44,7%
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	54,0	37,0	68,6%	17,0	31,4%
CC de la Côtière à Montluel	33,8	19,9	59,0%	13,9	41,0%
CC de Miribel et du Plateau	10,6	4,8	45,2%	5,8	54,8%
<b>TOTAL SCOT BUCOPA</b>	<b>333,5</b>	<b>191,7</b>	<b>57,5%</b>	<b>141,8</b>	<b>42,5%</b>
<small>*CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)</small>					

## Rappel du SCoT

Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)			
	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	24%	1 630	25	65
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	1 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
<b>BOURG CENTRE</b>	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
<b>BOURG RELAIS</b>	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>6 000</b>	<b>18</b>	<b>326</b>

\* à l'exception de certaines communes.

Résultats d'analyse de la consommation foncière en résidentiel

Niveaux de polarités	Dans les extensions résidentielles mixtes									Total nvx logts produits 2017-2022
	Objectif DOO - % lgts à réaliser	Part lgts réalisés (%) 2017-2022	Objectif DOO - Nbre logements	Nbre logts produits 2017-2022	Objectif DOO - Densité lgt/ha	Densités moyennes lgt/ha en résidentiel mixte (2017-	Objectif DOO - Nbre ha nécessaires	Sfces d'extension consommées en Résidentiel mixte (ha)	Taux de réalisation : sfces extension RM/ sfces nécessaires	
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>24%</b>	<b>17%</b>	<b>1630</b>	<b>222</b>	<b>25</b>	<b>11,14</b>	<b>65</b>	<b>19,92</b>	<b>31%</b>	<b>1335</b>
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	26%	1200	198	25	11,17	48	17,72	37%	750
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	15%	4%	430	24	25	10,92	17	2,20	13%	585
<b>Pôles secondaires</b>	<b>28%</b>	<b>19%</b>	<b>950</b>	<b>109</b>	<b>19</b>	<b>13,77</b>	<b>50</b>	<b>7,91</b>	<b>16%</b>	<b>579</b>
Montluel/Dagneu/La Boisse	20%	4%	360	10	21	23,65	17	0,42	2%	259
Meximieux	35%	56%	270	92	18	14,46	15	6,36	42%	165
Lagnieu	40%	5%	320	7	18	6,20	18	1,13	6%	155
<b>Bourgs centres</b>	<b>65%</b>	<b>23%</b>	<b>930</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>12,13</b>	<b>54</b>	<b>3,13</b>	<b>6%</b>	<b>168</b>
Pont-d'Ain	71%	31%	430	15	25	13,28	17	1,13	7%	49
Saint-Rambert-en-Bugey	60%	0%	160	0	12	-	14	-	0%	14
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	60%	22%	340	23	15	24,10	23	2,00	9%	105
<b>Bourgs relais</b>	<b>55%</b>	<b>19%</b>	<b>460</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>7,01</b>	<b>30</b>	<b>1,32</b>	<b>4%</b>	<b>47</b>
Jujurieux	60%	11%	330	4	17	6,94	19	0,61	3%	36
Tenay	35%	50%	50	2	12	9,97	4	0,20	5%	4
Lhuis	60%	43%	80	3	12	5,92	6	0,51	8%	7
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>54%</b>	<b>29%</b>	<b>2030</b>	<b>485</b>	<b>16</b>	<b>11,77</b>	<b>127</b>	<b>41,20</b>	<b>32%</b>	<b>1655</b>
CC de la Plaine de l'Ain*	54%	33%	960	385	16	13,11	54	29,37	54%	1181
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	60%	27%	490	59	16	6,83	31	8,64	28%	215
CC de la Côtière à Montluel	50%	6%	500	10	18	14,18	28	0,71	3%	181
CC de Miribel et du Plateau	40%	40%	80	31	18	12,48	5	2,48	50%	78
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>23%</b>	<b>6000</b>	<b>863</b>	<b>18</b>	<b>11,74</b>	<b>326</b>	<b>73,49</b>	<b>23%</b>	<b>3 784</b>

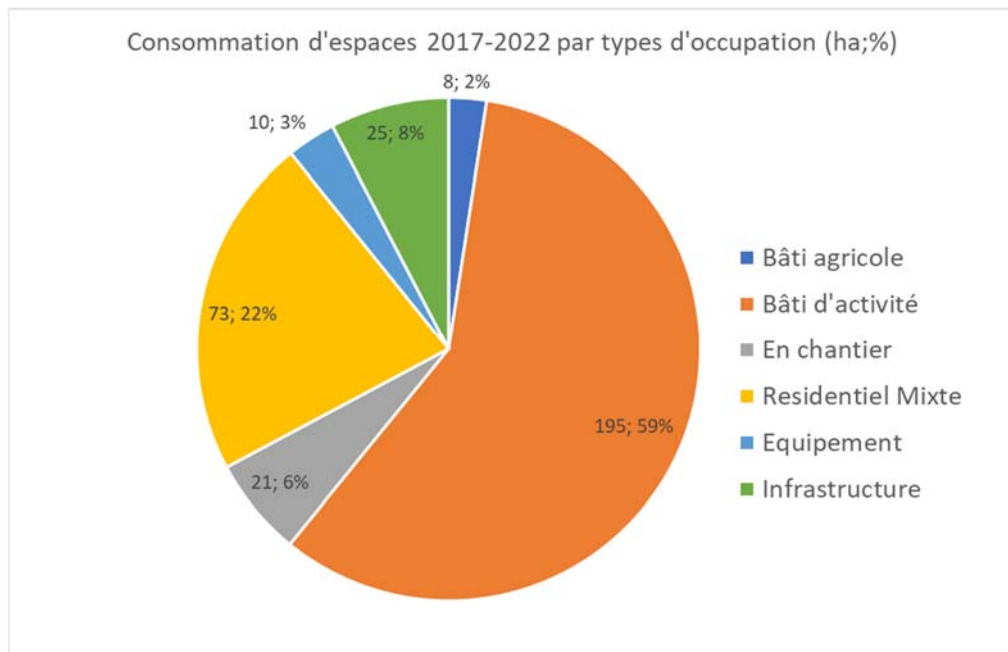
Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles

Résultats

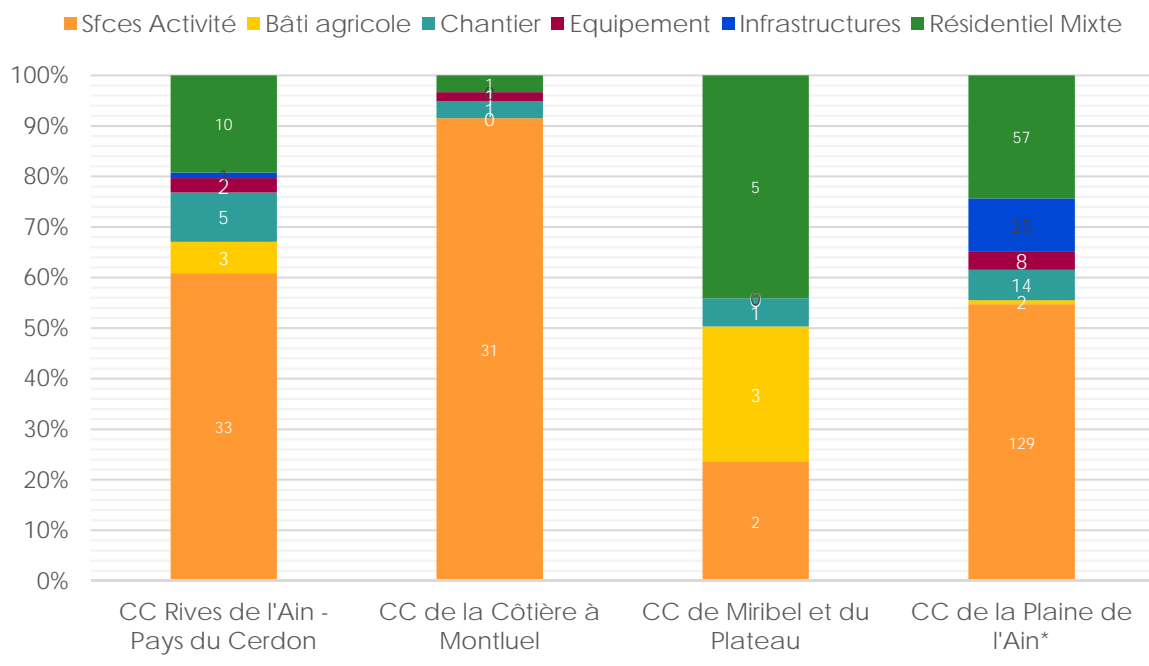
La consommation totale observée sur la période des 6 ans suivants l’approbation (en fonction de l’année d’inventaire des données utilisées) est de 333 ha dont :

- **73 ha pour les extensions résidentielles soit 22,5 % des 326 ha objectifs.** La part de consommation d’espace relative au résidentiel mixte sur la période du bilan reste dans l’objectif du DOO, 22% pour les deux.
- **195 ha pour les extensions économiques soit 44% des 442 ha objectifs.** Le rythme annuel moyen de production de foncier économique est de +22 ha sur les 20 ans du SCoT. Sur la période du Bilan, le rythme de production est bien supérieur + 32ha/an.

Il a été observé la nature de la mutation des espaces ENAF par typologie d’occupation finale depuis l’approbation du SCoT. **Plus de la moitié (59%) de la surface consommée l’a été par les activités économiques (195 ha) et 22% part du résidentiel mixte (73ha), 8% par les infrastructures (25ha), etc.**



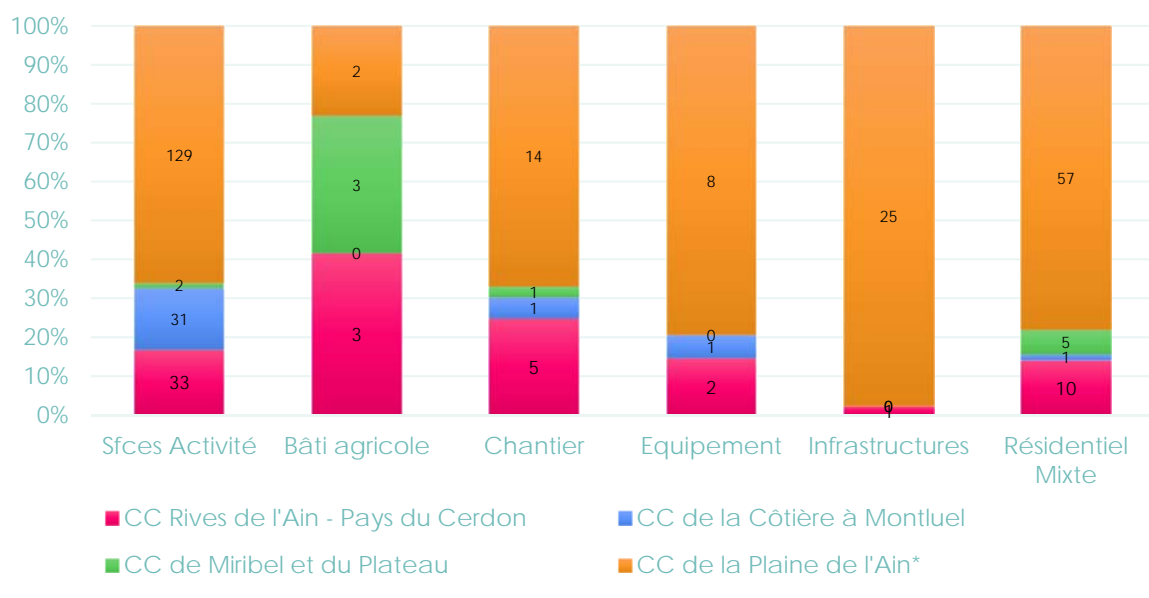
Parts des surfaces consommées par EPCI (%) selon la destination - valeurs brutes en ha - SCo MAJIC/BD Ortho



Sur le graphique ci-dessus sont reportées par EPCI les surfaces consommées entre 2017 et 2022 selon la nature du bâtis produits. Les valeurs indiquées sont les surfaces en ha pour chaque type de destination.

Pour la 3CM : 90% de la surface consommée l'a été pour des activités économiques

Parts des EPCI dans chaque types de surfaces de destinations consommées (%) selon la destination - valeurs brutes en ha - SCo MAJIC



Le tableau ci-dessous présente les surfaces consommées en m<sup>2</sup> par habitant dans les EPCI selon la nature de la destination.

	Conso totale (m <sup>2</sup> /hab)	Activité	Bâti agricole	Chantier	Equipement	Infrastructures	Résidentiel Mixte
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	36,8	22,4	2,3	3,6	1,1	0,4	7,1
CC de la Côtière à Montluel	13,5	12,4	0,0	0,4	0,2	0,0	0,5
CC de Miribel et du Plateau	4,3	1,0	1,2	0,2	0,0	0,0	1,9
CC de la Plaine de l'Ain*	29,5	16,1	0,2	1,8	1,0	3,1	7,2
Totaux	23,1	13,5	0,6	1,5	0,7	1,8	5,1



## Programmation du SCoT pour les zones d'activités économiques

### Rappel du SCoT

programmation du SCoT <u>Action 2</u>	à échéance SCoT			consommation foncière comptabilisée pour le SCoT	renouvellement en phase 2 au-delà de l'échéance SCoT	projet en extension de l'enveloppe urbaine au-delà de l'échéance SCoT
Secteurs de projet	Renouvellement des espaces déjà imperméabilisés sans consommation d'espace	consommation sur disponibilités commerciales	projets en extension de l'enveloppe urbaine			
P.I.P.A.		150 <b>(70)</b>	<b>(24)</b>	150 <b>(94)</b>		200
Transpolis (Fromentaux)	80			0	40	
Pôle ferroviaire (ESCAT)	33		15 <b>(11)</b>	<b>(11)</b> 48		
Pôle éco-aménagement			12	12 <b>(0)</b>		28
<b>Total</b>	113	150	20	210 <b>(105)</b>	40	228

Programmation du SCoT <u>Action 3</u>	Disponibilités dans les parcs ou réalisées récemment	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Dominante des projets en extension de l'enveloppe urbaine			Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT	Projet en extension de l'enveloppe urbaine au-delà de l'échéance SCoT
			Mixte fortement tertiairisé	Mixte industriel artisanal tertiaire	Commerce		
Miribel	14	6	14		20	34	
Côtière	36 <b>(18)</b>	6 <b>(4)</b>	10	20 <b>(7)</b>	2	32	
Meximieux	10 <b>(10)</b>	0	0	15+2	0	17	
Ambérieu	0	Quartier d'affaire	5	29	17	51	30
Pont-d'Ain	7,3	0	0	50 <b>(36)</b>	0	50	
<b>Total</b>	67,3 <b>(28)</b>	12 <b>(4)</b>	29	116 <b>(43)</b>	39	184	30

programmation du SCoT <b>Action 4</b>	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Projet en extension de l'enveloppe urbaine à échéance SCoT	Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT
Secteurs de projet			
Torcieu	0	10	10
Lagnieu	6	6(5)	6(5)
Enveloppe pour les parcs artisanaux complémentaires	0	15(2)	15(2)
Enveloppe pour le confortement des entreprises isolées	0	8(3)	8(3)
Développement de l'artisanat dans les enveloppes urbaines	15	4(2)	4(2)
Briond	0	5(3)	5(3)
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>48(15)</b>	<b>48(15)</b>

Entre parenthèse figurent la consommation d'espace depuis 2017 sur les différents parcs d'activités économiques du BUCOPA environ 195 ha dont 32 ha dans les enveloppes urbaines.

Pour plus de détails sur l'évolution des zones d'activités économiques, voir la fiche économie.

L'analyse précise de la consommation d'espace identifiée sur chacune des ZAE sera réalisée en collaboration avec les EPCI dans le cadre de l'inventaire de leurs zones tel qu'imposé par la loi Climat et Résilience à intervenir d'ici août 2023.

### Conclusions

En volume global la consommation d'espace est légèrement supérieure au rythme envisagé en 2017 dans la programmation du SCoT. Mais en moyenne, la consommation d'espace par habitant est de 39 m<sup>2</sup> en Auvergne-Rhône-Alpes contre 23.1 m<sup>2</sup> sur le BUCOPA.

La ventilation de cette consommation d'espace illustre par ailleurs le profil spécifique du territoire du BUCOPA qui à rebours des territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes consomme prioritairement des espaces pour accueillir et développer des parcs d'activités économiques et se montre particulièrement sobre en termes de développement résidentiel.

Région AURA/BUCOPA : Habitat : 69 % / 22% - Activités : 24 % / 59% - Autres : 7 % / 19 %

**Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine**
**Rappel du SCoT**

Les urbanisations nouvelles dédiées aux espaces résidentiels et mixtes poursuivent l'objectif d'optimisation de l'espace utilisé. Pour le développement résidentiel, les collectivités s'appuient sur des objectifs de densité brute fixés dans le tableau « *Les objectifs de densité moyenne à l'échelle de la commune, en extension* » figurant en *Partie 2.3.5*. Ces densités s'appliquent en moyenne à l'échelle de la commune afin d'adapter les différents secteurs de projet aux contraintes topographiques, morphologiques ou techniques. Ces densités constituent le plancher de ce que devront permettre les collectivités locales dans leurs règlements d'urbanisme.

**Le SCoT prescrit la réalisation d'au moins 63% des objectifs de logement au sein des limites de l'enveloppe urbaine**, soit en densification ou renouvellement des espaces urbanisés. Cet objectif est ventilé selon les strates de l'armature urbaine.

Objectifs DOO - Part des logements à construire entre 2016 et 2030 dans					
Niveaux de polarités-	En enveloppe urbaine	% en env. urb.	En extension	% en extension	Total
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>5 240</b>	<b>76%</b>	<b>1630</b>	<b>24%</b>	<b>6 867</b>
<b>Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)</b>	<b>2 800</b>	<b>70%</b>	<b>1200</b>	<b>30%</b>	<b>3 996</b>
Pôles réseau					
Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	2 440	85%	430	15%	2 871
<b>Pôles secondaires</b>	<b>2 420</b>	<b>72%</b>	<b>950</b>	<b>28%</b>	<b>3 362</b>
Montluel/Dagneux/La Boisse	1 430	80%	360	20%	1 790
Meximieux	510	65%	270	35%	780
Lagnieu	480	60%	320	40%	792
<b>Bourgs centres</b>	<b>520</b>	<b>35%</b>	<b>930</b>	<b>64%</b>	<b>1 452</b>
Pont-d'Ain	180	29%	430	70%	610
Saint-Rambert-en-Bugey	110	40%	160	59%	272
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	230	40%	340	60%	570
<b>Bourgs relais</b>	<b>370</b>	<b>45%</b>	<b>460</b>	<b>56%</b>	<b>828</b>
Jujurieux	220	40%	330	60%	547
Tenay	100	65%	50	33%	153
Lhuis	50	40%	80	63%	128
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>1 760</b>	<b>46%</b>	<b>2030</b>	<b>53%</b>	<b>3 801</b>
CC de la Plaine de l'Ain*	810	46%	960	54%	1 765
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	330	40%	490	59%	824
CC de la Côtière à Montluel	500	50%	500	50%	1 007
CC de Miribel et du Plateau	120	59%	80	39%	205
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>10 310</b>	<b>63%</b>	<b>6 000</b>	<b>37%</b>	<b>16 310</b>

## Méthodologie de l'indicateur

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine	A	localisation des logements produits par rapport au tracé de l'enveloppe urbaine	/	MAJIC III	% d'écart avec l'objectif

L'indicateur repose sur une mesure chiffrée, il est du type A (quantitatif). Son champ d'application correspond à la part des logements réalisés au sein des limites de l'enveloppe urbaine. Il nécessite donc de géolocaliser les opérations résidentielles, ce qui implique l'utilisation des données des fichiers fonciers MAJIC III ainsi que la couche SIG de l'enveloppe urbaine. Il sera exprimé sous forme de points d'écart entre la part des opérations localisées au sein de l'enveloppe urbaine et la part cible du SCoT.

Le reste de la méthodologie identique à celle de la fiche « conso d'espace »

*Nota relatif à la fusion des 3 EPCI : CC de la Plaine de l'Ain, CC Vallée Albarine et CC Rhône- Chartreuse de Portes. Dans les tableaux de résultats, les objectifs du DOO et les résultats sont rapportés au seul EPCI qui résulte de la fusion soit le CC de la Plaine de l'Ain.*

## Résultats de l'indicateur

Durant la période 2017-2022, dans les enveloppes urbaines :

- A l'échelle du SCoT, 82 % des nouveaux logements ont été produits dans les enveloppes urbaines pour un objectif de 63 %.
- Un peu plus du tiers (36 %) de la production des logements objectivées sur la durée du SCoT a été réalisée
- Les objectifs de production de logements des plus petites polarités de l'armature ont été très largement dépassés (127 %) dans la CC de la Plaine de l'Ain. Ils s'expliquent par une forte attractivités de ces communes situées au cœur du territoire du BUCOPA. Ces 38 communes ont la plus grande part de consommation d'espace agricoles dans les extensions (114 ha), du fait de leur nombre mais ce ne sont pas elles qui sont les plus consommatrices de surface agricole puisqu'elles en consomment environ 2 ha en moyenne contre 7,7 ha de moyenne dans les bourgs centres.

Niveaux de polarités-	Production TOTALE de logements					
	Période du Bilan (2017 - 2022)				Période du SCOT (2016-2030)	
	En Enveloppe Urbaine	En extension	Total	soit par an	obj. DOO	moy/an (14 ans)
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>1113</b>	<b>222</b>	<b>1335</b>	<b>222,5</b>	<b>6867</b>	<b>491</b>
<b>Pôle structurant d'équilibre régional</b> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	<b>552</b>	<b>198</b>	<b>750</b>	<b>125</b>	<b>3996</b>	<b>285</b>
<b>Pôles réseau</b> Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	<b>561</b>	<b>24</b>	<b>585</b>	<b>98</b>	<b>2871</b>	<b>205</b>
<b>Pôles secondaires</b>	<b>470</b>	<b>109</b>	<b>579</b>	<b>97</b>	<b>3362</b>	<b>240</b>
Montluel/Dagneux/La Boisse	249	10	259	43	1790	128
Meximieux	73	92	165	28	780	56
Lagnieu	148	7	155	26	792	57
<b>Bourgs centres</b>	<b>130</b>	<b>38</b>	<b>168</b>	<b>28</b>	<b>1452</b>	<b>104</b>
Pont-d'Ain	34	15	49	8	610	44
Saint-Rambert-en-Bugey	14	0	14	2	272	19
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	82	23	105	17,5	570	41
<b>Bourgs relais</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>8</b>	<b>828</b>	<b>59</b>
Jujurieux	32	4	36	6	547	39
Tenay	2	2	4	1	153	11
Lhuis	4	3	7	1	128	9
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>1170</b>	<b>485</b>	<b>1655</b>	<b>276</b>	<b>3801</b>	<b>272</b>
CC de la Plaine de l'Ain*	796	385	1181	197	1765	126
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	156	59	215	36	824	59
CC de la Côtière à Montluel	171	10	181	30	1007	72
CC de Miribel et du Plateau	47	31	78	13	205	15
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>2 921</b>	<b>863</b>	<b>3 784</b>	<b>631</b>	<b>16 310</b>	<b>1165</b>

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS A L'INTERIEUR DES ENVELOPPES URBAINES						
Niveaux de polarités	Dans les enveloppes urbaines					Lgts TOTAUX produits (nbre) 2017-2022 (env urb+ext)
	Objectif DOO - % Lgts à produire en env urbaine	% Lgts produits en env urb/total lgts 2017-2022	Objectif DOO 20 ans - Prod lgts (nbre)	Lgts produits (nbre) 2017-2022	% d'atteinte des objectifs de prod lgts	
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>76%</b>	<b>83%</b>	<b>5 240</b>	<b>1113</b>	<b>25%</b>	<b>1335</b>
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	70%	74%	2800	552	27%	750
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de-	85%	96%	2440	561	24%	585
<b>Pôles secondaires</b>	<b>72%</b>	<b>81%</b>	<b>2 420</b>	<b>470</b>	<b>24%</b>	<b>579</b>
Montluel/Dagneux/La Boisse	80%	96%	1430	249	18%	259
Meximieux	65%	44%	510	73	32%	165
Lagnieu	60%	95%	480	148	32%	155
<b>Bourgs centres</b>	<b>36%</b>	<b>77%</b>	<b>520</b>	<b>130</b>	<b>32%</b>	<b>168</b>
Pont-d'Ain	30%	69%	180	34	27%	49
Saint-Rambert-en-Bugey	41%	100%	110	14	13%	14
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	40%	78%	230	82	46%	105
<b>Bourgs relais</b>	<b>45%</b>	<b>81%</b>	<b>370</b>	<b>38</b>	<b>13%</b>	<b>47</b>
Jujurieux	40%	89%	220	32	16%	36
Tenay	67%	50%	100	2	4%	4
Lhuis	20%	57%	50	4	14%	7
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>46%</b>	<b>71%</b>	<b>1 760</b>	<b>1170</b>	<b>94%</b>	<b>1655</b>
CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)	46%	67%	810	796	146%	1181
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	40%	73%	330	156	65%	215
CC de la Côtière à Montluel	50%	94%	500	171	36%	181
CC de Miribel et du Plateau	60%	60%	120	47	65%	78
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>63%</b>	<b>77%</b>	<b>10 310</b>	<b>2 921</b>	<b>37%</b>	<b>3 784</b>

### Résultats d'analyse de la production de logements à l'intérieur des enveloppes urbaines

Durant la période 2017-2022, à l'échelle du SCoT, **77% de la production des nouveaux logements s'est concentrée dans les enveloppes urbaines, contre 63% objectivée par le DOO**. La production de logement en densification approche les 100% dans certaines communes de l'armature territoriale telles que Saint-Rambert-en-Bugey, Lagnieu et Montluel/Dagneux/La Boisse. Lhuis, Tenay présentent peu de nouveaux logements sur la période du bilan du SCoT, les valeurs indiquées ne sont pas significatives. L'objectif de production de logements (+10 310) sur 14 ans correspond à un rythme annuel moyen de **+736 lgts/an**. **Durant la période du bilan le rythme annuel moyen de construction a été très inférieur avec 487 lgts/an**, si l'effet COVID joue ce n'est peut-être pas le seul élément d'explication.



## Rappel du SCoT

### Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations.

Le SCOT prescrit des densités résidentielles moyennes brutes cibles à atteindre **dans le cadre de la réalisation des nouvelles opérations d'habitat en extension**. Ces objectifs sont déclinés selon les différentes strates de l'armature urbaine :

- 25 logements/ha pour les communes des pôles structurants et pôles réseaux
- Entre 18 et 21 logements/ha pour les pôles secondaires
- Entre 12 et 25 logements/ha pour les bourgs centres
- Entre 12 et 16 logements/ha pour les bourgs relais
- Entre 10 et 18 logements/ha pour les communes non-pôles

### Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)			
	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	24%	1 630	25	65
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	1 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
<b>BOURG CENTRE</b>	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
<b>BOURG RELAIS</b>	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>6 000</b>	<b>18</b>	<b>326</b>

\* à l'exception de certaines communes.

Méthodologie de l'indicateur

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations	A	densités moyennes opérations résidentielles en extension	/	MAJIC III	écart à l'objectif de densité

L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond à la moyenne des densités des nouvelles opérations réalisées en extension sur la commune. Il nécessite donc de distinguer les opérations réalisées en extension, définies par le SCoT comme celles réalisées en dehors des limites de l'enveloppe urbaine qui a été tracée dans le cadre de son élaboration.

La mise en œuvre de l'indicateur peut s'effectuer en mobilisant les fichiers SITADEL (à condition d'avoir une version de la base permettant de géolocaliser les opérations) ou les fichiers fonciers MAJIC III. Elle sera exprimée sous forme de différence entre la densité moyenne observée sur la commune et la densité cible prescrite par le SCoT.

## Résultats d'analyse de la production de logements en extension des enveloppes urbaines

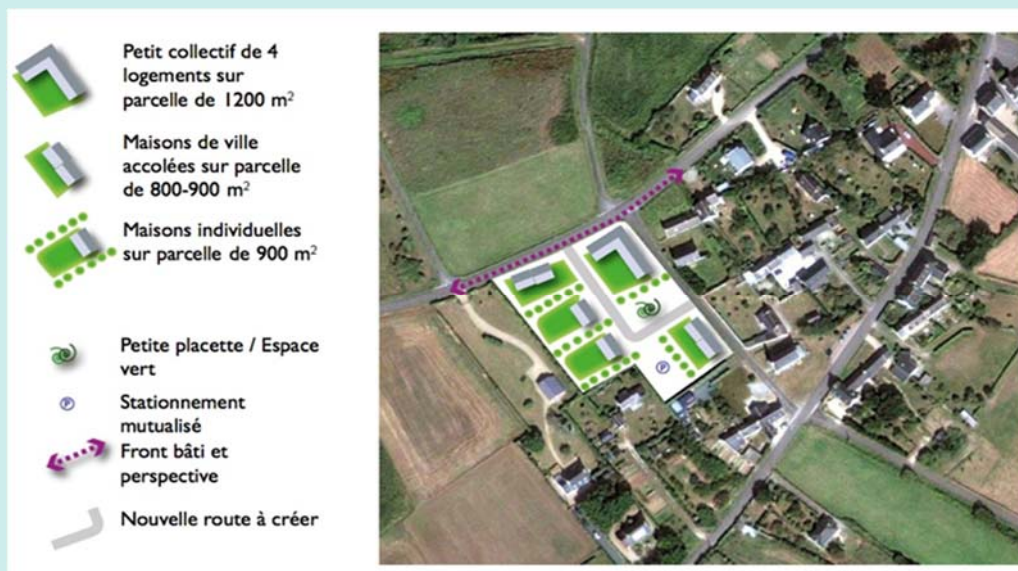
Niveaux de polarités	Dans les extensions résidentielles mixtes									
	Objectif DOO - % lgts à réaliser	Part lgts réalisés (% 2017-2022)	Objectif DOO - Nbre logements	Nbre lgts produits 2017-2022	Objectif DOO - Densité lgts/ha	Densités moyennes lgt/ha en résidentiel mixte (2017-2022)	Objectif DOO - Nbre ha nécessaires	Sfces d'extension consommées en Résidentiel mixte (ha)	Taux de réalisation : sfces extension RM/ sfces nécessaires	Total nrx lgts produits 2017-2022
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>24%</b>	<b>17%</b>	<b>1630</b>	<b>222</b>	<b>25</b>	<b>11,14</b>	<b>65</b>	<b>19,92</b>	<b>31%</b>	<b>1335</b>
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	26%	1200	198	25	11,17	48	17,72	37%	750
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	15%	4%	430	24	25	10,92	17	2,20	13%	585
<b>Pôles secondaires</b>	<b>28%</b>	<b>19%</b>	<b>950</b>	<b>109</b>	<b>19</b>	<b>13,77</b>	<b>50</b>	<b>7,91</b>	<b>16%</b>	<b>579</b>
Montluel/Dagneu/La Boisse	20%	4%	360	10	21	23,65	17	0,42	2%	259
Meximieux	35%	56%	270	92	19	14,46	15	6,36	42%	165
Lagnieu	40%	5%	320	7	19	6,20	19	1,13	6%	155
<b>Bourgs centres</b>	<b>65%</b>	<b>23%</b>	<b>930</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>12,13</b>	<b>54</b>	<b>3,13</b>	<b>6%</b>	<b>168</b>
Pont-d'Ain	71%	31%	430	15	25	13,28	17	1,13	7%	49
Saint-Rambert-en-Bugey	60%	0%	160	0	12	-	14	-	0%	14
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	60%	22%	340	23	15	24,10	23	2,00	9%	105
<b>Bourgs relais</b>	<b>55%</b>	<b>19%</b>	<b>460</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>7,01</b>	<b>30</b>	<b>1,32</b>	<b>4%</b>	<b>47</b>
Jujurieux	60%	11%	330	4	17	6,94	19	0,61	3%	36
Tenay	35%	50%	50	2	12	9,97	4	0,20	5%	4
Lhuis	60%	43%	80	3	12	5,92	6	0,51	8%	7
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>54%</b>	<b>29%</b>	<b>2030</b>	<b>485</b>	<b>16</b>	<b>11,77</b>	<b>127</b>	<b>41,20</b>	<b>32%</b>	<b>1655</b>
CC de la Plaine de l'Ain*	54%	33%	360	385	16	13,11	54	29,37	54%	1181
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	60%	27%	430	59	16	6,83	31	8,64	28%	215
CC de la Côtière à Montluel	50%	6%	500	10	19	14,18	28	0,71	3%	181
CC de Miribel et du Plateau	40%	40%	80	31	19	12,48	5	2,48	50%	78
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>23%</b>	<b>6000</b>	<b>863</b>	<b>18</b>	<b>11,74</b>	<b>326</b>	<b>73,49</b>	<b>23%</b>	<b>3 784</b>

Le bilan permet de constater une consommation en extension des enveloppes urbaines pour le résidentiel globalement faible (73,49 ha). En effet, l'enveloppe initialement prévue au DOO, pour l'habitat en extension, est de 326 ha sur 14 ans soit **une moyenne 23,3 ha/an**. **Le constat est que depuis l'approbation le rythme annuel moyen de consommation en extensions dans le résidentiel mixte est de moitié inférieur à celui du DOO avec 12,24ha/an**. Cette consommation correspond à **23% de l'enveloppe initiale prévue sur la durée du SCoT**. Par contre, les densités résidentielles moyennes fixées par le DOO dans les extensions ne sont pas atteintes. Les densités observées dans les extensions sont très en dessous selon les niveaux de polarités des communes. Il y a là des marges de manœuvre encore possible.

Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension

Rappel du SCoT

Le SCoT prévoit la diversification des formes urbaines à l'échelle des opérations d'aménagement réalisées par les communes, ce qui découle de la volonté d'éviter la construction de lotissements pavillonnaires uniformes ayant caractérisées la production urbaine depuis les années 1970



Résultats

Les PLU ci-dessous ont été approuvés après l'approbation du SCoT. Ils ont fait l'objet d'avis sur leur compatibilité avec le SCoT, avis réputés positifs.

Nom commune	Document	Année d'approbation
AMBERIEU-EN-BUGEY	PLU	2020
BETTANT	PLU	2017
BEYNOST	PLU	2019
LHUIS	PLU	2020
MONTLUEL	PLU	2020
NEYRON	PLU	2017
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	PLU	2018
SAINT MAURICE DE REMENS	PLU	2019
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	PLU	2020
SAULT-BRENAZ	PLU	2022
SERRIERE-DE-BRIORD	PLU	2017

De plus, 24 communes sont en cours de procédure d'élaboration ou de révision :

Béligneux, Blyes, Briord, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Douvres, Lagnieu, Loyettes, Miribel, Montagnieu, Nievroz, Ordonnaz, Pizay, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Vulbas, Sainte-Croix, Sainte-Julie, Serrières-sur-Ain, Souclin, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil, Torcieu, Villebois, Villieu-Loyes-Mollon

### Elaborer une charte architecturale et paysagère

#### Rappel du SCoT

Dans le DOO, le syndicat mixte BUCOPA s'engage au travers de l'action 2.3.5 dans des objectifs de qualité en matière architecturale et paysagère

Le syndicat mixte du BUCOPA portera la réalisation d'une charte de qualité architecturale et paysagère, en partenariat notamment avec le CAUE de l'Ain. Cette charte se déclinera en cahier de recommandations architecturales et paysagères dont les documents d'urbanisme locaux devront prendre en compte lors de l'élaboration, ou de leur révision.

Cette charte valorisera les identités patrimoniales sans pour autant interdire la modernisation et l'évolution mesurée de l'architecture.

### Résultats

Un partenariat étroit s'est tissé sous forme d'une convention entre le syndicat mixte BUCOPA et le CAUE de l'Ain pour mener à bien ses différents objectifs.

Ce partenariat a pour objectif la rédaction de la charte paysagère sous la forme de cahiers de recommandations, le partage de connaissance et la création d'outils permettant de répondre aux objectifs du SCoT BUCOPA en termes de qualité et d'intégration architecturale et paysagère.

Cette convention prévoit :

- Des actions de formations et de sensibilisation :
- Élaboration et organisation d'actions de formations sur mesure (théorique et pratique).
- Elaboration de supports et d'outils
- Assistance et expertise technique



## La prise en compte de la qualité de l'architecture et du paysage dans le SCoT

2016 - 2023 ...



Été 2016 :

### Une démarche progressive d'appropriation du sujet : les rando-SCoT



70 Participants aux RandoSCoT du 7 et 16 juin 2016



2016

Mars

7 et 16 juin  
RandoSCoT

16 Juin

13 Octobre

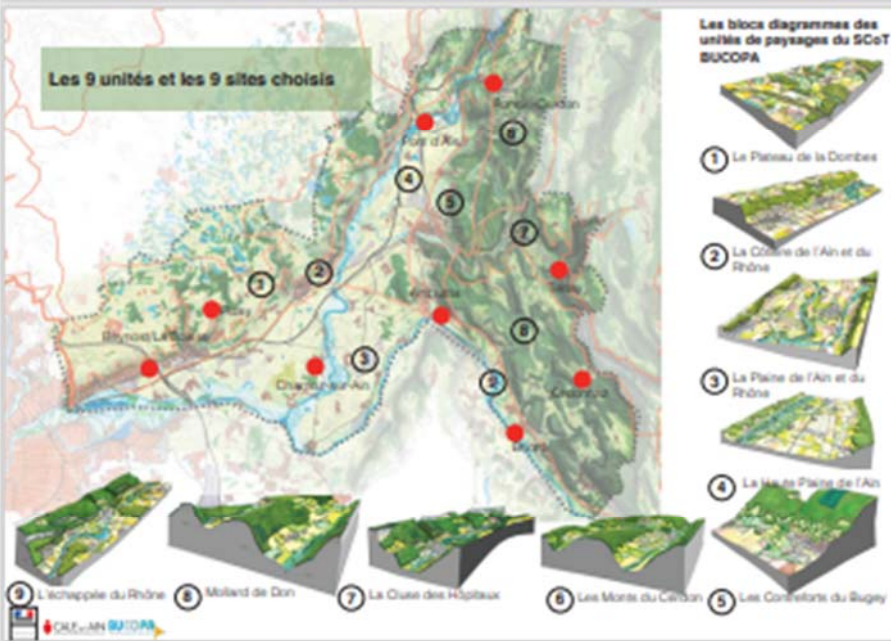
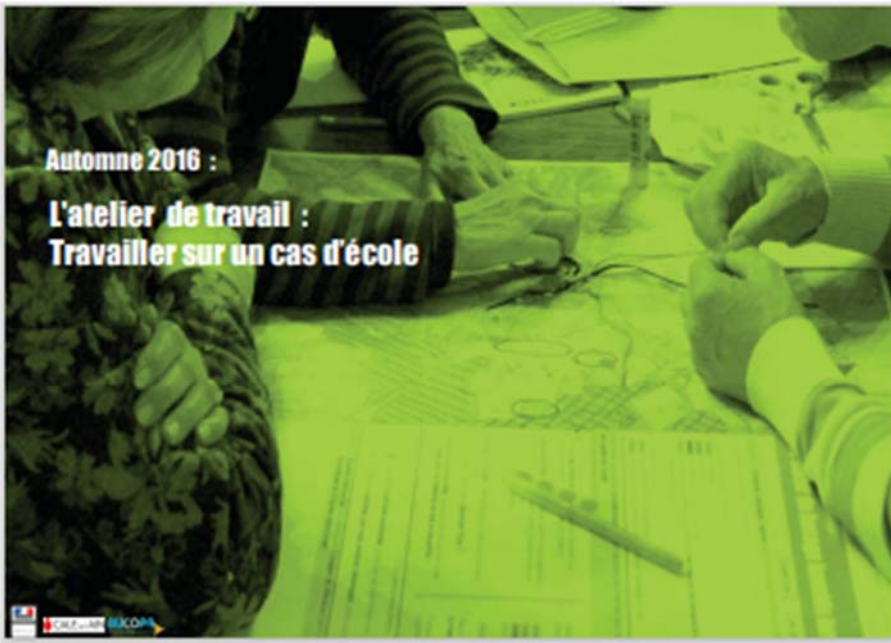
23 Novembre

2017

30 Avril

juin 2017

CAUE-MN BUCOPA



Les élus au travail en groupe  
une trentaine de participants





**Un exemple**

**Exercice 1**  
**LE RÊVE DES ÉLUS POUR L'UNITÉ**  
 -Conserver cet écrin de paysage sauvage et naturel autour de la rivière, en maîtrisant une accessibilité à la rivière -



**Exercice 2**  
 Le plan de la ville imaginée et révisée par les élus



**Exercice 3**



Vers le projet : Zoom sur l'arrière de village Fauré


2016    Juin    7 Juin    15 Juin    13 Octobre Atelier Paysage/Coll' avec les élus    23 Novembre    2017    30 Avril    automne



**Les élus porte-paroles présentent les travaux du groupe**

« Notre projet est de décongestionner le centre du village, comprenant l'école, la mairie (L3). Le but est de redéfinir un nouveau centre, et de retravailler la sortie nord... »  
 - M. CHAMÉRON - Maire de Pully





2016    Juin    7 Juin    15 Juin    13 Octobre    23 novembre restitution par les élus    2017    30 Avril    automne

**Les «experts», architecte et paysagiste conseils de la DDT répondent et commentent**



« (...) La question des déplacements doux doit être mieux articulée avec tous les projets que vous mettez en place au cœur du village, l'enjeu est de ne pas oublier ces extensions récentes et de mieux les raccorder par ce dispositif de cheminement (...) »  
 Guillaume Fache, paysagiste conseil de la DDT

2016    Mars    7 Juin    16 Juin    13 Octobre    **23 novembre**    2017    30 Avril    Juin 2017

2016    **2017**

2016    2017

2016    2017

**Un moment d'échanges et de débats**



2016    Mars    7 Juin    16 Juin    13 Octobre    **23 novembre**    2017    30 Avril    Juin 2017

2016    **2017**

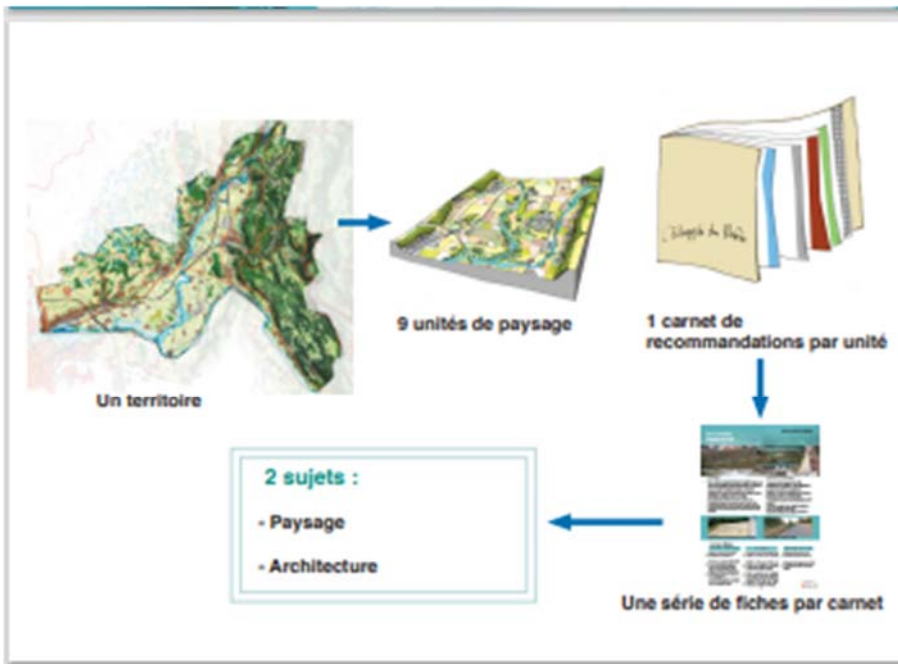
2016    2017

2016    2017

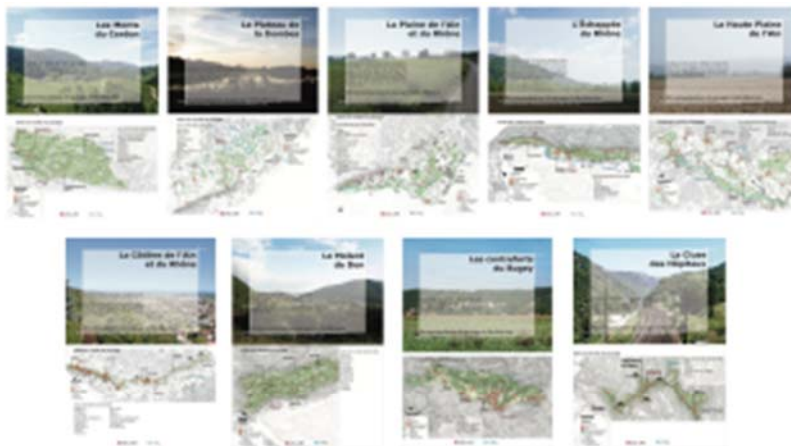


**printemps 2017 :  
 Les cahiers de recommandations  
 d'architecture et de paysage :**





### Les cahiers de recommandations



### Les cahiers de recommandations

**Objectif de qualité** Agir en faveur d'un espace résidentiel de qualité, favoriser la diversité et les efforts en matière des aménagements de l'habitat.

**Opportunités**

**Quelques préconisations**

**Recommandations à éviter**

**Notes de la séance**

**Autres informations**

**Les biens affectés**

**Les formes principales d'habitat**

**Cartographie et points de méthode**



## Les cahiers de recommandations

**Planification**  
**Sauvegarde l'architecture traditionnelle**

**Contexte** : après de multiples tentatives, l'objectif est de définir un cadre de référence applicable à l'ensemble des communes du territoire de la plaine de l'Ain, afin de garantir une certaine qualité architecturale et paysagère.

**Préambule** :  
 - Une réflexion pluridisciplinaire (urbanisme, architecture, paysage, patrimoine, environnement) a été menée.  
 - Les objectifs sont : définir un cadre de référence, faciliter l'élaboration de projets, améliorer la qualité architecturale et paysagère.

**Objectifs** :  
 - Définir un cadre de référence applicable à l'ensemble des communes du territoire de la plaine de l'Ain.  
 - Faciliter l'élaboration de projets, améliorer la qualité architecturale et paysagère.

**Préambule** :  
 - Une réflexion pluridisciplinaire (urbanisme, architecture, paysage, patrimoine, environnement) a été menée.  
 - Les objectifs sont : définir un cadre de référence, faciliter l'élaboration de projets, améliorer la qualité architecturale et paysagère.

**Pratiques - matériaux**

Pratiques - matériaux :  
 - Définir un cadre de référence applicable à l'ensemble des communes du territoire de la plaine de l'Ain.  
 - Faciliter l'élaboration de projets, améliorer la qualité architecturale et paysagère.

**Pratiques - couleurs**

Pratiques - couleurs :  
 - Définir un cadre de référence applicable à l'ensemble des communes du territoire de la plaine de l'Ain.  
 - Faciliter l'élaboration de projets, améliorer la qualité architecturale et paysagère.

**Pratiques - formes**

Pratiques - formes :  
 - Définir un cadre de référence applicable à l'ensemble des communes du territoire de la plaine de l'Ain.  
 - Faciliter l'élaboration de projets, améliorer la qualité architecturale et paysagère.



## Les cahiers de recommandations

- Progressivement annexés aux règlements des PLU
- Présentés aux services ADS
- Diffuser auprès des communes



2018

2019



**A partir de 2019 :**  
**Accompagnement et suivi lors des instructions d'urbanisme**







**TROIS SUJETS:**

- Principes d'intégration des systèmes de production d'énergies renouvelables au bâti
- Optimisation du foncier à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
- Traitement des lisières urbaines et périurbaines.



**20 mai 2022:**

**Une formation sur mesure :**



**DENSIFICATION SPONTANEE EN BUCOPA**  
 # BUBBY, lotissements, accès, voisinage, optimisation, ZAN, division parcellaire, enveloppe urbaine, PLU, patrimoine communal ...

**CULTIVE Idées**

Objectif de formation :  
 Accompagner et organiser le renouvellement urbain spontané dans la commune

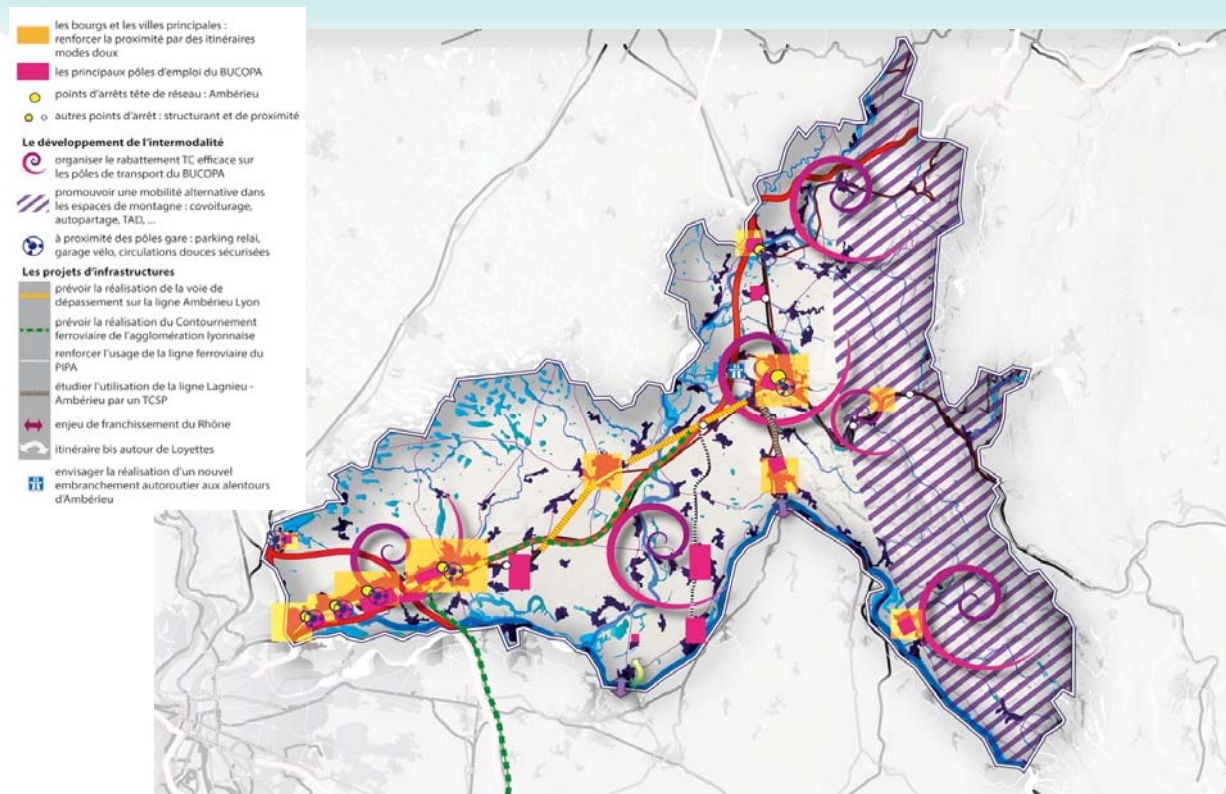
Intervention de Pierre JEANNI, directeur du CADRE URBAIN DE COCINIS & GRIGNOLES



## Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux

### Rappel du SCoT - 2.1 La politique des transports : renforcer l'armature urbaine et répondre aux besoins de mobilités différenciés

*Le BUCOPA appuie son projet stratégique sur le réseau des infrastructures majeures qui le traversent. La réussite du projet réside donc dans la capacité de ces infrastructures à relier le BUCOPA à ses partenaires territoriaux, dont il absorbe et diffuse largement les influences. Elles doivent assurer la fluidité des déplacements et des échanges, toujours plus importants, et plus particulièrement l'accessibilité vers et depuis les pôles de développement du territoire, qu'ils soient urbains ou plus spécifiquement économiques. Les orientations suivantes portent sur le soutien de projets qui ne dépendent pas du SCoT mais qu'il identifie comme stratégiques.*





## Résultats d'analyse de l'offre de transports collectifs urbains et régionaux

Les intercommunalités du SCoT BUCOPA sont intervenues dans le développement de l'offre de transports collectifs urbains et régionaux.

### **La généralisation de la prise de compétence de l'organisation des mobilités**

Mesure phare de la LOM du 26 décembre 2019 en termes de gouvernance, la couverture du territoire national par des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) traduit l'objectif d'apporter des solutions de mobilité durable pour tous, et sur tous les territoires, y compris dans les territoires peu denses (ruraux, périurbains, de montagne, etc.).

Afin de garantir en tous points du territoire national l'existence d'un acteur public compétent en matière d'organisation de la mobilité au niveau local, la LOM (article 8) a disposé qu'au 1er juillet 2021, deux types d'AOM couvrent les territoires non encore couverts :

- La communauté de communes ou une structure supra-communautaire à laquelle elle aura choisi de transférer sa compétence d'organisation de la mobilité, par exemple un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou un syndicat mixte ;
- La région, par substitution, lorsque la communauté de communes fait le choix de ne pas se saisir de cette compétence.

La CCMAP et la 3CM exercent cette compétence.

Sur le territoire de la CCPA et la CCRAPC c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui exerce la compétence AOM. Il existe cependant des conventions de coopération entre la Région et les EPCI ne s'étant pas saisi de la compétence pour réaliser des actions locales liées aux mobilités

- La CC de la Côtière Montluel (3CM)

Depuis 2020, la 3CM propose un service de transport en commun, le réseau « Solutions transport 3CM » composé d'une ligne régulière en heures de pointe et d'un système de TAD en journée (De 9h à 16h30). À destination des salariés des ZAE Cap&Co, Pré-seigneurs et de la Plaine, la ligne régulière dessert la gare de Montluel et s'inscrit en correspondance avec les TER en provenance et en direction de Lyon et d'Ambérieu.

- La CC de Miribel et du Plateau (CCMP)

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM) la CCMP a réalisé la restructuration du réseau Colibri, l'ancien réseau de transport en commun du territoire. Ceci a permis la mise en place de 4 lignes régulières desservant tout le territoire.

- La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (CCRAPC)

L'intercommunalité ne semble pas être intervenue sur ce volet.

- La CC de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Dans la suite des débats sur les orientations à adopter pour le développement des mobilités sur le territoire, la CCPA a fait le choix de concevoir un service de transport à la demande qui couvrira l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités. Le démarrage est prévu pour fin 2023.

Depuis septembre 2022, deux nouvelles lignes de bus de la Région desservent le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA). L'une au départ du centre commercial de Meximieux et l'autre au départ de la gendarmerie d'Ambérieu. Avec 14 A/R par jour sur une grande amplitude horaire (4h00-23h00) ces deux lignes ont aussi vocation à desservir les communes rurales et pénétrer dans l'ensemble du PIPA.

## Renforcer le rôle des gares du BUCOPA

### Rappel du SCoT - Action 2.1.3 Renforcer le rôle des gares

*Le projet du SCoT fait le choix d'une diversité et d'une qualité des modes de vie, qui implique d'accompagner la structuration des polarités urbaines par un bouquet complet des solutions de déplacement au sein du territoire du BUCOPA. Pour cela, la politique des transports du SCoT vise à articuler les différents types de réseaux de mobilité (transports collectifs ferrés ou routiers, transport individuel, transport individuel « collectivisé » ...) pour répondre aux besoins différenciés des secteurs du BUCOPA, notamment les plus ruraux ou ceux de montagne.*

*Au sein de ce maillage à dimension variable, les gares jouent un rôle majeur dans l'articulation de ces réseaux avec la mise en œuvre de l'intermodalité. Le SCoT valorise l'usage des transports en commun en encourageant les aménagements facilitant les changements de modes de déplacement, au cours d'un même trajet, au niveau des gares notamment.*

*Ces orientations complètent l'action précédente, et s'appliquent sur tout le territoire du BUCOPA.*

## Résultats

Les intercommunalités du SCoT BUCOPA, ont eu plusieurs moyens d'intervention afin de renforcer l'accessibilité ainsi que l'intensité urbaine autour des gares, notamment autour de la gare TER de Montluel et la gare TER de Valbonne (Béligneux).

- La CC de la Côtière Montluel a menée des actions pour le renforcement du stationnement modes doux, pour le réseau cyclable ainsi que favorisant la desserte par de nouvelles lignes de transports en commun.

**Concernant toutes les gares**, l'organisation de la multimodalité autour des gares est un axe fort du projet de territoire de la 3CM. L'offre de desserte en modes actifs et en transport en commun de la 3CM est développée prioritairement pour faciliter le rabattement et la diffusion depuis les gares du territoire pour les habitants et les salariés.

Parmi le nouveau réseau de transport en commun développé sur le territoire, des lignes régulières permettent la desserte des gares et s'inscrit en correspondance avec les TER en provenance et en direction de Lyon et d'Ambérieu.

En complément du schéma directeur vélo de 2018, une étude complémentaire a été réalisée en 2020 pour préciser les aménagements cyclables de rabattement vers les gares et des demandes de financement sont en cours.

Ces offres de mobilité et le renforcement des pôles multimodaux autour des 2 gares du territoire seront réaffirmées dans le PDMS de la 3CM qui sera arrêté et approuvé au 1er semestre 2023.

Les projets EMA (Espace multimodal augmenté) expérimentés sur les gares de Montluel et de la Valbonne depuis octobre 2022 viennent renforcer l'attractivité modale de ces pôles (stationnements vélo, informations multimodales, kit réparation vélo en libre-service...)

L'intercommunalité identifie comme frein la multiplicité des acteurs et le partage des compétences par rapport aux coûts d'aménagements.

**Concernant la gare TER de Valbonne (Béligneux)**, des correspondances partielles de la ligne régulière « La Costellane » avec les TER en direction et en provenance de Lyon et Ambérieu pour les salariés de la zone des 2B et du Kem-one.

- La CC de Miribel et du Plateau a menée des actions pour le renforcement du stationnement modes doux, pour le réseau cyclable ainsi que favorisant la desserte par de nouvelles lignes de transports en commun.

**Concernant toutes les gares**, l'intercommunalité a installé des abris vélo supplémentaires. De plus elle a mené l'aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost s'articulant en une voie verte ainsi qu'une chaussée à voie centrale banalisée.

Cette dynamique a notamment été portée par le Plan Global de Déplacements avec la restructuration réseau Colibri et le développement de la pratique du cycle sur son territoire.

L'un des freins identifiés par l'intercommunalité est le manque de trains en contrepointe.

**Concernant la gare TER de Miribel**, l'intercommunalité a réalisé l'installation d'un abri vélo de 6 stationnements en plus des consignes vélos SNCF en place. Elle a amélioré la desserte de la gare par les Lignes 2 et 4 du réseau Colibri avec des correspondances TER assurées à certains horaires.

**Concernant la gare TER de Saint-Maurice-de-Beynost**, l'intercommunalité a réalisé l'aménagement de 15 stationnements vélos en plus des consignes vélos SNCF en place ainsi qu'a amélioré la desserte de la gare par la ligne 1 du réseau avec des correspondances TER assurées à certains horaires.

L'un des freins particuliers à cette gare TER identifié par l'intercommunalité est lié à des contraintes techniques d'attente en gare des voyageurs, car la ligne de transport est traversante et non pas un terminus.

**Concernant la gare TER de Beynost**, l'installation d'un abri vélo de 6 stationnements en plus des consignes vélos SNCF en place. La desserte est également effectuée par la ligne 1 et 2 du réseau colibri avec ici aussi des correspondances de trains assurées à certains horaires.

L'un des moteurs de se développement a été le souhait des habitants de Thil d'avoir un accès en transport en commun à la gare.

- La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon n'a pas menée d'actions permettant l'intensification urbaine et le rabattement vers les gares TER du territoire.

L'intercommunalité a pour objectif dans les années à venir de développer un schéma de cheminements doux pour donner de la place aux mobilités à vélo sur le territoire permettant notamment de prendre ne compte la desserte des gares TER du territoire.

Les principaux moteurs de cette démarche sont notamment la demande locale (que ce soit celle des citoyens comme des élus, en particulier à Pont-d'Ain) de renforcer l'offre TER. La présence d'un parking vélo sécurisé installé à l'entrée de la gare mène également la montée de cette demande.

La desserte TER limitée du territoire ne permet pas aujourd'hui de faire de la gare de Pont-d'Ain un vrai point de rabattement.

- La CC de la Plaine de l'Ain (CCPA) a menée des actions permettant l'intensification urbaine et le rabattement vers les gares TER du territoire.

#### **Concernant la gare TER de Meximieux**

L'intercommunalité a réalisé l'extension du parking du Meximieux et a permis un renforcement du stationnement automobile.

#### **Concernant la gare TER d'Ambérieu-en-Bugey**

La CCPA est fortement impliquée dans la transformation du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, et en particulier de l'amélioration des espaces publics et de l'offre de stationnement. Elle participe à la création d'un vaste parking dédié aux usagers de la gare sur la rue Bravet, à la location de terrains afin de proposer des parkings complémentaires en proximité immédiate de la gare. Des travaux sont en cours pour la mise en place d'un parking dédié au covoiturage pour les usagers de la gare.

Après les travaux de mise en accessibilité des quais menés par SNCF en 2020, les travaux menés par la CC PA et SNCF Gare et Connexions en partenariat avec la région AURA, le département de l'Ain et la commune d'Ambérieu-en-Bugey, visent à :

- a. Agrandir et végétaliser le parvis de la gare pour faciliter les accès à la gare notamment pour les piétons et les cyclistes. Le projet intègre également la création de nouveaux stationnements tout en améliorant le signalétique voyageur.
- b. Créer une gare routière à 6 quais pour faciliter l'intermodalité avec l'offre de transports en commun régional et le TAM.
- c. Requalifier l'avenue Sarrail pour intégrer une piste cyclable sécurisée et des cheminements piétons agréables et arborés.

- d. Requalifier le parking longue durée de la gare pour retrouver les 200 places actuelles en proximité immédiate de la gare.

L'ensemble du projet intègre la désimperméabilisations des sols, une meilleure gestion des eaux pluviales avec une déconnexion du réseau unitaire et enfin une palette végétale adaptée au réchauffement climatique.

La CC PA est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du Pôle d'Echange multimodal de la gare d'Ambérieu-en-Bugey avec la requalification de la gare routière, du parvis ainsi que de l'avenue Sarrail avec des travaux prévus en 2023. Ces actions s'inscrivent dans un programme plus vaste d'aménagement du quartier visant à accueillir de façon qualitative les usagers du quartier, mais également les usagers de la gare.

### Concernant la gare TER d'Ambronay

La préparation d'aménagement de stationnement automobile a été réalisée via l'inscription dans le PLU d'Ambronay au travers d'une modification d'une emprise ayant pour but d'accueillir un futur parking en proximité immédiate de la gare

#### 2.1.4 - Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture L'aménagement d'espaces dédiés au covoiturage

##### Rappel du SCoT - Action 2.1.4 Promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture

*L'évolution des pratiques de mobilité est rapide et fait émerger des innovations (nouveaux services, modes de transports alternatifs, dépassement de l'autosolisme, voiture connectée, ...) qui ont des répercussions sur le territoire.*

*Les politiques publiques sectorielles, plutôt que de s'adapter à ces nouvelles façons de concevoir les déplacements, devront au contraire anticiper les besoins en aménagement et en gouvernance de ces nouvelles pratiques, en composer le terreau fertile à l'expérimentation dans ce domaine.*

*Dans le cadre de la mise en œuvre des démarches stratégiques en matière de mobilité, les collectivités locales y intégreront les modes de déplacement alternatifs à la voiture.*

#### L'aménagement d'espaces dédiés au covoiturage

- La CC de la Côtière Montluel (3CM)

En termes de covoiturage, La 3CM, en partenariat avec APRR, a créé 2 parkings de covoiturage, à proximité des échangeurs autoroutiers :

- Le parking de la Côte au niveau de l'échangeur 5.1 de La Boisse en 2018
- Le parking du Revirat au niveau de l'échangeur 6 de Balan en 2021.

Dans une logique intermodale, ces parkings seront également équipés d'une offre stationnement sécurisée pour les vélos et une borne de recharge pour les véhicules électriques (Côte).

Le parking du Revirat est desservi par la ligne de cars Région A32 et la ligne régulière de la 3CM « La Costellane ».

En 2022, la 3CM a intégré la réflexion du SDAC (Schéma Directeur des Aires de Covoiturage) portée par le SMT AML et délibèrera sur la charte commune en 2023.

- La CC de Miribel et du Plateau (CCMP)

L'intercommunalité a réalisé un parking de covoiturage à l'entrée de la porte 5 de l'A42 en 2015. Le Plan Global de Déplacements prévoit la réalisation de Plans de Mobilités Inter-entreprises est en cours afin de produire un plan d'action comprenant des actions en faveur du covoiturage. Le moteur de cette démarche a principalement été la parole des entreprises de la ZAC des Malettes fédérées autour de cette démarche puisque 1500 employés sont concernés donc la covoiturabilité est confirmée.

Le principal frein rencontré est l'essaimage de la démarche PDMIE sur d'autres bassins d'emplois ce qui mène à une procédure longue.

- La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (CCRAPC)

Pour les aires de covoiturage, l'intercommunalité est intervenue ponctuellement. En effet, la mise en place d'un panneau de signalisation d'aire de covoiturage a été installée sur un parking de la commune de Poncin, mais son usage et sa visibilité sont limités. Par ailleurs, un diagnostic de la mobilité sur le territoire réalisé depuis mi-2022 avec des orientations en faveur du covoiturage, est actuellement en cours de réalisation. Pour les années à venir, l'expérimentation de lignes de covoiturage est en cours de réflexion. Dans cette logique de renforcement de la pratique, le parking de covoiturage de Pont-d'Ain pourrait être agrandi puisqu'il constitue un emplacement stratégique. Les principaux moteurs de cette démarche sont que les actifs du territoire travaillent à 26% dans la CCPA, et à 16% dans Grand Bourg Agglo (soit des flux potentiels). Enfin des initiatives de lignes de covoiturage dans les EPCI voisins (Grand Bourg et CCPA) permettent également de lancer cette dynamique de covoiturage.

Les principaux freins sont le coût financier à supporter sur le long terme (notamment en animation et en infrastructures) sachant que la Région est AOM locale sur le territoire de la CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

- La CC de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Dans le cadre de sa compétence aménagement, la CCPA a construit des parkings dédiés au covoiturage et à l'intermodalité : agrandissement du parking de la gare de Meximieux, parking de covoiturage à Château Gaillard, et parking de covoiturage à Saint-Sorlin-en-Bugey. Par ailleurs, des travaux sont actuellement en cours pour la mise en place d'un parking dédié au covoiturage sur la gare d'Ambérieu-en-Bugey.

Depuis 2018, la CCPA a pu expérimenter différents dispositifs innovants de mobilités. Les 4 lignes de covoiturage Covoit'Ici ont été mise en service en 2020 en partenariat avec le SM PIPA, la CCBD et EDF, pour une période expérimentale au démarrage. Profitant d'une dynamique positive malgré les conditions sanitaires pu favorables, le dispositif a été reconduit pour 2022 et 2023. Une expérimentation de hubs de mobilité visant à faciliter la préparation et la réalisation de trajet multimodaux a également été menée en 2020 et 2021. Une étude a été conduite pour déterminer la pertinence d'un service d'autopartage, mais elle a conduit à ne pas mettre en place un tel service.

## Résultats d'analyse de l'offre en infrastructure cyclables

- La CC de la Côtière à Montluel (3CM)

Un schéma directeur vélo a été réalisé en 2018 sur le territoire. De plus, une étude complémentaire a été réalisée en 2020 pour préciser les aménagements cyclables de rabattement vers les gares et des demandes de financement sont en cours.

Pour favoriser la pratique des modes actifs (marche à pied, vélo), la 3CM a d'ores et déjà réalisé ou prévu, dans le cadre de sa compétence, de nombreux travaux sur les voiries en Z.A.E, notamment sur l'avenue des Prés Seigneurs et rue des Chartinières (fin 2019).

Création d'un cheminement mode doux aux abords de la ZAE des VIADUCS (2018).

Les travaux d'aménagement des voiries sur la rue et l'avenue des Prés Seigneurs, axe principal et structurant qui traverse la ZAE des Prés Seigneurs de part en part, ont été réalisés en 3 phases successives, de 2016 à 2019. Les trottoirs de 3 mètres de larges sont séparés de la chaussée par une bande de verdure permettant ainsi de sécuriser l'accès des salariés se déplaçant à pied, à vélo ou en trottinette pour rejoindre leur entreprise et notamment depuis la gare de Montluel.

Depuis le 1er juin 2019, la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel accorde à ses habitants une aide financière pour acquérir un vélo à assistance électrique. L'objectif de ce dispositif est de favoriser la pratique cyclable sur le territoire et de réduire l'usage systématique à la voiture pour les déplacements de courtes distances.

- La CC de Miribel et du Plateau (CCMP)

L'intercommunalité a installé des abris vélo au sein de chacune de ces gares TER. De plus, elle a mené l'aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost s'articulant en une voie verte ainsi qu'une chaussée à voie centrale banalisée.

- La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (CCRAPC)

L'intercommunalité a pour projet dans les années à venir le développement d'un schéma de cheminements doux pour donner de la place aux mobilités à vélo sur le territoire (ce schéma permettra de mettre en place des itinéraires et des stationnements).



- La CC de la Plaine de l'Ain (CCPA)

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage cyclable du territoire. Les 3 pistes réalisées depuis 2017 sont les suivantes : Ambérieu-en-Bugey <-> Ambronay (2km), Loyettes <-> Saint-Vulbas (6km), Boucle locale de la ViaRhôna entre Villebois et Briord (9km). Des projets sont également en cours d'études : Charnoz-sur-Ain <-> Meximieux et Pérouges <-> Bourg-Saint-Christophe. En 2021, la CCPA a adopté un nouveau schéma cyclable qui est entré en phase opérationnelle avec le lancement des études pour les itinéraires prioritaires : Ambérieu-en-Bugey <-> Lagnieu, Lagnieu <-> PIPA <-> Saint-Vulbas, Charnoz-Sur-Ain <-> Blyes <-> PIPA et Ambérieu-en-Bugey <-> Torcieu.

Le développement du vélo est également soutenu par le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique ainsi que les trottinettes électriques, par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable. La CCPA a également expérimenté un service de vélos à assistance électrique en libre-service sur le PIPA. Des ateliers de co-réparation de vélos ont vu le jour sur le territoire grâce au soutien de la CCPA.

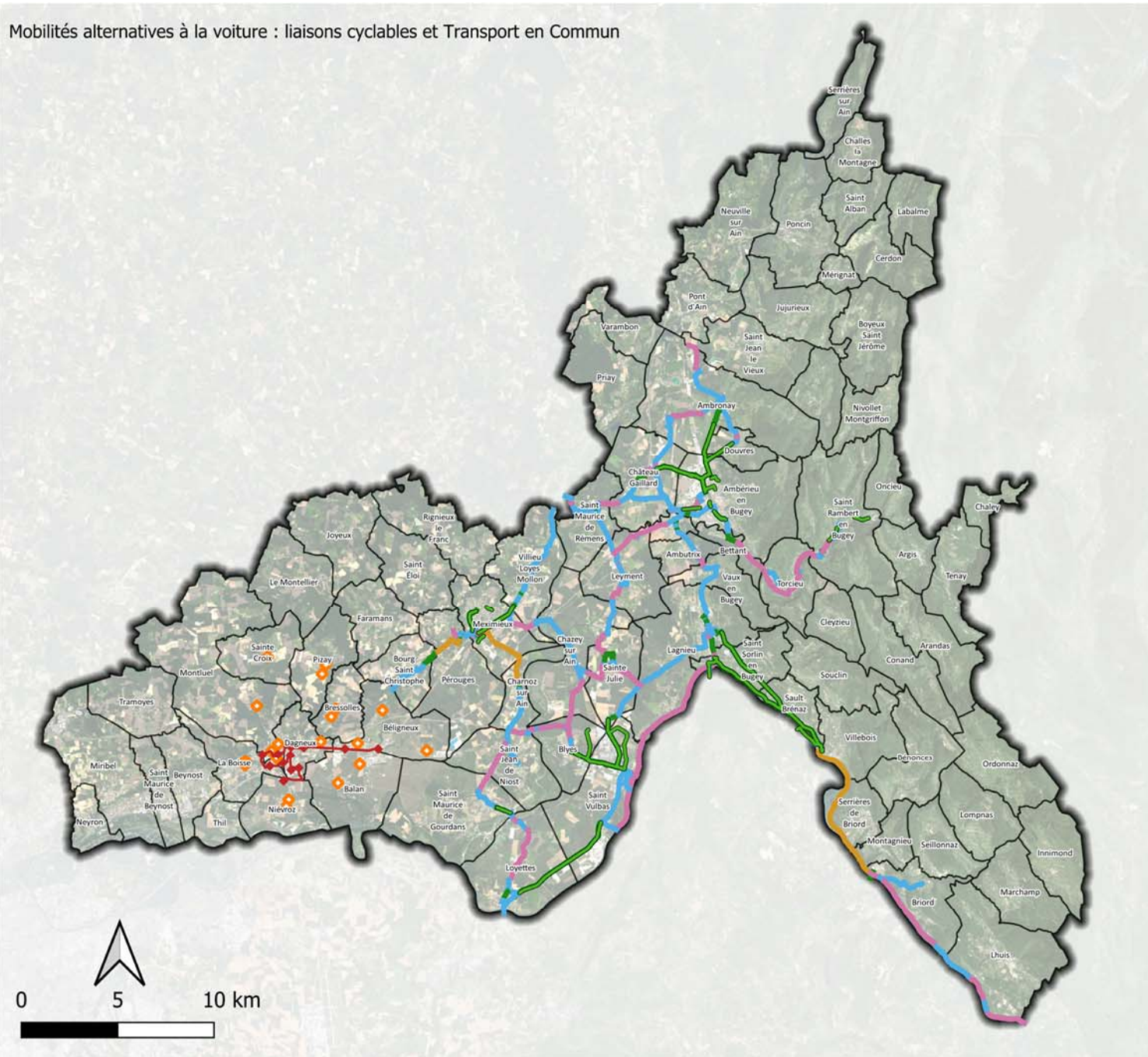
La CC PA promeut également le covoiturage et la pratique du vélo en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers. L'ensemble de ces actions ont été permises par l'obtention de financement divers et complémentaires : FEDER, DSIL, Appel à projet Vélos et Territoire (ADEME), AMI France Mobilité TenMod (ADEME), Pendauro+ (programme CEE porté par AURA EE), Plan vélo du Département de l'Ain.

#### PERSPECTIVES ET ENJEUX /

Les mobilités douces ont vocation à se développer au travers de maillages internes mais aussi en interconnexions entre les polarités urbaines.

Ces interconnexions se développent à l'échelle des intercommunalités comme figuré **dans la cartographie page suivante (cartographie non exhaustive)**. Il s'agira désormais d'envisager ce maillage à l'échelle du territoire du SCoT ce qui nécessitera de développer une coopération entre les 4 intercommunalités du BUCOPA.

Mobilités alternatives à la voiture : liaisons cyclables et Transport en Commun



### Éléments de repères

▬ Périmètre SCoT BUCOPA

▭ Périmètre communal

### Pistes cyclables

— Existante

### Liaisons cyclables

— A améliorer

— A créer

— En projet

— Existante (liaison cyclable)

### Arrêt Solution de transport 3CM

◆ Ligne régulière Costellane

◆ TAD

— Ligne Costellane

**Préambule : Il est à noter que l'évaluation présentée ci-dessous n'intègre pas les dispositions de la modification du SCoT approuvée le 06 février 2023, notamment en ce qui concerne les secteurs d'extensions fléchés pour chacune des ZAE.**

## Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire

### Rappel du SCoT

Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité *En réalisant un schéma d'accueil des entreprises, le territoire s'engage dans une stratégie de développement économique ambitieuse, car organisée et cohérente à l'échelle du périmètre BUCOPA. Cette stratégie vise à asseoir son positionnement stratégique comme un territoire qui compte dans le contexte métropolitain lyonnais. A cette fin, le renforcement de cette attractivité économique doit permettre de répondre aux besoins d'emplois de la population.*

*La stratégie mise en œuvre vise à renforcer un tissu industriel spécifique et reconnu. Elle accompagne également cette dynamique économique au travers d'actions visant à :*

- *Diversifier son tissu économique en exploitant les potentiels du territoire (filère bois, ENR,...)*
- *Développer les emplois tertiaires et présentsiels.*

*Pour asseoir son positionnement stratégique, le BUCOPA souhaite conserver les grands équilibres territoriaux, entre population et emplois sur le territoire. Ainsi, l'objectif de création d'emplois est cohérent avec les objectifs démographiques : à horizon SCoT, l'objectif est donc de créer entre 16 et 18 000 emplois supplémentaires.*

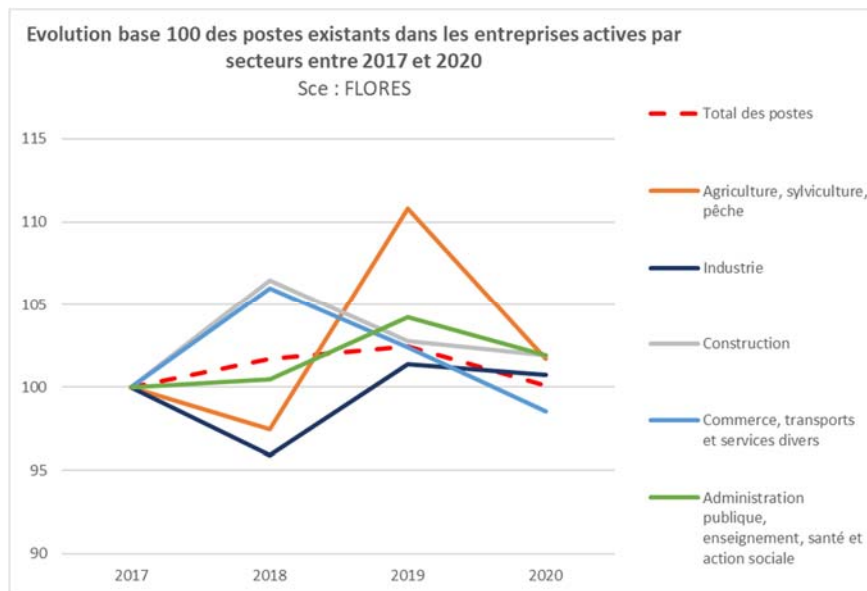
### Méthodologie de l'indicateur

A partir des données INSEE de la base FLORES relative au nombre de salariés en poste dans les entreprises encore actives au 31.12 des années 2017 à 2020 inclus nous avons créés des courbes d'évolution des nombres de postes par grand secteurs : *Agriculture/Sylviculture/Pêche, Industrie, Construction, Commerce/transports/services divers, Administrations publiques/enseignement/santé et action sociale.*

Nous comparons ces évolutions avec la tendance moyenne objectivée par le SCoT.

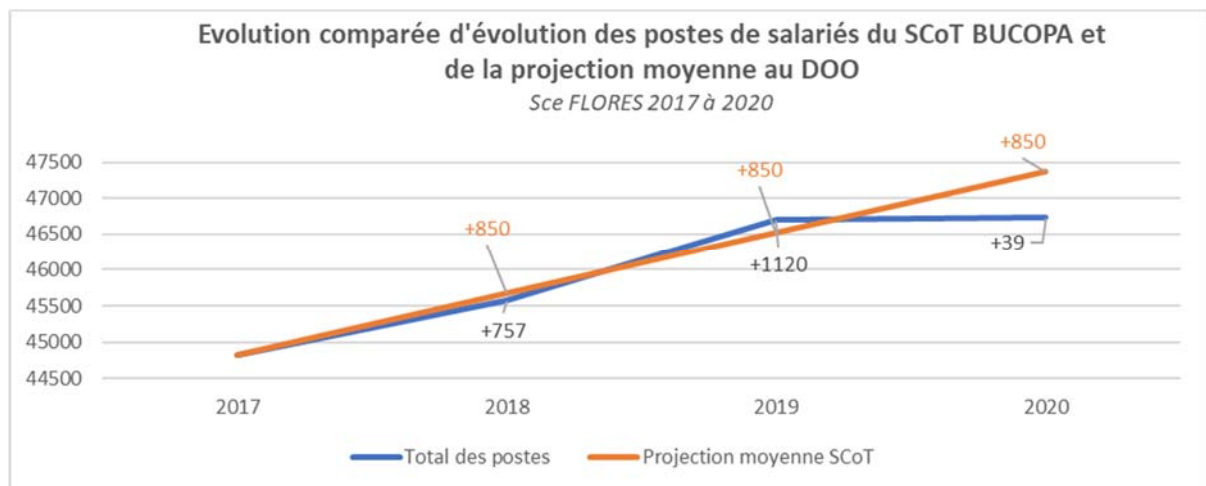
### Résultats d'analyse

Dans les graphiques ci-dessous issus de la base de données FLORES (INSEE- (INSEE-Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) pour les années 2017 à 2020 inclus sont portés le nombres de postes existants dans les entreprises actives au 31 décembre de l'année concernée.



Le graphique de l'évolution en base 100 montre les fluctuations de créations de postes dans les grands secteurs d'activités sur la période du bilan.

Le SCoT avait 44 816 emplois salariés en 2017 et 46 732 fin 2020 soit une augmentation annuelle moyenne de 479 emplois. Néanmoins, il faut pondérer l'analyse du fait de la période COVID et des oscillations annuelles. En effet, il n'y a eu que 39 créations d'emplois en 2020, contre 1120 en 2019 et 757 en 2018. Entre 2017 et 2019 la croissance annuelle moyenne du nombre de postes salariés était de 625 emplois salariés.



Le graphique ci-dessus compare l'évolution de la création effective de postes salariés des 5 grands secteurs (*Agriculture/Sylviculture/Pêche, Industrie, Construction, Commerce/transports/services divers, Administration publiques/enseignement/santé et action sociale*) avec la tendance de création moyenne annuelle de postes qui est objectivée par le SCoT sur les 20 ans (850 emplois/an). La comparaison des courbes montre une croissance d'emplois globalement dans la tendance du SCoT jusqu'en 2019 et l'effet COVID de 2020. Les données ne sont pas disponibles au-delà de 2020.



## Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques

### Méthodologie de l'indicateur

#### → L'évolution de la consommation d'espace à partir de l'année 2017 incluse

Les extensions urbaines sont considérées comme la consommation d'espace.

*NDLR : cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.*

A partir de la BD Ortho (2012), corrigée pour l'année 2017 ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes. Ces enveloppes urbaines ont servi de références à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions urbaines constatées à ces enveloppes sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN), recoupée avec les données de connaissance terrain produites par le SM SCoT sur la période 2020-2022.

EN superposant ces données, on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 et les comparer au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines constatées. Ont été distingués deux types d'espaces ayant été consommés : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) prises à l'échelle communale, ont été couplées aux analyses présentées ci-dessus pour associer les types de bâtis produits en extensions.

Les types de productions qui ont été distinguées sur MAJIC III sont :

- Résidentiel mixte (ici sont distingués les appartements des maisons individuelles)
- Activité économique
- Equipement (STEP, City Stade...)
- Infrastructure (routes et parkings...)
- Equipement de production d'énergie
- Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III) créé par analyse cartographique.

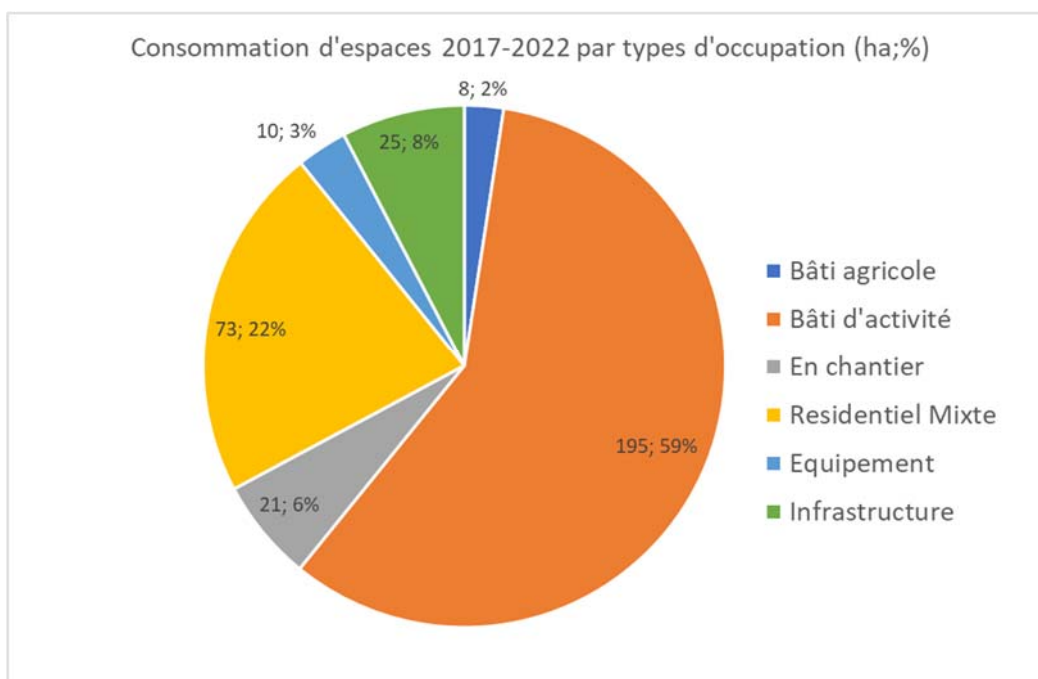
## Résultats d'analyse

La consommation totale observée sur la période des 6 ans suivants l'approbation (en fonction de l'année d'inventaire des données utilisées) est légèrement supérieure à 333 ha dont :

- **consommation résidentielle de 73 ha soit 22% des 326 ha objectifs**
- **consommation développement économique de 195 ha soit 44% des 442 ha objectifs**

## Natures et répartition des types d'occupation sur les espaces ENAF depuis l'approbation du SCoT

La consommation totale représente 333 ha. Plus de la moitié (59%) de la surface est consommée par les activités économiques et 22% part du résidentiel.



**Programmation du SCoT pour les zones d'activités économiques**
**Rappel du SCoT :**
**Développer les parcs spécialisés en lien avec des projets ou atouts spécifiques identifiés**

Le territoire est en mesure de développer une offre spécialisée sur la base des équipements existants ou au travers de nouveaux équipements qui ont vocation à s'inscrire dans une démarche métropolitaine pour valoriser les coopérations avec les territoires voisins. L'objectif est également de développer l'économie circulaire.

- Le PIPA, la centrale du BUGEY sont deux équipements d'échelle métropolitaine qu'il convient de valoriser.
- Le projet Transpolis et le réaménagement des Fromentaux associé s'inscrit dans le pôle de compétitivité métropolitain Lyon Urban Truck & Bus et dans une perspective d'innovation et d'adaptation au changement climatique puisqu'il s'agit d'imaginer les mobilités urbaines de demain.
- Toujours en lien avec les transports et la valorisation des matériaux, le site de l'ESCAT avec son accès sur la voie ferrée constituera le support d'un pôle économique innovant pour la déconstruction et la revalorisation des équipements ferroviaires.
- La valorisation des ressources/déchets des travaux publics et de la construction, la valorisation des ressources du sous-sol et la réversibilité des usages, les possibilités d'innovation en termes d'éco-aménagement et écoconstruction mais aussi de reconstitution d'espaces environnementaux à forte valeur biologique après exploitation **constituent autant de savoir-faire à valoriser et à développer par la recherche et l'expérimentation**. Ils pourraient être rassemblés dans un site « cluster » vitrine de l'économie circulaire locale, associant activités, incubation, recherche, formation continue, expérimentation dans un site proche des accès autoroutiers et éloignés de l'espace urbain.

...programmation du SCoT <b>Action 2</b>	à échéance SCoT			consommation foncière comptabilisée pour le SCoT	renouvellement en phase 2 au-delà de l'échéance SCoT	projet en extension de l'enveloppe urbaine au-delà de l'échéance SCoT
	Renouvellement des espaces déjà imperméabilisés sans consommation d'espace	consommation sur disponibilités commerciales	projets en extension de l'enveloppe urbaine			
P.I.P.A.		150 (70)	(24)	150 (94)		200
Transpolis (Fromentaux)	80			0	40	
Pôle ferroviaire (ESCAT)	33		15 (11)	48 (11)		
Pôle éco-aménagement			12	12 (0)		28
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>150</b>	<b>20</b>	<b>210 (105)</b>	<b>40</b>	<b>228</b>



## Développer, requalifier, réorganiser, optimiser les parcs « grands flux »

Au-delà des pôles spécialisés cités ci-avant, l'objectif du BUCOPA est d'accompagner les mutations et besoins des entreprises en haussant le niveau de services et la qualité des Parcs de l'axe grand flux autour des infrastructures autoroutières. En lien avec les pôles urbains structurants, le territoire dispose d'espaces d'activités souvent peu lisibles mais attractifs car situés à proximité des axes de flux et des services liés à ces pôles urbains.

L'objectif est de requalifier et développer ces parcs dans le cadre long terme des fronts urbains qui sont, soit matérialisés par le SCoT vis-à-vis des espaces agricoles, soit matérialisés par les infrastructures autoroutières elles-mêmes.

Programmation du SCoT <b>Action 3</b>	Disponibilités dans les parcs ou réalisées récemment	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Dominante des projets en extension de l'enveloppe urbaine			Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT	Projet en extension de l'enveloppe urbaine au-delà de l'échéance SCoT
			Mixte fortement tertiairisé	Mixte industriel artisanal tertiaire	Commerce		
Miribel	14	6	14		20	34(0)	
Côtière	36 (18)	6 (4)	10	20 (7)	2	32(7)	
Meximieux	10(10)	0	0	15+2	0	17(0)	
Ambérieu	0	Quartier d'affaire	5	29	17	51(0)	30
Pont-d'Ain	7,3	0	0	50(36)	0	50(36)	
<b>Total</b>	<b>67,3(28)</b>	<b>12(4)</b>	<b>29</b>	<b>116(43)</b>	<b>39(0)</b>	<b>184(43)</b>	<b>30</b>

## Organiser l'irrigation artisanale et le confortement des entreprises existantes

*Le maintien ou l'accueil d'activités artisanales peu nuisantes à l'échelle de la commune doit être possible pour répondre aux enjeux de proximité de ces activités*

programmation du SCoT <b>Action 4</b>	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Projet en extension de l'enveloppe urbaine à échéance SCoT	Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT
Secteurs de projet			
Torcieu	0	10	10
Lagnieu	6	6(5)	6(5)
Enveloppe pour les parcs artisanaux complémentaires	0	15(2)	15(2)
Enveloppe pour le confortement des entreprises isolées	0	8	8(3)
Développement de l'artisanat dans les enveloppes urbaines	15	4(2)	4(2)
Briord	0	5(3)	5(3)
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>48 (15)</b>	<b>48 (15)</b>

Entre parenthèse figurent la consommation d'espace depuis 2017 sur les différents parcs d'activités économiques du BUCOPA environ 195 ha dont **32 ha** dans les enveloppes urbaines.

**L'analyse précise de la consommation d'espace identifiée sur chacune des ZAE sera réalisée en collaboration avec les EPCI dans le cadre de l'inventaire de leurs zones tel qu'imposé par la loi Climat et Résilience à intervenir d'ici août 2023**

## Méthodologie de l'indicateur

Les résultats traités ci-dessous sont issus des questionnaires remplis par les EPCI.

## Résultats d'analyse

- La CC de la Côtière Montluel (3CM)

**Concernant le projet du Business Village de Montluel**, la commercialisation du foncier de Cap&Co sera finalisée mi-2023 avec un achèvement des travaux estimé pour fin 2025.

Sur les 4 hectares commercialisables :

- 20 100 m<sup>2</sup> vendus
- 6 800 m<sup>2</sup> consacrés au gymnase communautaire
- 13 100 m<sup>2</sup> en cours de commercialisation (Rétération des ventes en été 2023)

Moteurs de la mise en œuvre du projet : situation géographique, offre de service diversifiée, proximité de la Gare de Montluel

**Concernant les projets d'extensions de la ZAC des 3B**, le projet est au stade de l'étude (étude environnementale + étude de faisabilité).

Le montage opérationnel est complexe :

- Un projet à l'interface de trois communes (sans PLUI ni PLH);
- Une volonté d'intégrer une logique de mixité fonctionnelle (Habitat/Service/Activités économiques) ;
- Une volonté d'intégrer dans la réflexion la requalification de l'entrée de Ville.

C'est un projet ambitieux qui répond pleinement aux besoins identifiés sur le territoire (habitat/service/foncier économique) et aux enjeux soulevés par la ZAN (densification, forme d'habitat...).

**Concernant le projet du Parc des Viaducs**, celui-ci a été réalisé. La superficie commercialisable de la ZAE des Viaducs est de 7 hectares.

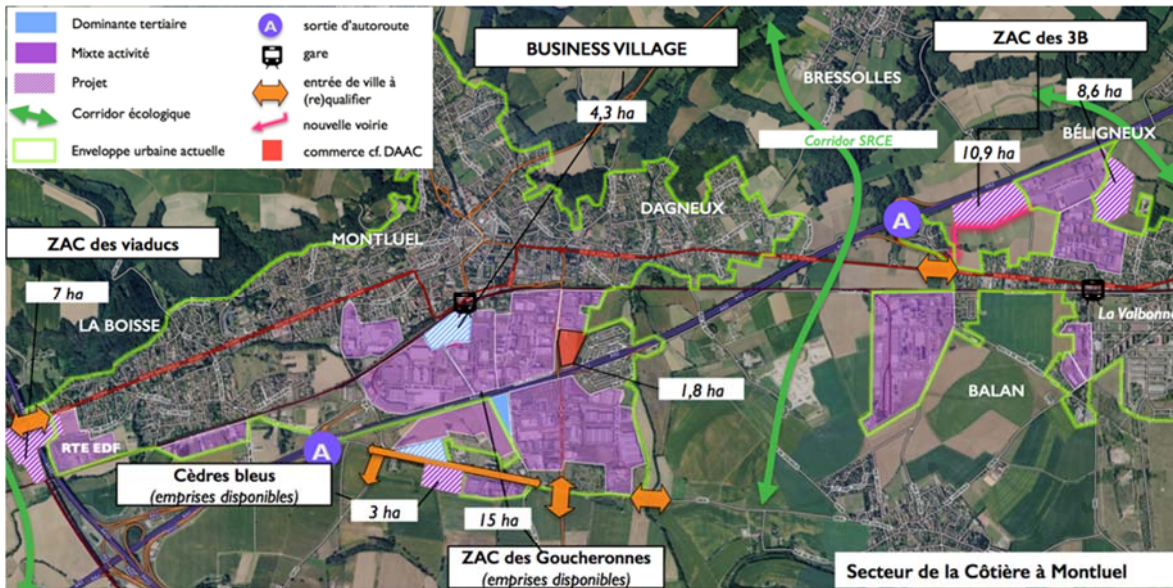
Aujourd'hui, 90 % de la ZAE est commercialisée. Au total, la ZAE des Viaducs devrait accueillir à terme une quinzaine de sociétés et 290 emplois.

Commercialisation rapide avec des propositions de foncier qui répondent aux besoins des entreprises du territoire, notamment dans le cadre de leurs stratégies de développement.

**Concernant la ZAC des Goucheronnes**, elle est entrée en phase travaux depuis fin 2022 avec une date d'achèvement des travaux estimée en juin 2025. Actuellement, les différents lots sont en cours de commercialisation.

Moteurs : situation géographique à proximité immédiate d'une autoroute

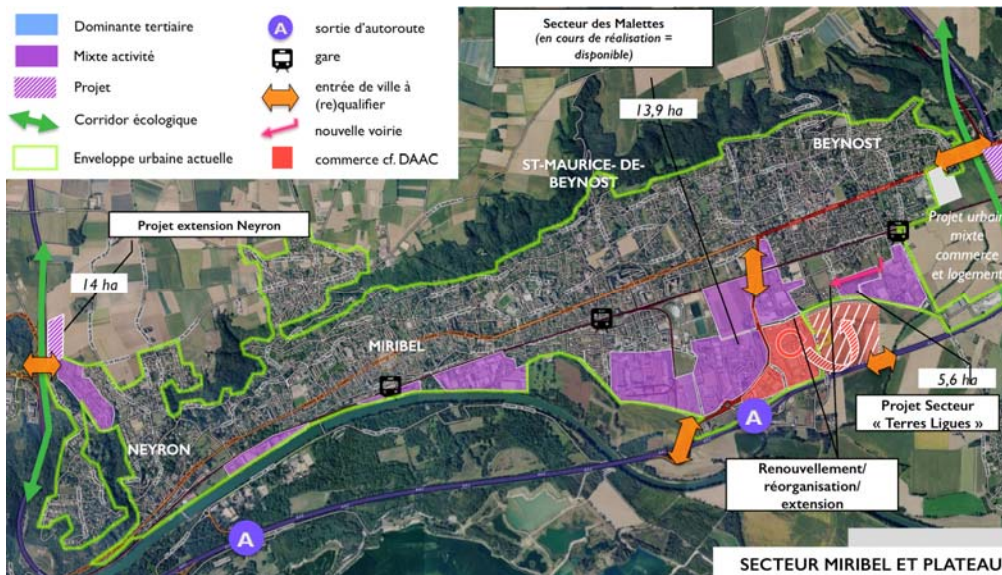
**Concernant le projet d'extension des Cèdres bleus**, La ZAE est toujours en projet avec des premiers aménagements réalisés (rond-point, réseaux...). La commercialisation devrait être lancée courant 2023 à travers un AMI (critères de sélection définis en amont et sélection des entreprises).



- La CC de Miribel et du Plateau

**Concernant le projet d'extension de la ZAE de Neyron**, le projet est en attente, car la nouvelle équipe municipale de Neyron est partagée sur l'opportunité de ce projet. Nous avons lancé un Schéma stratégique d'accueil des entreprises qui devrait préciser le devenir de ce projet de ZAE. Résultats de l'étude prévus pour mars 2022.

**Concernant le projet de prolongement du secteur d'activité « Terres Ligues »**, le projet avait été abandonné, mais il est possible qu'il revienne suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des entreprises.



- La CC de la Plaine de l'Ain

**Concernant le projet de quartier d'affaire du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey**, il est en phase de travaux. Pour le projet de Quartier des affaires et des savoirs :



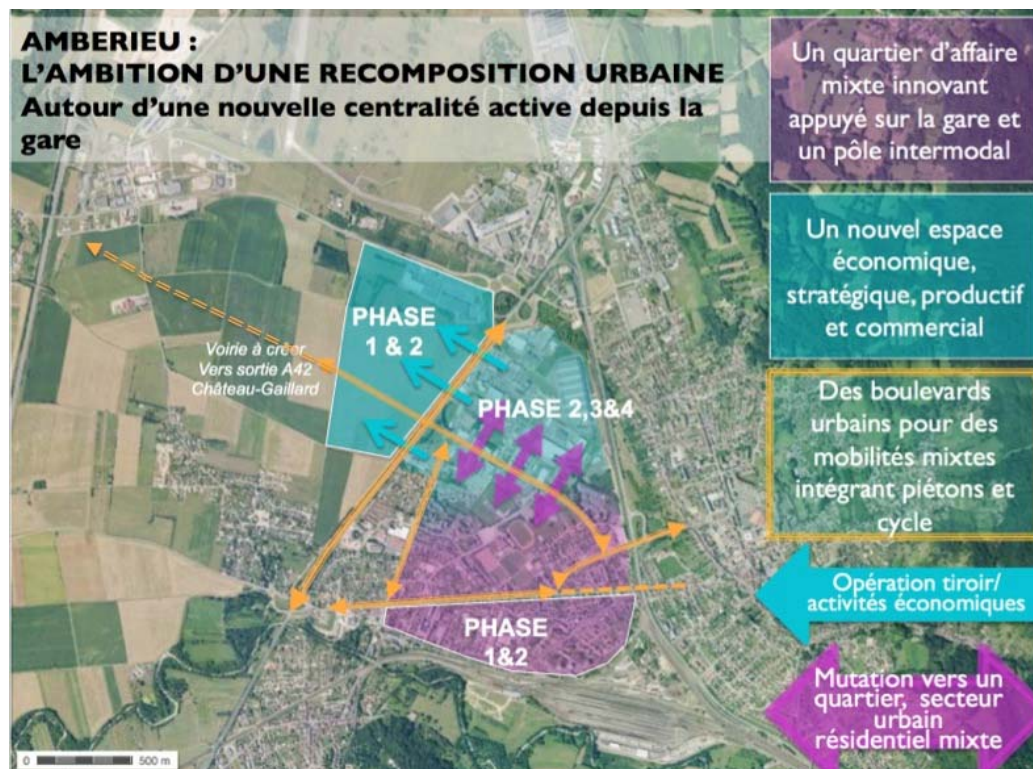
Une étude de programmation urbaine a été conduite de septembre 2021 à juin 2022. Cette étude a permis de définir une faisabilité architecturale et une programmation économique pour la friche CORDIER, mais également à insérer ce projet dans son environnement urbain par l'identification d'intervention sur l'espace public et sur la mutation d'îlots privés.

Pour la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes a déjà entrepris l'acquisition foncière de nombreuses parcelles. La démolition de certains bâtiments a déjà été réalisée tout comme certains aménagements pour offrir une offre de stationnement aux usagers de la gare. La Communauté de Communes s'est notamment rendue propriétaire de la friche Cordier.

Une première modification simplifiée du PLU a été réalisée en 2022.

Une étude de programmation technique, fonctionnelle et environnementale sur le site a été lancée début 2023, avec un objectif dans l'année de recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre.

De nouvelles acquisitions foncières et une modification du PLU devront être engagées pour permettre la réalisation du projet.



**Concernant le projet de développement du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A).** Entre 2017 et 2021, le nombre d'entreprises a augmenté de 10,6% sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (168 entreprises en 2017 pour 188 entreprises en 2021). Parallèlement, l'emploi a fait un bond de 20% (6 616 emplois en 2017 et 8 265 emplois en 2021, soit une création d'emplois moyenne annuelle de 412). La consommation foncière moyenne, entre 2017 et 2022, est de 11,6 ha par an.

Le périmètre du Parc Industriel de la Plaine s'est agrandi avec la création, par arrêté préfectoral du 21 mars 2017, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Baccolanche, d'une surface de 709 596 m<sup>2</sup>. Deux porters à connaissance ont été réalisés pour permettre l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques du PIPA a été approuvé en date du 13 mai 2019. Des solutions pour favoriser la mobilité et les nouveaux modes de travail ont été développées : pistes cyclables, implantation d'un hub mobilité, installation de vélos à assistance électrique, mise en place d'un transport à la demande, développement d'un espace de coworking.

De nombreux projets privés de production d'énergie photovoltaïques ont été encouragés et accompagnés, cumulant une puissance installée de 52 150 KWc. De nouvelles initiatives sont en cours avec, notamment, un projet en autoconsommation collective.

Le Syndicat Mixte du PIPA, structure gestionnaire du Parc a renouvelé avec succès sa certification ISO 14001 et sa labellisation LUCIE-ISO 26000.

**Concernant le projet de développement de la centrale du Bugey**, il est en phase de travaux. Avec 4 unités de production de 900 MGW chacune, la centrale du Bugey produit l'équivalent de 40% de la consommation d'électricité de la région Auvergne-Rhône-Alpes et représente environ 7% de la production d'électricité française. Elle emploie près de 1400 salariés EDF auxquels s'ajoutent quotidiennement 2000 salariés d'entreprises partenaires lors des grosses opérations de maintenance. Des travaux de grande ampleur ont en effet été engagés ces dernières années sur les unités de production de la centrale. Ce programme industriel, baptisé « Grand Carénage », vise à contrôler, maintenir et remplacer les équipements et matériels qui le nécessitent, mais aussi à apporter des améliorations majeures pour renforcer la sécurité des installations nucléaires, amenant les réacteurs au niveau des meilleurs standards internationaux de sécurité.

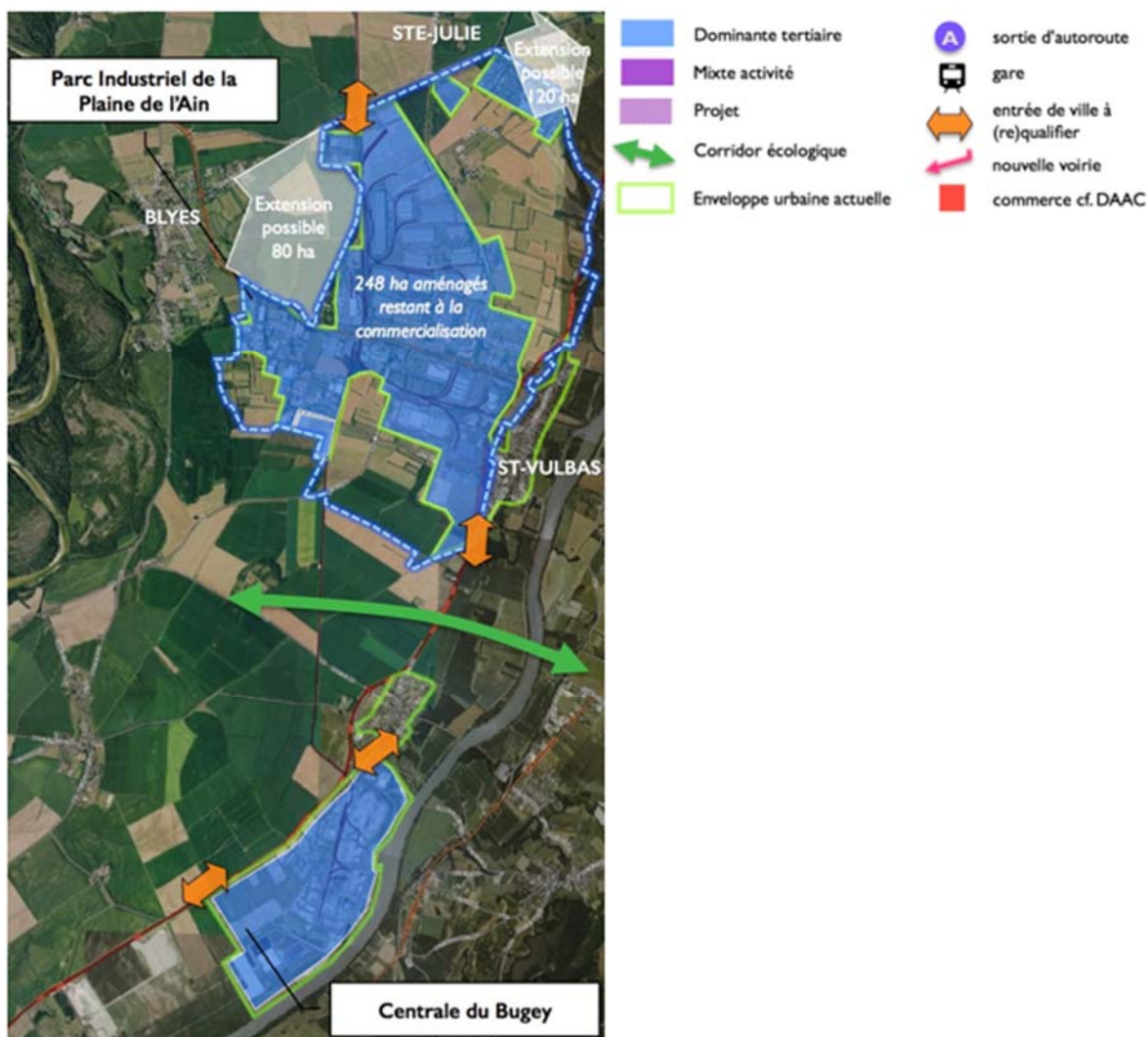
Ce programme représente un investissement de plus de deux milliards d'euros dont une partie bénéficie au territoire de proximité de la centrale en termes de développement économique et d'emploi notamment, grâce au travail conjoint des acteurs locaux et des équipes EDF.

Sur les 5 dernières années, ce sont plus de 1500 créations d'emplois générées chez nos prestataires grâce à ce programme de travaux, et 8,4 millions d'euros dédiés à la formation des demandeurs d'emploi désireux de travailler dans la filière nucléaire, versés par la Région et Pôle emploi.

En 2022, la centrale a passé plus de 92 millions d'euros de contrats avec plus de 400 entreprises de la région AURA, soit 55% de ses achats. Elle accueille également 130 alternants et stagiaires pour former les professionnels de demain.

Outre la poursuite d'exploitation des réacteurs actuels en toute sécurité, la centrale du Bugey se tourne vers l'avenir : sous réserve de la décision finale du Gouvernement, elle pourrait être l'un des sites choisis pour accueillir une paire de réacteurs de nouvelle génération, dits « EPR2 », dans le cadre du programme de construction de nouveaux réacteurs en France annoncé par le Président de la République.





**Concernant les projets liés au changement de destination du camp des fromentaux**, ils sont en phase de travaux. La friche des Fromentaux est un ancien camp militaire d'une superficie de 114 ha situé sur les communes de Saint-Maurice-de-Rémens, Chazey-sur-Ain et Leyment. Ancien site de stockage de munitions d'artillerie de 1917 à 2004, il est aujourd'hui en cours de reconversion vers de nouveaux usages.

#### TRANSPOLIS

77 hectares de la friche des Fromentaux accueille désormais la plateforme d'essais TRANSPOLIS, l'unique ville laboratoire en Europe dédiée à la mobilité urbaine et aux systèmes de transports innovants avec un accélérateur de projets de R&D et un lieu de tests et d'expérimentations dans un environnement urbain. Une quarantaine de personnes travaillent au quotidien sur le site.

#### ACMUTEP

La CCPA a acquis en juin 2017 la partie Nord Est du camp des Fromentaux pour développer un technopôle notamment dédié aux problématiques de la mobilité et de l'espace public (Accélérateur des MUTations de l'Espace Public : ACMUTEP).

À partir de la fin 2017 jusqu'au second semestre 2018, la CCPA a procédé à la déconstruction de la plupart des bâtiments de ce camp. Cette phase de déconstruction a été l'occasion de promouvoir de nombreuses innovations monitorées par des laboratoires académiques.

En 2019, la CCPA a apporté ce terrain a une société d'économie mixte (SEM) en charge de la valorisation et du pilotage de ce foncier.

En 2020, profitant du renouvellement du réseau d'eau potable communal, la partie Nord Est du camp a servi de passage pour les réseaux humides et secs afin d'alimenter Transpolis et le hameau de Martinaz au nord.

En 2021, la CCPA a réalisé une voirie d'intérêt communautaire le long de ces réseaux pour servir dans un premier temps de piste d'essai pour Transpolis.

Aujourd'hui un permis de construire sur une petite partie de la zone est en cours d'instruction et un permis d'aménager de l'ensemble du site est en cours de conception.



**Concernant le projet de l'ESCAT**, il a été réalisé. L'arrêté préfectoral du 19/03/2019 portant autorisation environnementale relative au projet de revitalisation industrielle de l'ancien site militaire de l'ESCAT à AMBRONAY retenait :

1. Lot 1 : centre de déconstruction et recyclage de matériels ferroviaires stationnés sur le site
  2. Lot 2 : construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées
  3. Lot 3 : garage de matériel ferroviaire
  4. Lots 4 à 7 seront viabilisés en vue d'1 future activité industrielle en lien avec le ferroviaire
- Réalisations

1. Lot 1 : centre de déconstruction réalisée par SME / NEOM

Arrêté préfectoral d'enregistrement des installations en date du 12/10/2018

Construction 2018/2020.

Démarrage de l'activité 2020

Marché de déconstruction de 104 rames de TGV sur 10 ans.

Recyclage d'au-moins 85% des composants

Emplois créés : 30

Chantier de désarmement des rames TGV avant déconstruction.

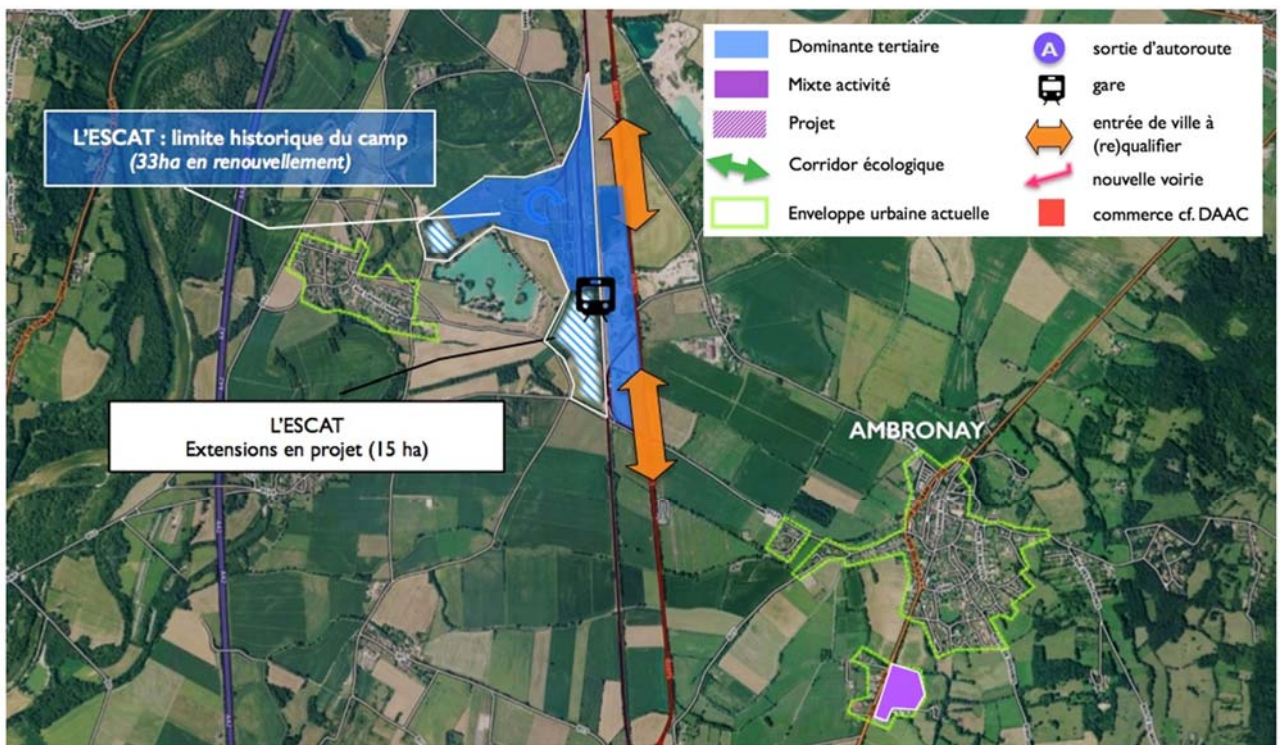
Emplois : 3

2. Lot 2 : nouvelle station d'épuration mise en service en 2021

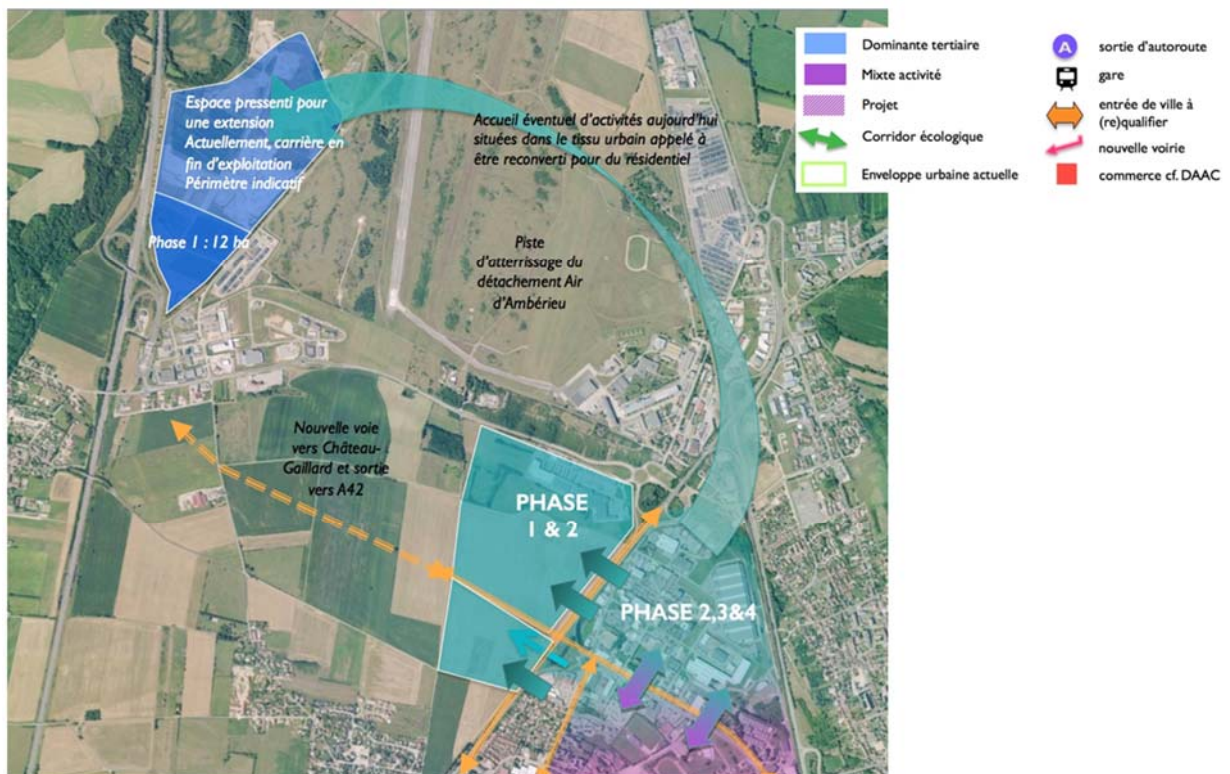
3. Lot 3 : 25 km de voies ferrées de stationnement créés

4. Lots 4 à 7 : plusieurs dossiers à l'étude, rien de concret pour l'instant.





**Concernant le projet du cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu**, le projet n'a à ce stade pas encore été lancé malgré de premières réflexions engagées par la commune sur le sujet. Ce projet conserve malgré toute sa pertinence pour le territoire, car il s'inscrit complètement dans la stratégie d'aménagement sur le territoire du pôle structurant d'Ambérieu.



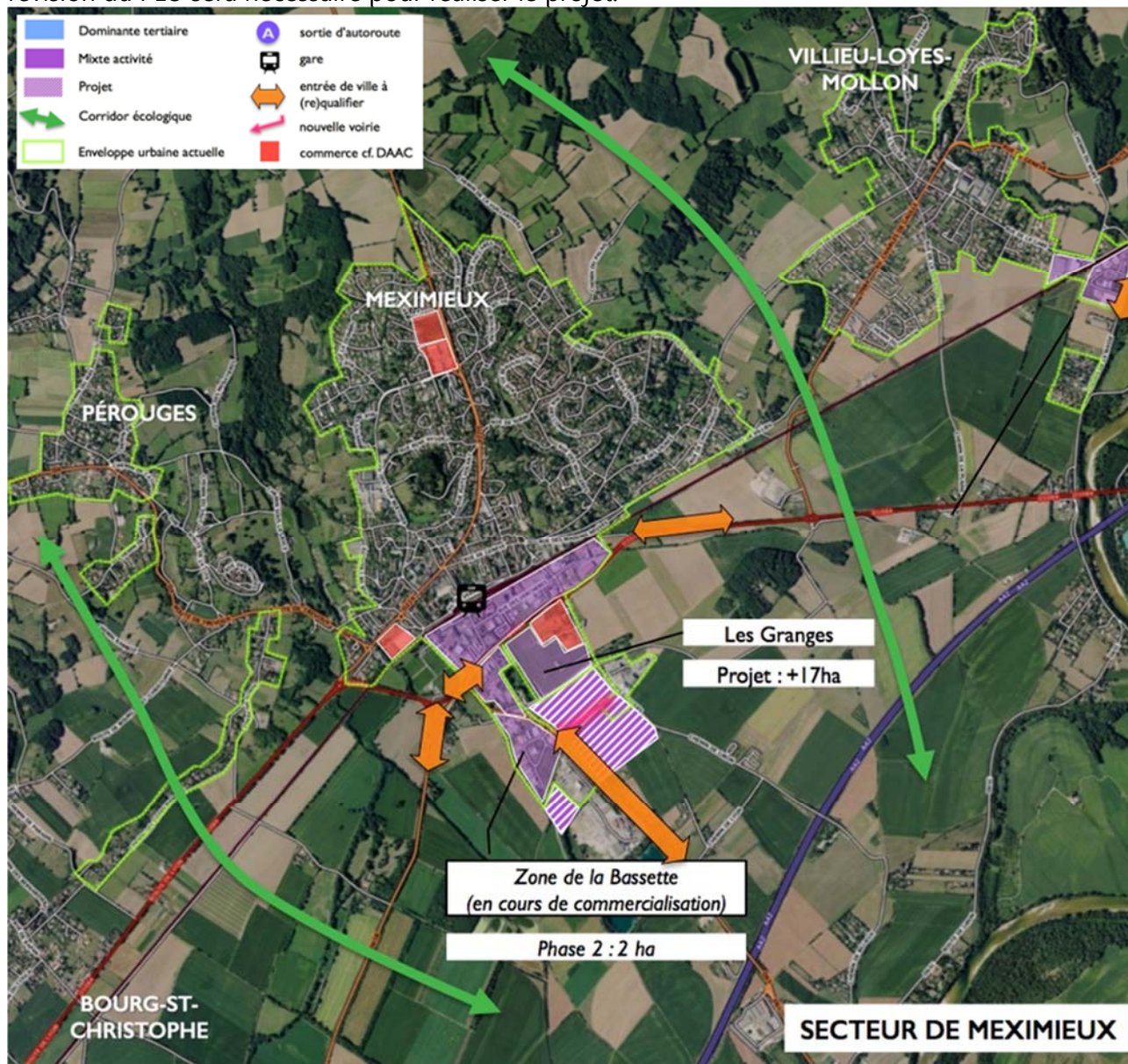
**Concernant les projets d'extensions des zones de Meximieux**, ils sont en phase d'études. La ZAE de la Bassette, en cours de commercialisation lors de l'approbation du SCOT, a été depuis entièrement commercialisée.



Aucun projet d'extension n'a été porté par la Communauté de communes. Cependant le foncier identifié dans le SCOT comme zone d'extension possible a été acquis par une société privée. Un bâtiment industriel y a été construit en 2022.

Entre 2017 et 2022 l'aménagement de La ZAE des Granges s'est poursuivi et la commercialisation est quasiment achevée.

Concernant le projet d'extension au Sud, des premières acquisitions foncières ont été réalisées. Une révision du PLU sera nécessaire pour réaliser le projet.



**Concernant le projet d'extension de la zone Ouest d'Ambérieu**, il est en phase d'étude. Le projet d'extension ouest d'Ambérieu porté par la CCPA a vu son périmètre d'étude réduit au regard du projet inscrit dans le DOO du SCoT en 2017.

Envisagé initialement sur une surface de 44 ha, il prévoyait dans le cadre d'une stratégie globale de recomposition urbaine d'intégrer la requalification du secteur dit du Triangle favorisé par une opération de transferts d'activités commerciales et de la création d'une nouvelle ZAE à l'ouest de la 1075 requalifiée en boulevard urbain.



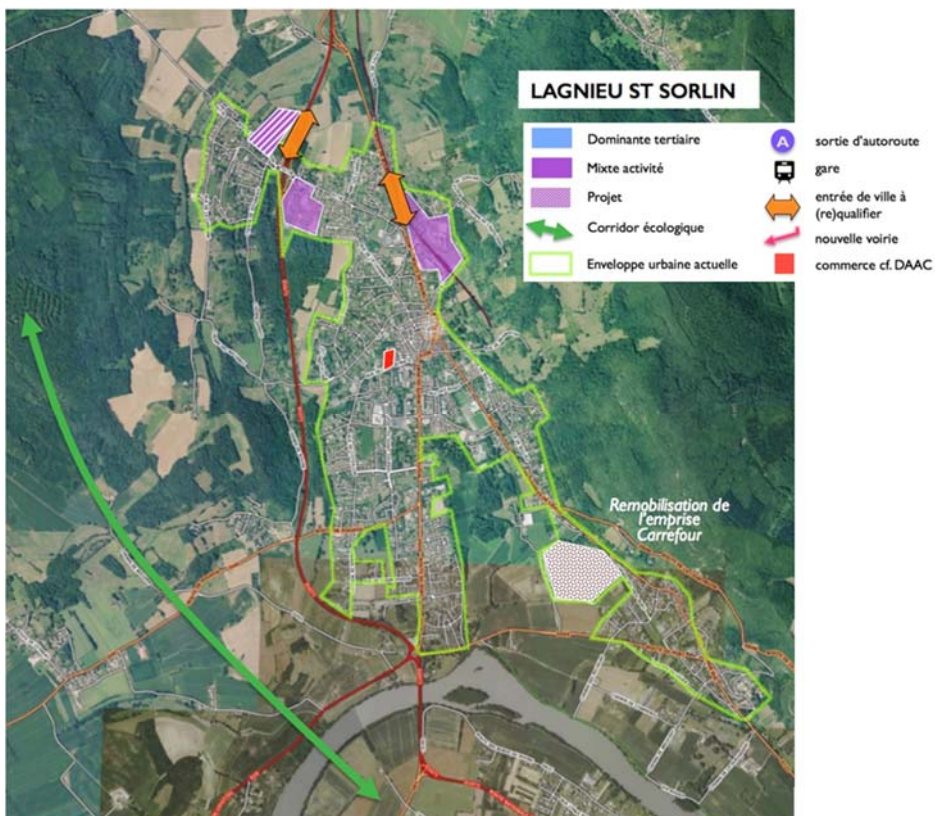
Le PLU d'Ambérieu approuvé le 28 février 2020 a entériné la réduction du périmètre d'étude de ce projet qui retient désormais une surface de 11 ha pour la création d'une nouvelle zone d'activité économique et 9 ha pour la création d'une nouvelle zone commerciale.

Il est important de noter que depuis cette date des évolutions législatives importantes notamment la loi Climat et Résilience et réglementaires (zones protégées à compléter) sont de nature à réinterroger ce projet au regard de son périmètre d'étude et de son contenu.

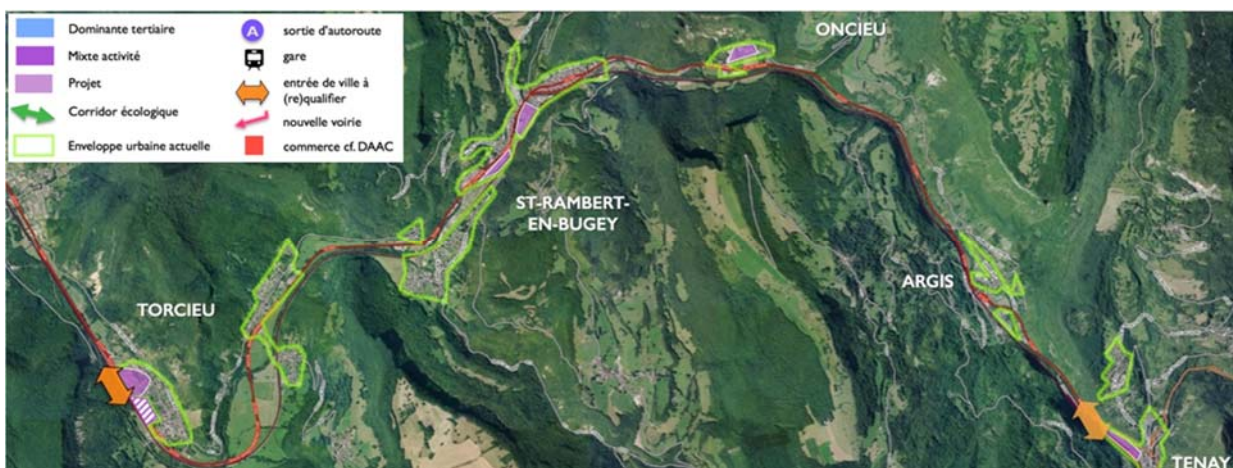
La CCPA a donc lancé une étude visant à remettre en parallèle le projet de 2019 face au contexte réglementaire de 2022. Les premiers éléments de l'étude ont notamment mis en avant la présence d'une zone à fort enjeu environnemental au Nord qui ne pourra pas être aménagée.



**Concernant le projet de renforcement du pôle relais de Lagnieu, il a été réalisé.** La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT sur un tènement d'environ 4.5 ha elle compte 14 entreprises ainsi qu'un futur BLI.

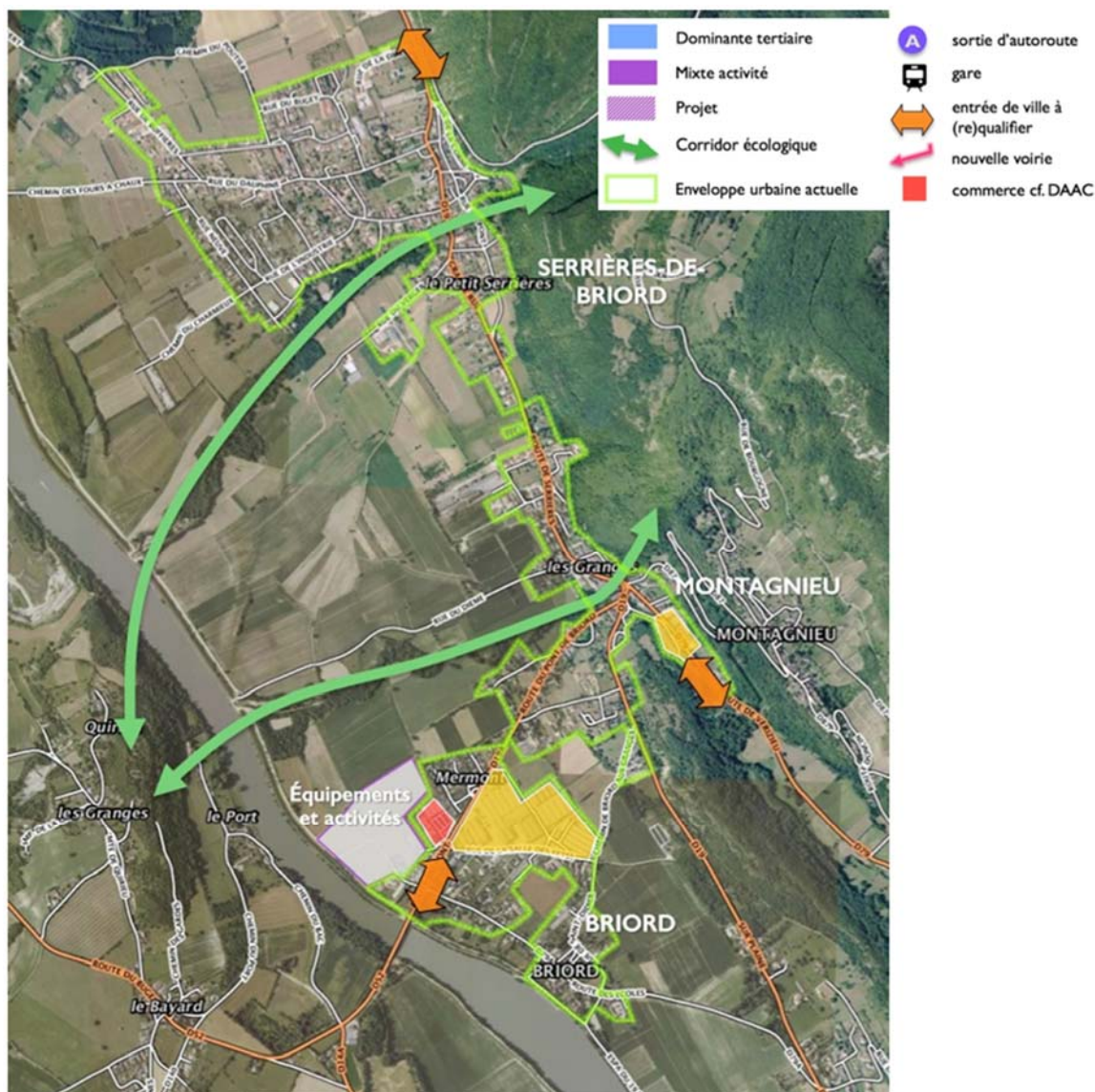


**Concernant le projet de renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu »,** il a été abandonné. Le projet initialement porté par la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine envisageait d'accueillir à Torcieu le long de la RD 1504 une plateforme industrielle et économique dédiée à la filière bois en complémentarité avec le pôle Bois de Cormaranche-en-Bugey. Il s'agissait en effet de valoriser cette ressource naturelle très présente sur le secteur dans les domaines de la construction et de l'énergie. Ce projet n'a pas été poursuivi à la suite de l'intégration de la CCVA par la CCPA.



**Concernant le projet de confortement du pôle relais « espace d'activités et d'équipements » de Briord,** l'emprise destinée à accueillir des activités économiques et des équipements a été en partie urbanisée. Elle accueille depuis 2018 le nouveau collège, un gymnase et un plateau d'équipements sportifs ainsi que 4 logements fonctions à destination des personnels du collège. En revanche la partie destinée à l'accueil d'activité économique n'a pas été à jour urbanisée.





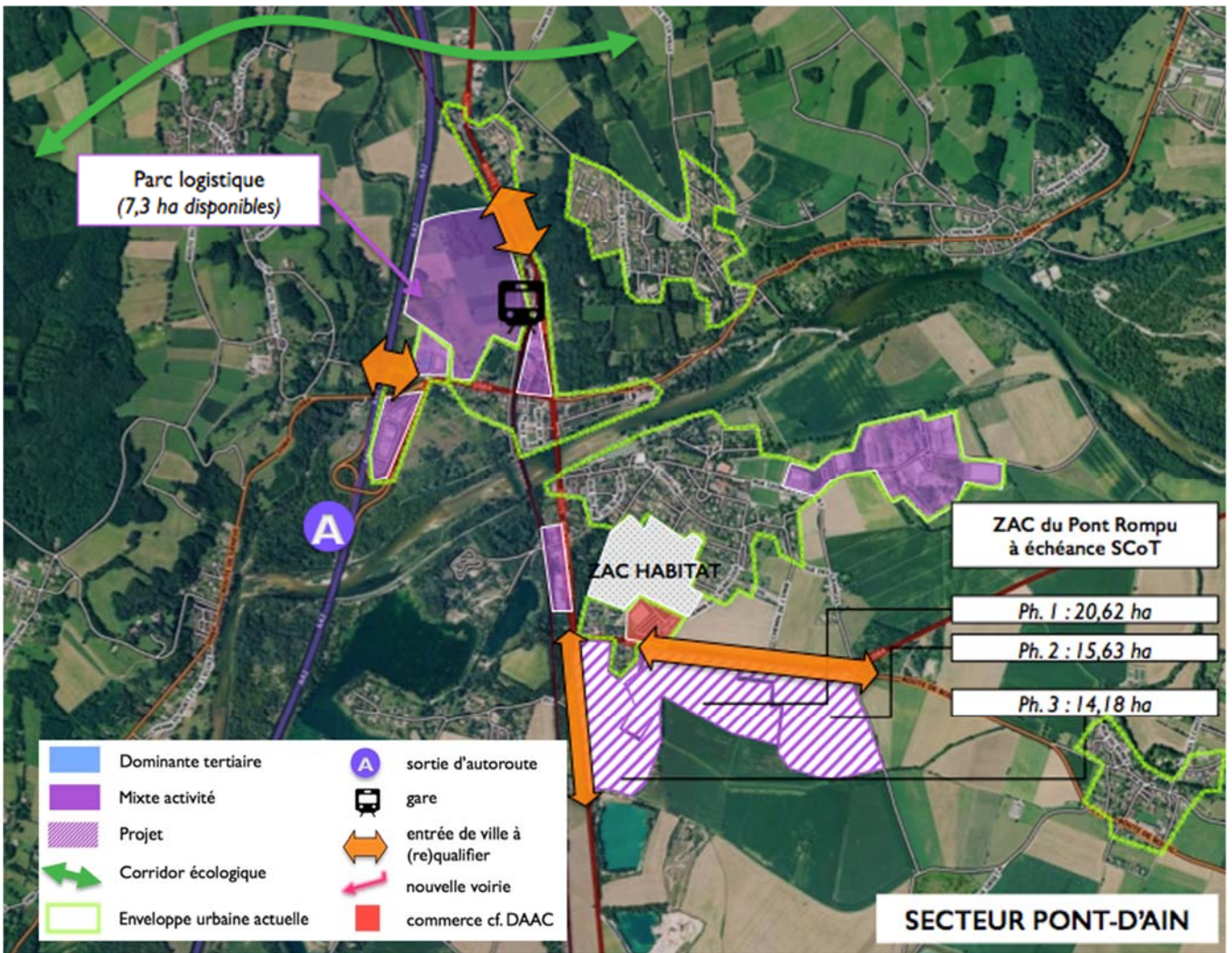
- La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon

**Concernant le projet de ZAC du Pont-Rompu**, il a été réalisé. La ZAC Pont Rompu (Ecosphère innovation) est en cours de commercialisation bien avancée (80 % de vente ou compromis). Il ne reste que quelques travaux de finition à réaliser quand toutes les entreprises seront installées.

Il est important de noter que ce projet a été réduit de 14 ha (phase 3) par rapport à l'emprise initiale pour prendre en compte le risque d'inondation réévalué par une nouvelle carte d'aléas sur ce secteur préfigurant le nouveau PPRI en cours d'approbation.

Freins : Lourdeurs administratives avec de nombreuses procédures sur ce dossier (Archéologie, espèces protégées, loi sur l'eau, PPRI, PLU de St Jean le Vieux annulé en cours de procédure de DUP... Etc)

Moteurs : Des élus solidaires, très motivés et convaincus de l'intérêt de ce projet pour tout le territoire.





## Autorisation des extensions/ créations commerciales en CDAC

**Rappel du SCoT**

Le SCOT prescrit

**Méthodologie de l'indicateur**

A partir des décisions en CDAC et CNAC répertoriées par l'inter SCoT sur la période 2009-2022 et dont les dernières mises à jour sont disponibles depuis la période mai à juillet 2022 l'on a extrait les surfaces concernées.

**Résultats d'analyse**

Entre 2017 et 2022, 5 communes sont concernées par des dépôts de dossiers de créations ou d'extensions de surfaces de vente. Durant cette période, il y a eu 3 créations de surfaces de vente et une création d'un cinéma de 5 salles qui n'est pas considéré comme une surface de vente.

Un seul dossier a été refusé en CNAC, sur la commune d'Ambérieu qui concernait une extension de 525m<sup>2</sup> d'un Intermarché de 4025m<sup>2</sup>.

Au total, 1,2 ha de surfaces de ventes ont été créées entre 2017 et février 2023.

Droits à Créer accordés (en m <sup>2</sup> Sfcés de Vente)	Années de décision en CDAC ou CNAC								Totaux
	2017		2019		2022		2023		
	Ext	Créa	Ext	Créa	Ext	Créa	Ext	Créa	
<b>AMBERIEU-EN-BUGEY</b>									<b>2295</b>
Bricocash - SC Fonciere chabrieres	2 159								2 159
LIDL - SNC Lidl					136				136
<b>BEYNOST</b>									<b>8 783</b>
E.Leclerc - SOGEGAMAR			1 388						1 388
Les Jardins de la Côtière - Sarl SERRES DU JANGOUX	1 100								1 100
LIDL - SNC Lidl						1 420			1 420
BEYNOST COMMERCIAL			3 660				1 215		4 875
<b>LA BOISSE</b>									<b>1 138</b>
Bricomarché - SAS GALBOIS	1 138								1 138
<b>SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST</b>									<b>-</b>
Cinema - CC Miribel et du Plateau				-					-
<b>Totaux</b>	<b>4 397</b>		<b>5 048</b>		<b>1 556</b>		<b>1 215</b>		<b>12 216</b>

**Pour les implantations commerciales :**

- La CC de la Côtière Montluel (3CM)

**Concernant la zone ZACOM de Dagneux**, l'acquisition du foncier de la ZACOM est toujours en cours avec une potentielle DUP concernant 3 parcelles.

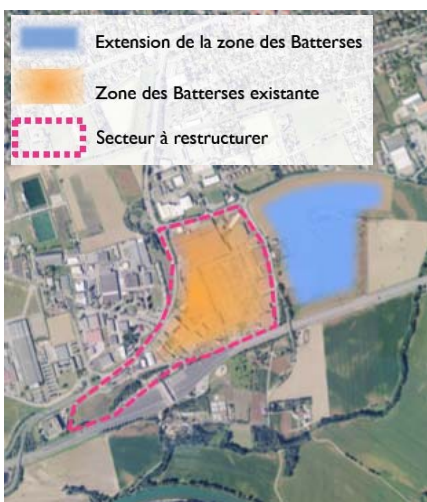


**Concernant la zone Carrefour Market de Miribel**, aucune opération n'a été réalisée sur ce site. Aucune zone d'activité commerciale autre que celle ciblée par le SCOT n'a été produite.



- La CC de Miribel et du Plateau

**Concernant les projets d'extensions et de restructuration de la zone des Batterses**, elles sont en phase d'études. Des premières implantations (Grand Frais...), la réalisation d'un carrefour routier prévu pour 2023, la réalisation d'un schéma d'aménagement de secteur en cours et la volonté des élus d'accélérer le processus sur la partie « Matelas George » (mise en place d'une ZAC ?) Par ailleurs 1215 m<sup>2</sup> de surface de vente ont été autorisées par la CDAC du 20 février 2023 pour la réalisation de nouvelles cellules commerciales sur un tènement contiguë au centre commercial.



**Concernant la zone Carrefour Market de Miribel**, aucune opération n'a été réalisée sur ce site. Aucune zone d'activité commerciale autre que celle ciblée par le SCoT n'a été produite.



**Concernant la zone ZACOM de Dagneux**, l'acquisition du foncier de la ZACOM est toujours en cours avec une potentielle DUP concernant 3 parcelles.



- La CC de la Plaine de l'Ain

Aucune opération d'aménagement ne semble avoir été réalisée sur les zones de l'EPCI (**La Granges à Meximieux**, la zone **Gedimat d'Ambronay**, la zone **Carrefour Market d'Ambérieu-en-Bugey**, la zone **Carrefour market de Lagnieu**, la zone **Intermarché Contact de Saint-Rambert-en-Bugey**) hormis pour la zone des Portes du Bugey, ainsi que la zone Intermarché de Briord.







**Concernant la zone des Portes du Bugey**, projet lié au développement économique. La zone commerciale actuelle de l'aviation a fait l'objet de deux extensions de commerce autorisées en CDAC :

L'enseigne de Bricolage Brico Cash extension de 2159 m<sup>2</sup> en 2017

L'enseigne Intermarché : 525 m<sup>2</sup> en 2022.



**Concernant la zone Intermarché de Briord**,

En 2017 l'Intermarché a étendu sa surface commerciale de 352 m<sup>2</sup> soit 1982m<sup>2</sup> de surface commerciale actuellement. Par ailleurs l'offre commerciale et de service s'est étoffée sur cette polarité avec l'ouverture d'une boulangerie : 60 m<sup>2</sup>, d'un cabinet de vétérinaire : 100m<sup>2</sup>, d'un magasin d'optique 100m<sup>2</sup>, d'un salon de coiffure : 100m<sup>2</sup>.



Une nouvelle zone d'activité commerciale autre que celles ciblées par le SCoT a été réalisée. Celle-ci concerne l'extension du Lidl d'Ambérieu-en-Bugey CDAC de 2021 : +140 m<sup>2</sup> de surface de vente supplémentaire et requalification du parking.



- La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon

Aucune opération d'aménagement ne semble avoir été réalisée sur les zones de l'EPCI (**la zone Intermarché Super de Neuville-sur-Ain, la zone Super U et Pont d'Ain**) et aucune zone d'activité commerciales autres que celle ciblée par le SCoT n'a été produite.



**Rappel du SCoT**

*En lien avec la politique culturelle mais aussi de développement des loisirs, le SCoT prévoit la création ou l'extension de 4 équipements majeurs : un projet culturel et ludique sur le château de Saint Exupéry, le projet de découverte du site de Cerin à Marchamp, le projet de base de loisirs à Saint-Rambert, et le renforcement des services (activités ludo-pédagogiques) et conditions d'accueil sur le domaine des grottes du Cerdon, à Labalme.*

*Couvert par la Loi Montagne, le secteur du Bugey du BUCOPA fait partie du Massif du Jura dont le Schéma interrégional d'aménagement et de développement (juillet 2006) dresse le constat d'une « poursuite [nécessaire] de la diversification et la qualification de l'offre touristique et l'amélioration de la notoriété du massif ». Au SCoT, revient donc la charge de programmer la réalisation d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN), toutes de niveau départementale\* et au nombre de trois :*

- *Le projet du Domaine des Grottes du Cerdon à Labalme,*
- *Le projet du Site Musée de Cerin à Marchamp,*
- *Le projet de base de loisirs à Saint-Rambert-en-Bugey.*

*Cette procédure UTN permet le développement d'opérations d'aménagements touristiques tout en assurant la protection des espaces naturels et en évitant la dispersion de l'habitat. Le SCoT définit la nature du projet et les objectifs qui doivent permettre la réalisation de ces projets dans le cadre des procédures habituelles de permis d'aménager ou de construire, de dossier loi sur l'eau, d'étude d'impact, ... au niveau de la collectivité compétente.*

Méthodologie de l'indicateur

La fiche est basée sur les retours des EPCI du SCoT effectués dans les questionnaires qui leurs ont été soumis et des retours de terrain effectués par le SM SCoT.

Résultats de l'indicateur**Les grottes du Cerdon**

Le site des Grottes du Cerdon est situé au Nord de la commune de LABALME. Dans cette cavité naturelle majestueuse, des fouilles menées dès 1914 ont mis au jour multitudes de poteries, silex taillés, amas énorme de cendres (4 à 5 m d'épaisseur), quantités d'ossements d'animaux ainsi qu'un crâne humain aux orbites proéminentes.

Ces découvertes indiquent que cet abri naturel fut habité depuis une époque très reculée (10 à 12.000 ans).

Ce site est l'un des sites touristiques phares du département de l'Ain et du territoire du BUCOPA. L'accroissement du nombre de visiteurs (passant de 24.000 en 2014 à près de 49 000 personnes en 2020, soit environ 105 % d'augmentation (en dépit des périodes de fermeture administrative et de jauge) impose d'avoir un ensemble cohérent des espaces et services ouverts au public (accueil, boutique-billetterie, pergola, Abris en dur pour les activités), mais aussi de gérer les flux pour les départs et les retours de visites.

**La création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) lors de la révision du SCoT du BUCOPA** exécutoire depuis le 02 mai 2017 permet désormais, sous certaines conditions, la création de structures pour l'accueil et d'ateliers ludo-pédagogiques, pour des spectacles ou manifestations, pour les activités de gestion et de maintenance de l'exploitant ainsi que des hébergements légers de loisirs (HLL) intégrés à l'environnement.

Un nouveau cadre d'actions avec un calendrier prévisionnel d'aménagement pour entreprendre la réalisation des infrastructures indispensables a donc vu le jour grâce à la création d'une UTN départementale.

Les objectifs sont de différents ordres mais visent un même but : augmenter l'attractivité du site tout en respectant son environnement et son caractère singulier.

Un plan d'actions étalées sur environ sept années a été prévoyant :

- L'extension des infrastructures d'accueil et remplacement des infrastructures existantes des activités ludo-culturelles
- La création d'infrastructures pour de nouvelles activités de même type
- La création d'infrastructures de gestion et de maintenance
- La création d'hébergements légers de loisirs (HLL) intégrés à l'environnement.

Après une première tranche de travaux d'agrandissement en 2015 circonscrits à la billetterie, les sanitaires et un snack, ainsi qu'à la mise aux normes d'accessibilité et d'assainissement, une 2ème tranche de travaux a été menée en 2018.

Dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le SCoT BUCOPA stipule :

L'objectif est de poursuivre la valorisation du site existant et la programmation vise à créer :

- des activités ludo-culturelles,
- des spectacles ou manifestations,
- des structures :
- pour l'accueil pédagogique du public et des groupes,
- pour les activités de gestion et de maintenance du site (...)
- pour une offre en hébergements légers intégrés à l'environnement
- pour une offre de restauration

Ces deux premières tranches de travaux ont constitué une étape significative sur la base des analyses du cabinet d'audit et d'accompagnement mandaté au lancement du projet.

Avec la rénovation de la zone d'accueil et la mise en place d'une offre de «Pass journée» incluant visite des Grottes et accès au Parc de Loisirs Préhistoriques, c'est un véritable basculement qui s'est produit avec une hausse très importante de la fréquentation d'environ 105 %.

Cette année 2022 est donc pour partie dévolue au dépôt d'un nouveau permis de construire avec des actions qui devraient s'étaler à partir de 2023 compte-tenu du délai d'instruction de notre dépôt enregistré par la commune de LABALME le 28 juin 2022.

**Ce permis de construire prévoit les aménagements suivants :**

Réalisation d'extension de l'accueil et réalisations de structures en bois non closes en remplacement des tentes et pour la création de nouvelles zones d'activités comportant :

Dans la zone d'accueil

- L'Extension de la boutique et billetterie d'une surface de 39 m<sup>2</sup> et dans la continuité de cette extension, la modification de la structure légère de la pergola en une structure en dur reprenant les mêmes caractéristiques d'altimétrie, de forme et revêtement extérieur que les bâtiments situés juste en face, dans un but d'harmonisation architecturale et paysagère.
- Ces bâtiments sont situés dans le talweg. (Voir dessin ci-dessous).
- Ces bâtiments, par leurs fonctions respectives ne sont pas soumis à la RE 2020 (cf attestation APITHERM jointe)

Dans la zone du plateau

- Remplacement de structures légères démontables (tentes) par des abris non clos en bois de type préau ou pergola à l'identique de ceux déjà réalisés
- Le principe constructif consiste en une trame « duplicable » selon la nature et besoin des activités pratiquées.
- Ces bâtiments sont disséminés sur le plateau et dans la Combe (Voir dessin ci-dessous).
- Ces constructions non closes, par leurs fonctions respectives, ne sont soumises à aucune réglementation thermique

Dans la zone de la Combe

- Création de tonnelles sur la base du principe constructif utilisé pour les abris bois précédemment décrits
- Ces bâtiments viennent en complément des bâtiments existants dans la Combe (Voir dessin ci-dessous).
- Ces constructions non closes, par leurs fonctions respectives, ne sont soumises à aucune réglementation thermique

L'ensemble de ces constructions et des activités sont aux règles d'accessibilité PMR, exception faite de certaines activités proposées aux visiteurs ainsi que de la nature du terrain. Dans tous les cas, la zone d'accueil ainsi que les sanitaires du plateau et de la Combe sont accessibles (PMR).

## Site paléoécologique et musée de Cerin-Marchamp

Fondé en 1986, le Musée de Cerin est le premier musée paléoécologique d'Europe. Il présente les résultats de fouilles de notoriété mondiale : fossiles de poissons, de crustacés, mollusques, reptiles, feuilles d'arbres d'une exceptionnelle qualité... Ces trésors témoignent de l'existence d'une lagune tropicale à Cerin il y a 145 millions d'années.

Le Musée de Cerin est le premier musée paléoécologique de France. Il présente les résultats de fouilles de notoriété mondiale.

Depuis trente ans, le Musée paléoécologique de Cerin, situé dans l'ancien lavoir de ce hameau de la commune de Marchamp, dans le Bugey sud, accueille un nombreux public désireux de partir à la découverte du très ancien passé du lieu.

La commune intervient directement sur les espaces publics pour réaliser des aménagements permettant :

- D'entretenir le patrimoine du musée, le valoriser et le sécuriser,

- D'accueillir les publics et transmettre l'offre culturelle.
- Le conseil municipal a décidé la rénovation externe et interne de bâtiment (électricité, toiture, accès). Ces travaux se réalisent progressivement.

Une plateforme de stationnement d'environ 28 véhicules va être réalisée d'avril 2023 à juin 2023.

Aménagé au travers du classement UTN du secteur, le sentier pédagogique de découverte des Carriers réalisé avec le concours du CEN, un parcours découverte de 1h30 au sein d'un espace naturel sensible jalonné de plusieurs stations présentant de façon ludique la carrière de Cerin, la formation des roches, des fossiles et les différentes périodes géologiques.

En mars 2021, le site du Musée fait peau neuve grâce à une profonde refonte graphique.

Le site bénéficie à présent de nouvelles fonctionnalités, d'une lisibilité plus fluide. Le site du Musée propose à présent une traduction des contenus multilingues.

En juillet 2022 un profil Instagram est créé, Il suscite un bel engouement de la part des passionnés de fossiles du monde entier.

Nous partageons régulièrement des informations sur les collections et événements du Musée.

Début 2022, une nouvelle équipe continue la mission de faire vivre le Musée. Elle propose un nouvel aménagement et une nouvelle scénographie du bâtiment d'accueil. Le but est de pouvoir organiser des expositions temporaires au cours de la saison estivale.

La scénographie du Musée est aussi étudiée. Pour la Mairie et les membres de l'association, la nécessité d'une rénovation urgente s'impose.

Pour la saison 2023, le Musée proposera un parcours repensé, une scénographie modernisée et de nombreux outils de médiation, associant pédagogie et expérience ludique.

En avril 2023, le Musée ouvrira ses portes avec une nouvelle présentation de ses collections, augmentée par différents outils de démonstration et pédagogiques.

### **Projet de site d'accueil touristique à Saint-Rambert-en-Bugey**

A ce jour, ce projet sis à La Roche, est toujours d'actualité ; des travaux "préparatoires" sur les pistes et accès sont en cours.



## Projet Château de Saint-Exupéry à Saint-Maurice-de-Rémens

N'étant pas à proprement parlé un projet UTN car non situé en zone de montagne, le projet d'accueil touristique sur le site du Château de Saint-Exupéry à Saint-Maurice-de-Rémens fait cependant l'objet d'une attention particulière dans le DOO du SCOT approuvé en 2017.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a pris l'initiative en 2017 de relancer un projet touristique et culturel dans l'ancienne Maison de vacances d'Antoine de Saint Exupéry à Saint Maurice-de-Rémens (appelé le « Château du Petit Prince »). Après analyse de l'opportunité du projet, une consultation pour le recrutement d'un concessionnaire a été lancée en 2018 dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes avec la Commune et en partenariat avec la Succession Saint-Exupéry. La consultation a donné des résultats d'une telle ambition que la Région s'est intéressée au projet pour finalement acquérir le Château en février 2020. Dans l'intervalle, la Commune a adopté son PLU en septembre 2019 en classant le Château et les terrains connexes en zone UI (Urbaine loisirs) assortie d'une Orientation d'Aménagement programmée en faveur de l'émergence du projet. Le projet de maison du petit prince est prévu pour 2026.



# Evaluation du Schéma de cohérence territoriale

Questionnaire aux  
intercommunalités :  
Communauté de Communes  
de la Côtière à Montluel

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT BUCOPA approuvé le 26 Janvier 2017 et entré en vigueur le 2 Mai 2017. Cette évaluation doit être obligatoirement réalisée au bout de 6 ans de mise en œuvre.

La démarche met en place un panel de 30 indicateurs de suivi abordant une variété de thématiques allant de la démographie à la préservation des ressources naturelles. Si certains développent une vision quantitative et statistique du territoire, d'autres s'attachent à une approche qualitative, notamment lorsqu'ils concernent le suivi de grands projets, d'espaces d'activités économiques ou d'offres de mobilité. Leur mise en œuvre nécessite de mobiliser la connaissance de terrain des acteurs de l'aménagement du territoire qui réalisent et assurent le suivi de ces projets.

Le questionnaire complet est transmis à chaque EPCI en amont d'entretiens sollicités avec les techniciens en charge des différents sujets. Cet envoi est destiné à prendre connaissance de la trame des entretiens ainsi que des sujets qui y seront abordés. Le questionnaire sera complété lors des entretiens. Cependant il est possible, si souhaité, de le remplir au préalable.

	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
<b>habitat et démographie</b>	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
<b>aménagement et formes urbaines</b>	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
<b>consommation foncière</b>	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		
<b>environnement et ressources naturelles</b>	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
<b>implantations commerciales</b>	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m <sup>2</sup> de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		
<b>agriculture</b>	Evoluto des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP...)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux
<b>transports et mobilités</b>	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées...) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact...)
<b>Développement économique</b>	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		
<b>unités touristiques nouvelles</b>			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT

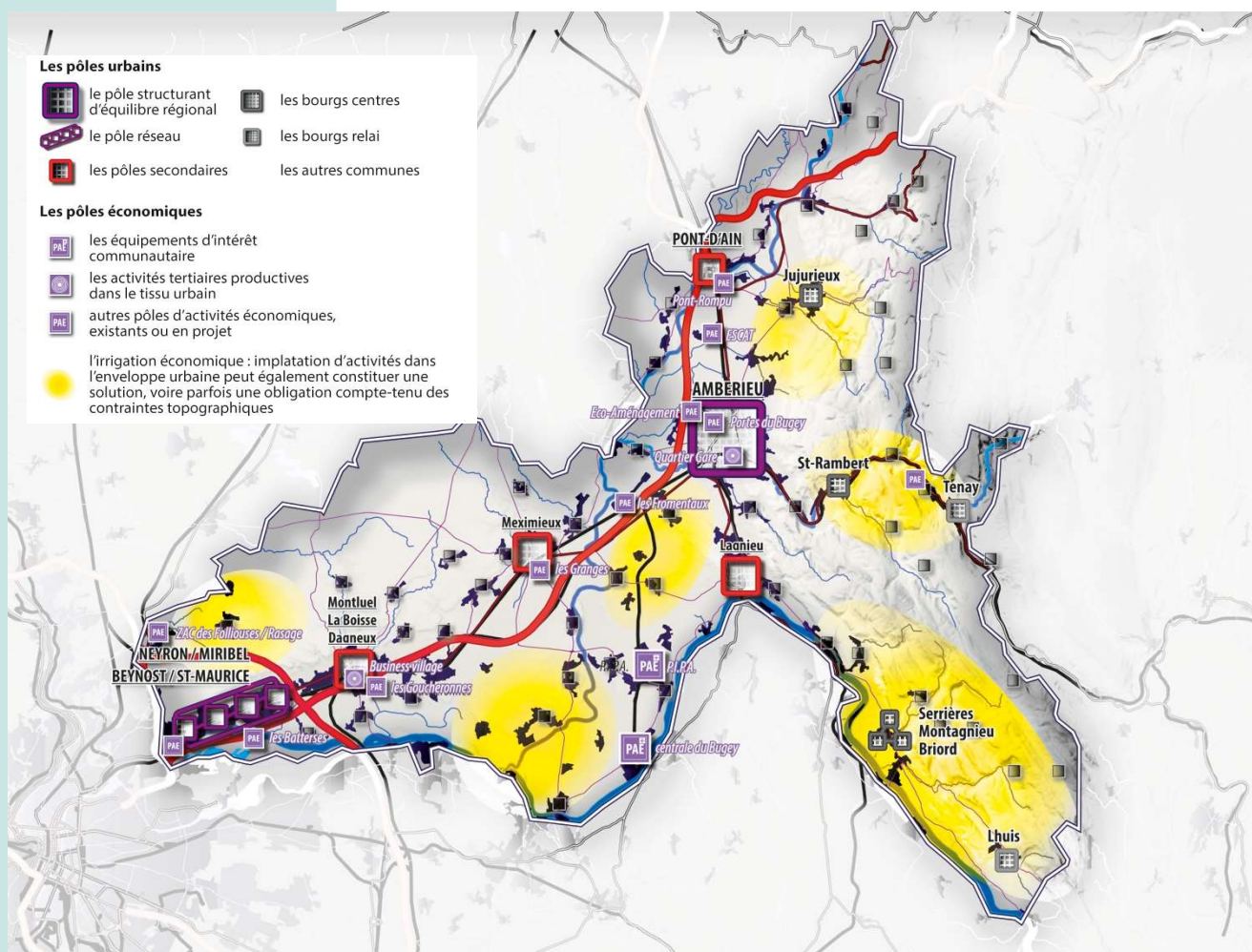


# Réalisation de zones économiques

## Rappel du SCoT

Le SCoT encadre le développement des parcs d'activité du territoire et met l'accent sur la réalisation d'opérations hiérarchisées :

- La création d'opérations tertiaires en tissu urbain autour du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey et du business village de Montluel.
- La création de « parcs spécialisés » valorisant les savoir-faire économiques et les atouts endogènes du territoire.
- La requalification et le développement de « parcs grands flux » desservis par les infrastructures autoroutières.

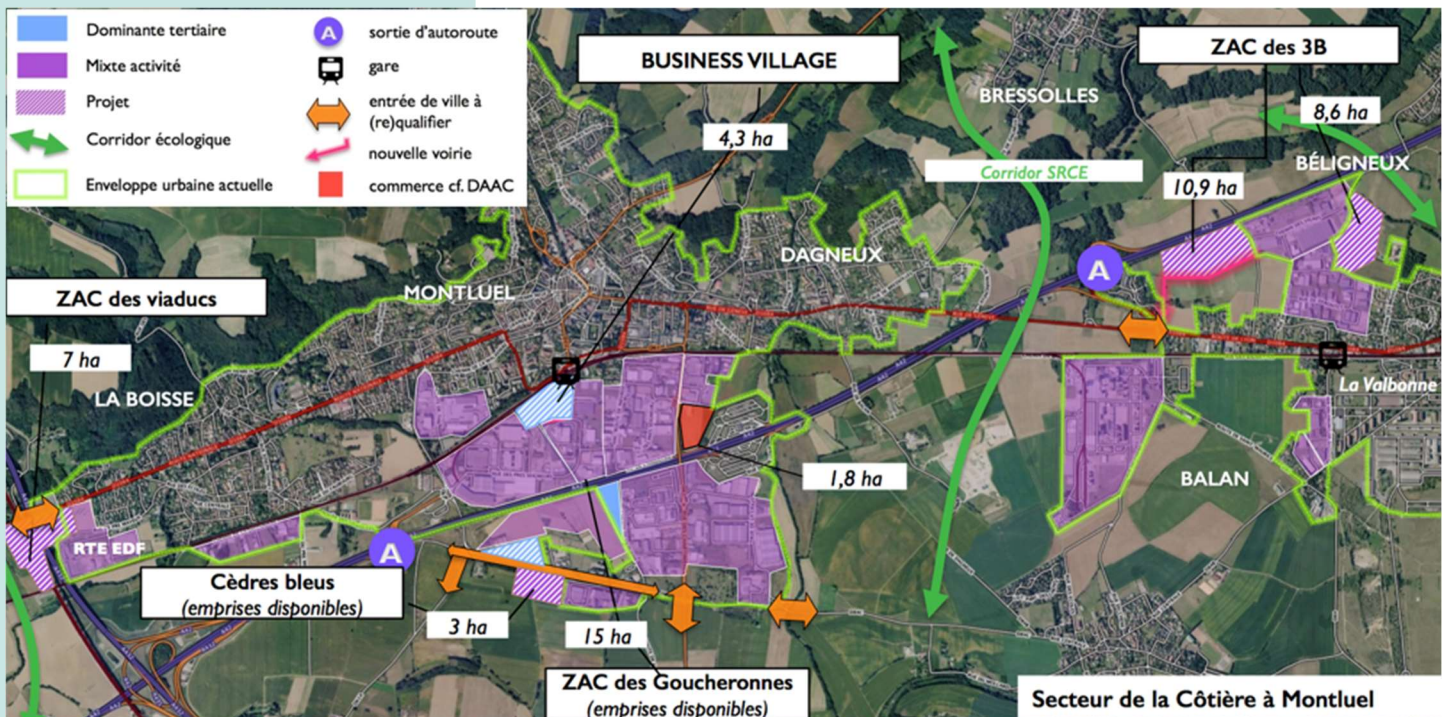




La Communauté de communes de la Côtère à Montluel est concernée par plusieurs projets économiques mentionnés dans le SCoT. Il s'agit notamment de la création du business Village de Montluel correspondant à une opération tertiaire en milieu urbain et de « parcs grands flux » dont :

- L'extension de la zone des 3B
- Le développement du parc des Viaducs
- Le développement de la ZAC des Goucheronnes
- L'extension des Cèdre Bleus

De plus, dans le cadre de l'évaluation du SCoT, l'évolution des zones d'activités identifiées dans l'atlas transmis avec le questionnaire sera abordée lors de l'entretien.



→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet du Business Village de Montluel ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du Business Village de Montluel : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*La commercialisation du foncier de Cap&Co sera finalisée mi-2023 avec un achèvement des travaux estimé pour fin 2025.*

*Sur les 4 hectares commercialisables:*

*- 20 100 m<sup>2</sup> vendus*

*- 6 800 m<sup>2</sup> consacrés au gymnase communautaire*

*- 13 100 m<sup>2</sup> en cours de commercialisation (Réitération des ventes en été 2023)*

*Moteurs de la mise en œuvre du projet : situation géographique, offre de service diversifiée, proximité de la Gare de Montluel*

---

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension de la ZAC des 3B ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension de la ZAC des 3B : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets ?

---

*Le projet est au stade de l'étude (étude environnementale + étude de faisabilité).*

*Le montage opérationnel est complexe:*

- Un projet à l'interface de trois communes (sans PLUI ni PLH);*
- Une volonté d'intégrer une logique de mixité fonctionnelle (Habitat/Service/Activités économiques) ;*
- Une volonté d'intégrer dans la réflexion la requalification de l'entrée de Ville.*

*→ Projet ambitieux qui répond pleinement aux besoins identifiés sur le territoire (habitat/service/foncier économique) et aux enjeux soulevés par la ZAN (densification, forme d'habitat...).*

---

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet du Parc des Viaducs ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du Parc des Viaducs : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*La superficie commercialisable de la ZAE des Viaducs est de 7 hectares.*

*Aujourd'hui, 90 % de la ZAE est commercialisée. Au total, la ZAE des Viaducs devrait accueillir à terme une quinzaine de sociétés et 290 emplois.*

*Commercialisation rapide avec des propositions de foncier qui répondent aux besoins des entreprises du territoire, notamment dans le cadre de leurs stratégies de développement.*

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation de la ZAC des Goucheronnes ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation de la ZAC des Goucheronnes : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*La ZAC des Goucheronnes est entrée en phase travaux depuis fin 2022 avec une date d'achèvement des travaux estimée en juin 2025.*

*Actuellement, les différents lots sont en cours de commercialisation.*

*Moteurs : situation géographique à proximité immédiate d'une autoroute*



→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet d'extension des Cèdres bleus ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet d'extension des Cèdres Bleus : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets ?

*La ZAE est toujours en projet avec des premiers aménagements réalisés (rond-point, réseaux...).*

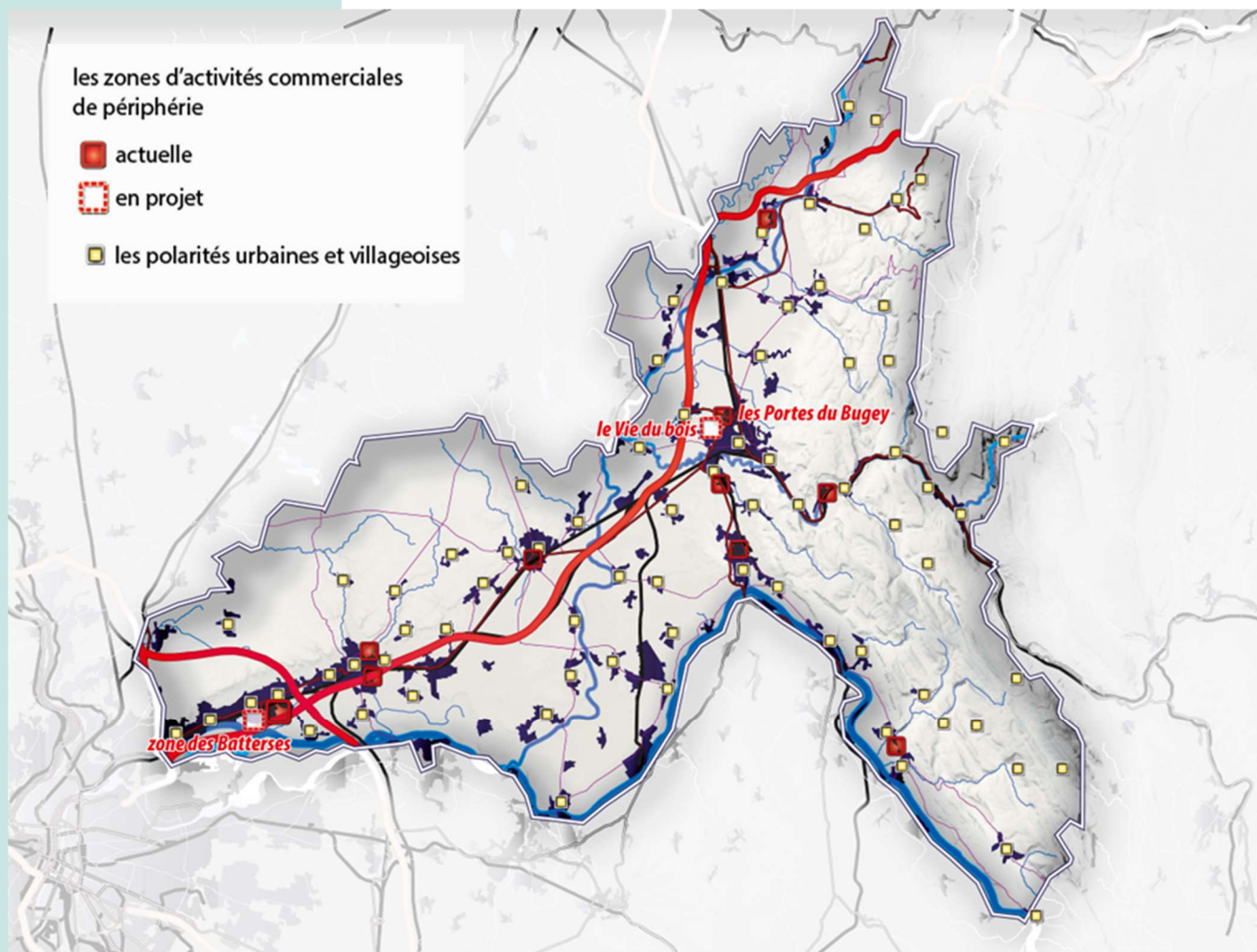
*La commercialisation devrait être lancée courant 2023 à travers un AMI (critères de sélection définis en amont et sélection des entreprises).*

# Implantations commerciales

## Rappel du SCoT

Les prescriptions du document d'orientations et d'objectifs du SCoT définissent les localisations préférentielles des nouvelles implantations commerciales. Il s'agit :

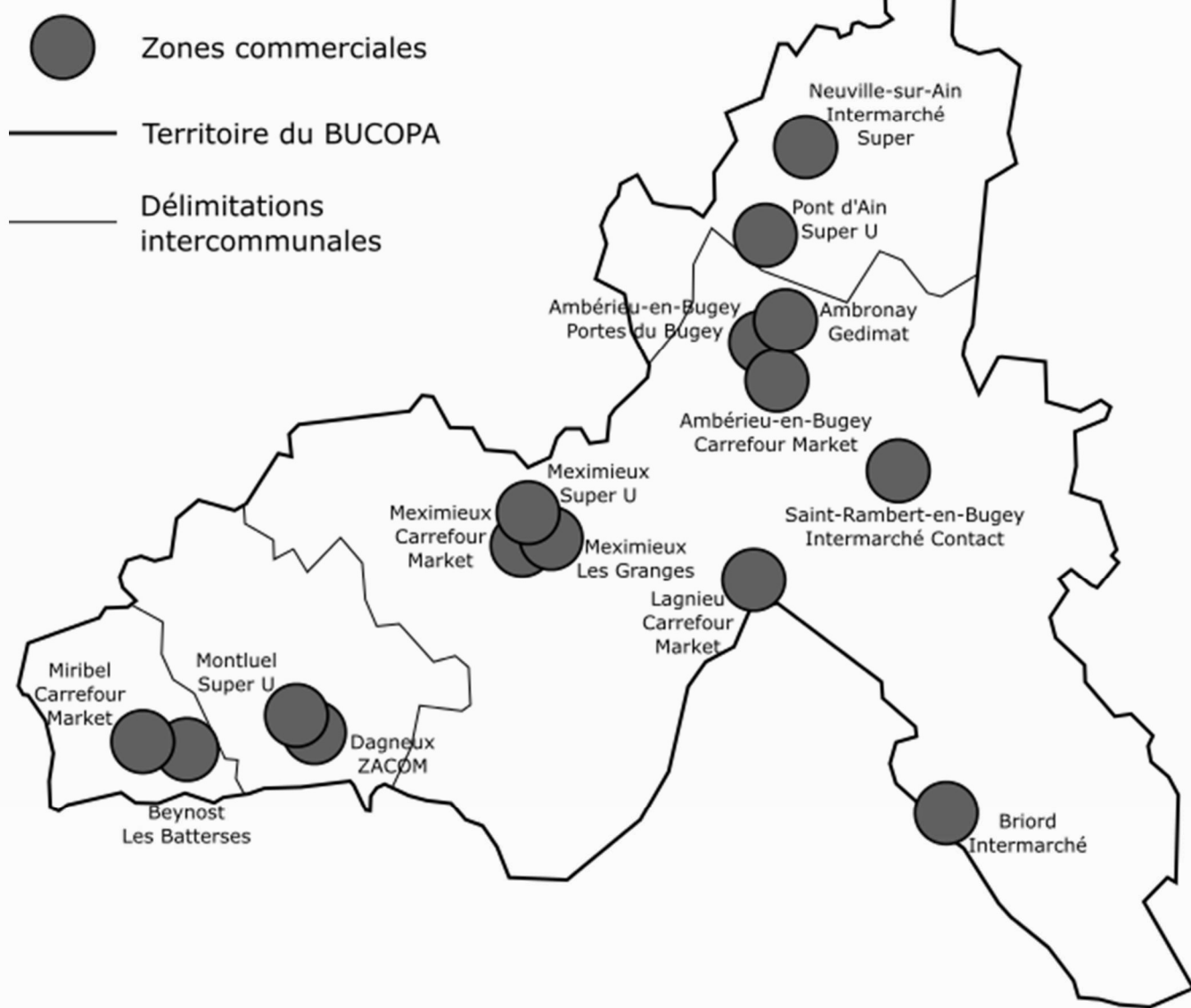
- Des centralités des villes et villages du territoire du BUCOPA.
- Des zones commerciales périphériques existantes.
- Des zones commerciales périphériques en projet ciblées par le SCoT, soit la zone des Batterses à Beynost ainsi que les zones des portes du Bugey et de la vie du bois à Ambérieu-en-Bugey.



## Développement des zones commerciales existantes et création de nouvelles zones

Le SCoT encadre le développement des zones commerciales existantes à sa date d'approbation. Ces zones sont identifiées dans les annexes de l'atlas des zones d'activité transmis en même temps que le questionnaire. Les éventuelles opérations les concernant pourront être localisées et quantifiées lors des entretiens.

### Localisation des zones commerciales



→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Carrefour Market de Miribel depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Extension ?

Densification ?

Renouvellement urbain ?

Réaménagement des espaces extérieurs ?

Aucune opération

Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone ZACOM de Dagneux depuis l'entrée en vigueur du SCOT ?

Extension ?

Densification ?

Renouvellement urbain ?

Réaménagement des espaces extérieurs ?

Aucune opération

Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*L'acquisition du foncier de la ZACOM est toujours en cours avec une potentielle DUP concernant 3 parcelles.*

---



→ De nouvelles zones d'activité commerciales autres que celles ciblées par le SCoT ont-elles été créées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Ces zones pourront être localisées lors des entretiens.

Oui

Non

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets de zones d'activité commerciales ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

## Agriculture

### Rappel du SCoT

Le SCoT favorise la création de points de vente des produits agricoles locaux, qu'il s'agisse de vente directe à la ferme ou de création de points de vente mutualisés entre agriculteurs.

→ Des points de vente directe de produits agricoles locaux à la ferme ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de points de vente directe à la ferme créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*D'après les informations en notre possession, 2 points de vente direct à la ferme (La Boisse et Pizay) ont été créés depuis 2017. Un troisième est en cours de finalisation (Pizay).*

---

→ Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création des points de vente directe à la ferme ?

---

*Les difficultés reposent notamment sur la disponibilité de locaux pour la création d'un point de vente (ou l'investissement pour en créer), et la main d'œuvre (temps supplémentaire pour tenir le point de vente).*

---

→ Des points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous donner le nombre de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Un point de vente à la ferme vend des produits provenant d'autres producteurs locaux.*

*Un point de vente géré par un agriculteur sous forme de casiers vend également la production d'autres agriculteurs.*

Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ?

---

*Il en existe déjà 1 sur notre territoire à Balan. On remarque plus une tendance à vendre les produits d'un autre sur son propre point de vente, que de se grouper pour créer et gérer un point de vente à plusieurs.*

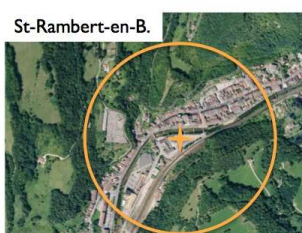
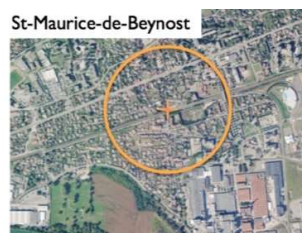
---



# Transports et mobilités

## Rappel du SCoT

Le SCoT met l'accent sur le rééquilibrage des parts modales des déplacements, notamment au travers de l'intensification urbaine et de la politique de rabattement autour des gares ainsi que du développement d'aires de covoiturages.



## Intensification urbaine et rabattement vers les gares

### TER du territoire

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Montluel ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Renforcement du stationnement automobile ?

Renforcement du stationnement modes doux ?

Renforcement du réseau cyclable ?

Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

---

*L'organisation de la multimodalité autour des gares est un axe fort du projet de territoire de la 3CM. L'offre de desserte en modes actifs et en transport en commun de la 3CM est développée prioritairement pour faciliter le rabattement et la diffusion depuis les gares du territoire pour les habitants et les salariés.*

*Depuis 2020, la 3CM propose un service de transport en commun, le réseau « Solutions transport 3CM » composé d'une ligne régulière en heures de pointe et d'un système de TAD en journée (De 9h à 16h30). A destination des salariés des ZAE Cap&Co, Pré-seigneurs et de la Plaine, la ligne régulière dessert la gare de Montluel et s'inscrit en correspondances avec les TER en provenance et en direction de Lyon et d'Ambérieu.*

*En complément du schéma directeur vélo de 2018, une étude complémentaire a été réalisée en 2020 pour préciser les aménagements cyclables de rabattement vers les gares et des demandes de financement sur en cours.*

*Ces offres de mobilité et le renforcement des pôles multimodaux autour des 2 gares du territoire seront réaffirmées dans le PDMS de la 3CM qui sera arrêté et approuvé au 1<sup>er</sup> semestre 2023.*

*Les projets EMA (Espace multimodal augmenté) expérimentés sur les gares de Montluel et de la Valbonne depuis octobre 2022 viennent renforcer l'attractivité modale de ces pôles (stationnements vélo, informations multimodales, kit réparation vélo en libre-service...)*

*Freins : Multiplicité des acteurs et partage des compétences / coûts des aménagements*

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de la Valbonne (Béligneux) ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Renforcement du stationnement automobile ?

Renforcement du stationnement modes doux ?

Renforcement du réseau cyclable ?

Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Idem gare de Montluel*

*Correspondances partielles de la ligne régulière « La Costellane » avec les TER en direction et en provenance de Lyon et Ambérieu pour les salariés de la zone des 2B et du Kem-one.*

## Renforcement de l'offre de covoiturage

→ Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Création d'aires de covoiturage (éventuellement localisées lors des entretiens) ?

Mise en place ou intégration d'une offre d'autopartage ?

Mise en place ou intégration d'une plateforme locale de covoiturage ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*La 3CM, en partenariat avec APRR, a créée 2 parkings de covoiturage, à proximité des échangeurs autoroutiers :*

*- Le parking de la Côte au niveau de l'échangeur 5.1 de La Boisse en 2018*

*- Le parking du Revirat au niveau de l'échangeur 6 de Balan en 2021.*

*Dans une logique intermodale, ces parkings seront également équipés d'une offre stationnement sécurisée pour les vélos et une borne de recharge pour les véhicules électriques (Côte),.*

*Le parking du Revirat est desservi par la ligne de cars Région A32 et la ligne régulière de la 3CM « La Costellane ».*

*En 2022, la 3CM a intégré la réflexion du SDAC (Schéma Directeur des Aires de Covoiturage) portée par le SMT AML et délibèrera sur la charte commune en 2023.*

---

## Environnement et ressources naturelles

### Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes, seule la commune de Montluel est concernée par des besoins de renforcement des capacités ainsi que de mise en conformité de sa principale STEP.

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité ainsi que de mise en conformité de la STEP de Montluel.

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?



→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Montluel: quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Trois stations d'épuration non conformes ont été reconstruites.*

*La STEP des îles située à Niévroz et collectant les effluents de Balan, Béligneux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Niévroz et Thil, a été mise en service en 2016. Les effluents de Thil y ont été raccordés en 2021, et ceux de Bressolles entre 2021 et 2023. Sa capacité est de 30 000 Equivalent-Habitants.*

*La STEP du Bois Mayet à Cordieux a été renouvelée en 2019. Elle collecte uniquement les effluents de Cordieux. Sa capacité est de 800 Equivalent-Habitants.*

*La STEP des marais à Sainte-Croix a été reconstruite en 2018. Elle collecte les effluents du village de Sainte-Croix. Sa capacité est de 900 Equivalent-Habitants.*

→ D'autres actions concernant la performance des STEP du territoire ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous détailler les actions réalisées ?

---

*Les stations d'épuration de Bressolles non conformes vont être supprimées en juillet 2023 suite au raccordement des effluents du village vers la STEP des îles afin d'améliorer la qualité des cours d'eau récepteurs. Dans le cadre des travaux de raccordement, les eaux pluviales et les eaux usées ont été séparées de manière à ne pas surcharger hydrauliquement la station d'épuration.*

*Des travaux sur les réseaux d'assainissement ont été réalisés afin de supprimer les eaux claires parasites arrivant aux stations d'épuration. Au cours des 5 dernières années, 2135 ml de réseaux ont été renouvelés ou réhabilités, soit 1.7% du linéaire total des réseaux (hors eaux pluviales et refoulement).*

*Des travaux ont également été réalisés sur les postes de relevage et déversoirs d'orage sur les réseaux d'assainissement de manière à limiter les rejets d'eaux usées vers le milieu naturel.*



# Evaluation du Schéma de cohérence territoriale

Questionnaire aux  
intercommunalités :

Communauté de Communes  
de Miribel et du Plateau

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT BUCOPA approuvé le 26 Janvier 2017 et entré en vigueur le 2 Mai 2017. Cette évaluation doit être obligatoirement réalisée au bout de 6 ans de mise en œuvre.

La démarche met en place un panel de 30 indicateurs de suivi abordant une variété de thématiques allant de la démographie à la préservation des ressources naturelles. Si certains développent une vision quantitative et statistique du territoire, d'autres s'attachent à une approche qualitative, notamment lorsqu'ils concernent le suivi de grands projets, d'espaces d'activités économiques ou d'offres de mobilité. Leur mise en œuvre nécessite de mobiliser la connaissance de terrain des acteurs de l'aménagement du territoire qui réalisent et assurent le suivi de ces projets.

Le questionnaire complet est transmis à chaque EPCI en amont d'entretiens sollicités avec les techniciens en charge des différents sujets. Cet envoi est destiné à prendre connaissance de la trame des entretiens ainsi que des sujets qui y seront abordés. Le questionnaire sera complété lors des entretiens. Cependant il est possible, si souhaité, de le remplir au préalable.

	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
<b>habitat et démographie</b>	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
<b>aménagement et formes urbaines</b>	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
<b>consommation foncière</b>	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		
<b>environnement et ressources naturelles</b>	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
<b>implantations commerciales</b>	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m <sup>2</sup> de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		
<b>agriculture</b>	Evoluto des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP...)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux
<b>transports et mobilités</b>	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées...) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact...)
<b>Développement économique</b>	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		
<b>unités touristiques nouvelles</b>			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT

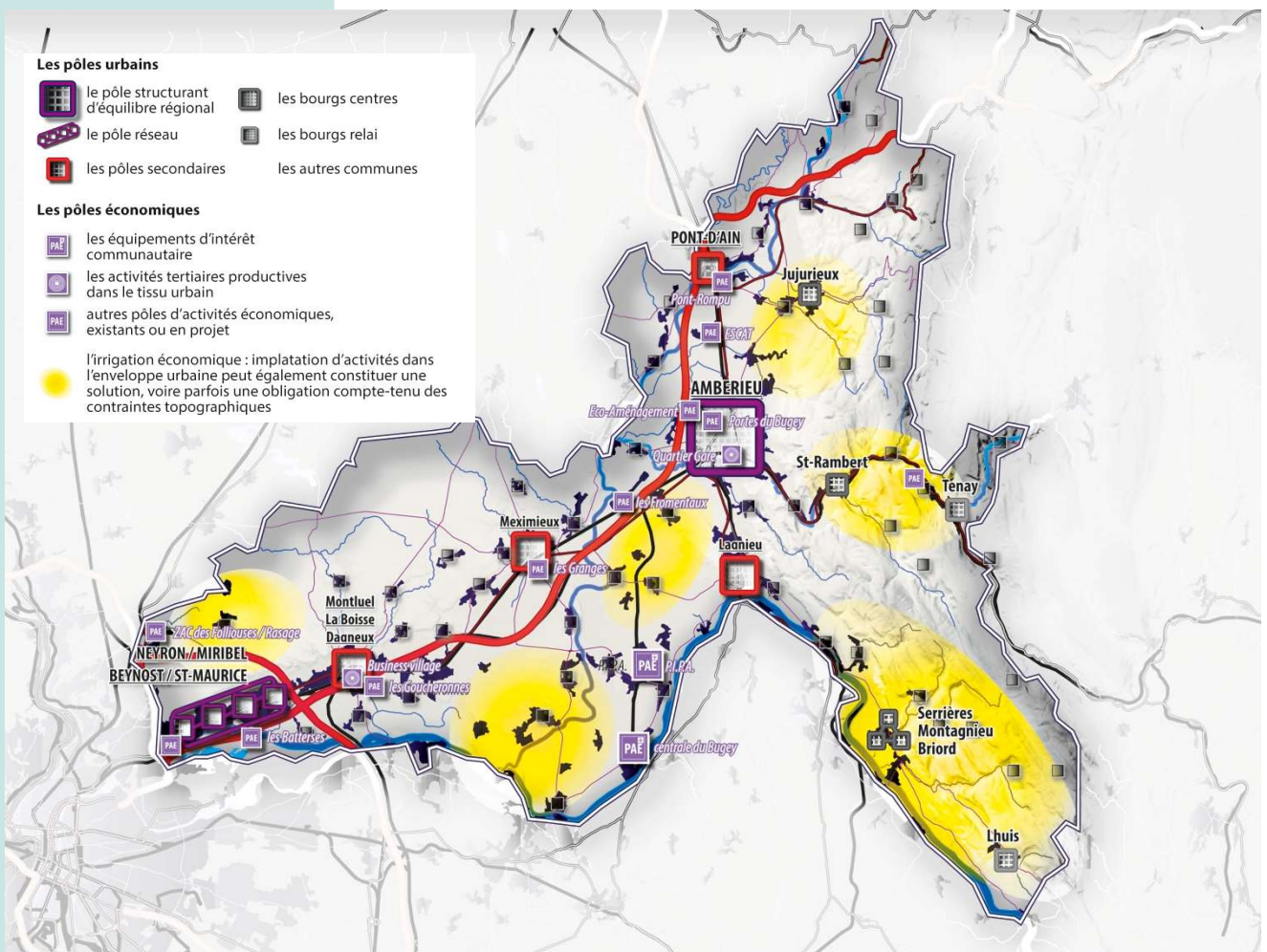


# Réalisation de zones économiques

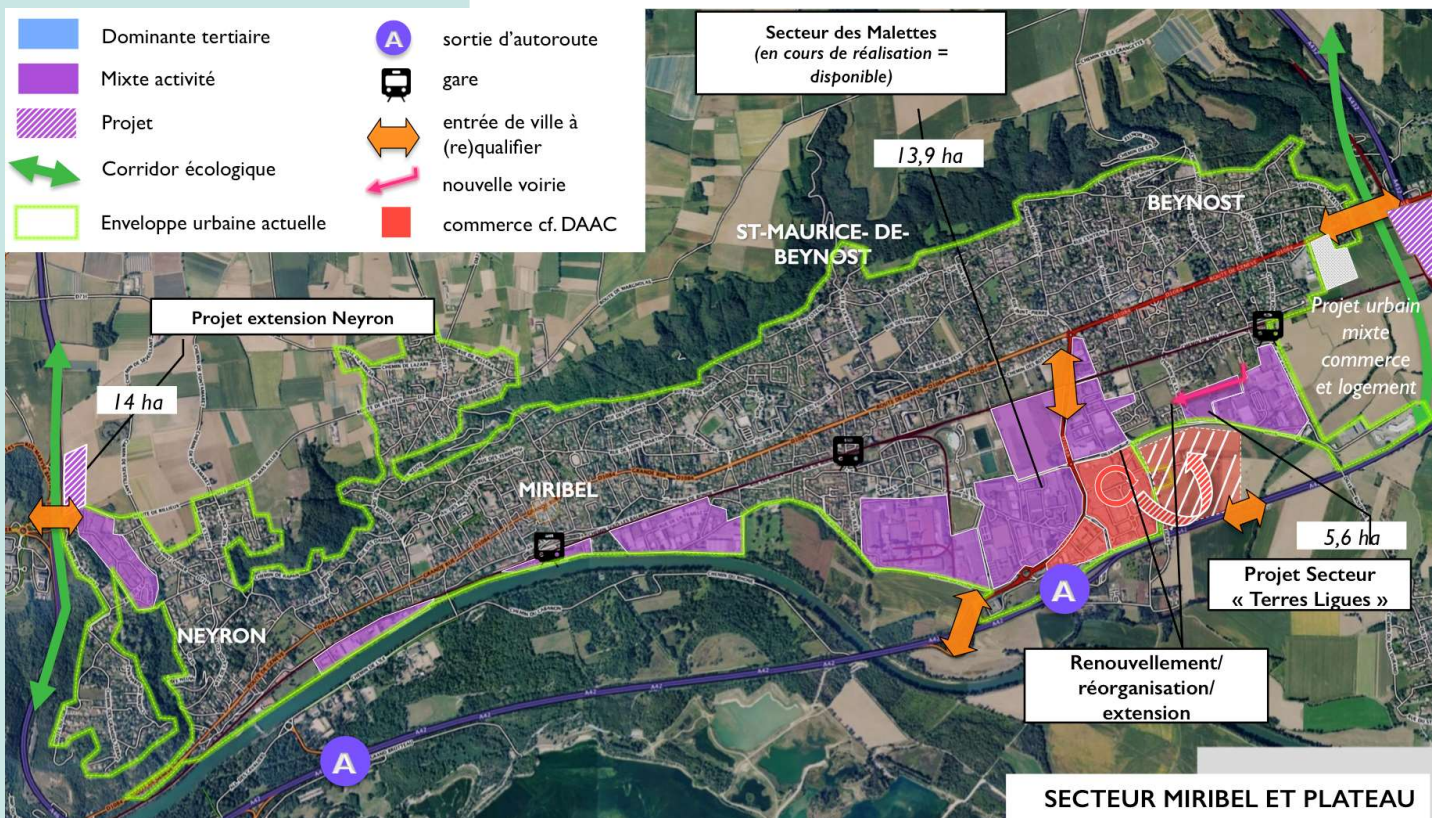
## Rappel du SCoT

Le SCoT encadre le développement des parcs d'activité du territoire et met l'accent sur la réalisation d'opérations hiérarchisées :

- La création d'opérations tertiaires en tissu urbain autour du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey et du business village de Montluel.
- La création de « parcs spécialisés » valorisant les savoir-faire économiques et les atouts endogènes du territoire.
- La requalification et le développement de « parcs grands flux » desservis par les infrastructures autoroutières.



La Communauté de communes de Miribel et du Plateau est concernée par plusieurs projets de « parcs grands flux » dont l'extension du parc de Neyron et le prolongement de secteur « Terres Ligues ». De plus, dans le cadre de l'évaluation du SCOT, l'évolution des zones d'activités identifiées dans l'atlas transmis avec le questionnaire sera abordée lors de l'entretien.



→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet d'extension de la ZAE de Neyron ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet 'extension de la ZAE de Neyron : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Projet en attente car la nouvelle équipe municipale de Neyron est partagée sur l'opportunité de ce projet.*

*Nous avons lancé un Schéma stratégique d'accueil des entreprises qui devrait préciser le devenir de ce projet de ZAE. Résultats de l'étude prévus pour mars 2022.*

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de prolongement du secteur d'activité « Terres Lignes » ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de prolongement du secteur d'activité « Terres Lignes » : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Le projet avait été abandonné mais il est possible qu'il revienne suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des entreprises.*

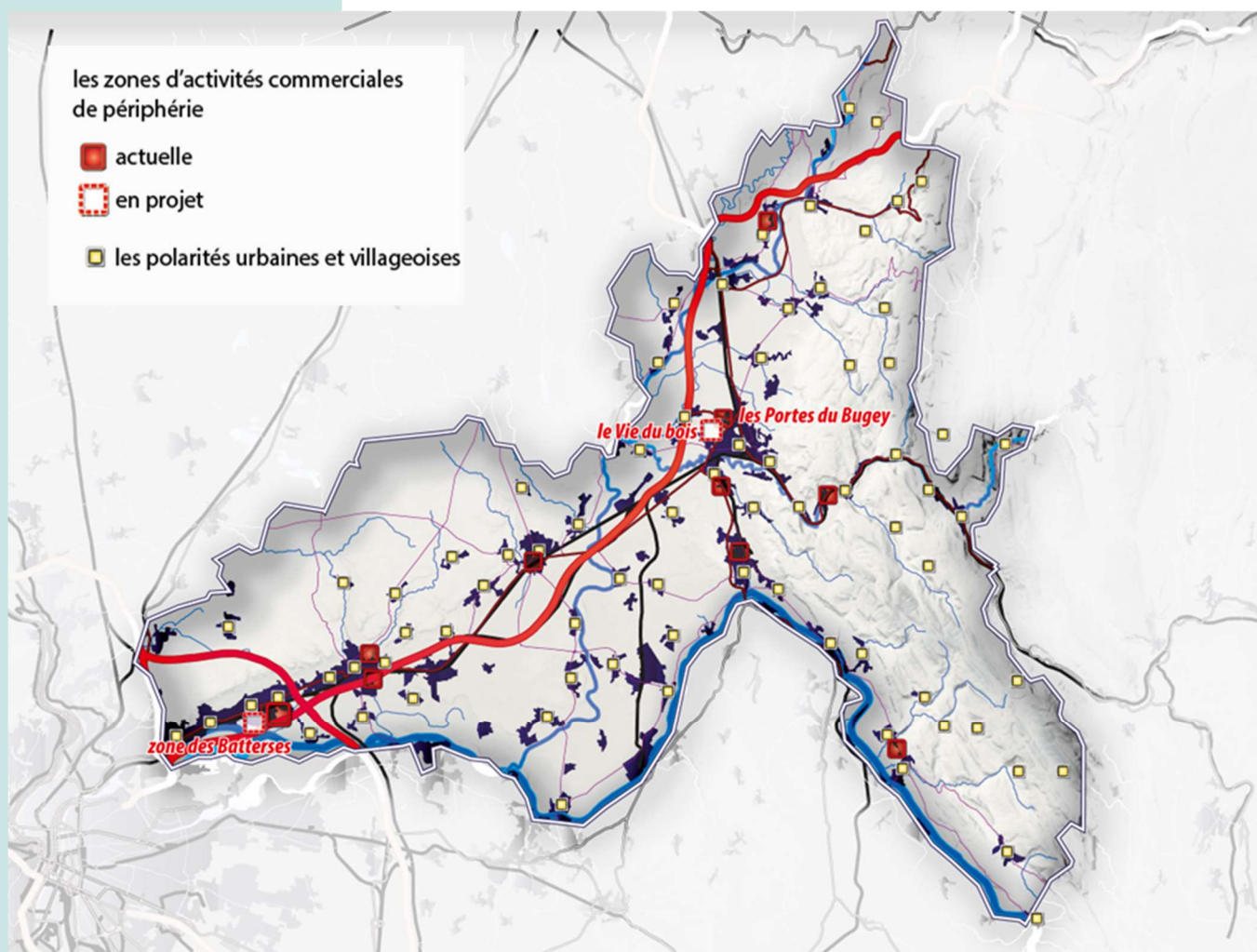


# Implantations commerciales

## Rappel du SCoT

Les prescriptions du document d'orientations et d'objectifs du SCoT définissent les localisations préférentielles des nouvelles implantations commerciales. Il s'agit :

- Des centralités des villes et villages du territoire du BUCOPA.
- Des zones commerciales périphériques existantes.
- Des zones commerciales périphériques en projet ciblées par le SCoT, soit la zone des Batterses à Beynost ainsi que les zones des portes du Bugéy et de la vie du bois à Ambérieu-en-Bugey.





## Réalisation des développements commerciaux ciblés par le SCoT

La Communauté de communes de Miribel et du Plateau est concernée par le projet de développement commercial de la zone des Batterses à Beynost. Il intègre un volet d'extension de la zone commerciale conditionné à une restructuration des espaces existants.



→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension et de restructuration de la zone des Batterses ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension et de restructuration de la zone des Batterses : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

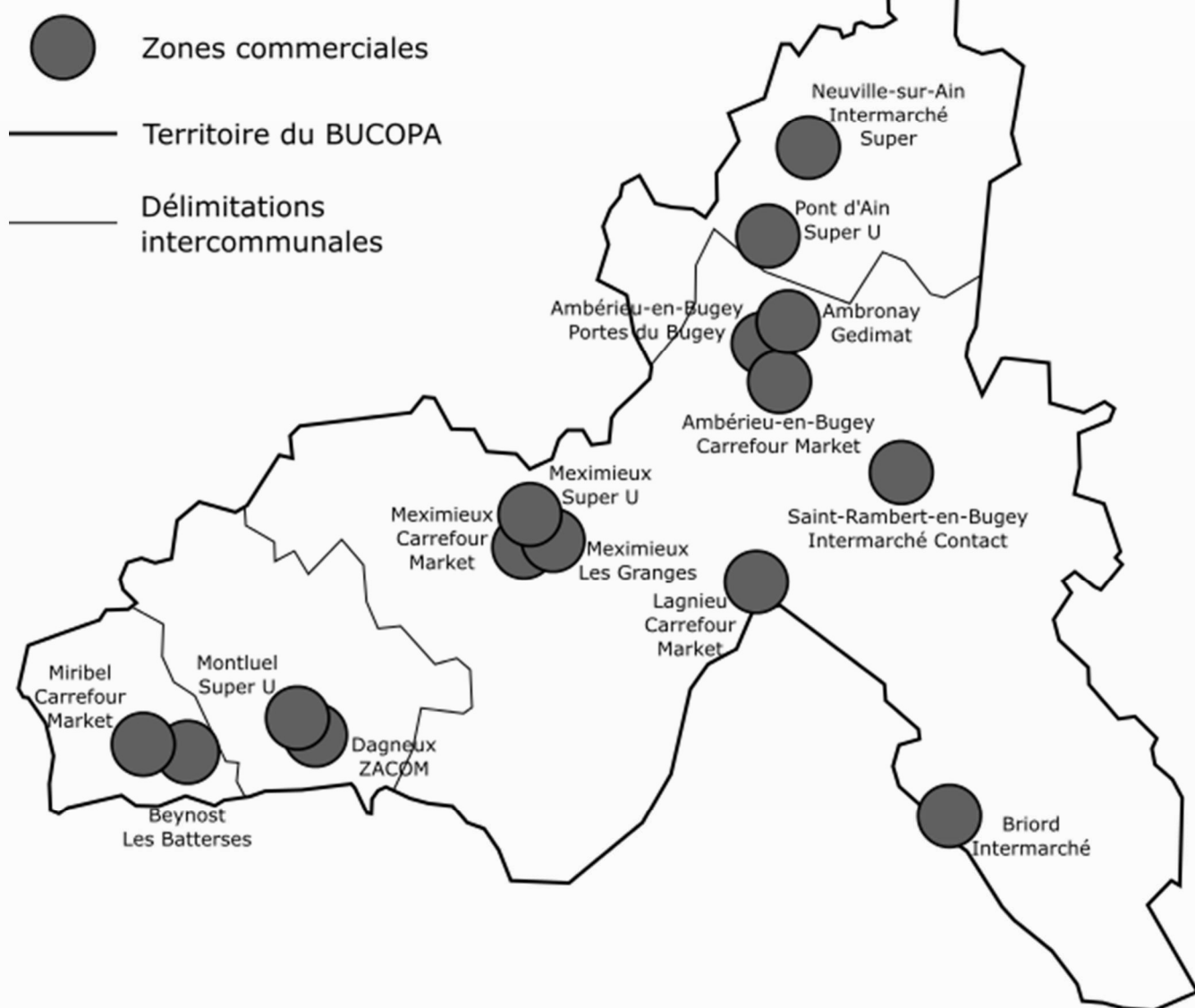
---

*Des premières implantations (Grand Frais...), la réalisation d'un carrefour routier prévu pour 2023, la réalisation d'un schéma d'aménagement de secteur en cours et la volonté des élus d'accélérer le processus sur la partie « Matelas George » (mise en place d'une ZAC ?)*

## Développement des zones commerciales existantes et création de nouvelles zones

Le SCoT encadre le développement des zones commerciales existantes à sa date d'approbation. Ces zones sont identifiées dans les annexes de l'atlas des zones d'activité transmis en même temps que le questionnaire. Les éventuelles opérations les concernant pourront être localisées et quantifiées lors des entretiens.

### Localisation des zones commerciales



→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Carrefour Market de Miribel depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Extension ?

Densification ?

Renouvellement urbain ?

Réaménagement des espaces extérieurs ?

Aucune opération

Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone ZACOM de Dagneux depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Extension ?

Densification ?

Renouvellement urbain ?

Réaménagement des espaces extérieurs ?

Aucune opération

Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---



→ De nouvelles zones d'activité commerciales autres que celles ciblées par le SCoT ont-elles été créées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Ces zones pourront être localisées lors des entretiens.

Oui

Non

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets de zones d'activité commerciales ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

## Agriculture

### Rappel du SCoT

Le SCoT favorise la création de points de vente des produits agricoles locaux, qu'il s'agisse de vente directe à la ferme ou de création de points de vente mutualisés entre agriculteurs.

→ Des points de vente directe de produits agricoles locaux à la ferme ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de points de vente directe à la ferme créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

→ Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création des points de vente directe à la ferme ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

→ Des points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous donner le nombre de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

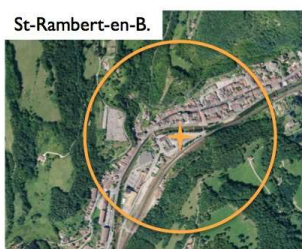
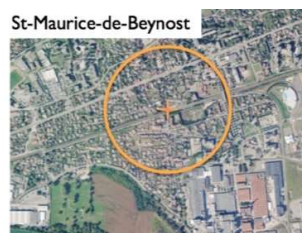
---



# Transports et mobilités

## Rappel du SCoT

Le SCoT met l'accent sur le rééquilibrage des parts modales des déplacements, notamment au travers de l'intensification urbaine et de la politique de rabattement autour des gares ainsi que du développement d'aires de covoiturages.



## Intensification urbaine et rabattement vers les gares TER du territoire

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Miribel ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Renforcement du stationnement automobile ?

Renforcement du stationnement modes doux ?

Renforcement du réseau cyclable ?

Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Installation d'un abri vélo de 6 stationnements en plus des consignes vélos SNCF en place.*

*Aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint Maurice de Beynost et Beynost (voie verte + chaussée à voie centrale banalisée).*

*Desserte de la gare par Lignes 2 et 4 du réseau Colibri : correspondances TER assurées à certains horaires.*

*Moteurs : Plan Global de Déplacements avec restructuration réseau Colibri, développement de la pratique du cycle sur territoire.*

*Freins : retards SNCF récurrents, manque de trains en contrepointe.*

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Saint-Maurice-de-Beynost ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Renforcement du stationnement automobile ?

Renforcement du stationnement modes doux ?

Renforcement du réseau cyclable ?

Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Aménagement de 15 stationnements vélos en plus des consignes vélos SNCF en place.*

*Aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint Maurice de Beynost et Beynost (voie verte + chaussée à voie centrale banalisée).*

*Desserte de la gare par Lignes 1 du réseau : correspondances TER assurées à certains horaires.*

*Moteurs : Plan Global de Déplacements avec restructuration réseau Colibri, développement de la pratique du cycle sur territoire.*

*Freins : retards SNCF récurrents, contraintes techniques d'attente en gare des voyageurs car ligne de transport traversante et non pas terminus, manque de trains en contrepointe.*

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Beynost ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Renforcement du stationnement automobile ?

Renforcement du stationnement modes doux ?

Renforcement du réseau cyclable ?

Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Installation d'un abri vélo de 6 stationnements en plus des consignes vélos SNCF en place.*

*Aménagement d'une continuité cyclable en semi-site propre, le long de la voie ferrée, entre les gares de Miribel, Saint Maurice de Beynost et Beynost (voie verte + chaussée à voie centrale banalisée).*

*Desserte de la gare par Lignes 1 et 2 du réseau Colibri : correspondances TER assurées à certains horaires.*

*Moteurs : Plan Global de Déplacements avec restructuration réseau Colibri, développement de la pratique du cycle sur territoire, souhait des habitants de Thil d'avoir un accès en TC à la gare.*

*Freins : retards SNCF récurrents, manque de trains en contrepointe.*

## Renforcement de l'offre de covoiturage

→ Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Création d'aires de covoiturage (éventuellement localisées lors des entretiens) ?

Mise en place ou intégration d'une offre d'autopartage ?

Mise en place ou intégration d'une plateforme locale de covoiturage ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Plan Global de Déplacements prévoit réalisation de Plans de Mobilités Inter-entreprises : démarche en cours pour créer plan d'actions et notamment actions en faveur du covoiturage.*

*Moteurs : entreprises de la ZAC des Malettes fédérées autour de cette démarche : 1500 employés concernés donc covoiturabilité confirmée.*

*Freins : essaimage de la démarche PDMIE sur autres bassins d'emplois longue (1 an d'études + démarche + animation).*

---



# Environnement et ressources naturelles

## Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes, seule la commune de Beynost est concernée par un besoin de renforcement des capacités de sa STEP.

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Beynost.

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Beynost : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Les travaux démarrés à l'été 2022 sont en cours ; l'autorisation réglementaire a imposé un dossier complexe et une instruction assez longue. Mise en service de la nouvelle station d'épuration attendue fin 2023. Avec la publication de l'arrêté préfectoral autorisant sa construction, le dossier de la nouvelle station d'épuration (STEP) au chemin du Pilon a connu une avancée majeure. Prévue pour 19.000 équivalent-habitants, elle desservira les communes de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost ainsi que la zone Actinove. Un projet chiffré à près de 6,8 millions d'euros hors taxes.*

---

→ D'autres actions concernant la performance des STEP du territoire ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous détailler les actions réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*



# Evaluation du Schéma de cohérence territoriale

Questionnaire aux  
intercommunalités :  
Communauté de Communes  
de la Plaine de l'Ain

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT BUCOPA approuvé le 26 Janvier 2017 et entré en vigueur le 2 Mai 2017. Cette évaluation doit être obligatoirement réalisée au bout de 6 ans de mise en œuvre.

La démarche met en place un panel de 30 indicateurs de suivi abordant une variété de thématiques allant de la démographie à la préservation des ressources naturelles. Si certains développent une vision quantitative et statistique du territoire, d'autres s'attachent à une approche qualitative, notamment lorsqu'ils concernent le suivi de grands projets, d'espaces d'activités économiques ou d'offres de mobilité. Leur mise en œuvre nécessite de mobiliser la connaissance de terrain des acteurs de l'aménagement du territoire qui réalisent et assurent le suivi de ces projets.

Le questionnaire complet est transmis à chaque EPCI en amont d'entretiens sollicités avec les techniciens en charge des différents sujets. Cet envoi est destiné à prendre connaissance de la trame des entretiens ainsi que des sujets qui y seront abordés. Le questionnaire sera complété lors des entretiens. Cependant il est possible, si souhaité, de le remplir au préalable.



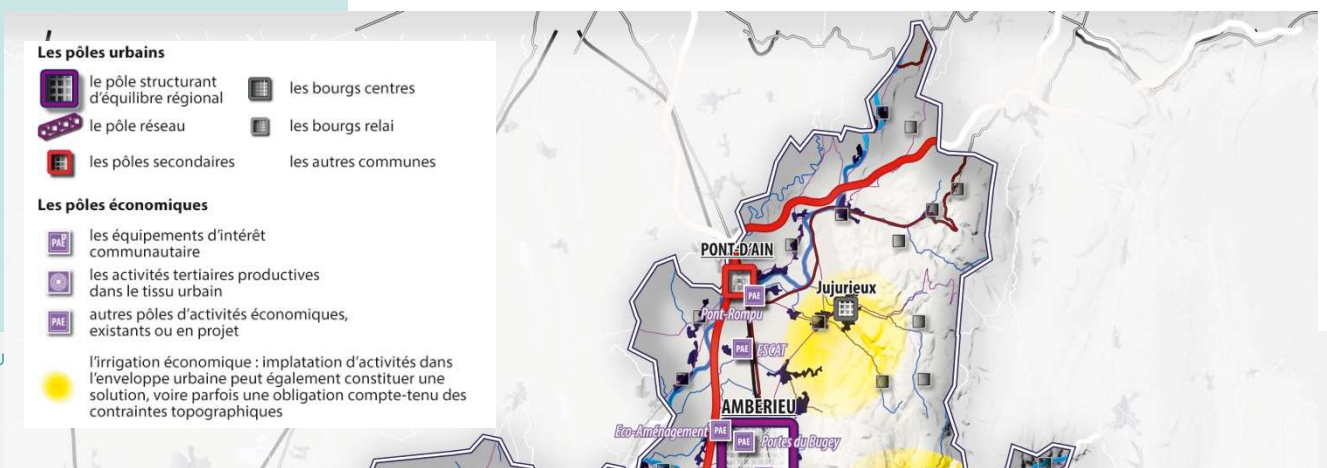
	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
<b>habitat et démographie</b>	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
<b>aménagement et formes urbaines</b>	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
<b>consommation foncière</b>	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		
<b>environnement et ressources naturelles</b>	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
<b>implantations commerciales</b>	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m <sup>2</sup> de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		
<b>agriculture</b>	Evoluto des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP...)	Renforcer le nombre de points de vente directifs/mutualisés de produits agricoles locaux
<b>transports et mobilités</b>	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées...) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact...)
<b>Développement économique</b>	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		
<b>unités touristiques nouvelles</b>			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT

## Réalisation de zones économiques

### Rappel du SCoT

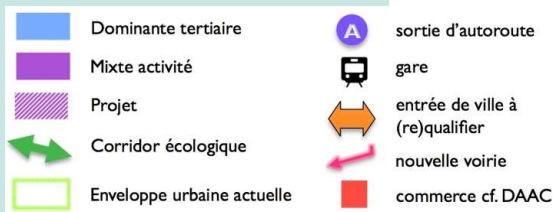
Le SCoT encadre le développement des parcs d'activité du territoire et met l'accent sur la réalisation d'opérations hiérarchisées :

1. La création d'opérations tertiaires en tissu urbain autour du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey et du business village de Montluel.
2. La création de « parcs spécialisés » valorisant les savoir-faire économiques et les atouts endogènes du territoire.
3. La requalification et le développement de « parcs grands flux » desservis par les infrastructures autoroutières.



La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est concernée par de nombreux projets économiques ciblés par le SCoT :











1. Le projet de quartier d'affaires du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey
2. Plusieurs parcs spécialisés valorisant les atouts endogènes du territoire dont
  1. le projet du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A),
  2. le projet de la centrale du Bugey
  3. le projet Transpolis
  4. le projet de l'ESCAT
  5. le cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu

















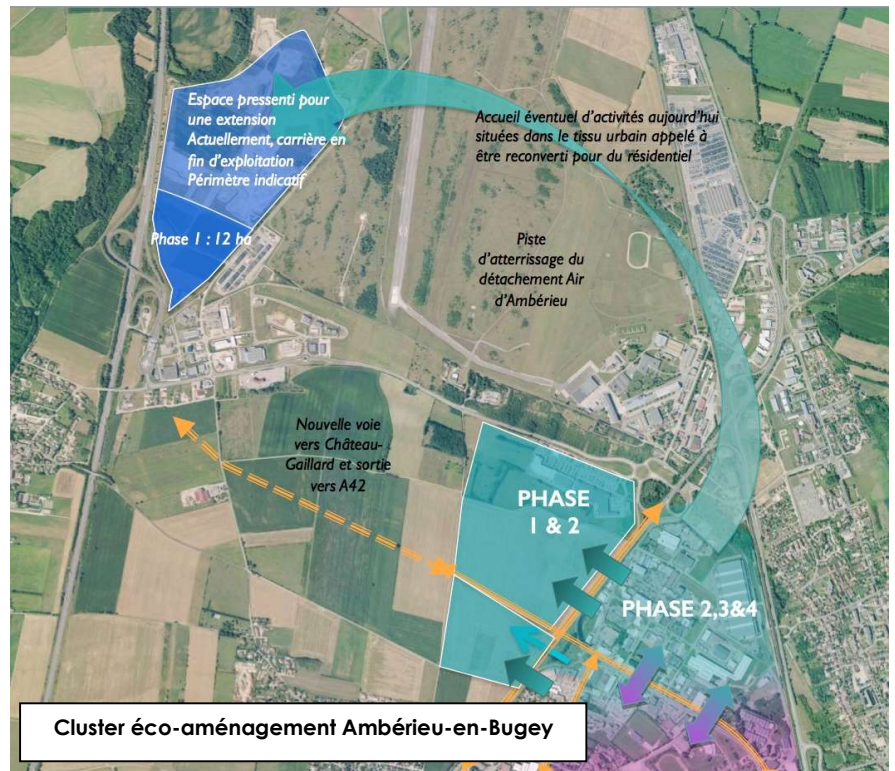
- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

	Dominante tertiaire		sortie d'autoroute
	Mixte activité		gare
	Projet		entrée de ville à (re)qualifier
	Corridor écologique		nouvelle voirie
	Enveloppe urbaine actuelle		commerce cf. DAAC

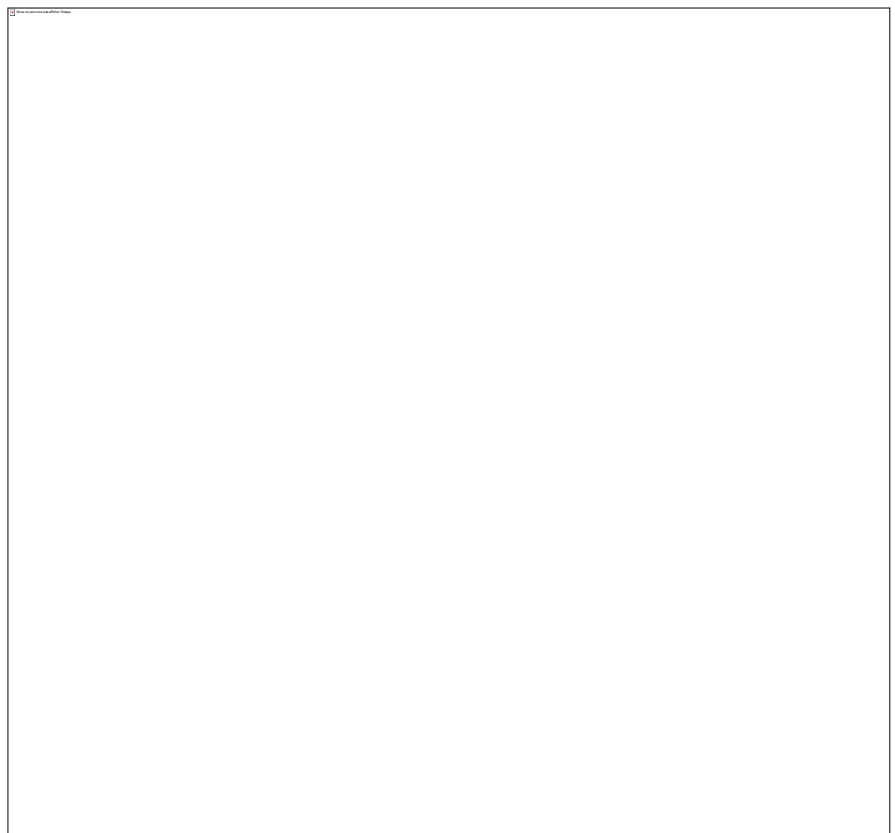
- 7.



	Dominante tertiaire		sortie d'autoroute
	Mixte activité		gare
	Projet		entrée de ville à (re)qualifier
	Corridor écologique		nouvelle voirie
	Enveloppe urbaine actuelle		commerce cf. DAAC

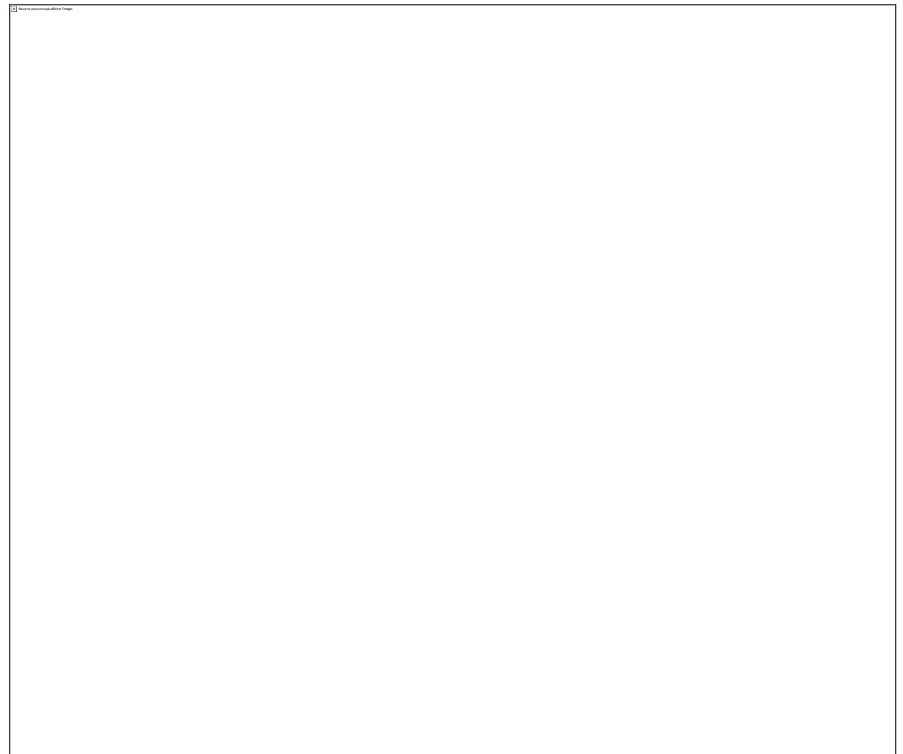
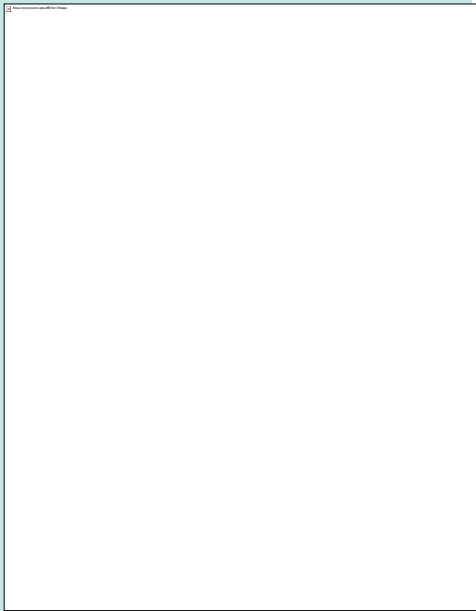


## 8. Les extensions du parc « grands flux » de la Bassette sur



le secteur de Meximieux.

9. La réalisation du parc « grands flux » de l'extension Ouest d'Ambérieu



10. Le renforcement du pôle relais de Lagnieu



- Dominante tertiaire
- Mixte activité
- Projet
- Corridor écologique
- Enveloppe urbaine actuelle
- A sortie d'autoroute
- A gare
- entrée de ville à (re)qualifier
- nouvelle voirie
- commerce cf. DAAC



### 11. Le renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu »



### 12. Le confortement du pôle relais « Espace d'activités et d'équipements » de Briord

- Dominante tertiaire
- Mixte activité
- Projet
- Corridor écologique
- Enveloppe urbaine actuelle
- A sortie d'autoroute
- gare
- entrée de ville à (re)qualifier
- nouvelle voirie
- commerce cf. DAAC



De plus, dans

le cadre de l'évaluation du SCoT, l'évolution des zones d'activités identifiées dans l'atlas transmis avec le questionnaire sera abordée lors de l'entretien.



## Projet Pôle Hôtellerie Restauration au rond-point de l'aviation à Ambronay

*Après l'obtention du permis de construire en 2021 le chantier a débuté en janvier 2023. Deux restaurants doivent être réalisés d'ici la fin 2023 et un hôtel de 70 chambres pour le début de l'an 2024. Au final, selon le dossier du permis de construire, les deux restaurants s'alignent plutôt côté RD1075 et les deux hôtels de trois étages plutôt côté RD36 - avec environ 140 chambres au total, une zone de séminaire et une salle de réunion de 166 places. Le centre de détente spa s'implantera plus au nord. Les circulations routières seront connectées sur la RD36. Pour le stationnement, quelque 350 places sont prévues dont 97 en sous-sol.*

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de quartier d'affaire du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de quartier d'affaire du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de

---

*Projet de Quartier des affaires et des savoirs :*

*Une étude de programmation urbaine a été conduite de septembre 2021 à juin 2022. Cette étude a permis de définir une faisabilité architecturale et une programmation économique pour la friche CORDIER, mais également à insérer ce projet dans son environnement urbain par l'identification d'intervention sur l'espace public et sur la mutation d'îlots privés.*

*Pour la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes a déjà entrepris l'acquisition foncière de nombreuses parcelles. La démolition de certains bâtiments a déjà été réalisée tout comme certains aménagements pour offrir une offre de stationnement aux usagers de la gare. La Communauté de Communes s'est notamment rendue propriétaire de la friche Cordier.*

*Une première modification simplifiée du PLU a été réalisée en 2022.*

*Une étude de programmation technique, fonctionnelle et environnementale sur le site a été lancée début 2023, avec un objectif dans l'année de recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre.*

*De nouvelles acquisitions foncière et une modification du PLU devront être engagées pour permettre la réalisation du projet.*

---

développement du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A) ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?



Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de développement du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A) : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de

*Entre 2017 et 2021, le nombre d'entreprises a augmenté de 10,6% sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (168 entreprises en 2017 pour 188 entreprises en 2021). Parallèlement, l'emploi a fait un bond de 20% (6 616 emplois en 2017 et 8 265 emplois en 2021, soit une création d'emplois moyenne annuelle de 412). La consommation foncière moyenne, entre 2017 et 2022, est de 11,6 ha par an.*

*Le périmètre du Parc Industriel de la Plaine s'est agrandi avec la création, par arrêté préfectoral du 21 mars 2017, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Baccolanche, d'une surface de 709 596 m<sup>2</sup>.*

*Deux porters à connaissance ont été réalisés pour permettre l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.*

*Le Plan de Prévention des Risques Technologiques du PIPA a été approuvé en date du 13 mai 2019.*

*Des solutions pour favoriser la mobilité et les nouveaux modes de travail ont été développées : pistes cyclables, implantation d'un hub mobilité, installation de vélos à assistance électrique, mise en place d'un transport à la demande, développement d'un espace de coworking.*

*De nombreux projets privés de production d'énergie photovoltaïques ont été encouragés et accompagnés, cumulant une puissance installée de 52 150 KWc. De nouvelles initiatives sont en cours avec, notamment, un projet en autoconsommation collective.*

*Le Syndicat Mixte du PIPA, structure gestionnaire du Parc a renouvelé avec succès sa certification ISO 14001 et sa labellisation LUCIE-ISO 26000.*

développement de la centrale du Bugey ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de développement de la centrale du Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement des projets liés au changement de

*Avec 4 unités de production de 900 MGW chacune, la centrale du Bugey produit l'équivalent de 40% de la consommation d'électricité de la région Auvergne Rhône-Alpes et représente environ 7% de la production d'électricité française. Elle emploie près de 1400 salariés EDF auxquels s'ajoutent quotidiennement 2000 salariés d'entreprises partenaires lors des grosses opérations de maintenance.*

*Des travaux de grande ampleur ont en effet été engagés ces dernières années sur les unités de production de la centrale. Ce programme industriel, baptisé « Grand Carénage », vise à contrôler, maintenir et remplacer les équipements et matériels qui le nécessitent mais aussi à apporter des améliorations majeures pour renforcer la sécurité des installations nucléaires, amenant les réacteurs au niveau des meilleurs standards internationaux de sécurité.*

*Ce programme représente un investissement de plus de deux milliards d'euros dont une partie bénéficie au territoire de proximité de la centrale en termes de développement économique et d'emploi notamment, grâce au travail conjoint des acteurs locaux et des équipes EDF.*

*Sur les 5 dernières années, ce sont plus de 1500 créations d'emplois générées chez nos prestataires grâce à ce programme de travaux, et 8,4 millions d'euros dédiés à la formation des demandeurs d'emploi désireux de travailler dans la filière nucléaire, versés par la Région et Pôle emploi.*

*En 2022, la centrale a passé plus de 92 millions d'euros de contrats avec plus de 400 entreprises de la région AURA, soit 55% de ses achats. Elle accueille également 130 alternants et stagiaires pour former les professionnels de demain.*

*Outre la poursuite d'exploitation des réacteurs actuels en toute sécurité, la centrale du Bugey se tourne vers l'avenir : sous réserve de la décision finale du Gouvernement, elle pourrait être l'un des sites choisis pour accueillir une paire de réacteurs de nouvelle génération, dits « EPR2 », dans le cadre du programme de construction de nouveaux réacteurs en France annoncé par le Président de la République.*

destination du camp des fromentaux ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement t: quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de

---

*La friche des Fromentaux est un ancien camp militaire d'une superficie de 114 ha situé sur les communes de Saint-Maurice-de-Rémens, Chazey-sur-Ain et Leyment.*

*Ancien site de stockage de munitions d'artillerie de 1917 à 2004, il est aujourd'hui en cours de reconversion vers de nouveaux usages.*

#### TRANSPOLIS

*77 hectares de la friche des Fromentaux accueille désormais la plateforme d'essais TRANSPOLIS, l'unique ville laboratoire en Europe dédiée à la mobilité urbaine et aux systèmes de transports innovants avec un accélérateur de projets de R&D et un lieu de tests et d'expérimentations dans un environnement urbain. Une quarantaine de personnes travaillent au quotidien sur le site.*

#### ACMUTEP

*La CCPA a acquis en juin 2017 la partie Nord Est du camp des Fromentaux pour développer un technopôle notamment dédié aux problématiques de la mobilité et de l'espace public (Accélérateur des MUTations de l'Espace Public : ACMUTEP).*

*A partir de la fin 2017 jusqu'au second semestre 2018, la CCPA a procédé à la déconstruction de la plupart des bâtiments de ce camp. Cette phase de déconstruction a été l'occasion de promouvoir de nombreuses innovations monitorées par des laboratoires académiques.*

*En 2019, la CCPA a apporté ce terrain à une société d'économie mixte (SEM) en charge de la valorisation et du pilotage de ce foncier.*

*En 2020, profitant du renouvellement du réseau d'eau potable communal, la partie Nord Est du camp a servi de passage pour les réseaux humides et secs afin d'alimenter Transpolis et le hameau de Martinaz au nord.*

*En 2021, la CCPA a réalisé une voirie d'intérêt communautaire le long de ces réseaux pour servir dans un premier temps de piste d'essai pour Transpolis.*

*Aujourd'hui un permis de construire sur une petite partie de la zone est en cours d'instruction et un permis d'aménager de l'ensemble du site est en cours de conception.*

---

l'ESCAT ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de l'ESCAT : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du

*L'arrêté préfectoral du 19/03/2019 portant autorisation environnementale relative au projet de revitalisation industrielle de l'ancien site militaire de l'ESCAT à AMBRONAY retenait :*

1. *Lot 1 : centre de déconstruction et recyclage de matériels ferroviaires stationnés sur le site*
2. *Lot 2 : construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées*
3. *Lot 3 : garage de matériel ferroviaire*
4. *Lots 4 à 7 seront viabilisés en vue d'1 future activité industrielle en lien avec le ferroviaire*

*Réalisations*

1. *Lot 1 : centre de déconstruction réalisée par SME / NEOM*

*Arrêté préfectoral d'enregistrement des installations en date du 12/10/2018*

*Construction 2018/2020.*

*Démarrage de l'activité 2020*

*Marché de déconstruction de 104 rames de TGV sur 10 ans.*

*Recyclage d'au-moins 85% des composants*

*Emplois créés : 30*

*Chantier de désarmement des rames TGV avant déconstruction.*

*Emplois : 3*

2. *Lot 2 : nouvelle station d'épuration mise en service en 2021*
3. *Lot 3 : 25 km de voies ferrées de stationnement créés*
4. *Lots 4 à 7 : plusieurs dossiers à l'étude, rien de concret pour l'instant.*

projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet du cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Le projet n'a à ce stade pas encore été lancé malgré de premières réflexions engagées par la commune sur le sujet. Ce projet conserve malgré toute sa pertinence pour le territoire car il s'inscrit complètement dans la stratégie d'aménagement sur le territoire du pôle structurant d'Ambérieu.*

---

Quel est l'état d'avancement de la réalisation des projets d'extension des zones de Meximieux ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?



Préciser l'état d'avancement de réalisation des projets d'extension des zones de Meximieux : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de la zone

---

*La ZAE de la Bassette, en cours de commercialisation lors de l'approbation du SCOT, a été depuis entièrement commercialisée.*

*Aucun projet d'extension n'a été porté par la Communauté de communes. Cependant le foncier identifié dans le SCOT comme zone d'extension possible a été acquis par une société privée. Un bâtiment industriel y a été construit en 2022.*

*Entre 2017 et 2022 l'aménagement de La ZAE des Granges s'est poursuivi et la commercialisation est quasiment achevée.*

*Concernant le projet d'extension au Sud, des premières acquisitions foncières ont été réalisées. Une révision du PLU sera nécessaire pour réaliser le projet.*

---

de l'extension ouest d'Ambérieu ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de la zone de l'extension ouest d'Ambérieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Le projet d'extension ouest d'Ambérieu porté par la CCPA a vu son périmètre d'étude réduit au regard du projet inscrit dans le DOO du SCoT en 2017. Envisagé initialement sur une surface de 44 ha, il prévoyait dans le cadre d'une stratégie globale de recomposition urbaine d'intégrer la requalification du secteur dit du Triangle favorisée par une opération de transferts d'activités commerciales et de la création d'une nouvelle ZAE à l'ouest de la 1075 requalifiée en boulevard urbain. Le PLU d'Ambérieu approuvé le 28 février 2020 a entériné la réduction du périmètre d'étude de ce projet qui retient désormais une surface de 11 ha pour la création d'une nouvelle zone d'activité économique et 9 ha pour la création d'une nouvelle zone commerciale. Il est important de noter que depuis cette date des évolutions législatives importantes notamment la loi Climat et Résilience et réglementaires (zones protégées à compléter) sont de nature à réinterroger ce projet au regard de son périmètre d'étude et de son contenu. La CCPA a donc lancé une étude visant à remettre en parallèle le projet de 2019 face au contexte réglementaire de 2022. Les premiers éléments de l'étude ont notamment mis en avant la présence d'une zone à fort enjeu environnemental au Nord qui ne pourra pas être aménagée.*

---

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement du pôle relais de Lagnieu ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du de renforcement du pôle relais de Lagnieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de

---

*La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCoT Sur un tènement d'environ 4.5 ha elle compte 14 entreprises ainsi qu'un futur BLI.*

---

renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu » ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu » :  
quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Le projet initialement porté par la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine envisageait d'accueillir à Torcieu le long de la RD 1504 une plateforme industrielle et économique dédiée à la filière bois en complémentarité avec le pôle Bois de Cormaranche-en-Bugey. Il s'agissait en effet de valoriser cette ressource naturelle très présente sur le secteur dans les domaines de la construction et de l'énergie. Ce projet n'a pas été poursuivi à la suite de l'intégration de la CCVA par la CCPA.*

---

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de confortement du pôle relais « Espace d'activités et d'équipements » de Briord ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de confortement du pôle relais « Espace d'activités et d'équipements » de Briord : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*L'emprise destinée à accueillir des activités économiques et des équipements a été en partie urbanisée. Elle accueille depuis 2018 le nouveau collège, un gymnase et un plateau d'équipements sportifs ainsi que 4 logements fonctions à destination des personnels du collège. En revanche la partie destinée à l'accueil d'activité économique n'a pas été à jour urbanisée.*

---

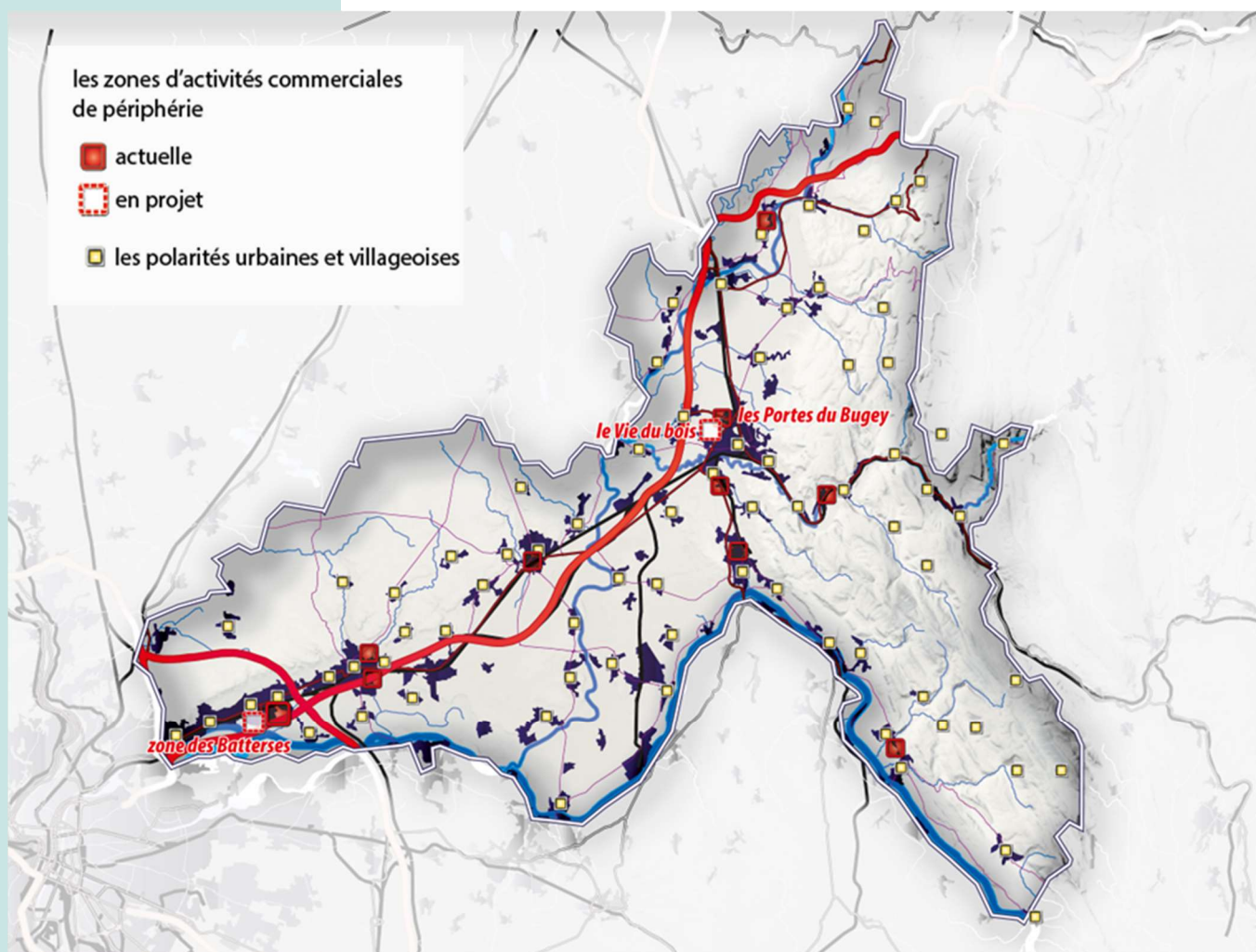
## Implantations commerciales



### Rappel du SCoT

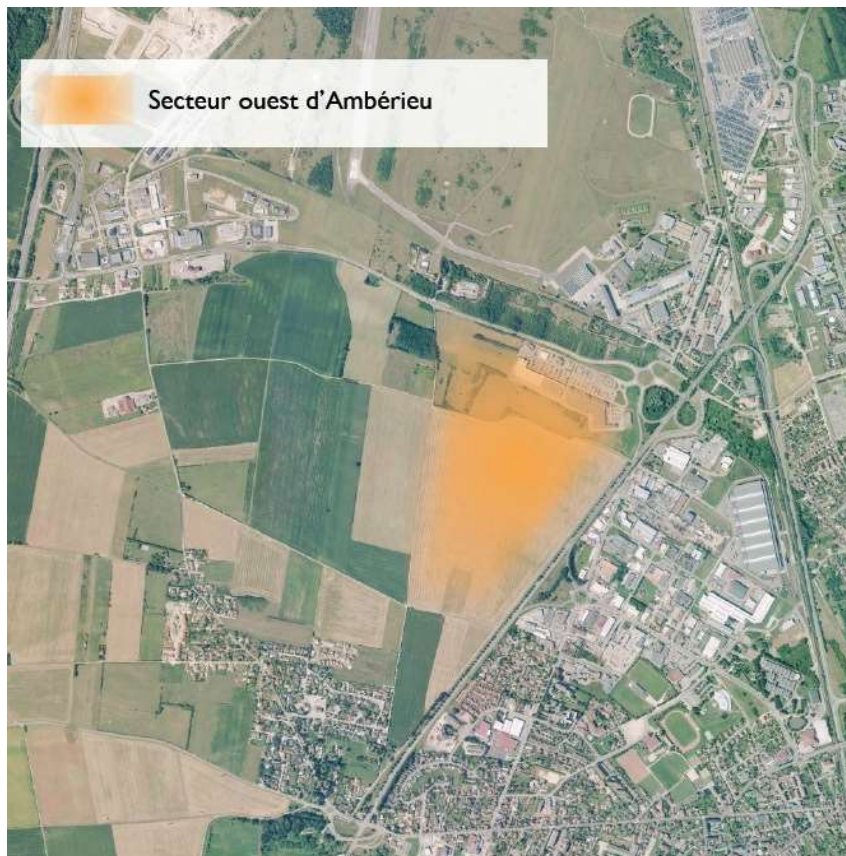
Les prescriptions du document d'orientations et d'objectifs du SCoT définissent les localisations préférentielles des nouvelles implantations commerciales. Il s'agit :

13. Des centralités des villes et villages du territoire du BUCOPA.
14. Des zones commerciales périphériques existantes.
15. Des zones commerciales périphériques en projet ciblées par le SCoT, soit la zone des Batterses à Beynost ainsi que les zones des portes du Bugey et de la vie du bois à Ambérieu-en-Bugey.



Réalisation des développements commerciaux ciblés par le SCoT

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est concernée par le projet de développement commercial du secteur Ouest d'Ambérieu-en-Bugey.



Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet commercial du secteur Ouest d'Ambérieu-en-Bugey ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet commercial du secteur Ouest d'Ambérieu-en-Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Développement des zones commerciales existantes et création de

---

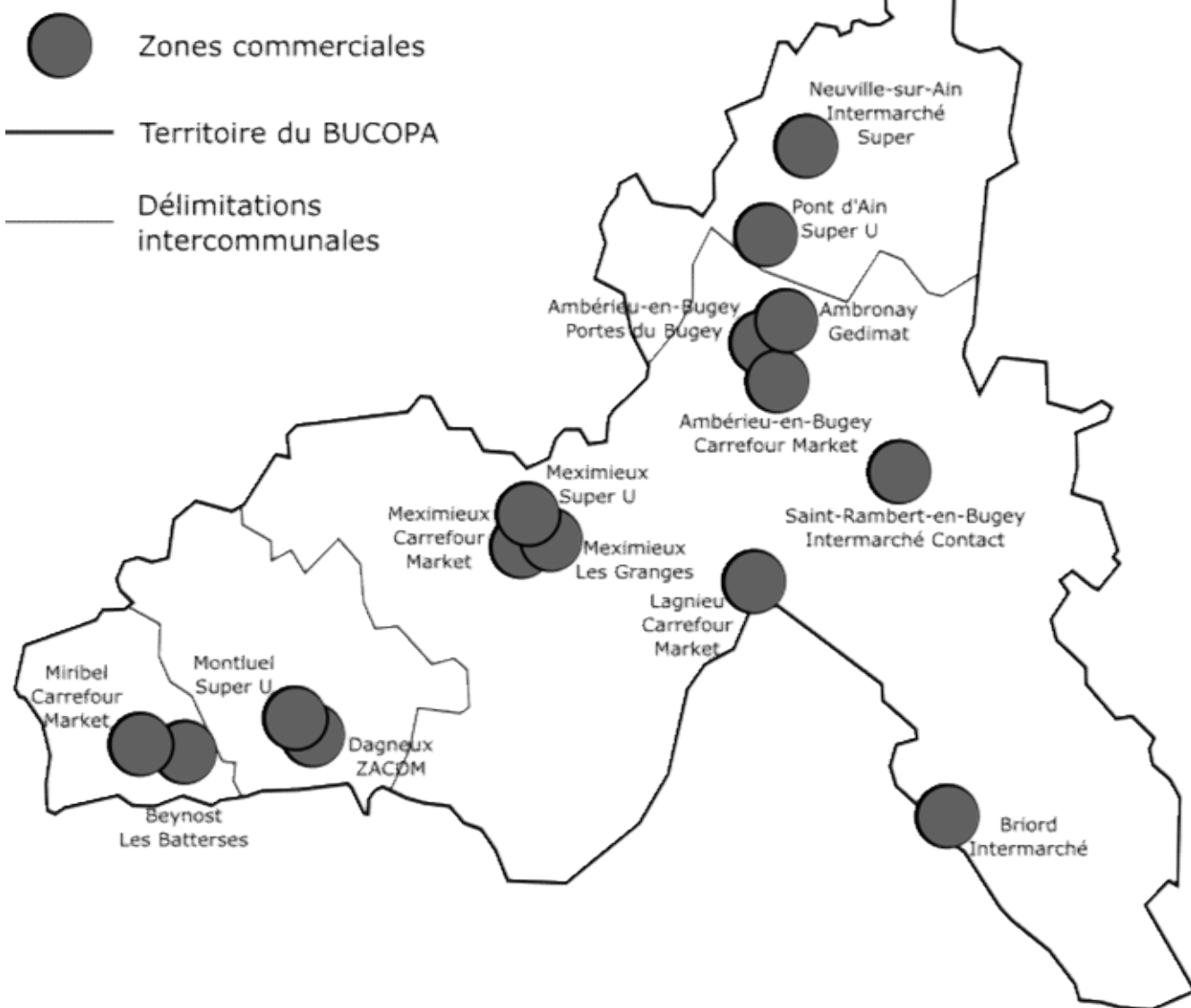
*Voir réponse projet extension ouest Ambérieu*

---

nouvelles zones

Le SCoT encadre le développement des zones commerciales existantes à sa date d'approbation. Ces zones sont identifiées dans les annexes de l'atlas des zones d'activité transmis en même temps que le questionnaire. Les éventuelles opérations les concernant pourront être localisées et quantifiées lors des entretiens.

### Localisation des zones commerciales



Aucune opération

Autre ?



Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone des Granges à Meximieux depuis l'entrée en vigueur du SCOT ?

- Extension ?
- Densification ?
- Renouvellement urbain ?
- Réaménagement des espaces extérieurs ?
- Aucune opération
- Autre ?





Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Intermarché Super de Meximieux depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Extension ?
- Densification ?
- Renouvellement urbain ?
- Réaménagement des espaces extérieurs ?
- Aucune opération
- Autre ?





Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone des Portes du Bugey depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Extension ?
- Densification ?
- Renouvellement urbain ?
- Réaménagement des espaces extérieurs ?
- Aucune opération
- Autre ?



Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

*Projet lié au développement économique.*

*La zone commerciale actuelle de l'aviation à fait l'objet de deux extensions de commerce autorisés en CDAC :*

*L'enseigne de Bricolage Brico Cash extension de 2159 m<sup>2</sup> en 2017*

*L'enseigne Intermarché : 525 m<sup>2</sup> en 2022.*

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Gedimat d'Ambronay depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Extension ?
- Densification ?
- Renouvellement urbain ?
- Réaménagement des espaces extérieurs ?
- Aucune opération
- Autre ?



Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Carrefour Market d'Ambérieu-en-Bugey depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Extension ?
- Densification ?
- Renouvellement urbain ?
- Réaménagement des espaces extérieurs ?
- Aucune opération
- Autre ?



Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Intermarché de Briord depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Extension ?
- Densification ?
- Renouvellement urbain ?
- Réaménagement des espaces extérieurs ?
- Aucune opération
- Autre ?



Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

*En 2017 l'Intermarché a étendu sa surface commerciale de 352 m<sup>2</sup> soit 1982m<sup>2</sup> de surface commerciale actuellement.*

*Par ailleurs l'offre commerciale et de service s'est étoffée sur cette polarité avec l'ouverture*

*D'une boulangerie : 60 m<sup>2</sup>*

*D'un cabinet de vétérinaire : 100m<sup>2</sup>*

*D'un magasin d'optique 100m<sup>2</sup>*

*D'un salon de coiffure : 100m<sup>2</sup>*

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Carrefour market de Lagnieu depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Extension ?

Densification ?

Renouvellement urbain ?

Réaménagement des espaces extérieurs ?

Aucune opération

Autre ?





Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Intermarché Contact de Saint-Rambert-en-Bugey depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Extension ?
- Densification ?
- Renouvellement urbain ?
- Réaménagement des espaces extérieurs ?
- Aucune opération
- Autre ?





Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

De nouvelles zones d'activité commerciales autres que celles ciblées par le SCoT ont-elles été créées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Ces zones pourront être localisées lors des entretiens.

Oui

Non

Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets de zones d'activité commerciales ?

---

*Extension du Lidl d'Ambérieu en Bugey CDAC de 2021 : +140 m<sup>2</sup> de surface de vente supplémentaire et requalification du parking.*

---

## Agriculture

### Rappel du SCoT

Le SCoT favorise la création de points de vente des produits agricoles locaux, qu'il s'agisse de vente directe à la ferme ou de création de points de vente mutualisés entre agriculteurs.

Des points de vente directe de produits agricoles locaux à la ferme ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de points de vente directe à la ferme créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Création du point de vente collectif le Bocal à Saint Sorlin en Bugey*

---

Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création des points de vente directe à la ferme ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

Des points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

Si oui, pouvez-vous donner le nombre de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

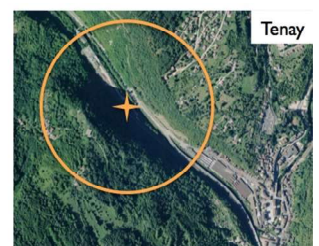
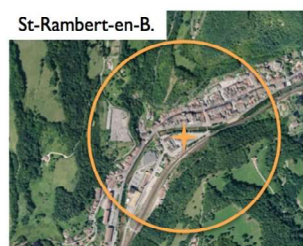
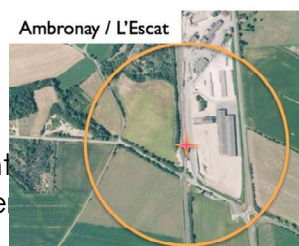
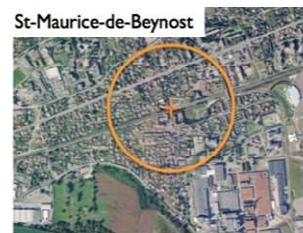
---

agriculteurs ?

# Transports et mobilités

## Rappel du SCoT

Le SCoT met l'accent sur le rééquilibrage des parts modales des déplacements, notamment au travers de l'intensification urbaine et de la politique de rabattement autour des gares ainsi que du développement d'aires de covoiturages.



Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Meximieux ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Renforcement du stationnement automobile ?
- Renforcement du stationnement modes doux ?
- Renforcement du réseau cyclable ?
- Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?



Aucune action réalisée ?

Autre ?

Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Extension du parking de Meximieux*

---

Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER d'Ambérieu-en-Bugey ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Renforcement du stationnement automobile ?

Renforcement du stationnement modes doux ?

Renforcement du réseau cyclable ?

Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

---

*La CCPA est fortement impliquée dans la transformation du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, et en particulier de l'amélioration des espaces publics et de l'offre de stationnement*

---

*Après les travaux de mise en accessibilité des quais menés par SNCF en 2020, les travaux menés par la CCPA et SNCF Gare et Connexions en partenariat avec la région AURA, le département de l'Ain et la commune d'Ambérieu-en-Bugey, visent à :*

- 1. Agrandir et végétaliser le parvis de la gare pour faciliter les accès à la gare notamment pour les piétons et les cyclistes. Le projet intègre également la création de nouveaux stationnements tout en améliorant la signalétique voyageurs.*
- 2. Créer une gare routière à 6 quais pour faciliter l'intermodalité avec l'offre de transports en commun régional et le TAM.*
- 3. Requalifier l'avenue Sarrail pour intégrer une piste cyclable sécurisée et des cheminements piétons agréables et arborés.*
- 4. Requalifier le parking longue durée de la gare pour retrouver les 200 places actuelles en proximité immédiate de la gare.*

*L'ensemble du projet intègre la désimperméabilisation des sols, une meilleure gestion des eaux pluviales avec une déconnexion du réseau unitaire et enfin une palette végétale adaptée au réchauffement climatique.*

*Les travaux démarreront fin 2022 pour une durée de 18 mois avec différentes phases de travaux qui nécessiteront des aménagements de la circulation notamment au niveau de l'avenue Sarrail.*

---

Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER d'Ambronay ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Renforcement du stationnement automobile ?
- Renforcement du stationnement modes doux ?
- Renforcement du réseau cyclable ?
- Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
- Aucune action réalisée ?

Autre ?

Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Inscription dans le PLU d'Ambronay au travers d'une modification d'une emprise destinée à la réalisation d'un futur parking en proximité immédiate de la gare.*

---

Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Saint-Rambert-en-Bugey ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Renforcement du stationnement automobile ?
- Renforcement du stationnement modes doux ?
- Renforcement du réseau cyclable ?
- Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
- Aucune action réalisée ?
- Autre ?

Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Tenay ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Renforcement du stationnement automobile ?
- Renforcement du stationnement modes doux ?
- Renforcement du réseau cyclable ?
- Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?
- Aucune action réalisée ?
- Autre ?

## Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

Entrez votre réponse dans ce cadre

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage cyclable du territoire. Les 3 pistes réalisées depuis 2017 sont les suivantes : Ambérieu-en-Bugey <-> Ambronay (2km), Loyettes <-> Saint-Vulbas (6km), Boucle locale de la ViaRhôna entre Villebois et Briord (9km). Des projets sont également en cours d'études : Charnoz-sur-Ain <-> Meximieux et Pérouges <-> Bourg-Saint-Christophe. En 2021, la CCPA a adopté un nouveau schéma cyclable qui est entré en phase opérationnelle avec le lancement des études pour les itinéraires prioritaires : Ambérieu-en-Bugey <-> Lagnieu, Lagnieu <-> PIPA <-> Saint-Vulbas, Charnoz-Sur-Ain <-> Blyes <-> PIPA et Ambérieu-en-Bugey <-> Torcieu.

Le développement du vélo est également soutenu par le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique ainsi que les trottinettes électriques, par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable. La CCPA a également expérimenté un service de vélos à assistance électrique en libre-service sur le PIPA. Des ateliers de co-réparation de vélos ont vu le jour sur le territoire grâce au soutien de la CCPA.

Dans la cadre de sa compétence aménagement, la CCPA a construit des parkings dédiés au covoiturage et à l'intermodalité : agrandissement du parking de la gare de Meximieux, parking de covoiturage à Château Gaillard, et parking de covoiturage à Saint-Sorlin-en-Bugey.

La CCPA est fortement impliquée dans la transformation du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, et en particulier de l'amélioration des espaces publics et de l'offre de stationnement : création d'un vaste parking dédié aux usagers de la gare sur la rue Bravet, location de terrains afin de proposer des parkings complémentaires en proximité immédiate de la gare. Les travaux sont en cours également pour la mise en place d'un parking dédié au covoiturage pour les usagers de la gare. La CCPA est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du Pôle d'Echange multimodal de la gare d'Ambérieu-en-Bugey avec la requalification de la gare routière, du parvis ainsi que de l'avenue Sarraill (travaux prévus en 2023). Ces actions s'inscrivent dans un programme plus vaste d'aménagement du quartier visant à accueillir de façon qualitative les usagers du quartier mais également les usagers de la gare.

En 2021, c'est la Région qui est devenue AOM locale sur le ressort territorial de la CCPA. Une convention de coopération est signée entre les deux collectivités afin que l'offre de mobilité sur le territoire soit défini au bon niveau et de façon habile et innovante.

En effet depuis 2018, la CCPA a pu expérimenter différents dispositifs innovant de mobilités. Les 4 lignes de covoiturage Covoit' Ici ont été mises en service en 2020 en partenariat avec le SM PIPA, la CCBD et EDF, pour une période expérimentale au démarrage. Profitant d'une dynamique positive malgré les conditions sanitaires pu favorables, le dispositif a été reconduit pour 2022 et 2023. Une expérimentation de hubs de mobilité visant à faciliter la préparation et la réalisation de trajet multimodaux a également été menée en 2020 et 2021. Une étude a été conduite pour déterminer la pertinence d'un service d'autopartage mais elle a conduit à ne pas mettre en place un tel service. La CCPA promeut également le covoiturage et la pratique du vélo en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers. L'ensemble de ces actions ont été permises par l'obtention de financement divers et complémentaires : FEDER, D\$IL, Appel à projet Vélos et Territoire (ADEME), AMI France Mobilité TenMod (ADEME), Pendauro+ (programme CEE porté par AURA EE), Plan vélo du Département de l'Ain.

Dans la suite des débats sur les orientations à adopter pour le développement des mobilités sur le territoire, la CCPA a fait le choix de concevoir un service de transport à la demande qui couvrira l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités. Le démarrage est prévu pour fin 2023.

## Renforcement de l'offre de covoiturage

Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

- Création d'aires de covoiturage (éventuellement localisées lors des entretiens) ?
- Mise en place ou intégration d'une offre d'autopartage ?
- Mise en place ou intégration d'une plateforme locale de covoiturage ?
- Aucune action réalisée ?
- Autre ?



Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

---

*Dans la cadre de sa compétence aménagement, la CCPA a construit des parkings dédiés au covoiturage et à l'intermodalité : agrandissement du parking de la gare de Meximieux, parking de covoiturage à Château Gaillard, et parking de covoiturage à Saint-Sorlin-en-Bugey.*

*Depuis 2018, la CCPA a pu expérimenter différents dispositifs innovant de mobilités. Les 4 lignes de covoiturage Covoit' Ici ont été mise en service en 2020 en partenariat avec le SM PIPA, la CCBD et EDF, pour une période expérimentale au démarrage. Profitant d'une dynamique positive malgré les conditions sanitaires pu favorables, le dispositif a été reconduit pour 2022 et 2023. Une expérimentation de hubs de mobilité visant à faciliter la préparation et la réalisation de trajet multimodaux a également été menée en 2020 et 2021. Une étude a été conduite pour déterminer la pertinence d'un service d'autopartage mais elle a conduit à ne pas mettre en place un tel service.*

---

## Environnement et ressources naturelles

### Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes,

les communes concernées par un besoin de renforcement des capacités de leurs STEP

1. Faramans
2. Ambronay chef-lieu
3. Loyettes

4. Saint-Jean-de-Niost

Les communes concernées par un besoin de mise en conformité de leurs STEP

1. Blyes
2. Charnoz-sur-Ain
3. Ambérieu-en-Bugey
4. Vaux-en-Bugey

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Faramans ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Faramans : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Les conclusions du contrôle obligatoire décennal du système d'assainissement sont connues. Deux actions sont à entreprendre au plus tôt : rénovation de la station d'épuration devenu trop petite, remise en état d'une partie du réseau qui laisse entrer trop d'eaux claires parasites. Il convient donc de revoir le dimensionnement de la station d'épuration qui pourrait être remplacée par un système de traitement type filtres plantés de roseaux. Des travaux seront à réaliser sur le réseau pour réduire les entrées d'eaux claires parasites. Une des solutions envisageables serait de poser une membrane étanche sur la paroi interne des tuyaux (chemisage). Une étude de coûts sera rapidement lancée pour mener ces travaux dans un futur proche.*

---

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP d'Ambronay chef-lieu ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP d'Ambronay chef-lieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Création d'une station d'épuration de type filtre verticale planté de roseaux, d'une capacité de 100EH desservant les hameaux de Salaport à Ambronay et de Côte Savin à l'Abergement de Varey. Mise en service en 2020*

---

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Loyettes ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Loyettes : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Le projet est à l'étude car la STEP est proche de son niveau de saturation. Mais se heurte aux difficultés de financement d'une telle infrastructure..*

---

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Saint-Jean-de-Niost ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité de la STEP de Saint-Jean-de-Niost : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

en conformité de la STEP de Blyes ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?



Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP de Blyes : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise

*La nouvelle station d'épuration est en service depuis octobre 2018. Le coût global des travaux s'élève à 1 030 000 euros. Le conseil départemental a participé à hauteur de 234 000 euros, l'agence de l'eau pour 224 000 euros par autofinancement de la commune*

---

en conformité de la STEP de Charnoz-sur-Ain ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP de Charnoz-sur-Ain : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

Entrez votre réponse dans ce cadre

---

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP d'Ambérieu-en-Bugey ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP d'Ambérieu-en-Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*La station d'épuration des Blanchettes située à Château-Gaillard permet le traitement des effluents de 7 communes (Ambérieu, Ambutrix, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Rambert-en-Bugey et Torcieu). Cette station date de 1993 et a une capacité de 33 333 habitants équivalents habitant est actuellement en surcharge hydraulique et elle ne permettra pas non plus de répondre aux futures exigences réglementaires du traitement poussé de l'azote et du phosphore. Dans ce contexte le syndicat STEASA a terminé les études de faisabilité du projet de requalification de la filière de traitement de la station d'épuration. Les études de conception détaillée quant à elles, sont en cours et devraient encore se poursuivre encore sur toute l'année 2023.*

---

Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP de Vaux-en-Bugey ?

- Réalisé ?
- En phase de travaux ?
- En phase d'étude ?
- Abandonné ?
- Autre ?

Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de mise en conformité de la STEP de Vaux-en-Bugey : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Etude des offres en cours pour la construction de la future STEP*

---

D'autres actions concernant la performance des STEP du territoire ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

Si oui, pouvez-vous détailler les actions réalisées ?

---

Entrez votre réponse dans ce cadre

---



# Evaluation du Schéma de cohérence territoriale

Questionnaire aux  
intercommunalités :  
Communauté de Communes  
Rives de l'Ain-Pays du Cerdon



Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT BUCOPA approuvé le 26 Janvier 2017 et entré en vigueur le 2 Mai 2017. Cette évaluation doit être obligatoirement réalisée au bout de 6 ans de mise en œuvre.

La démarche met en place un panel de 30 indicateurs de suivi abordant une variété de thématiques allant de la démographie à la préservation des ressources naturelles. Si certains développent une vision quantitative et statistique du territoire, d'autres s'attachent à une approche qualitative, notamment lorsqu'ils concernent le suivi de grands projets, d'espaces d'activités économiques ou d'offres de mobilité. Leur mise en œuvre nécessite de mobiliser la connaissance de terrain des acteurs de l'aménagement du territoire qui réalisent et assurent le suivi de ces projets.

Le questionnaire complet est transmis à chaque EPCI en amont d'entretiens sollicités avec les techniciens en charge des différents sujets. Cet envoi est destiné à prendre connaissance de la trame des entretiens ainsi que des sujets qui y seront abordés. Le questionnaire sera complété lors des entretiens. Cependant il est possible, si souhaité, de le remplir au préalable.

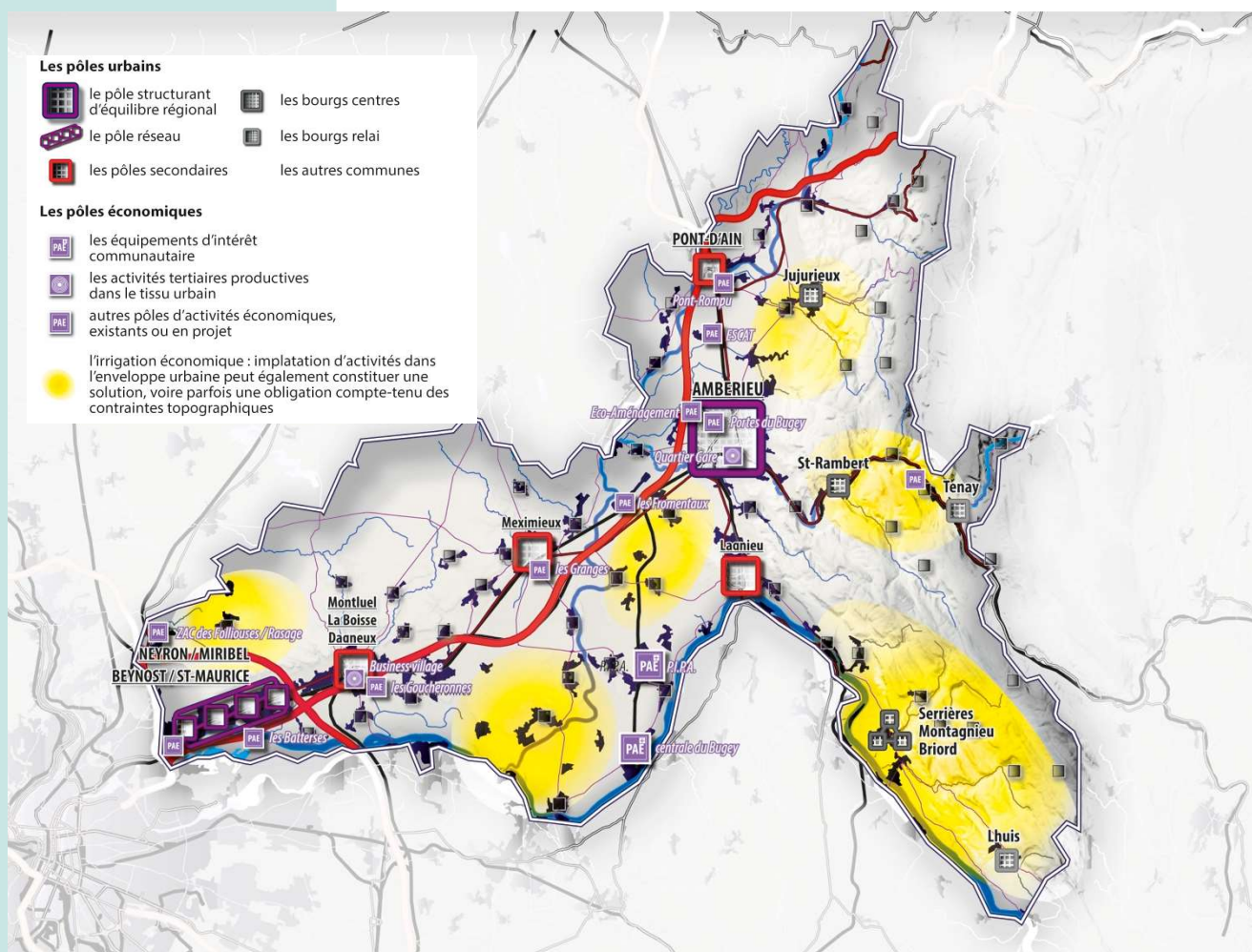
	Indicateur quantitatif	Indicateur PLU	Indicateur qualitatif
<b>habitat et démographie</b>	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		
<b>aménagement et formes urbaines</b>	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		
<b>consommation foncière</b>	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		
<b>environnement et ressources naturelles</b>	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		
<b>implantations commerciales</b>	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m <sup>2</sup> de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		
<b>agriculture</b>	Evoluto des espaces agricoles au regard de la conso foncière		Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP...)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux
<b>transports et mobilités</b>	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées...) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact...)
<b>Développement économique</b>	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		
<b>unités touristiques nouvelles</b>			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT

# Réalisation de zones économiques

## Rappel du SCoT

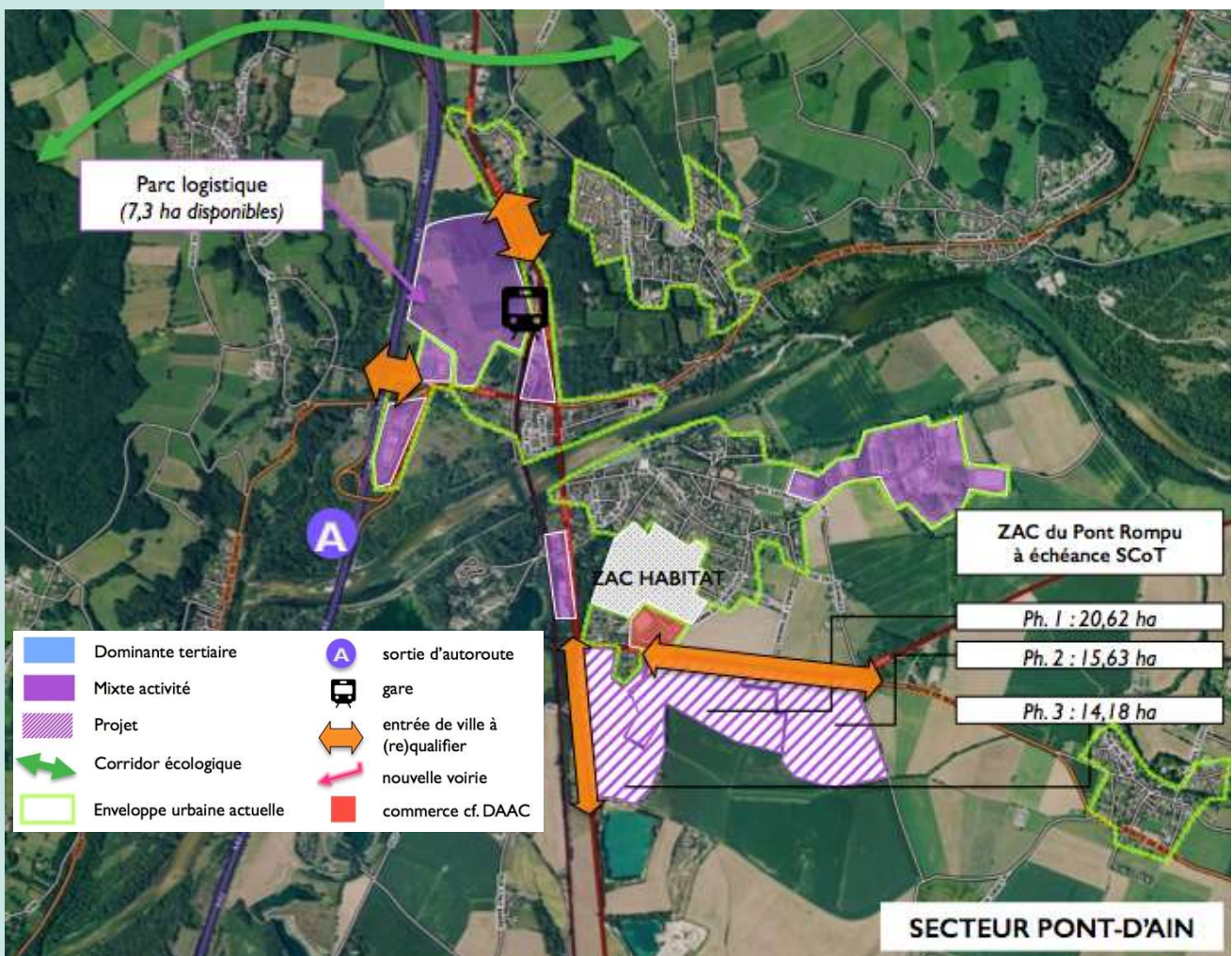
Le SCoT encadre le développement des parcs d'activité du territoire et met l'accent sur la réalisation d'opérations hiérarchisées :

- La création d'opérations tertiaires en tissu urbain autour du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey et du business village de Montluel.
- La création de « parcs spécialisés » valorisant les savoir-faire économiques et les atouts endogènes du territoire.
- La requalification et le développement de « parcs grands flux » desservis par les infrastructures autoroutières.



La Communauté de communes des Rives de l'Ain – Pays du Cerdon est concernée par le projet de « parcs grands flux » de la ZAC du Pont Rompu.

De plus, dans le cadre de l'évaluation du SCoT, l'évolution des zones d'activités identifiées dans l'atlas transmis avec le questionnaire sera abordée lors de l'entretien.





→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de la ZAC du Pont-Rompu ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation de la ZAC du Pont-Rompu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*La ZAC Pont Rompu (Ecosphère innovation) est en cours de commercialisation bien avancé (80 % de vente ou compromis). Il ne reste que qq travaux de finition à réaliser quand toutes les entreprises seront installées.*

*Il est important de noter que ce projet a été réduit de 14 ha (phase 3) par rapport à l'emprise initiale pour prendre en compte le risque d'inondation réévalué par une nouvelle carte d'aléas sur ce secteur préfigurant le nouveau PPRI en cours d'approbation.*

*Freins : Lourdeurs administratives avec de nombreuses procédures sur ce dossier (Archéologie, espèces protégées, loi sur l'eau, PPRI, PLU de St Jean le Vieux annulé en cours de procédure de DUP.... Etc)*

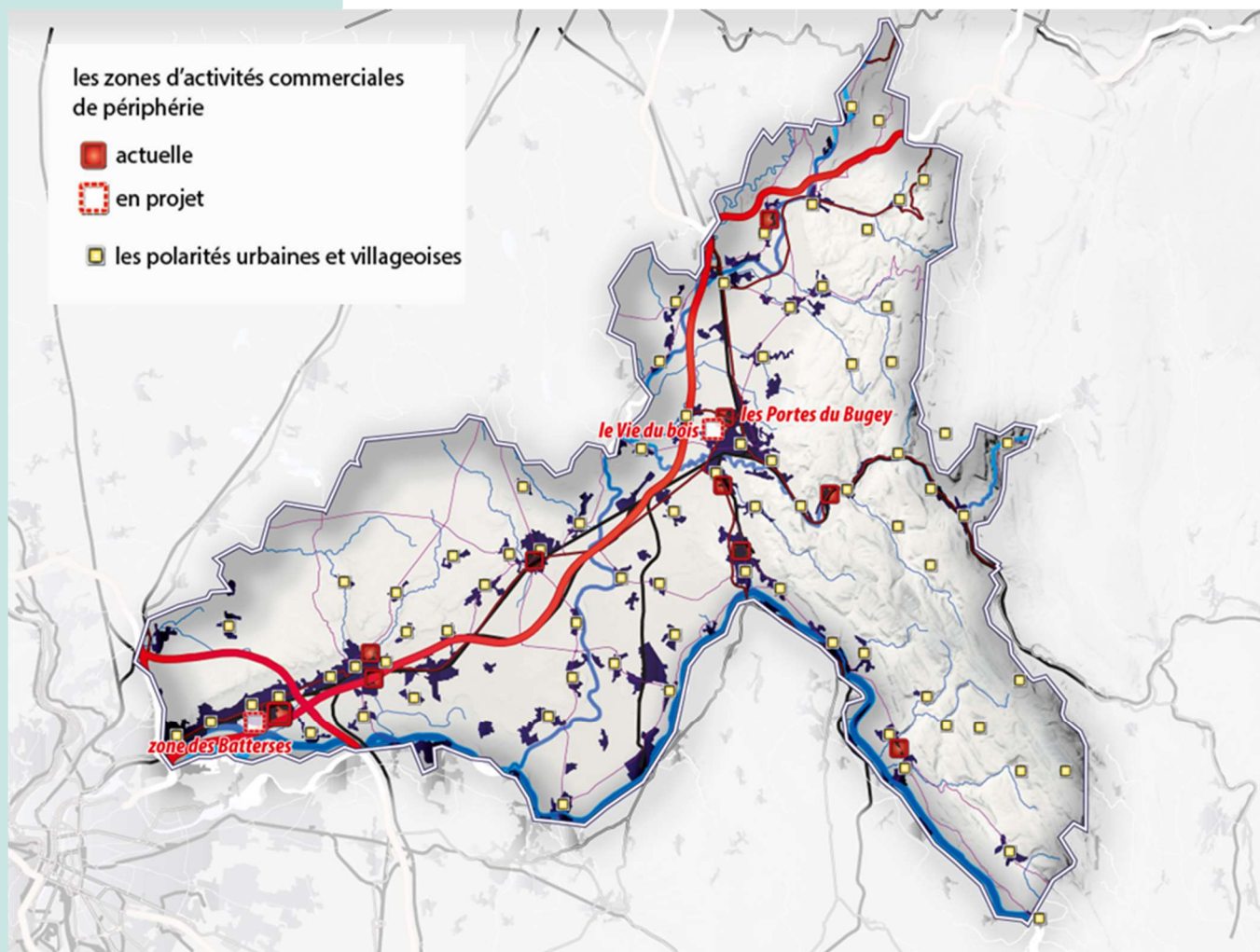
*Moteurs : Des élus solidaires, très motivés et convaincus de l'intérêt de ce projet pour tout le territoire.*

# Implantations commerciales

## Rappel du SCoT

Les prescriptions du document d'orientations et d'objectifs du SCoT définissent les localisations préférentielles des nouvelles implantations commerciales. Il s'agit :

- Des centralités des villes et villages du territoire du BUCOPA.
- Des zones commerciales périphériques existantes.
- Des zones commerciales périphériques en projet ciblées par le SCoT, soit la zone des Batterses à Beynost ainsi que les zones des portes du Bugéy et de la vie du bois à Ambérieu-en-Bugey.

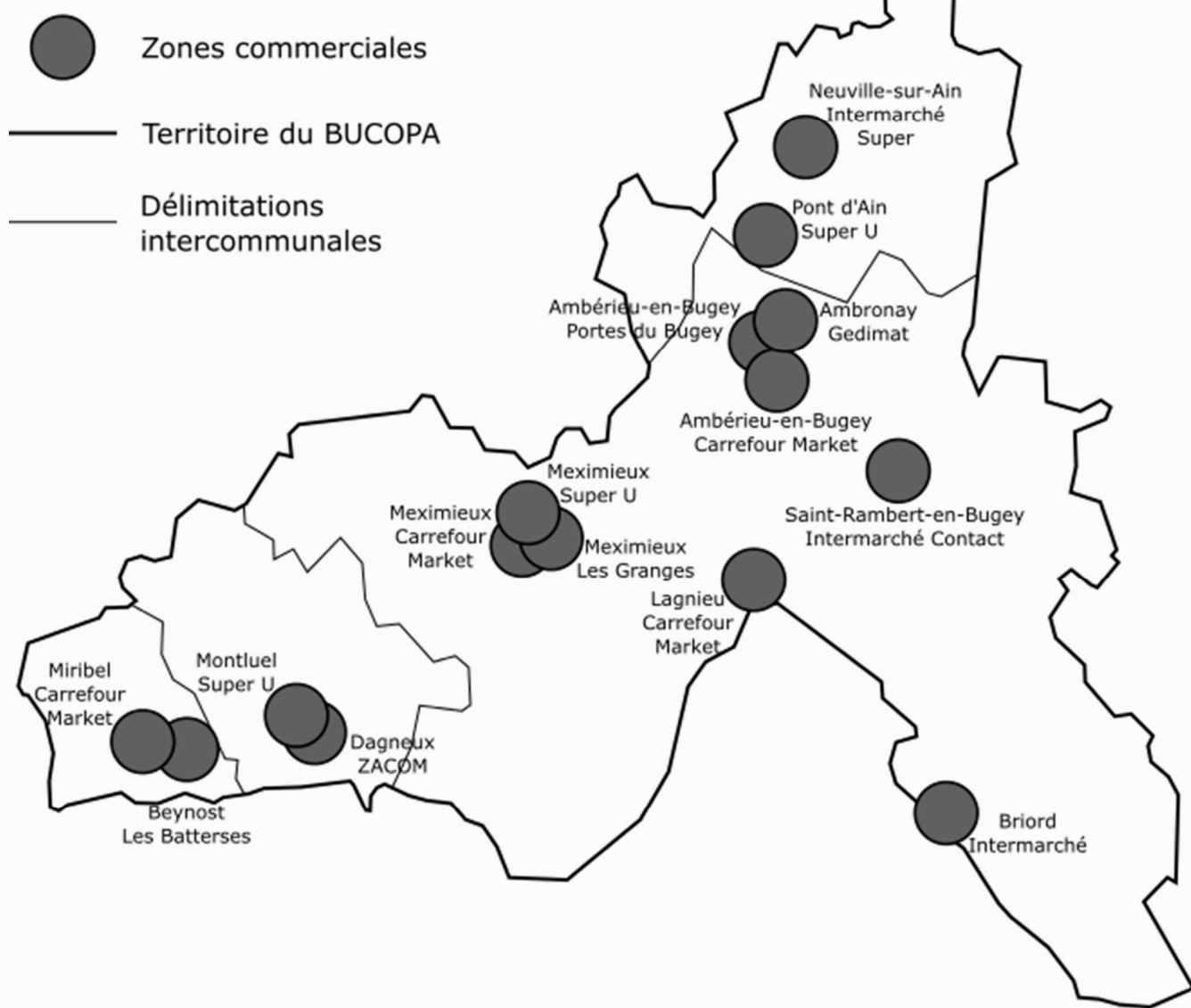




## Développement des zones commerciales existantes et création de nouvelles zones

Le SCoT encadre le développement des zones commerciales existantes à sa date d'approbation. Ces zones sont identifiées dans les annexes de l'atlas des zones d'activité transmis en même temps que le questionnaire. Les éventuelles opérations les concernant pourront être localisées et quantifiées lors des entretiens.

### Localisation des zones commerciales



→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Intermarché Super de Neuville-sur-Ain depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Extension ?

Densification ?

Renouvellement urbain ?

Réaménagement des espaces extérieurs ?

Aucune opération

Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

→ Des opérations d'aménagement ont-elles été réalisées sur la zone Super U de Pont d'Ain depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Extension ?

Densification ?

Renouvellement urbain ?

Réaménagement des espaces extérieurs ?

Aucune opération

Autre ?



→ Pouvez-vous détailler les opérations réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

→ De nouvelles zones d'activité commerciales autres que celles ciblées par le SCoT ont-elles été créées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ? Ces zones pourront être localisées lors des entretiens.

Oui

Non

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des projets de zones d'activité commerciales ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

# Agriculture

## Rappel du SCoT

Le SCoT favorise la création de points de vente des produits agricoles locaux, qu'il s'agisse de vente directe à la ferme ou de création de points de vente mutualisés entre agriculteurs.

→ Des points de vente directe de produits agricoles locaux à la ferme ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de points de vente directe à la ferme créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Notre 1<sup>er</sup> inventaire des points de vente directe de produits agricoles à la ferme ne date que de fin 2022.*

*Nous n'avons donc pas de recul depuis l'entrée en vigueur du SCOT.*

---

→ Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création des points de vente directe à la ferme ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---



→ Des points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ont-ils été créés sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous donner le nombre de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs créés depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Il y a une fruitière à Comté sur la commune de Poncin (AOC)*

Quels sont les freins et les moteurs identifiés à la création de points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs ?

---

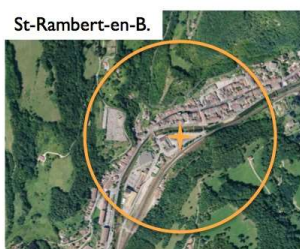
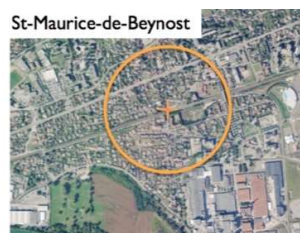
*Entrez votre réponse dans ce cadre*

---

# Transports et mobilités

## Rappel du SCoT

Le SCoT met l'accent sur le rééquilibrage des parts modales des déplacements, notamment au travers de l'intensification urbaine et de la politique de rabattement autour des gares ainsi que du développement d'aires de covoiturages.



## Intensification urbaine et rabattement vers les gares TER du territoire

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Pont d'Ain ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Renforcement du stationnement automobile ?

Renforcement du stationnement modes doux ?

Renforcement du réseau cyclable ?

Desserte par de nouvelles lignes de transports en commun ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

→ Des actions favorisant l'attractivité et le rabattement des mobilités vers la gare TER de Pont d'Ain ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Pour les années à venir : développement d'un schéma de cheminements doux pour donner de la place aux mobilités à vélo sur le territoire (itinéraires et stationnements)*

---

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

*Moteurs :*

- *Une demande locale (des citoyens et des élus, en particulier à Pont-d'Ain) de renforcer l'offre TER*
- *Un parking vélo sécurisé installé à l'entrée de la gare*

*Freins :*

- *Une desserte TER qui demeure limitée pour faire de la gare de Pont-d'Ain un vrai point de rabattement pour l'instant*

## Renforcement de l'offre de covoiturage

→ Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Création d'aires de covoiturage (éventuellement localisées lors des entretiens) ?

Mise en place ou intégration d'une offre d'autopartage ?

Mise en place ou intégration d'une plateforme locale de covoiturage ?

Aucune action réalisée ?

Autre ?

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

→ Des actions favorisant la pratique du covoiturage ont-elles été réalisées sur la Communauté de communes depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

---

*Un panneau de signalisation d'aire de covoiturage a été installé sur un parking de la commune de Poncin mais son usage et sa visibilité sont limitées*

*Un diagnostic de la mobilité sur le territoire réalisé depuis mi-2022 avec des orientations en faveur du covoiturage*

*Pour 2023 et les années à venir :*

*- une expérimentation de lignes de covoiturage est en cours de réflexion  
- dans cette logique de renforcement de la pratique, le parking de covoiturage de Pont-d'Ain pourrait être agrandi (emplacement stratégique)*

---

→ Quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre des actions envisagées et réalisées ?

*Moteurs : 26% des actifs du territoire travaillent dans la CCPA ; 16 % dans Grand Bourg Agglo (potentiel de flux) et des initiatives de lignes de covoiturage dans les EPCI voisins (Grand Bourg et CCPA)*

*Freins : Coût financier à supporter sur le long-terme (notamment en animation et infrastructures), sachant que la Région est AOM locale sur notre territoire*

## Environnement et ressources naturelles

### Rappel du SCoT

Le diagnostic du SCoT identifie, pour l'année 2012, plusieurs stations d'épuration non conformes ou en sous capacité pour lesquelles le DOO prescrit des travaux de renforcement ou de mise aux normes. Sur la Communauté de communes, les communes de Jujurieux, Labalme et Neuville-sur-Ain chef-lieu sont concernées par des besoins de renforcement des capacités ainsi que de mise en conformité des STEP.



→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité ainsi que de mise en conformité de la STEP de Jujurieux ?

Réalisé ? depuis 2014

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité et de mise en conformité de la STEP de Jujurieux : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité ainsi que de mise en conformité de la STEP de Labalme ?

Réalisé ?

En phase de travaux ? prévus pour fin 2023

En phase d'étude ?

Abandonné ?

Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité et de mise en conformité de la STEP de Labalme : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du projet ?

---

Pas de station d'épuration mais un lagunage qui n'est pas au maximum de sa capacité

Les freins sont surtout au niveau des couts et des aides qui sont faibles par rapport à l'enjeu.

→ Quel est l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité ainsi que de mise en conformité de la STEP de Neuville-sur-Ain chef-lieu ?

Réalisé ?

En phase de travaux ?

En phase d'étude ?

Abandonné ?

→  Autre ?

→ Préciser l'état d'avancement de la réalisation du projet de renforcement de la capacité et de mise en conformité de la STEP de Neuville-sur-Ain chef-lieu : quels sont les freins et les moteurs de la mise en œuvre du

---

La STEP actuelle va être détruite et une nouvelle est prévue à la place. La consultation des entreprises est en cours, le projet a été validé par l'Etat pour 4 millions d'€. Freins : le contexte : pas de prêt possible tant que le chiffrage n'est pas fait et il y a une espèce de grillons sur le terrain qui nécessite une étude de 6 mois et qui retarde d'autant les travaux.

---

projet ?

→ D'autres actions concernant la performance des STEP du territoire ont-elles été réalisées depuis l'entrée en vigueur du SCoT ?

Oui

Non

→ Si oui, pouvez-vous détailler les actions réalisées ?

---

*Entrez votre réponse dans ce cadre*





BUCOPA

# Evaluation du schéma de cohérence territoriale

Présentation PPA 20/10/2022

BUCOPA





BU COPA

# Cadre réglementaire de l'évaluation

BU COPA



La procédure d'évaluation est normée par l'article L.143-28 de l'urbanisme

- Elle doit se produire **au plus tard 6 ans après** l'élaboration, révision ou dernière évaluation
- Elle appuie la décision de l'établissement public porteur du SCOT de **maintenir ou engager la révision du document.**

L'évaluation doit a minima aborder les thèmes suivants:

- Environnement
- Transports et déplacements
- Maîtrise de la consommation de l'espace
- Réduction du rythme d'artificialisation des sols
- Implantations commerciales
- Réhabilitation de l'immobilier de loisir } En zone de montagne
- Unités touristiques nouvelles }



BU COPA

# Prescriptions du SCOT

BU COPA



Au total **263** prescriptions inscrites dans le **DOO du SCOT** qui est structuré en 3 parties abordant successivement :

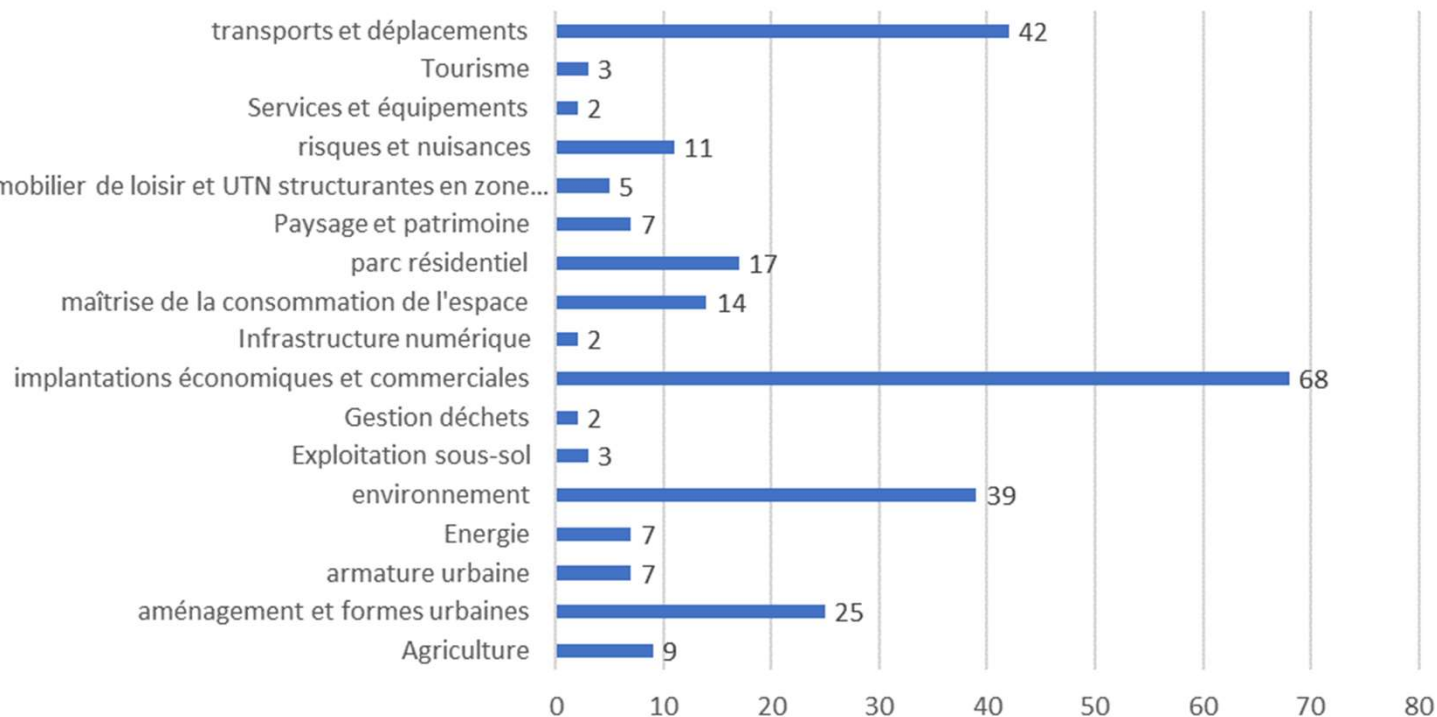
- **La diversité et la lisibilité du territoire** au travers des trames vertes et bleues, trames agricoles et trames urbaines
- **Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXIe siècle** au travers des politiques des transports, de l’habitat et de l’adaptation des espaces urbains au changement climatique.
- **Un schéma d’aménagement économique pour valoriser nos savoir faire et l’innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA**

Parties	Objectifs
<b>Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXIe siècle</b>	La politique de l’habitat
	La politique des transports
	Les territoires et le changement climatique
<b>Un schéma d’aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l’innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA</b>	Développer la valorisation et l’innovation pour l’exploitation des ressources naturelles
	Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA
	Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité
	Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée
	Structurer l’armature touristique et culturelle au service d’une vocation régionale
<b>Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire</b>	La trame agricole
	La trame urbaine
	La trame verte et bleue

## 17 domaines abordés dont plusieurs se distinguent en nombre de prescriptions:

- **L'environnement**, qui est décliné dans toutes les parties du document et a plusieurs objectifs dédiés (TVB, ressources naturelles, changement climatique)
- **Les implantations commerciales**, qui sont déclinées dans la 3<sup>ème</sup> partie correspondant à un DAAC.
- **Les transports**, qui ont un objectif dédié renforcé
- **Les modes d'aménager** qui apparaissent transversaux à l'ensemble des parties.

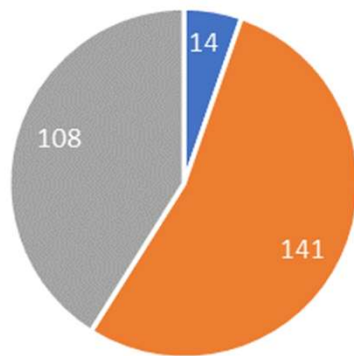
Nombre de prescriptions du DOO par domaines



## Des prescriptions appelant différentes modalités de mise en œuvre

- **14 objectifs chiffrés** → Croissance démographique  
Croissance du parc de logement  
Consommation ENAF  
Densité résidentielle  
...
- **141 dispositions à intégrer aux PLU** → Protection du foncier agricole et de la TVB  
Critères d'extension urbaine  
Objectifs de qualité des espaces urbains  
Cohérence développement urbain / offre TC  
...
- **108 opérations / actions ciblées à réaliser** → Principes de structuration de l'espace urbain  
Réalisation des ZAE et zones commerciales  
Réalisation des UTN  
Principes de structuration de l'offre TC  
...

Nombre de prescriptions du DOO par types

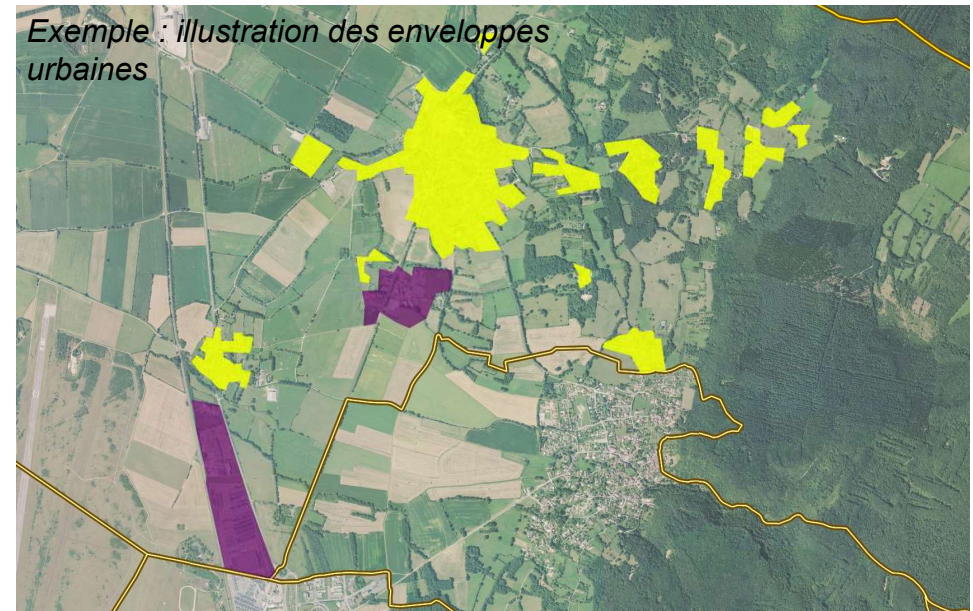
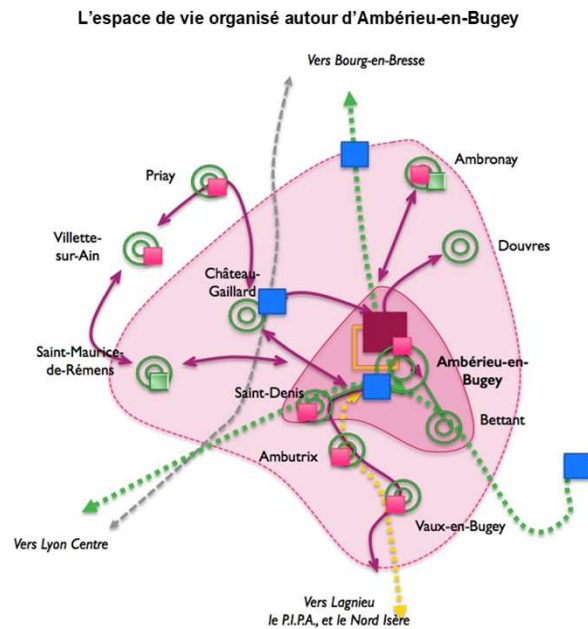


- Objectifs chiffrés
- Disposition à intégrer dans les PLU
- Opération ciblée à réaliser

Des concepts clés correspondant à des notions centrales du SCOT articulant plusieurs prescriptions:


- L'enveloppe urbaine
- Les espaces de vie
- Le renforcement du rôle des gares
- La préservation des ressources naturelles
- L'armature urbaine

} évaluation peu opérante






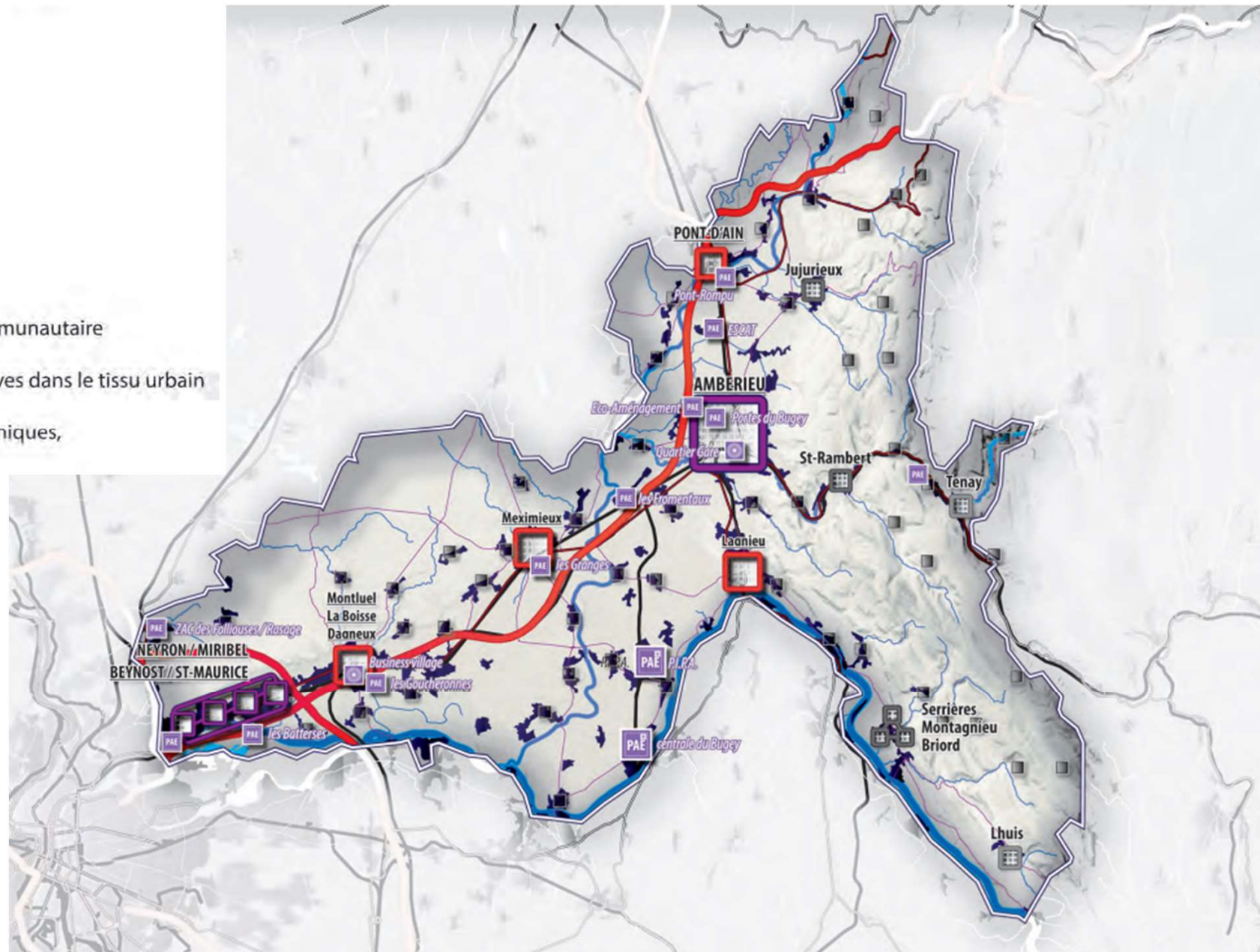


## Les pôles urbains

-  le pôle structurant d'équilibre régional
-  le pôle réseau
-  les pôles secondaires
-  les bourgs centres
-  les bourgs relai
-  les autres communes

## Les pôles économiques

-  les équipements d'intérêt communautaire
-  les activités tertiaires productives dans le tissu urbain
-  autres pôles d'activités économiques, existants ou en projet





The background image shows a traditional stone building with a tiled roof and several windows. A blue semi-transparent overlay covers the entire image. The BUCOPA logo is positioned at the top center, featuring the word 'BUCOPA' in blue capital letters with a yellow triangle pointing to the right. The text 'Critères de choix des indicateurs' is written in white across the middle of the image. The BUCOPA logo is also present in the bottom left corner.

**BUCOPA**

# Critères de choix des indicateurs

**BUCOPA**

**Un choix d'indicateurs synthétisant les 263 prescriptions sur la base de plusieurs principes:**

- Avoir une approche de l'ensemble des objectifs du DOO
- Avoir une approche de l'ensemble des thématiques d'évaluation listées par le Code de l'Urbanisme
- Privilégier les indicateurs ayant un point de référence objectivable (données SIG, rédaction à reprendre dans les PLU...) ou reposant sur des éléments chiffrés.
- Avoir une vision de l'avancée des opérations précisément ciblées par le DOO.
- Mobiliser les concepts clés du DOO

**L'ensemble de ces prescriptions ont été considérées pour les indicateurs, notamment afin de savoir sur lesquelles l'évaluation pouvait être opérante ou pas.**



Le DOO comprend 14 prescriptions chiffrées qu'il est possible de synthétiser en 8 indicateurs:

14  
prescriptions

Domaine	Prescriptions
aménagement et formes urbaines	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles
environnement	Ne pas dépasser le volume annuel prélevable dans la nappe alluviale
implantations économiques et commerciales	Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de la population
maîtrise de la consommation de l'espace	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs de production résidentielle chiffrés du SCOT
	Atteindre et respecter la ventilation des objectifs démographiques chiffrés du SCOT
	Atteindre les densités prescrites par le SCOT pour les nouvelles opérations résidentielles
	Limiter la consommation foncière en extension à 768 ha soit 54,9 ha/an entre 2016 et 2030
	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine
parc résidentiel	Dans les bourgs relais et bourgs centres de moins de 2000 habitants atteindre 10% de LLS
	Dans les bourgs relais et bourgs centres de plus de 2000 habitants atteindre 15% de LLS
	Dans les communes de plus de 3500 habitants de l'UU de Lyon ou de la CC de la plaine de l'Ain atteindre 25% de LLS
	Dans les communes non pôles de moins de 1000 habitants maintenir le niveau actuel de LLS
	Dans les communes non pôles de plus de 1000 habitants atteindre 10% de LLS
	Réaliser environ 1165 logements par an à horizon 2030



8  
indicateurs

habitat et démographie	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle
	Atteindre les parts fixées de logement social au sein des nouvelles opérations
aménagement et formes urbaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations
	Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière
environnement et ressources naturelles	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain
implantations commerciales	Respecter les planchers / plafonds de surfaces de vente par commerces selon le type de réponses aux besoins de la population

Le DOO comprend 108 prescriptions consacrées à la réalisation d'opérations ciblées notamment au niveau de :

- La réalisation de zones d'activités et commerciales
  - La réalisation de projets touristiques
  - La préservation des emprises nécessaires à la réalisation des infrastructures de transport
  - Le renforcement des espaces de vie à l'échelle intercommunale
  - La réalisation d'une charte architecturale et paysagère
- } évaluation peu opérante

*Exemple : illustration d'emprise de ZAE à retranscrire dans le PLU de la commune*







**BUCOPA**

# Présentation des indicateurs

**BUCOPA**



## 30 indicateurs classés par types et par thèmes + 1 indicateur lié à l'évolution des PLU

**Les types désignent le caractère quantitatif ou qualitatif de l'indicateur.**

- **18 indicateurs de type A** cartographiables et/ou quantifiables avec des données pertinentes sur l'ensemble des communes du SCOT. Ils reposent sur des données littérales et données cartographiques homogènes à son échelle (SITADEL, INSEE, MAJIC...).
- **5 indicateurs de type B** concernant la prise en compte des orientations du SCOT dans les PLU sur lesquels elles s'exercent dans un rapport de compatibilité. Donc les PLU des communes révisés ou élaborés après que le SCOT soit entré en vigueur.
- **7 indicateurs de type C** concernant la mise en œuvre et l'avancée des « grands projets » mis en avant par le SCOT. Ils reposent sur de l'information qualitative (entretiens avec les communes ou EPCI concernés)

**Les thèmes retenus sont fonction du DOO et de la liste inscrite dans le Code de l'Urbanisme.**

- Habitat et démographie
- Aménagement et formes urbaines
- Consommation foncière
- Environnement et ressources naturelles
- Implantations commerciales
- Agriculture
- Transports et mobilités
- Réalisation de zones d'activité économiques
- Unités touristiques nouvelles

	A	B	C
habitat et démographie	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de croissance démographique		
	Atteindre et respecter les équilibres territoriaux des objectifs de production résidentielle		
	Tendre vers l'atteinte des parts cibles de logement social		

- Des indicateurs répondant à des **prescriptions chiffrées**
- Des objectifs ventilés en fonction de **l'armature urbaine**
- Suivi de l'évolution de :
  - La croissance démographique
  - La croissance du parc résidentiel
  - Le développement de l'offre de logement social

	A	B	C
aménagement et formes urbaines	Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine	Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension	Elaborer une charte architecturale et paysagère
	Atteindre les parts cibles de production résidentielle à l'intérieur de l'enveloppe urbaine		

- Des indicateurs diversifiés entre prescriptions chiffrées, dispositions à intégrer aux PLU et actions ciblées à réaliser
- Des objectifs chiffrés ventilés en fonction de **l'armature urbaine**
- **Un besoin de localiser, quantifier et qualifier les développements urbains**

	A	B	C
consommation foncière	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles		

- Un indicateur chiffré
- Un objectif ventilé en fonction de **l'armature urbaine**
- **Un besoin de localisation et de qualification des opérations**
- **Une enveloppe urbaine T0 distinguant extension et densification intégrée au SCOT**

	A	B	C
<b>environnement et ressources naturelles</b>	Respecter les objectifs plafonds de prélèvements dans la nappe de l'Ain	Préserver la trame verte et bleue et les milieux la constituant	
	Suivi de la production de granulats, notamment pour carrières alluvionnaires		
	Suivi de l'amélioration et qualité ressource en eau (ressource + mise normes et création STEP)		
	Renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, notamment en solaire photovoltaïque		

- Des indicateurs essentiellement chiffrés
- **Un suivi des prélèvements de ressources naturelles, productions ENR et qualité des réseaux mobilisant diverses données (OREGES, UNICEM, SYNDICATS LOCAUX)**
- **La préservation de la TVB dans les zonages / OAP des PLU entrés en vigueur après le SCOT**



	A	B	C
implantations commerciales	Renforcer l'offre de commerces de proximité (moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente) au sein des tissus urbains mixtes		Réaliser les développements commerciaux ciblés par le SCOT
	Renforcer l'offre de commerces moyennes et grandes surfaces (plus de 300m <sup>2</sup> de surfaces de vente) au sein des zones commerciales identifiées par le SCOT		

- Des indicateurs chiffrés
- Un grand nombre d'opérations ciblées dont l'avancée est évaluée lors d'une série d'entretiens
- **Des développements commerciaux à localiser et qualifier**
- **Mobilisation de la base des autorisations commerciales tenue par Urbalyon**

	A	B	C
agriculture		Possibilité de réaliser bâtiments pour activités annexes prolongement activité agricole	Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire
		Préserver les terres agricoles à enjeux (AOC, IGP...)	Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux
		Préserver les surfaces dédiées à l'activité agricole dans les documents d'urbanisme	

- Des dispositions à intégrer aux PLU et le développement des points de vente à suivre.
- **Une analyse des règlements et zonages des PLU**
- **Des entretiens à réaliser afin de localiser les points de vente collectifs**

	A	B	C
transports et mobilités	Développer l'offre en infrastructures cyclables	Développer l'offre de transports collectifs urbains et régionaux	Renforcer l'accessibilité (desserte en transports en commun, stationnement) ainsi que l'intensité urbaine autour des gares
			Renforcer l'offre de covoiturage tant au niveau de l'infrastructure (parkings relais, voies réservées...) que des actions à destination de la population (plateformes de mise en contact...)

- Des indicateurs diversifiés entre prescriptions chiffrées, dispositions à intégrer aux PLU et actions ciblées à réaliser
- **Une quantification du développement des infrastructures cyclables**
- **Un suivi de l'offre TC au travers des documents publiés par les transporteurs**
- **Des entretiens permettant une vision qualitative du développement des réseaux TC et cyclables**

	A	B	C
réalisation de zones économiques	Poursuivre le développement des ZAE		Engager la réalisation des zones d'activités économiques ciblées par le SCOT
	Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques		Recenser et remobiliser les friches d'activités économiques

- Des indicateurs chiffrés évalués grâce à une mise à jour de l'observatoire des ZAE du territoire
- Un grand nombre d'opérations ciblées dont l'avancée est évaluée lors d'une série d'entretiens

	A	B	C
unités touristiques nouvelles			Engager la réalisation des projets touristiques ciblés par le SCOT

- La réalisation des projets repose entièrement sur la connaissance de terrain des acteurs du territoire.





**BUCOPA**

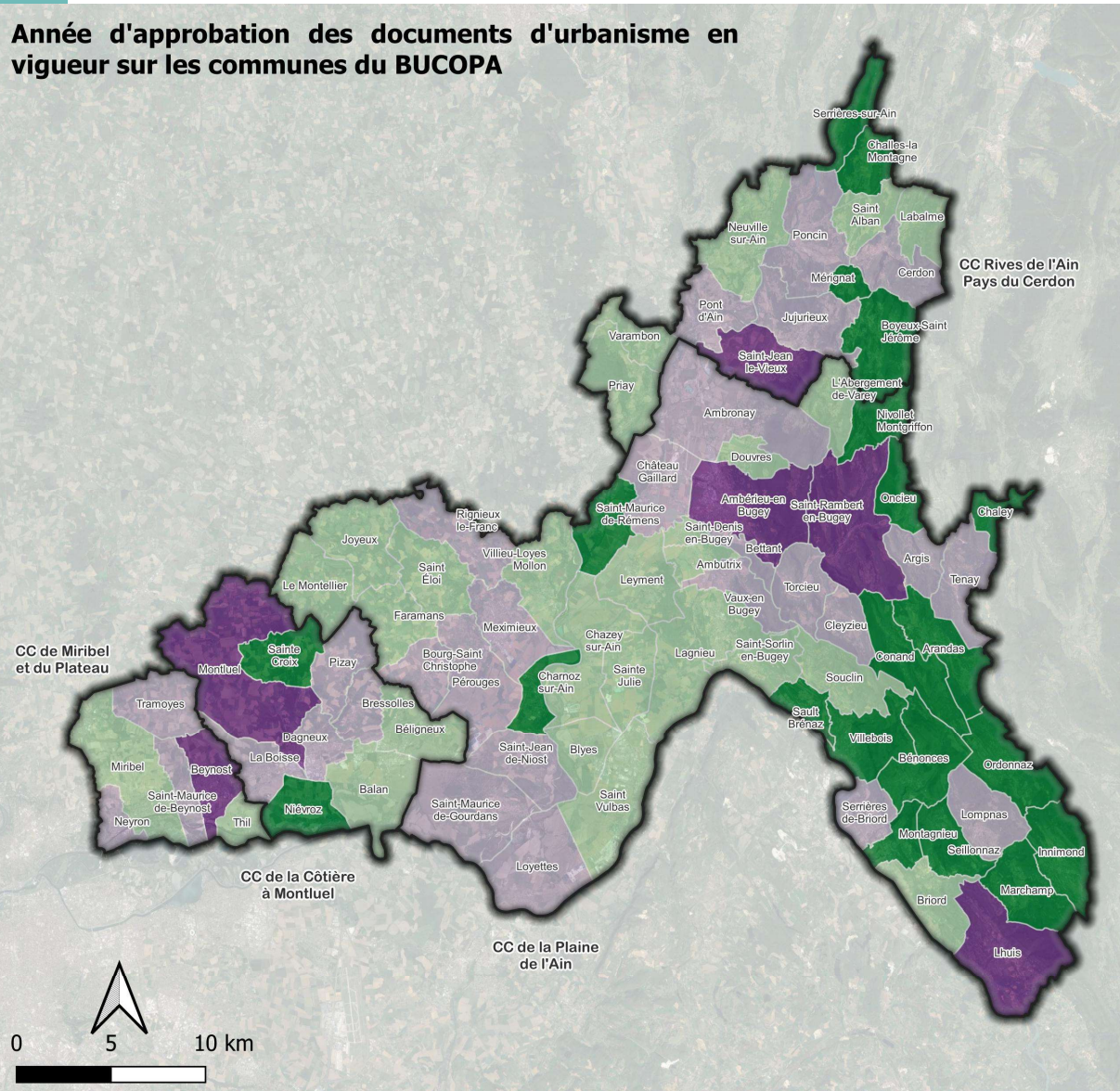
# Exemples de mise en œuvre des indicateurs



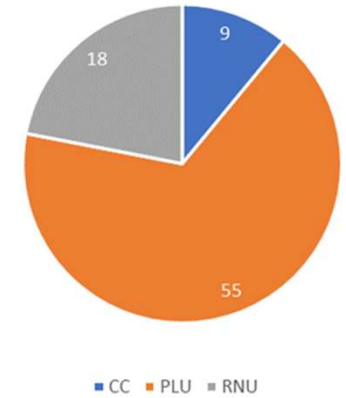
# LE SUIVI DE LA MISE EN COMPATIBILITE DES PLU

- Sur 82 communes, 55 disposent d'un PLU
- 9 documents d'urbanisme entrés en vigueur après le SCOT
- 2 PLH réalisés sur la CC Plaine de l'Ain et la CC Miribel et Plateau

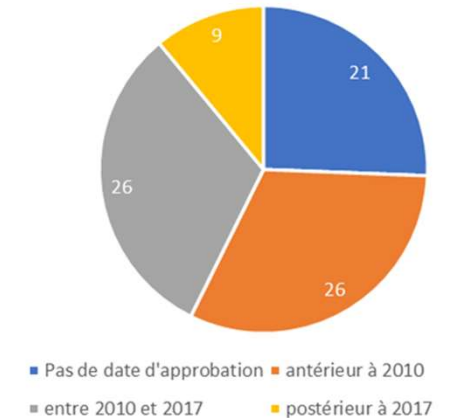
Année d'approbation des documents d'urbanisme en vigueur sur les communes du BUCOPA



Couverture en documents d'urbanisme



Années d'approbation des documents d'urbanisme



# SUIVI DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

- Atteindre 169 619 habitants en 2030, soit 55 930 de plus qu'en 2012.
- Des taux de croissance annuels moyens (TCAM) par strates d'armature urbaine
- Une répartition des poids démographiques de chaque strate d'armature urbaine

Renforcer l'armature urbaine par des objectifs de population fléchés

Niveaux de polarités	POPULATION					Poids dans le population du BUCOPA	
	Population en 1999	Population en 2012	TCAM Population 1999-2012	Population en 2030	TCAM Population 2016-2030	en 2012	en 2030
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	37 057	43 225	1,19%	56 890	1,79%		
<b>Pôle structurant/d'équilibre régional</b>							
Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	18 811	23 200	1,63%	31 984	2,04%	32,1%	33,5%
<b>Pôle Réseau</b>							
Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	18 246	20 025	0,72%	24 905	1,49%		
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	25 642	28 277	0,76%	35 420	1,53%		
<b>Montluel / Dagneux / La Boisse</b>	12 920	14 184	0,72%	17 673	1,46%	21,0%	20,9%
Meximieux	6 840	7 304	0,51%	9 198	1,61%		
Lagnieu	5 882	6 789	1,11%	8 549	1,61%		
<b>BOURG CENTRE</b>	6 393	7 642	1,38%	10 792	2,06%		
<b>Pont-d'Ain</b>	2 307	2 668	1,12%	3 823	2,43%		
Saint-Rambert-en-B.	2 065	2 216	0,54%	2 802	1,43%	5,7%	6,4%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	2 021	2 758	2,42%	4 167	2,17%		
<b>BOURG RELAIS</b>	3 510	4 106	1,21%	5 396	1,87%		
Jujurieux	1 700	2 148	1,82%	3 006	2,17%		
Tenay	1 086	1 085	-0,01%	1 262	1,43%	3,0%	3,2%
Lhuis	724	873	1,45%	1 128	1,61%		
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	41 087	51 390	1,74%	61 122	0,92%		
CC Plaine de l'Ain	21 772	27 439	1,80%	32 189	0,81%		
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	7 193	8 874	1,63%	10 528	1,00%		
CC de la Côtière à Montluel	7 183	9 529	2,20%	12 238	1,22%	38,2%	36,0%
CC Vallée de l'Albarine	1 627	1 899	1,20%	2 105	0,62%		
CC Miribel et Plateau	2 476	2 678	0,61%	2 918	0,88%		
CC Rhône - Chartreuse de Portes	836	971	1,16%	1 143	0,75%		
<b>dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA</b>	3 843	5 317	2,53%	6 453	1,12%		
Balan	1 534	2 785	4,69%	3 769	1,58%		
Niévroz	1 360	1 502	0,77%	1 584	0,28%		
Thil	949	1 030	0,63%	1 099	0,88%		
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>113 689</b>	<b>134 640</b>	<b>1,31%</b>	<b>169 619</b>	<b>1,43%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Comparaison du TCAM 2013-2019 (INSEE RP) avec l'objectif 2016-2030



# SUIVI DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

- A échelle SCOT un rythme de croissance moins élevé que l'objectif 2016-2030
- Un écart avec l'objectif plus SCOT plus marqué sur le pôle structurant d'équilibre régional, les bourgs relais et bourgs centres
- Un dépassement de l'objectif pour les communes non pôles.

	POP 2030	TCAM 2016-2030	POP 2013	POP 2019	TCAM 2013-2019	Ecart TCAM
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	<b>56890</b>	<b>1,79%</b>	<b>43734</b>	<b>45446</b>	<b>0,64%</b>	<b>-1,15</b>
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u>						
Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	31984	2,04%	23523	24039	0,36%	-1,68
<u>Pôle Réseau</u>						
Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	24905	1,49%	20211	21407	0,96%	-0,53
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	<b>35420</b>	<b>1,53%</b>	<b>28622</b>	<b>30030</b>	<b>0,80%</b>	<b>-0,73</b>
Montluel / Dagneux / La Boisse	17673	1,46%	14309	14946	0,73%	-0,73
Meximieux	9198	1,61%	7424	7923	1,09%	-0,52
Lagnieu	8549	1,61%	6889	7161	0,65%	-0,96
<b>BOURG CENTRE</b>	<b>10792</b>	<b>2,06%</b>	<b>7775</b>	<b>8124</b>	<b>0,73%</b>	<b>-1,33</b>
Pont-d'Ain	3823	2,43%	2734	2924	1,13%	-1,30
Saint-Rambert-en-B.	2802	1,43%	2240	2188	-0,39%	-1,82
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	4167	2,17%	2801	3012	1,22%	-0,95
<b>BOURG RELAIS</b>	<b>5396</b>	<b>1,87%</b>	<b>4119</b>	<b>4045</b>	<b>-0,30%</b>	<b>-2,17</b>
Jujurieux	3006	2,17%	2172	2137	-0,27%	-2,44
Tenay	1262	1,43%	1067	1014	-0,85%	-2,28
Lhuis	1128	1,61%	880	894	0,26%	-1,35
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	<b>61121</b>	<b>0,92%</b>	<b>46876</b>	<b>49949</b>	<b>1,06%</b>	<b>0,14</b>
CC de la Plaine de l'Ain	35437	0,81%	30821	32832	1,06%	0,25
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	10528	1,00%	8987	9610	1,12%	0,12
CC de la Côtière à Montluel	12238	1,22%	5411	5731	0,96%	-0,26
CC de Miribel et du Plateau	2918	0,88%	1657	1776	1,16%	0,28
<b>dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA</b>	<b>6453</b>	<b>1,12%</b>	<b>5373</b>	<b>5274</b>	<b>-0,31%</b>	<b>-1,43</b>
Balan	3769	1,58%	2828	2563	-1,63%	-3,21
Niévroz	1584	0,28%	1524	1624	1,06%	0,78
Thil	1099	0,88%	1021	1087	1,05%	0,17
<b>TOTAL SCOT DU BUCOPA</b>	<b>169619</b>	<b>1,43%</b>	<b>131126</b>	<b>137594</b>	<b>0,81%</b>	<b>-0,62</b>

# SUIVI DE LA CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS

- La production de 16 302 logements à l'échelle du territoire du SCOT entre 2016 et 2030
- La part de chaque strate dans la production totale du territoire du SCOT entre 2016 et 2030

Niveaux de polarités	PARC DE LOGEMENTS			Répartition de l'effort constructif du BUCOPA		Poids dans le parc du BUCOPA	
	Nombre de logements en 1999	Nombre de logements en 2012	Logements à construire sur la période 2016-2030	1999-2012	2016-2030	en 2012	en 2030
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	15 222	19 095	6 867				
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	8 298	10 635	3 996	34,4%	42,1%	31,4%	33,4%
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	6 924	8 460	2 871				
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	10 291	12 437	3 359				
Montluel / Dagneux / La Boisse	4 905	5 950	1 786				
Meximieux	2 735	3 287	780	19,1%	20,6%	20,5%	20,4%
Lagnieu	2 651	3 201	792				
<b>BOURG CENTRE</b>	3 309	3 934	1 452				
Pont-d'Ain	1 048	1 282	610				
Saint-Rambert-en-B.	1 199	1 283	272	5,5%	8,9%	6,5%	7,0%
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	1 062	1 369	570				
<b>BOURG RELAIS</b>	2 133	2 415	827				
Jujurieux	952	1 138	547				
Tenay	744	756	153	2,5%	5,1%	4,0%	4,1%
Lhuis	437	521	128				
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	18 510	22 850	3 798				
CC Plaine de l'Ain *	9 311	11 885	1 580				
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	3 962	4 790	823				
CC de la Côtière à Montluel	2 503	3 170	1 007	38,5%	23,3%	37,6%	35,0%
CC Vallée de l'Albarine	1 239	1 348	137				
CC Miribel et Plateau	835	948	204				
CC Rhône - Chartreuse de Portes	660	708	46				
dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA	1 303	1 499	221				
Balan	509	586	159				
Niévroz	453	528	36				
Thil	341	385	26				
<b>TOTAL SCOT DU BUCOPA</b>	<b>49 465</b>	<b>60 731</b>	<b>16 302</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Comparaison de l'objectif 2016-2030 avec les logements commencés (SITADEL) rapportés en moyenne annuelle



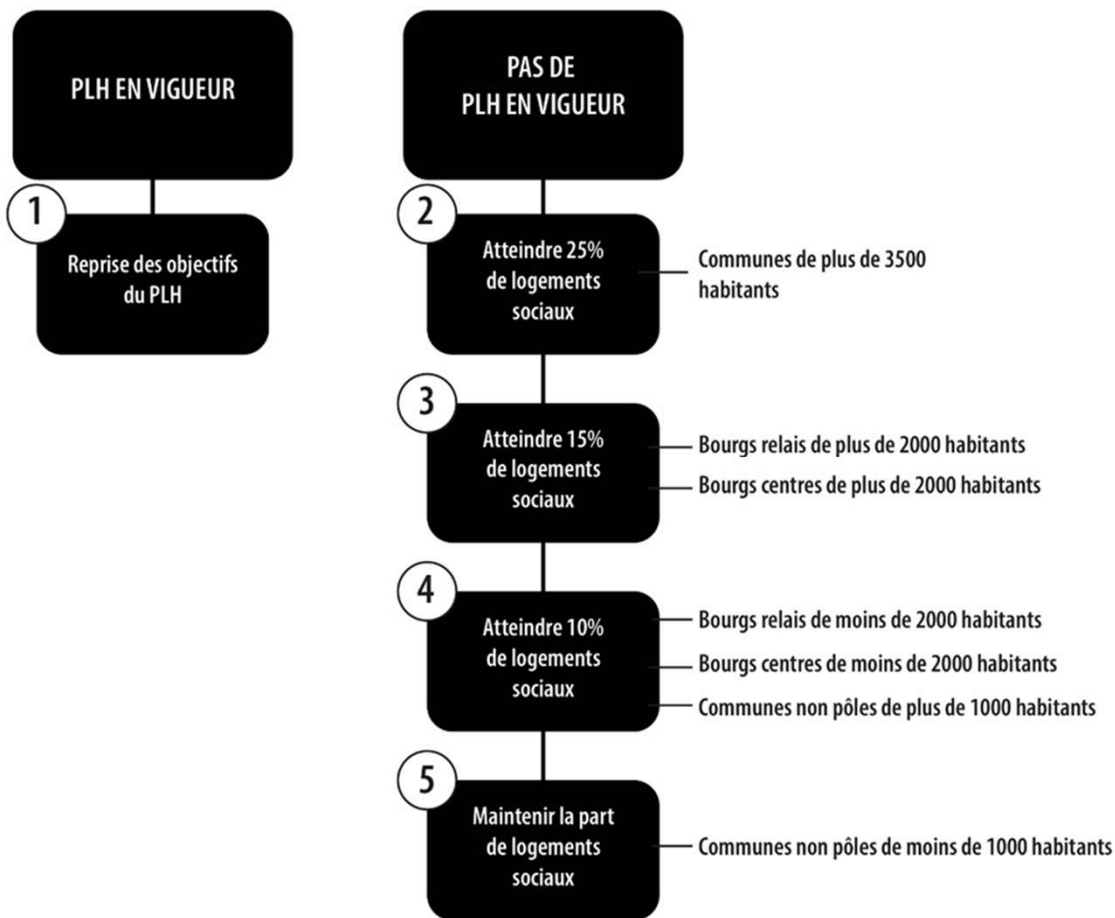
# SUIVI DE LA CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS

- La production de 1 302 logements à l'échelle du territoire du SCOT entre 2016 et 2030
- La part de chaque strate dans la production totale du territoire du SCOT entre 2016 et 2030

	PRODUCTION 2016-2030	PRODUCTION 2016- 2030 MOYENNE ANNUELLE	LOGEMENTS COMMENCES 2017-2021	LOGEMENTS COMMENCES 2017-2021 MOYENNE ANNUELLE	ECART PRODUCTION ANNUELLE MOYENNE
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	<b>6867</b>	<b>491</b>	<b>1317</b>	<b>263</b>	<b>-227</b>
Pôle structurant/d'équilibre régional	3996	285	584	117	-169
Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)					
<b>Pôle Réseau</b>					
Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	2871	205	733	147	-58
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	<b>3359</b>	<b>240</b>	<b>675</b>	<b>135</b>	<b>-105</b>
Montluel / Dagneux / La Boisse	1786	128	247	49	-78
Meximieux	780	56	301	60	4
Lagnieu	792	57	127	25	-31
<b>BOURG CENTRE</b>	<b>1452</b>	<b>104</b>	<b>170</b>	<b>34</b>	<b>-70</b>
Pont-d'Ain	610	44	27	5	-38
Saint-Rambert-en-B.	272	19	84	17	-3
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	570	41	59	12	-29
<b>BOURG RELAIS</b>	<b>827</b>	<b>59</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>-56</b>
Jujurieux	547	39	10	2	-37
Tenay	153	11	3	1	-10
Lhuis	128	9	0	0	-9
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	<b>3798</b>	<b>271</b>	<b>981</b>	<b>196</b>	<b>-75</b>
CC de la Plaine de l'Ain	1763	126	734	147	21
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	823	59	77	15	-43
CC de la Côtière à Montluel	1007	72	134	27	-45
CC de Miribel et du Plateau	204	15	36	7	-7
<b>dont COMMUNES SOUMISES À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE LA DTA</b>	<b>221</b>	<b>16</b>	<b>106</b>	<b>21</b>	<b>5</b>
	<i>Balan</i>	159	11	53	11
	<i>Niévroz</i>	36	3	1	0
	<i>Thil</i>	26	2	52	10
<b>TOTAL SCOT DU BUCOPA</b>	<b>16302</b>	<b>1164</b>	<b>3156</b>	<b>631</b>	<b>-533</b>

# DEVELOPPEMENT DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

- Un objectif différencié en fonction de la population 2017 des communes
- Un objectif exprimé sous forme de parts sociales au sein du parc à atteindre à horizon 2030, non évaluable en l'état
- Le choix de comparer les parts cibles à la production résidentielle annuelle moyenne
- Mobilisation du RPLS et de SITADEL



Classe logement social	Commune	strate d'armature	PLH en vigueur	Population 2017
	Ambérieu-en-Bugey	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	752
	Ambronay	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	144
	Ambutrix	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	442
	Arandas	autres communes	PLH	2684
	Argis	autres communes	PLH	3333
	Bénonces	autres communes	PLH	4613
	Bettant	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	1007
	Beynost	pôle réseau	PLH	3229
	Blyes	autres communes	PLH	1366
	Bourg-Saint-Christophe	autres communes	PLH	911
	Briord	bourg centre	PLH	130
	Chaley	autres communes	PLH	913
	Charnoz-sur-Ain	autres communes	PLH	1514
	Château-Gaillard	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	136
	Chazey-sur-Ain	autres communes	PLH	124
	Cleyzieu	autres communes	PLH	248
	Conand	autres communes	PLH	14035
	Douvres	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	1041
	Faramans	autres communes	PLH	806
	Innimond	autres communes	PLH	89
	Joyeux	autres communes	PLH	271
	L'Abergement-de-Varey	autres communes	PLH	2726
	Lagnieu	pôle secondaire	PLH	7143
	Le Montellier	autres communes	PLH	297
	Leyment	autres communes	PLH	1303
	Lhuis	bourg relais	PLH	889
	Lompnas	autres communes	PLH	168
	Loyettes	autres communes	PLH	3146
	Marchamp	autres communes	PLH	131
	Meximieux	pôle secondaire	PLH	7743
	Miribel	pôle réseau	PLH	9963
	Montagnieu	bourg centre	PLH	622
	Neyron	pôle réseau	PLH	2527
	Nivollet-Montgriffon	autres communes	PLH	119
	Oncieu	autres communes	PLH	89
	Ordonnaz	autres communes	PLH	141
	Pérouges	autres communes	PLH	1201
	Rignieux-le-Franc	autres communes	PLH	971
	Saint-Denis-en-Bugey	pôle structurant d'équilibre régional	PLH	2309
	Sainte-Julie	autres communes	PLH	1017
	Saint-Éloi	autres communes	PLH	456
	Saint-Jean-de-Niost	autres communes	PLH	1477
	Saint-Maurice-de-Beynost	pôle réseau	PLH	3967
	Saint-Maurice-de-Gourdans	autres communes	PLH	2572
	Saint-Maurice-de-Rémens	autres communes	PLH	756
	Saint-Rambert-en-Bugey	bourg centre	PLH	2269
	Saint-Sorlin-en-Bugey	autres communes	PLH	1157
	Saint-Vulbas	autres communes	PLH	1286
	Sault-Brenaz	autres communes	PLH	953
	Seillonnaz	autres communes	PLH	137
	Serrières-de-Briord	bourg centre	PLH	1264
	Souclin	autres communes	PLH	273
	Tenay	bourg relais	PLH	1035
	Thil	autres communes (DTA)	PLH	1088
	Torcieu	autres communes	PLH	726
	Tramoyes	autres communes	PLH	1681
	Vaux-en-Bugey	autres communes	PLH	1224
	Villebois	autres communes	PLH	1173
	Villieu-Loyes-Mollon	autres communes	PLH	3653
2 : 25% logements sociaux	Dagneux	pôle secondaire	NO PLH	4717
	Montluel	pôle secondaire	NO PLH	6964
3 : 15% logements sociaux	Jujurieux	bourg relais	NO PLH	2156
	Pont-d'Ain	bourg centre	NO PLH	2964
4 : 10% logements sociaux	Boyeux-Saint-Jérôme	autres communes	NO PLH	1016
	Challes-la-Montagne	autres communes	NO PLH	2138
	Neuville-sur-Ain	autres communes	NO PLH	1756
	Niévroz	autres communes (DTA)	NO PLH	1619
	Poncin	autres communes	NO PLH	1703
	Priay	autres communes	NO PLH	1729
	Saint-Jean-le-Vieux	autres communes	NO PLH	1723
5 : maintenir la part de logements sociaux	Balan	autres communes (DTA)	NO PLH	298
	Béligneux	autres communes	NO PLH	748
	Bressolles	autres communes	NO PLH	783
	Cerdon	autres communes	NO PLH	194
	La Boisse	pôle secondaire	NO PLH	346
	Labalme	autres communes	NO PLH	210
	Mérignat	autres communes	NO PLH	130
	Pizay	autres communes	NO PLH	820
	Saint-Alban	autres communes	NO PLH	178
	Sainte-Croix	autres communes	NO PLH	570
	Serrières-sur-Ain	autres communes	NO PLH	134
	Varambon	autres communes	NO PLH	584

1 : objectif PLH

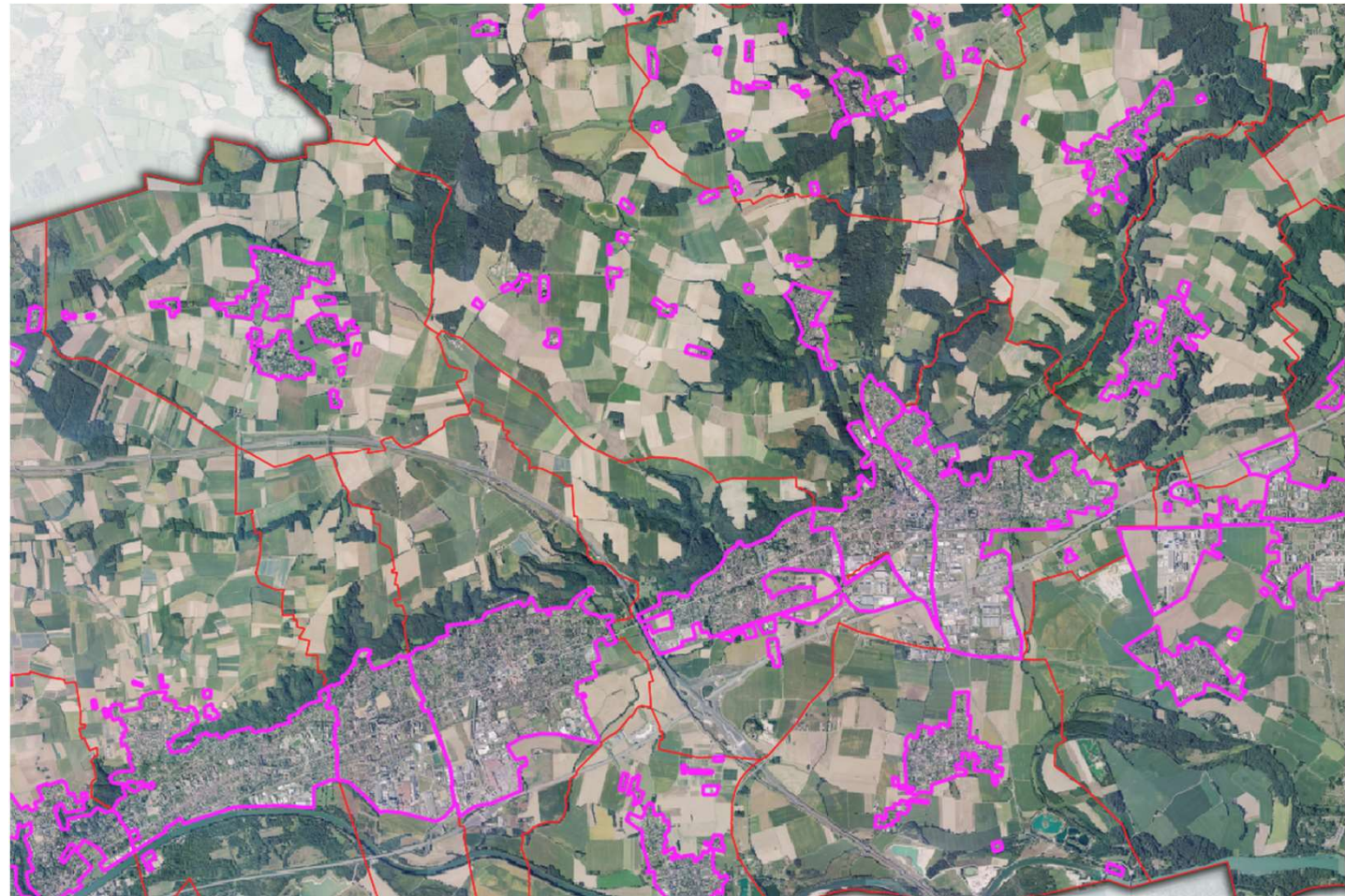
- Des objectifs de production de logements dans l'enveloppe urbaine
- Des objectifs de consommation foncière en extension

Niveaux de polarités	Part des logements à construire entre 2016 et 2030 dans l'enveloppe urbaine	
	%	nombre de logements (arrondis)
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	76%	5 240
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	70%	2 800
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	85%	2 440
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	72%	2 420
Montluel / Dagneux / La Boisse	80%	1 430
Meximieux	65%	510
Lagnieu	60%	480
<b>BOURG CENTRE</b>	35%	520
Pont-d'Ain	29%	180
Saint-Rambert-en-B.	40%	110
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	40%	230
<b>BOURG RELAIS</b>	45%	370
Jujurieux	40%	220
Tenay	65%	100
Lhuis	40%	50
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	46%	1 760
CC Plaine de l'Ain *	45%	710
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	40%	330
CC de la Côtière à Montluel	50%	500
CC Vallée de l'Albarine	55%	80
CC Miribel et Plateau	60%	120
CC Rhône - Chartreuse de Portes	35%	20
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>63%</b>	<b>10 310</b>

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)			
	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	24%	1 630	25	65
Pôle structurant/d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	1 200	25	48
Pôle Réseau Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
<b>BOURG CENTRE</b>	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
<b>BOURG RELAIS</b>	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>6 000</b>	<b>18</b>	<b>326</b>



- Des enveloppes urbaines retracées sous SIG (les originales étaient tracées sous Powerpoint)
- La mobilisation des fichiers fonciers (toillettés par vérification orthophotographique) afin de déterminer si les consommations sont dans l'enveloppe urbaine (densification) ou hors de l'enveloppe urbaine (extension)

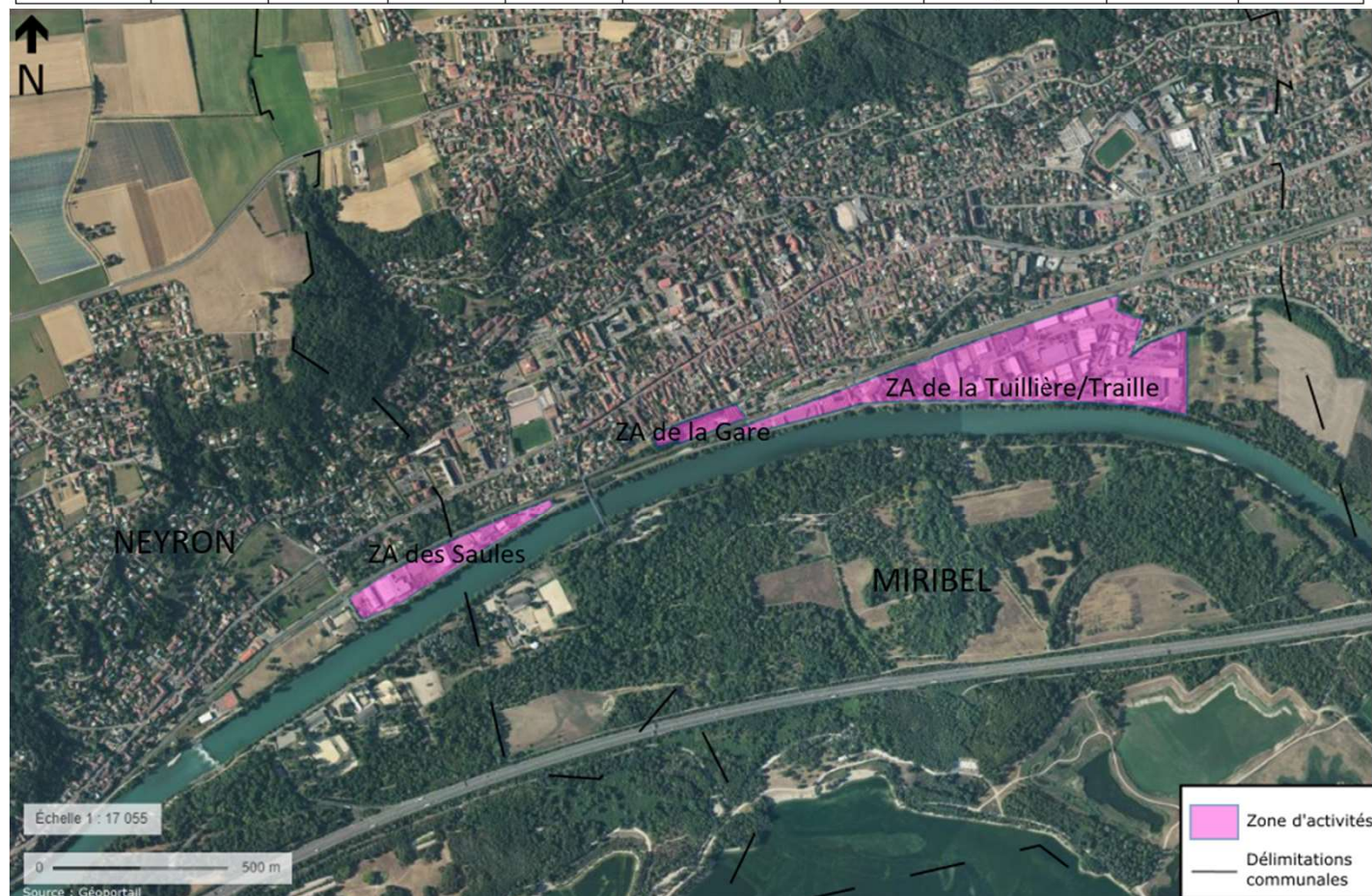




# SUIVI DU DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITE

- Une mise à jour de l'atlas des ZAE lors d'entretiens avec les techniciens des collectivités

Zone	Superficie (ha)	Nombre d'ent	Nombre d'emplois	Nombre d'ets/ha	Nombre d'emplois/ha	Nombre d'emplois/ets	Emploi ZA/Total emploi ZAE	Nombre d'ha disponibles	Potentiel de dvpmt (ha)
Saules	3	5	100	1,6	33	20	1,52%	0	0
Tuillière/Traille	12	35	500	2,92	41,67	14,29	7,58%	0	0
Gare	2	10	50	5	25	5	0,76%	0	0







**BUCOPA**

# Calendrier de l'évaluation



**2 Mai 2017**  
**Entrée en vigueur du SCOT**

**1<sup>er</sup> semestre 2022**  
**Définition des indicateurs**

**2<sup>ième</sup> semestre 2022**  
**Réalisation de l'évaluation**

**Avril 2023**  
**Délibération en conseil  
syndical pour déterminer si  
le SCOT est maintenu ou mis  
en révision**

**Communication de l'évaluation à la DDT, à  
la DREAL et au public.**